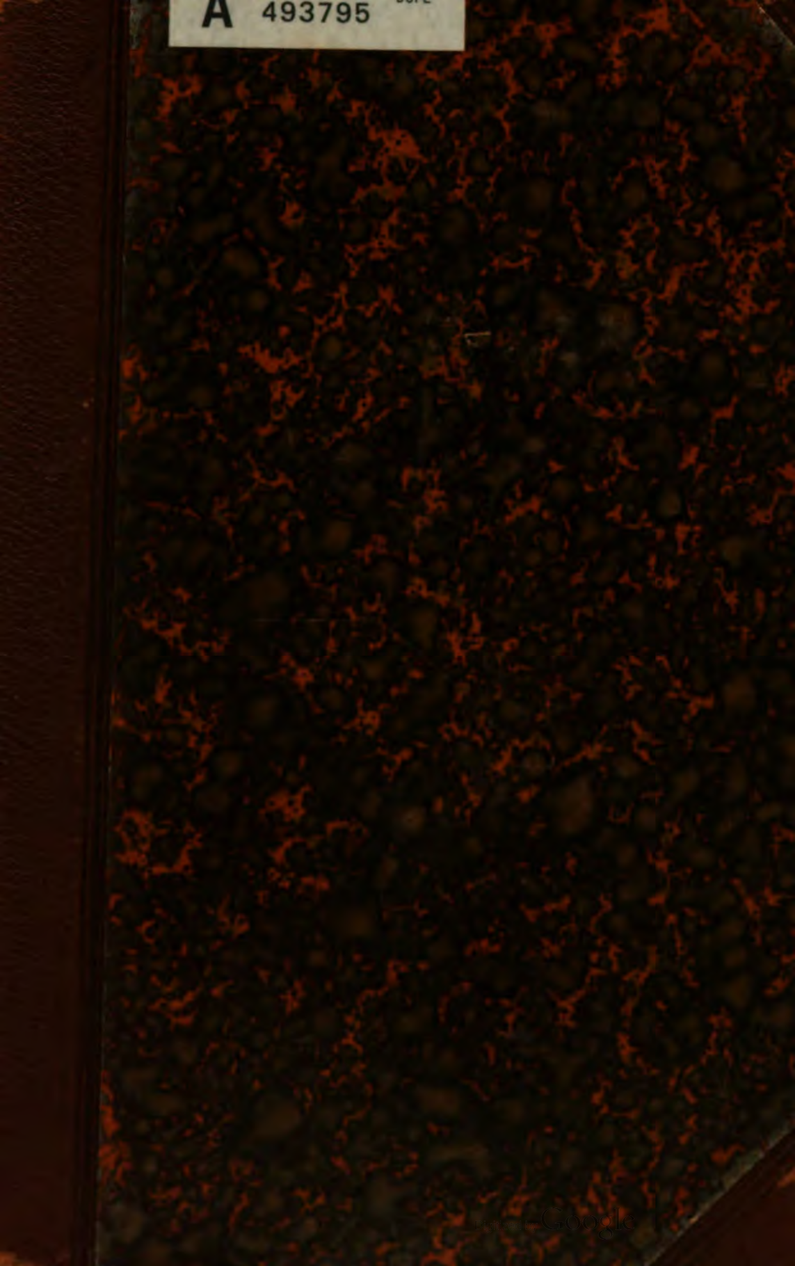
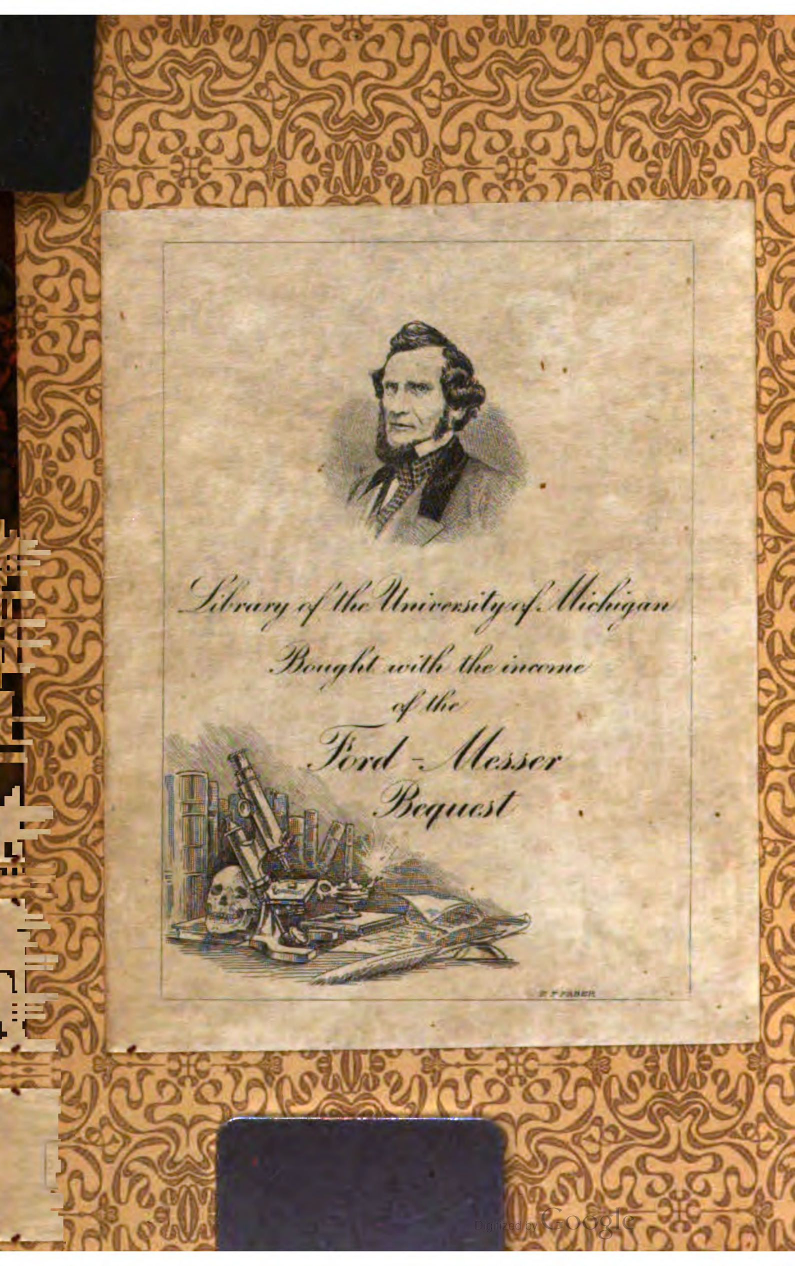

A 493795





ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1871.

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLXXI.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1871.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la création du monde	5875
— de la période julienne	6584
— depuis le déluge universel	4219
— de la fondation de Rome, selon Varron	2624
— de l'ère de Nabonassar	2618
— de l'ère chrétienne	1871

L'année 2647 des Olympiades, ou la 3me année de la 662e Olympiade, commence en juillet 1871.

L'année 1288 des Turcs commence le 23 mars 1871, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1871 du calendrier julien commence le 13 janvier 1871.

L'année 5632 de l'ère des juifs commence le 16 septembre 1871.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	10
Épacte	IX
Cycle solaire	4
Indiction romaine	14
Lettre dominicale	A

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	5 février.
Les Cendres	22 février.
Pâques.	9 avril.
Les Rogations	15, 16 et 17 mai.
Ascension	18 mai.
Pentecôte	28 mai.
La Trinité.	4 juin.
La Fête-Dieu.	8 juin.
Premier dimanche de l'Avent	3 décembre.

Quatre-Temps.

Les 1, 3 et 4 mars.	Les 20, 22 et 23 septembre.
Les 31 mai, 2 et 3 juin.	Les 20, 22 et 23 décembre.

Commencement des saisons.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Printemps	le 21 mars, à	1h.	37m.	du matin.
Été	le 21 juin, à	9	59	du soir.
Automne.	le 23 sept., à	0	13	du soir.
Hiver.	le 22 déc., à	6	16	du matin.

Éclipses de soleil et de lune.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Il y aura, en 1871, deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune, dont une éclipse de lune, seulement, sera visible à Bruxelles.

Le 6 *janvier*, éclipse partielle de lune, visible à Bruxelles. Entrée dans l'ombre à 8 h. 40 m. du soir, milieu de l'éclipse à 9 h. 34 m. et sortie de l'ombre à 11 h. 4 m.

Le 17-18 *juin*, éclipse annulaire de soleil, invisible à Bruxelles.

Le 2 *juillet*, éclipse partielle de lune, invisible à Bruxelles.

Le 12 *décembre*, éclipse totale de soleil, invisible à Bruxelles.

Janvier.

—

1	D.	Circoncision de N.-S.
2	L.	S. Adélard, abbé.
3	M.	Ste Geneviève, vierge.
4	M.	Ste Pharaïlde, vierge.
5	J.	S. Télesphore, pape.
6	V.	Épiphanie ou les Rois.
7	S.	Ste Mélanie, vierge.
8	D.	Ste Gudule, vierge.
9	L.	S. Marcellin, évêque.
10	M.	S. Agathon, pape.
11	M.	S. Hygin, pape.
12	J.	S. Arcade, martyr.
13	V.	Ste Véronique de Milan.
14	S.	S. Hilaire, év. de Poit.
15	D.	S. Paul, ermite.
16	L.	S. Marcel, pape.
17	M.	S. Antoine, abbé.
18	M.	Chaire de S. P. à Rome.
19	J.	S. Canut, roi de Danem.
20	V.	SS. Fabien et Sébastien.
21	S.	Ste Agnès, vierge et m.
22	D.	SS. Vincent et Anastase.
23	L.	Epousailles de la Vierge.
24	M.	S. Timothée, év. d'Eph.
25	M.	Conversion de S. Paul.
26	J.	S. Polycarpe, év. et m.
27	V.	S. JeanChrysostome, év.
28	S.	S. Julien, év. deCuença.
29	D.	S. Franç. de Sales, év.
30	L.	Ste Martine, v. et mart.
31	M.	S. Pierre Nolasque.

Pleine Lune le 6.
Dernier Quartier le 14.
Nouvelle Lune le 21.
Premier Quartier le 28.

Février.

—

1	M.	S. Ignace, év. et mart.
2	J.	Purific. ou Chandeleur.
3	V.	S. Blaise, év. et mart.
4	S.	S. André, Ste Jeanne, r.
5	D.	*Septuag.* Ste Agathe, v.
6	L.	S. Amand, Ste Dorothée.
7	M.	S. Romuald, abbé.
8	M.	S. Jean de Matha.
9	J.	Ste Apollonie, v.
10	V.	Ste Scholastique, vierge
11	S.	S. Sévérin, abbé.
12	D.	Ste Eulalie, v. et mart.
13	L.	Ste Euphrosine.
14	M.	S. Valentin, prêt. et m.
15	M.	SS. Faustin et Jovite, m.
16	J.	Ste Julienne, v.
17	V.	SS. Théodule et Julien, m
18	S.	S. Siméon, évêque et m.
19	D.	S. Boniface, év. de Laus.
20	L.	S. Éleuthère, évêque.
21	M.	Le B. de Pépin de Landen.
22	M.	*Cendr.* C. de s. Pier. Ant.
23	J.	S. Pierre Damien, évêq.
24	V.	S. Mathias, S. Modeste.
25	S.	Ste Walburge, vierge.
26	D.	Ste Aldetrude, abbesse.
27	L.	S. Alexandre, évêque.
28	M.	SS. Julien, Chron., Besas.

Pleine Lune le 5.
Dernier Quartier le 12.
Nouvelle Lune le 19.
Premier Quartier le 27.

Mars.

—

1 M. *Q.-temps*. S. Aubin, év.
2 J. S. Simplice, pape.
3 V. *Q.-temps*. Ste Cunégonde.
4 S. *Q.-temps*. S. Casimir, roi.
5 D. S. Théophile.
6 L. Ste Colette, vierge.
7 M. S. Thomas d'Aquin.
8 M. S. Jean de Dieu.
9 J. Ste Françoise, veuve.
10 V. Les 40 SS. Mart. de Séb.
11 S. S. Vindicien, évêque.
12 D. S. Grégoire le-Grand, p.
13 L. Ste Euphrasie, vierge.
14 M. Ste Mathilde, reine.
15 M. S. Longin, soldat.
16 J. Ste Eusébie, vierge.
17 V. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 S. S. Gabriël, arch.
19 D. S. Joseph, patr. de la B.
20 L. S. Wulfran, év. de Sens.
21 M. S. Benoit, abbé.
22 M. S. Basile, martyr.
23 J. S. Victorien, martyr.
24 V. S. Agapet, év. de Synn.
25 S. Annonciation S. Humbert.
26 D. S. Ludger, év. de Munst.
27 L. S. Rupert, év. de Worms.
28 M. S. Sixte III, pape.
29 M. S. Eustase, abbé.
30 J. S. Véron, abbé.
31 V. S. Benjamin, martyr.

Pleine Lune le 7.
Dernier Quartier le 13.
Nouvelle Lune le 21.
Premier Quartier le 29.

Avril.

—

1 S. S. Hugues, évêque.
2 D. S. François de Paule.
3 L. S. Richard, évêque.
4 M. S. Isidore de Séville.
5 M. S. Vincent Ferrier.
6 J. *Jeudi-Saint*. S. Célestin.
7 V. *Vendr.-Saint*. S. Albert.
8 S. S. Perpétue, évêque.
9 D. PAQUES. Ste Vaudru.
10 L. S. Macaire, évêque.
11 M. S. Léon-le-Grand, pape.
12 M. S. Jules I, pape.
13 J. S. Herménégilde, mart.
14 V. SS. Tibur., Valér., Max.
15 S. SS. Anastasie et Basilisse.
16 D. S. Drogon, ermite.
17 L. S. Anicet, pape et m.
18 M. S. Ursmar, év. et ab.
19 M. S. Léon IX, pape.
20 J. Ste Agnès, vierge.
21 V. S. Anselme, archevêque.
22 S. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 D. S. Georges, martyr.
24 L. S. Fidèle de Sigmaring.
25 M. S. Marc, évangéliste.
26 M. SS. Clet et Marcellin, p.
27 J. S. Antime, évêq. et m.
28 V. S. Vital, martyr.
29 S. S. Pierre de Milan, mart.
30 D. Ste Catherine de Sienne.

Pleine Lune le 5.
Dernier Quartier le 12.
Nouvelle Lune le 19.
Premier Quartier le 28.

Mai.

—

1 L. SS. Philippe et Jacq., ap.
2 M. S. Athanase, év. et doct.
3 M. Invention de la Ste Croix.
4 J. Ste Monique, veuve.
5 V. S. Pie V, pape.
6 S. S. Jean Porte Latine.
7 D. S. Stanislas, év. et mart.
8 L. Apparition de S. Michel.
9 M. S. Grégoire de Naziance.
10 M. S. Antonin, archevêque.
11 J. S. Franç. de Hiéronymo.
12 V. SS. Nérée et Achillée, m.
13 S. S. Servais, évêque.
14 D. S. Pacôme, abbé.
15 L. *Rog*. Ste Dymp, v. et m.
16 M. *Rog*. S. Jean Népom., m.
17 M. *Rog*. S. Pascal Baylon.
18 J. ASCENSION. S. Venance.
19 V. S. Pierre Célestin, pape.
20 S. S. Bernardin de Sienne.
21 D. Ste Itisberge, vierge.
22 L. Ste Julie, vierg. et martyr.
23 M. S. Guibert.
24 M. N.-D. Sec. des Chrétiens.
25 J. S. Grégoire VII, pape.
26 V. S. Philippe de Neri.
27 S. S. Jean I, pape.
28 D. PENTECOTE. S. Germ.
29 L. S. Maximin, év. de Trèv.
30 M. S. Ferdinand III, roi.
31 M. *Q.-temps*. Ste Pétronille.

Pleine Lune le 4.
Dernier Quartier le 11.
Nouvelle Lune le 19.
Premier Quartier le 27.

Juin.

—

1 J. S. Pamphile, martyr.
2 V. *Q.-temps*. S. Marcellin.
3 S. *Q.-temps*. Ste Clotilde, r.
4 D. TRINITÉ. S. Optat, évêq.
5 L. S. Boniface, év. et mart.
6 M. S. Norbert, évêque.
7 M. S. Robert, abbé.
8 J. FÊTE-DIEU. S. Médard, év.
9 V. SS. Prime et Félicien, m.
10 S. Ste Marguerite, reine.
11 D. S. Barnabé, apôtre.
12 L. S. Jean de Sahagun.
13 M. S. Antoine de Padoue.
14 M. S. Basile le Grand, arch.
15 J. SS. Guy et Modeste, m.
16 V. S. Jean-François Régis.
17 S. Ste Alène, vierge et mart.
18 D. SS. Marc et Marcellin, m.
19 L. Ste Julienne de Falc., v.
20 M. S. Sylvère, pape et m.
21 M. S. Louis de Gonzague.
22 J. S. Paulin, év. de Nole.
23 V. Ste Marie d'Oignies.
24 S. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 D. S. Guillaume, abbé.
26 L. SS. Jean et Paul, mart.
27 M. S. Ladislas, roi de Hong.
28 M. S. Léon II, pape.
29 J. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 V. Ste Adile, vierge.

Pleine Lune le 3.
Dernier Quartier le 10.
Nouvelle Lune le 18.
Premier Quartier le 25.

Juillet.

—

1 S. S. Rombaut, évêque.
2 D. Visitation de la Vierge.
3 L. S. Euloge, martyr.
4 M. S. Théodore, évêque.
5 M. S. Pierre de Lux., év.
6 J. Ste Godelive, martyre.
7 V. S. Willebaud, évêque.
8 S. Ste Elisabeth, reine.
9 D. SS. Martyrs de Gorcum.
10 L. Les sept Frères Martyrs.
11 M. S. Pie I, pape.
12 M. S. Jean Gualbert, abbé.
13 J. S. Anaclet, pape et m.
14 V. S. Bonaventure, évêq.
15 S. S. Henri, emp. d'Allem.
16 D. N.-D. du Mont-Carmel.
17 L. S. Alexis, confesseur.
18 M. S. Camille de Lellys.
19 M. S. Vincent de Paule.
20 J. S. Jérôme Émilien.
21 V. Ste Praxède, vierge.
22 S. Ste Marie-Madeleine.
23 D. S. Apollinaire, évêque.
24 L. Ste Christine, v. et mart.
25 M. S. Jacques le Majeur, ap.
26 M. Ste Anne, mère de la Vier.
27 J. S. Pantaléon, martyr.
28 V. S. Victor, martyr.
29 S. Ste Marthe, vierge.
30 D. SS. Abdon et Sennen, m.
31 L. S. Ignace de Loyola.

Pleine Lune le 2.
Dernier Quartier le 9.
Nouvelle Lune le 17.
Premier Quartier le 25.
Pleine Lune le 31.

Août.

—

1 M. S. Pierre-ès-Liens.
2 M. S. Étienne, S. Alphonse.
3 J. Invention de S. Etienne.
4 V. S. Dominique, confess.
5 S. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 D. Transfiguration de N. S.
7 L. S. Donat, év. et mart.
8 M. S. Cyriac, martyr.
9 M. S. Romain, martyr.
10 J. S. Laurent, martyr.
11 V. S. Géry, év. de Cambrai.
12 S. Ste Claire, vierge.
13 D. S. Hippolyte, martyr.
14 L. S. Eusèbe, martyr.
15 M. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 M. S. Roch, confesseur.
17 J. S. Libérat, abbé.
18 V. Ste Hélène, impératrice.
19 S. S. Joachim, S. Jules.
20 D. S. Bernard, abbé.
21 L. Ste Jeanne-Françoise.
22 M. S. Timothée, martyr.
23 M. S. Philippe Béniti.
24 J. S. Barthélemi, apôtre.
25 V. S. Louis, roi de France.
26 S. S. Zéphirin, pape et m.
27 D. S. Joseph Calasance.
28 L. S. Augustin, év. et doct.
29 M. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 M. Ste Rose de Lima, vierge.
31 J. S. Raymond Nonnat.

Dernier Quartier le 8.
Nouvelle Lune le 16.
Premier Quartier le 23
Pleine Lune le 30.

Septembre.

—

1 V. S. Gilles, abbé.
2 S. S. Étienne, roi de Hong.
3 D. S. Remacle, év. de Maest.
4 L. Ste Rosalie, vierge.
5 M. S. Laurent Justinien.
6 M. S. Donatien, martyr.
7 J. Ste Reine, vierge.
8 V. Nativité de la Vierge.
9 S. S. Gorgone, martyr.
10 D. S. Nicolas de Tolentino.
11 L. SS. Prote et Hyacinthe.
12 M. S. Guy d'Anderlecht.
13 M S. Amé, év. Sion en Val.
14 J Exaltation de la Croix.
15 V. S. Nicomède, martyr.
16 S. SS. Corneille et Cyprien.
17 D. S. Lambert, évêque.
18 L. S. Joseph de Cupertino.
19 M. S. Janvier, martyr.
20 M. *Q.-temps*. S Eustache, m.
21 J. S. Mathieu, apôtre.
22 V. *Q.-temps*. S. Maurice.
23 S. *Q.-temps*. Ste Thècle, v.
24 D. Notre-Dame de Merci.
25 L. S. Firmin, év. et mar.
26 M. SS. Cyprien et Justine.
27 M. SS. Cosme et Damien, m.
28 J. S. Wenceslas, martyr.
29 V. S. Michel, archange.
30 S. S. Jérôme, docteur.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 14.
Premier Quartier le 21.
Pleine Lune le 28.

Octobre.

—

1 D. S. Bavon, S. Remi.
2 L. S. Léodegaire, évêque.
3 M. S. Gérard, abbé.
4 M. S. François d'Assise.
5 J. S. Placide, martyr.
6 V. S. Brunon, confesseur.
7 S. S. Marc, pape.
8 D. Ste Brigitte, veuve.
9 L. S. Denis et ses comp., m.
10 M. S. François de Borgia.
11 M. S. Gommaire, p. de Lier.
12 J. S. Wilfrid, év. d'York.
13 V. S. Édouard, roi d'Angl.
14 S. S. Calixte, pape et mart.
15 D. Ste Thérèse, vierge.
16 L. S. Mummolin, évêque.
17 M. Ste Hedwige, veuve.
18 M. S. Luc, évangéliste.
19 J. S. Pierre d'Alcantara.
20 V. S. Jean de Kenti.
21 S. Ste Ursule et ses comp. m.
22 D. S. Mellon, évêque.
23 L. S. Jean de Capistran.
24 M. S. Raphaël, archange.
25 M. SS. Crépin et Crépinien.
26 J. S. Evariste, pape et m.
27 V. S. Frumence, apôtre.
28 S. SS. Simon et Jude, apôt.
29 D. Ste Ermelinde, vierge.
30 L. S. Foillan, martyr.
31 M. S. Quentin, martyr.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 14.
Premier Quartier le 21.
Pleine Lune le 28.

Novembre.	
1	M. TOUSSAINT.
2	J. *Les trépassés.*
3	V. S. Hubert, év. de Liége.
4	S. S. Charles Borromée.
5	D. S. Zacharie, Ste Elisabeth
6	L. S. Winoc, abbé.
7	M. S. Willebrord, év. d'Ut.
8	M. S. Godefroi, év. d'Am.
9	J. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10	V. S. André Avellin.
11	S. S. Martin, év. de Tours.
12	D. S. Liévin, év. et mart.
13	L. S. Stanislas Kostka.
14	M. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15	M. S. Léopold, confesseur.
16	J. S. Edmond, archevêq.
17	V. S. Grégoire Thaumatur.
18	S. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19	D. Ste Élisabeth, duchesse.
20	L. S. Félix de Valois.
21	M. Présentat. de la Vierge.
22	M. Ste Cécile, vierge et mar.
23	J. S. Clément I, pape et m.
24	V. S. Jean de la Croix.
25	S. Ste Catherine, v. et m.
26	D. S. Albert de Louv., év.
27	L. S. Acaire, év. de Noyon.
28	M. S. Rufe, martyr.
29	M. S. Saturnin, martyr.
30	J. S. André, apôtre.

Dernier Quartier le 5.
Nouvelle Lune le 12.
Premier Quartier le 19.
Pleine Lune le 27.

Décembre.	
1	V. S. Éloi, év. de Noyon.
2	S. Ste Bibienne, v. et m.
3	D. *Avent.* S. François Xavier
4	L. Ste Barbe, martyre.
5	M. S. Sabbas, abbé.
6	M. S. Nicolas, év. de Myre.
7	J. S. Ambroise, év. et doct.
8	V. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9	S. Ste Léocadie, v. et mart.
10	D. S. Melchiade, p. et m.
11	L. S. Damase, pape.
12	M. S. Valéry, abbé en Pic.
13	M. Ste Lucie, vierge et m.
14	J. S. Spiridion, évêque.
15	V. S. Adon, arch. de Vien.
16	S. S. Eusèbe, év. de Verc.
17	D. Ste Begge, veuve.
18	L. Expectation de la Vierge.
19	M. S. Némésion, martyr.
20	M. *Q.-temps.* S. Philogone.
21	J. S. Thomas, apôtre.
22	V. *Q.-temps.* S. Hungère, é.
23	S. *Q.-temps.* Ste Victoire, v.
24	D. S. Lucien.
25	L. NOËL.
26	M. S. Étienne, premier m.
27	M. S. Jean, apôt. et évang.
28	J. SS. Innocents.
29	V. S. Thomas de Cantorb.
30	S. S. Sabin, évêq. et mart.
31	D. S. Silvestre, pape.

Dernier Quartier le 5.
Nouvelle Lune le 12.
Premier Quartier le 18.
Pleine Lune le 26.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois classes.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*

Fevrier. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* et au 2e concours sexennal de Stassart, doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Élection *du comité chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres.*

Mars. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*

Réunion de la commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget; rapport des commissions spéciales des finances nommées par chaque classe.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres ;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*

Élection des membres de la commission administrative.

Séance générale des trois classes pour régler leurs intérêts communs.

Juin. — Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts*; rédaction du programme pour le concours suivant.

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses décernées.

Octobre. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Novembre. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Élection par la classe des sciences des candidats destinés à former le jury chargé de décerner le prix quinquennal des sciences naturelles (cinquième période).

Décembre. — Nomination des commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Sciences;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses décernées.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale,* plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite

des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur le projet de création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de l'Académie, et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à la réorganisation de l'Académie.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les articles 10 et 13 ont été adoptés par l'arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de mai, une séance générale pour régler, entre elles, les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à dé-

signer annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par l'arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7. On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (1).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par l'arrêté royal du 15 juin 1854, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués aux membres et associés habitant la Belgique de la manière suivante (1) :

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

(1) Cet article, qui modifie la rédaction primitive, a été adopté par l'arrêté royal du 13 décembre 1866.

Trois jetons de six francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'intérieur (1).

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres

(1) Les dispositions qui précèdent ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants

ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les Bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un Bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des Bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les Mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le Bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les Bulletins de l'Académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition)	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

Art. 29. L'Académie a son lithographe, mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres lithographes dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or, présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une

Couverture non imprimée,	in-4°, papier de pâte, le cent. fr.			3 00
» »	in-8°.			1 50
» imprimée,	in-4°.			5 00
» »	in-8°.			3 00
Brochage in-4°, avec planches,	moins	de 5 feuilles, le cent.		4 00
» » »	plus	de 5 feuilles		5 50
» in-8°, »	moins	de 5 feuilles		3 00
» » »	plus	de 5 feuilles		4 00

devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

ART. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

ART. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

ART. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

ART. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

ART. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

ART. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

ART. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique,

littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances, ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

(1) Adoptés par arrêtés royaux du 23 mars et du 24 octobre 1849.

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à

moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Tous les deux ans, et dans l'ordre déterminé par le sort, chacun des membres ou correspondants communiquera à la classe un travail inédit, dont la lecture ne dépassera pas la durée d'une heure.

Ces lectures seront réparties entre les séances de manière qu'il n'y en ait jamais plus de deux par jour.

Les lectures obligatoires n'excluent pas les autres lectures.

Le bureau avertira, deux mois à l'avance, chaque membre ou correspondant de l'époque où il est appelé à communiquer son travail.

La convocation fera mention, pour chaque séance, des lectures qui seront faites en vertu de la présente disposition, du sujet des travaux qui seront lus et du nom des auteurs.

Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement de la Bibliothèque de l'Académie (1).

Art. 1er. La Bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

Art. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie.*

Art. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

Art. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui se-

(1) Adopté en assemblée générale des trois classes, le 7 mai 1850.

raient demandés par un autre membre seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. On ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Franchise de port (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi*. De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste*; l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boite aux lettres*.

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

LOCAL PROVISOIRE DESTINÉ A L'ACADÉMIE.

Rapport au Roi.

SIRE,

Il manque à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, telle que Votre Majesté vient de la réorganiser, un complément indispensable : c'est un local digne du premier corps savant du pays.

Malheureusement, il est impossible au Gouvernement de trouver ce local parmi les édifices qui sont à sa disposition, et les circonstances ne permettent pas de songer immédiatement à faire la dépense nécessaire à de nouvelles constructions.

Cependant, Sire, l'Académie ne peut continuer à siéger dans son local actuel, dont l'insuffisance était déjà reconnue avant la création de la classe des beaux-arts. Il faudra donc, malgré tous les désavantages qui en résultent, recourir encore à des mesures provisoires.

Par suite d'arrangements récemment pris, les bâtiments de l'Ancienne Cour offrent quelques salles qui peuvent être appropriées à l'usage de l'Académie. L'une de ces salles servira aux séances publiques. Afin de la rendre plus digne de sa destination, le Gouvernement pourra la décorer successivement des bustes des fondateurs et protecteurs de l'Académie, des Belges illustres, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants. Ce sera, en même temps, rendre un juste

hommage à la mémoire de ces académiciens, et cet honneur, accordé au mérite, ne pourra que stimuler le zèle des membres actuels de l'Académie.

Guidé par les considérations qui précèdent, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,
SYLVAIN VAN DE WEYER.

Arrêté royal concernant le local destiné à l'Académie (1).

ART. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne Cour.

ART. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

ART. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

(1) Date du 1er décembre 1845.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

(1) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Règlement (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale*.

2. Elle institue à cet effet une commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages (2).

Tous les six ans, chaque classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la commission.

La commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

3. La commission peut s'associer, pour le travail de rédaction, d'autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

4. La commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale*.

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mai 1860.

(2) Voyez page 95 la composition de la commission au 1er janvier 1871.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur*.

6. La commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les révisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

7. La commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de cinq cents pages au moins.

9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

10. Les membres de la commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Règlement organique (1).

Art 1er. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier.

Art. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'intérieur, peuvent être adjoints aux membres de la Com-

(1) Arrêté royal du 28 avril 1869 remplaçant les arrêtés royaux du 22 juillet 1834, du 1er décembre 1845, du 5 octobre 1852, du 31 décembre 1861, du 7 avril 1866, et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845.

mission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-ci et prendre part à tous ses travaux.

Art. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

Art. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

Art. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

Art. 7. Il est publié un compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publica-

tions qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé, a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers de volume, au moins, peut être livrée à l'imprimeur.

Art. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire, sur grand papier, des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 13. La Commission adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 15. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire

Art. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

ART. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

ART. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

ART. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre, dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

ART. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon, trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route, calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire et d'un franc par lieue par chemin de fer.

ART. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent

leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

PRIX PERPÉTUELS

ET CONCOURS PÉRIODIQUES.

PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

Institution (1).

1. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

(1) Adoptée par arrêté royal du 1er décembre 1845.

Règlement pour le prix quinquennal d'histoire (1).

1. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850 (2).

2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie antérieurement au 1er janvier 1846 seront admis au concours après leur achèvement.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5 Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres (3).

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 décembre 1848.

(2) La proclamation des résultats de la cinquième période (1866-1870) aura lieu en 1871.

(3) La rédaction primitive de cet article a été modifiée.

PRIX QUINQUENNAUX DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Institution (1).

1. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physiques et mathématiques;

5° Sciences naturelles.

2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres; et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés, et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

(1) Adoptée par arrêté royal du 6 juillet 1851.

4 Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (1).

6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

(1) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859. Voir page 69.

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences (1).

1. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;

Littérature française ;

Sciences physiques et mathématiques;

Littérature flamande;

Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite (2).

2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent est admis au concours, s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

3. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

(1) Adopté par arrêté royal du 29 novembre 1851.

(2) Le prix quinquennal des *sciences morales et politiques* pourra être decerne cette année. Les autres prix reviendront aux époques suivantes : *sciences naturelles*, 1872; *littérature française*, 1873; *sciences physiques et mathématiques*, 1874; *littérature flamande*, 1875.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommés par Nous sur une liste double de présentation, faite par la classe des sciences pour les sciences naturelles, ainsi que pour les sciences mathématiques et physiques; et par la classe des lettres pour la littérature française, pour la littérature flamande et pour les sciences morales et politiques.

A l'avenir, le jury pour le prix quinquennal d'histoire sera également nommé sur une liste double de présentation, faite par la classe des lettres.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

Modifications apportées à ces règlements.

Arrêté royal du 7 février 1859.

1. Le jury chargé de juger le prix quinquennal ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres.

2. Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à son examen, il décidera si, parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite le prix quinquennal à l'exclusion des autres, et lequel.

La question sera mise aux voix sans division.

Elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

3. L'article 5 de l'arrêté royal du 6 juillet 1851 est rapporté.

4. Par dérogation à l'article 2 de Notre arrêté du 29 novembre 1851, prérappelé, les prix quinquennaux institués par Nos arrêtés du 1er décembre 1845, 6 juillet 1851 et 29 novembre 1851, pourront être décernés à l'auteur d'un ouvrage non achevé, si les parties séparées ou réunies forment un ensemble qui ait une valeur propre.

Arrêté royal du 27 août 1861.

1. Un ouvrage achevé, dont quelque partie aurait déjà été couronnée, sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

2. Les précédentes dispositions sont applicables aux ouvrages actuellement en cours d'exécution dont des parties ont été publiées antérieurement au présent arrêté.

PRIX QUINQUENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION (1851).

Histoire nationale.

1re *période* (1846-1850), prix décerné à M. Kervyn de Lettenhove ;
2e — (1851-1855), prix partagé entre MM. Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs ;
3e — (1856-1860), prix non décerné ;
4e — (1861-1865), prix décerné à M. Ad. Borgnet ;
5e — (1866-1870), sera décerné en 1871.

Sciences naturelles.

1re *période* (1847-1851), prix partagé entre MM. De Koninck, A. Dumont et Van Beneden ;
2e — (1852-1856), prix partagé entre MM. Kickx, Wesmael, De Koninck et de Selys ;
3e — (1857-1861), prix décerné à M. Van Beneden ;
4e — (1862-1866), prix décerné à M. Van Beneden.

Littérature française.

1re *période* (1848-1852), prix partagé entre MM. Baron, Moke et Weustenraad ;
2e — (1853-1857), prix non décerné ;
3e — (1858-1862), prix décerné à M. Ad. Mathieu ;
4e — (1863-1867), prix décerné à M. Potvin.

Sciences physiques et mathématiques.

1re *période* (1849-1853), prix décerné à M. J. Plateau;
2e — (1854-1858), prix non décerné;
3e — (1859-1863), prix décerné à M. J.-S. Stas;
4e — (1864-1868), prix décerné à M. Plateau.

Littérature flamande.

1re *période* (1850-1854), prix décerné à M. Conscience;
2e — (1855-1859), prix décerné à M. Van Duyse;
3e — (1860-1864), prix décerné à Mme veuve Courtmans;
4e — (1865-1869), prix décerné à M. Conscience.

Sciences morales et politiques.

1re *période* (1851-1855), prix partagé entre MM. Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et Vandermeersch;
2e — (1856-1860), prix décerné à M. P. de Haulleville;
3e — (1861-1865), prix décerné à M. Tielemans;
4e — (1866-1870), sera décerné en 1871.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1).

ART. 1er. Un prix triennal est institué pour la composition en langue française d'une œuvre dramatique dont le sujet devra être emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

ART. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

ART. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition sera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande, dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

ART. 4. Le jugement se fera par une commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

ART. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861 (2).

(1) Institué par arrêté royal du 30 septembre 1859.

(2) Le prix pour la cinquième période (1870-1872) pourra être décerné en 1873.

PRIX TRIENNAUX DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE DEPUIS LEUR INSTITUTION

(1859).

1re *période* (1858-1860), prix décerné à M. Charles Potvin, auteur du drame historique : *Jacques d'Artevelde ;*

2e — (1861-1863), prix décerné à M. Charles Potvin, auteur du drame historique en vers : *les Gueux ;*

3e — (1864-1866), prix non décerné ;

4e — (1867-1869), prix non décerné.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE (1).

ART. 1er. Sera admis au concours tout ouvrage de littérature dramatique écrit en langue flamande par un auteur belge de naissance ou naturalisé.

ART. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays, ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

ART. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

ART. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

ART. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

ART. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

ART. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale (2).

(1) Institué par arrêté royal du 23 février 1859.

(2) Le prix pour la cinquième période (1868-1870) pourra être décerné en 1871.

PRIX TRIENNAUX DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE DEPUIS LEUR INSTITUTION

(1859).

1re *période* (1856-1858), prix décerné à M. Van Peene, auteur du drame : *Mathias de Beeldstormer;*

2e — (1859-1861), prix décerné à M. B. Sleeckx, auteur du drame : *Grétry;*

3e — (1862-1864), prix décerné à M. F. Van Geert, auteur du drame : *Jacob van Artevelde ;*

4e — (1865-1867), prix décerné à M. A. Vandenkerckhove auteur du drame : *de Vrouwenhater.*

5e — (1868-1870), sera décerné en 1871.

PRIX DE STASSART.

PRIX PERPÉTUEL INSTITUÉ POUR LA MEILLEURE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

Dans la séance de la classe des lettres du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un capital de deux mille seize francs en rentes sur l'État belge, pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix perpétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternativement parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera priée d'adjoindre *deux* de ses membres aux commissaires de la classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les donations et les legs qui lui seraient faits.

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Compagnie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dévouement sans bornes. »

La classe accueillit avec empressement cette offre généreuse et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1853, ajouta à ce premier don une somme de deux cents francs Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la di-

minution de revenu due à la conversion des rentes 5 p. c. en rentes à 4 1/2 p. c

La classe des lettres a ouvert la série de ces biographies consacrées à des Belges célèbres (1re période 1851-1856), en demandant une notice consacrée à la mémoire du donateur. Ce concours donna pour résultat un travail de M. Eug. Van Bemmel, couronné en mai 1856.

La 2e période (1857-1862), demandant l'éloge de Van Helmont, n'a pas donné de résultat, bien que ce concours ait été prorogé d'année en année jusqu'en 1867.

La 3e période (1863-1868) devra comprendre l'éloge d'un artiste.

PROGRAMME DES 2e ET 3e PÉRIODES.

Conformément à la volonté du fondateur et aux généreuses dispositions prises par lui, la classe des lettres ouvre deux concours extraordinaires dont les prix seront décernés en 1871, savoir :

1° Un prix de *six cents francs* à l'auteur de la meilleure notice sur GÉRARD MERCATOR;

2° Un autre prix de *six cents francs* à l'auteur de la meilleure notice sur ANTOINE VAN DYCK.

La classe croit répondre aux intentions du fondateur en demandant surtout un travail littéraire. En conséquence, les concurrents, sans négliger de se livrer à des recherches qui ajouteraient des faits nouveaux aux faits déjà connus ou rétabliraient ceux qui ont été présentés inexactement, s'abstiendront d'insérer dans leur notice des documents en entier ou par extraits, à moins qu'ils n'aient une importance capitale.

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles suivantes des concours annuels de l'Académie :

« Les manuscrits devront être écrits lisiblement, rédigés en latin, français ou flamand, et adressés, francs de port, à M. *Ad. Quetelet*, secrétaire perpétuel, avant le 1er décembre 1870 (1).

» L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; les auteurs auront soin, par conséquent, d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages cités.

» Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répéteront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Les mémoires remis après le terme prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

» L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel. »

Pour la classe des lettres :

Le Secrétaire perpétuel,

Ad. Quetelet.

(1) Le terme fatal de ce concours a été prorogé par décision de la classe des lettres, prise en séance du 5 décembre 1870.

PRIX PERPÉTUEL INSTITUÉ POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Dans son testament olographe, en date du 19 mai 1854, le baron de Stassart avait inscrit la clause suivante :

« Mon légataire universel (M. le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Acadé-
» mie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique
» de les employer à fonder un prix qui soit décerné tous les
» six ans (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois
» mille francs) pour *une question d'histoire nationale.* »

La classe des lettres a ouvert la première période sexennale par un *concours* demandant l'*Histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le Xe siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.*

Le prix de cette période, s'élevant à 3000 francs, a été décerné, en 1869, à M. Émile de Borchgrave, secrétaire de légation de 1re classe, à Bruxelles (1).

Le *concours* de la deuxième période demandant d'*Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles,* sera clos le 1er février 1871.

Un prix de 3,000 francs est réservé à la solution de cette question.

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles des concours de la classe. (Voir ces conditions page précédente.)

(1) Son travail a été publié dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, collection in-4°.

PRIX PERPÉTUEL D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE FLAMANDE, FONDÉ PAR M. LE BARON JULES DE SAINT-GENOIS.

Lors du décès de M. le baron de Saint-Genois, le 13 septembre 1867, M. De Decker, son exécuteur testamentaire, communiqua à l'Académie l'extrait suivant du testament du défunt :

« Nr 9. Ik legatere eene som van duizend franks aan de koninglijke Akademie van België, en eene andere som van vijf honderd franks aan de Maatschappij : *De taal is gansch het volk*. Zij zullen er gebruik van maken om de eene of andere prijskamp over geschiedenis of letterkunde uit te schrijven in het vlaamsch.

« Nr 10. Tot het uitvoeren van dit mijnen laatsten wil, benoem ik, wat nr 9 aangaat, de heeren P. De Decker en Dr Snellaert. »

La commission administrative, dans sa séance du 11 novembre 1867, se conformant aux volontés du défunt, institua un *prix de 450 francs, à décerner tous les dix ans, à l'auteur du meilleur travail sur une question d'histoire nationale ou de littérature flamande, dont le sujet serait à déterminer par la classe des lettres.*

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(Janvier 1871.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. GALLAIT, président pour 1871.
» Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1871.

Le directeur de la classe des Sciences, M. STAS.
» » des Lettres, M. HAUS.
» » des Beaux-Arts, M. GALLAIT.
Le Secrétaire perpétuel, M. Ad. QUETELET.
Le délégué de la classe des Sciences, M. N. . . . . .
» » des Lettres, M. M. N. J. LECLERCQ.
» » des Beaux-Arts, M. ALVIN.

CLASSE DES SCIENCES.

M. Stas, directeur.
» Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres).

M. Quetelet, Adolphe J. L.; à Bruxelles. Élu le 1er février 1820.
» Plateau, Joseph A. F.; à Gand . . — 15 décem. 1836.
» Stas, Jean S.; à St-Gilles-lez-Bruxelles. — 14 décem. 1841.
» De Koninck, Laurent G.; à Liége. . — 15 décem. 1842.
» Melsens, F. H. Louis; à Ixelles. . . — 15 décem. 1850.
» Liagre, J. B. Jules; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1853.
» Duprez, François J.; à Gand. . . . — 16 décem. 1854.
» Houzeau, Jean C.; à Kingston, Jamaïque. — 15 décem. 1856.
» Quetelet, Ernest; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1863.
» Maus, H. J.; à Ixelles . . . . — 15 décem. 1864.
» Gloesener, Michel; à Liége . . . . — 15 décem. 1864.
» Donny, François M. L.; à Gand. . . — 15 décem. 1866.
» Montigny, Charles; à Schaerbeek . . — 16 décem. 1867.
» Steichen, Michel; à Ixelles . . . . — 15 décem. 1868.
» Brialmont, Alexis; à St-Jos.-ten-Noode. — 15 décem. 1869.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

M. D'Omalius d'Halloy, J. B. J.; à Halloy. Nommé le 3 juillet 1816.
» Du Mortier, Barthelemy C.; à Tournai. Élu le 2 mai 1829.
» Wesmael, Constantin; à St-J.-ten-Noode. — 15 décem. 1835.

M. VAN BENEDEN, Pierre J.; à Louvain . Élu le 15 décem. 1842.
» DE SELYS-LONGCHAMPS. Edm.; à Liége. — 16 décem. 1846.
» DU BUS DE GHISIGNIES, le vicomte Bernard A. L.; à St-Josse-ten-Noode. — 16 décem. 1846.
» NYST, Henri P.; à Molenbeek-St-Jean . — 17 décem. 1847.
» GLUGE, Théophile; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1849.
» POELMAN, Charles; à Gand. . . . . — 16 décem. 1857.
» DEWALQUE, Gustave; à Liége . . . — 16 décem. 1859.
» SPRING, Antoine Fr.; à Liége . . . — 15 décem. 1864.
» CANDÈZE, E.; à Liége . . . . — 15 décem. 1864.
» COEMANS, Eugène; à Gand . . . . — 15 décem. 1864.
» CHAPUIS, Félicien; à Verviers . . . — 15 décem. 1865.
» DUPONT, Edouard; à Ixelles . . . . — 15 décem. 1869.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. MORREN, Édouard; à Liége . . . . Élu le 15 décem. 1861.
» HENRY, Louis; à Louvain. . . . . . — 15 décem. 1865.
» MALAISE, Constantin; à Gembloux. . — 15 décem. 1865.
» MAILLY, Édouard; à St-Jos.-ten-Noode. — 16 décem. 1867.
» BRIART, Albert; à Chaple-lez-Herlaimont. — 16 décem. 1867.
» VALERIUS, Henri; à Gand. . . . . . — 15 décem. 1869.
» FOLIE, François; à Liége. . . . . . — 15 décem. 1869.
» VAN BENEDEN, Édouard; à Liége . . — 15 décem. 1870.
» DE TILLY, J. M.; à Schaerbeek . . . — 15 décem. 1870.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés).

M. VÈNE, A.; à Paris. . . . . Élu le 2 février 1824.
» BABBAGE, Charles; à Londres. . . . . — 7 octobre 1826.
» HERSCHEL, John F. W.; à Londres . . — 7 octobre 1826.
» SABINE, Édouard; à Londres. . . . . — 2 février 1828.
» CHASLES, Michel; à Paris . . . . . . — 4 février 1829.

M. Van Rees, R.; à Utrecht	Élu le	6 mars	1830.
» De la Rive, Auguste; à Genève. . .	—	9 mai	1842.
» Dumas, Jean Baptiste; à Paris . . .	—	17 décem.	1843.
» Lamarle, Ernest; à Gand.	—	17 décem.	1847.
» Wheatstone, Charles; à Londres . .	—	15 décem.	1849.
» Von Liebig, le baron Juste; à Munich.	—	15 décem.	1851.
» Airy, Georges Biddell; à Greenwich .	—	15 décem.	1853.
» Maury, Matthew F.; aux États-Unis .	—	16 décem.	1854.
» Hansteen, Christophe; à Christiania. .	—	14 décem.	1855.
» Argelander, F. G. A.; à Bonn . . .	—	15 décem.	1856.
» Lamont, Jean; à Munich.	—	16 décem.	1859.
» Hansen, P. A.; à Gotha	—	15 décem.	1864.
» Kékulé, E.; à Bonn.	—	15 décem.	1864.
» Bunsen, R.-G.; à Heidelberg	—	15 décem.	1865.
» Catalan, Eugène C.; à Liége. . . .	—	15 décem.	1865.
» Gilbert, Philippe; à Louvain . . .	—	16 décem.	1867.
» De Jacobi, H.; à St-Pétersbourg. . .	—	16 décem.	1867.
Regnault, Victor; à Paris.	—	15 décem.	1868.
» Baeyer, J.-J.; à Berlin.	—	15 décem.	1868.
» Kirchhoff, Gustave Robert; à Heidelberg.	—	15 décem.	1868.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

M. Granville, A. B.; à Londres. . . .	Élu le	6 oct.	1827.
» Barrat, John; à Grassinton-Moor . .	—	1er mars	1828.
» De Macedo, J.-J. da Costa; à Lisbonne.	—	15 décem.	1836.
» Decaisne, Joseph; à Paris	—	15 décem.	1836.
» Schwann, Théodore; à Liége	—	14 décem.	1841.
» Owen, Richard; à Londres.	—	17 décem.	1847.
» Élie de Beaumont, Jean Baptiste; à Paris	—	17 décem.	1847.
» Edwards, Henri Milne; à Paris . . .	—	15 décem.	1850.
» Murchison, Roderick; à Londres . . .	—	14 décem.	1855.
» Schlegel, Hermann; à Leyde	—	16 décem.	1857.
» Agassiz, Louis; à Boston	—	15 décem.	1858.

M. Haidinger, le chev. Guill. C.; à Vienne.	Élu le	15	décem.	1858.
» Von Baer, Ch.-Ern.; à St-Pétersbourg.	—	16	décem.	1859.
» Lyell, Charles; à Londres	—	16	décem.	1859.
» Valentin, Gabriel-G.; à Berne . . .	—	15	décem.	1861.
» Gervais, Paul; à Paris	—	15	décem.	1862.
» Dana, James D.; à New-Haven . . .	—	15	décem.	1864.
» Brongniart, Adolphe T.; à Paris . .	—	15	décem.	1864.
» Davidson, Thomas; à Brighton . . .	—	15	décem.	1865.
» Savi, Paul; à Pise	—	15	décem.	1868.
» De Candolle, Alphonse; à Genève . .	—	15	décem.	1869.
» Heer, Oswald; à Zurich	—	15	décem.	1869.
» Donders, F.-C.; à Utrecht	—	15	décem.	1869.
» Darwin, Charles; à Londres	—	15	décem.	1870.
» Bellynck, Auguste; à Namur . . .	—	15	décem.	1870.

CLASSE DES LETTRES.

M. HAUS, directeur.
» Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

M. STEUR, Charles; à Gand	Élu le	5 décem.	1829.
» DE GERLACHE, le baron E. C.; à Ixelles.	—	12 octobre	1833.
» GRANDGAGNAGE, F. C. J.; à Liége	—	7 mars	1835.
» DE SMET, J. J.; à Gand	—	6 juin	1835.
» ROULEZ, J. E. G.; à Gand	—	15 décem.	1837.
» NOTHOMB, le baron Jean Bapt.; à Berlin.	—	7 mai	1840.
» VAN DE WEYER, Sylvain; à Londres	—	7 mai	1840.
» GACHARD, Louis Prosper; à Bruxelles	—	9 mai	1842.
» QUETELET, Adolphe J. L.; à Bruxelles.	Nommé le	1er déc.	1845.
» VAN PRAET, Jules; à Bruxelles	Élu le	10 janvier	1846.
» BORGNET, Adolphe C. J.; à Liége	—	10 janvier	1846.
» DEVAUX, Paul L. I.; à Bruxelles	—	10 janvier	1846.
» DE DECKER, Pierre J. F.; à Bruxelles	—	10 janvier	1846.
» SNELLAERT, F. A.; à Gand	—	11 janvier	1847.
» HAUS, J. J.; à Gand	—	11 janvier	1847.
» BORMANS, J. H.; à Liége	—	11 janvier	1847.
» LECLERCQ, M. N. J.; à St-Jos.-ten-Noode.	—	17 mai	1847.
» POLAIN, M. L.; à Liége	—	7 mai	1849.
» DE WITTE, le baron Jean J. A. M.; à Anvers	—	6 mai	1851.

M. **Faider**, Charles; à Bruxelles	Élu le	7 mai	1855.
» **Kervyn de Lettenhove**, le baron J. M. B. C.; à Bruxelles.	—	4 mai	1859.
» **Chalon**, Renier; à Bruxelles	—	4 mai	1859.
» **Mathieu**, Adolphe C. G.; à Ixelles . .	—	19 mai	1863.
» **Thonissen**, J. J.; à Louvain	—	9 mai	1864.
» **Juste**, Théodore; à Ixelles	—	5 mai	1866.
» **Defacqz**, Eugène; à Bruxelles	—	5 mai	1866.
» **Guillaume**, H. L. G.; à Bruxelles . .	—	7 mai	1867.
» **Nève**, Félix; à Louvain	—	11 mai	1868.
» **Wauters**, Alphonse; à St-J.-ten-Noode.	—	11 mai	1868.
» **Conscience**, Henri; à Ixelles	—	10 mai	1869.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. **Serrure**, C. P.; à Gand	Élu le	11 janvier	1847.
» **Blommaert**, Philippe; à Gand . . .	—	9 mai	1860.
» **De Laveleye**, Émile; à Liége . . .	—	6 mai	1867.
» **Laforêt**, N.-J.; à Louvain	—	10 mai	1869.
» **Nypels**, J.-S.-G.; à Liége	—	10 mai	1869.
» **Le Roy**, Alphonse; à Liége	—	9 mai	1870.
» **De Borchgrave**, Émile; à Bruxelles. .	—	9 mai	1870.

50 ASSOCIÉS.

M. **De la Fontaine**, G. F. J.; à Luxemb.	Élu le	23 décem.	1822.
» **Cooper**, C. P.; à Londres	—	5 avril	1834.
» **Mone**, F. Joseph; à Carlsruhe . . .	—	7 mai	1840.
» **Groen van Prinsterer**, G.; à La Haye .	—	15 décem.	1840.
» **Phillips**, Georges; à Vienne	—	15 décem.	1842.
» **Guizot**, François P. G.; à Paris	—	9 février	1846.
» **Mignet**, F. A. A.; à Paris	—	9 février	1846.
» **De la Sagra**, Ramon; à Paris	—	9 février	1846.

M. Ranke, Léopold; à Berlin	Élu le	9	février	1846.
» Salva, Miguel; à Madrid	—	9	février	1846.
» Dupin, le baron F. P. Charles; à Paris.	—	11	janvier	1847.
» Leemans, Conrad; à Leyde.	—	11	janvier	1847.
» Pertz, Georges Henri; à Berlin . . .	—	11	janvier	1847.
» Manzoni, le comte Alexandre; à Milan.	—	17	mai	1847.
» Nolet de Brauwere van Steeland, J. C.; à Ixelles	—	7	mai	1849.
» De Bonnechose, F. P. Emile; à Paris.	—	7	mai	1849.
» De Rossi, le chevalier J. B.; à Rome .	—	7	mai	1855.
» Paris, A. Paulin; à Paris	—	26	mai	1856.
» De Longpérier, Adrien; à Paris . .	—	26	mai	1856.
» Von Reumont, Alfred; à Rome. . .	—	26	mai	1856.
» Von Czoernig, le bon Charles; à Vienne	—	4	mai	1859.
» Minervini, Jules; à Naples	—	4	mai	1859.
» Lafuente, Modeste; à Madrid . . .	—	4	mai	1859.
» Grote, Georges; à Londres	—	9	mai	1860.
» Theiner, Augustin; à Rome	—	9	mai	1860.
» De Koehne, Bernard; à St-Pétersbourg.	—	13	mai	1861.
» Cantu, César; à Milan.	—	13	mai	1861.
» Von Löher, François; à Munich. . .	—	13	mai	1862.
» De Vries, Matthieu; à Leyde. . . .	—	19	mai	1863.
» Von Arneth, le chev. Alfred, à Vienne.	—	9	mai	1864.
» Disraeli, Benjamin; à Londres. . .	—	9	mai	1864.
» Wolowski, Louis; à Paris.	—	10	mai	1865.
» Renier, Léon; à Paris	—	10	mai	1865.
» Thiers, Adolphe; à Paris	—	10	mai	1865.
» Arrivabene, le comte Jean; à Florence.	—	5	mai	1866.
» Mommsen, Théodore; à Berlin . . .	—	5	mai	1866.
» Von Döllinger, J. J. J.; à Munich .	—	5	mai	1866.
» Farr, William; à Londres	—	7	mai	1867.
» Stephani, Ludolphe; à St-Pétersbourg.	—	7	mai	1867.
» Thierry, Amédée; à Paris.	—	7	mai	1867.
» Laboulaye, Édouard; à Paris . . .	—	7	mai	1867.

M. **Scheler**, Auguste; à Ixelles . . . . . . Élu le 11 mai 1868.
» **Egger**, Émile; à Paris . . . . — 10 mai 1869.
» **Vreede**, Guillaume-G.; à Utrecht . . . . — 10 mai 1869.
» **Von Sybel**, Henri-Ch.-L.; à Bonn . . . . — 10 mai 1869.
» **Carrara**, François; à Pise. . . . . — 9 mai 1870.
» **Mill**, John Stuart; à Londres. . . . . . — 9 mai 1870.
» N. . . . .
» N. . . . .
» N. . . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. GALLAIT, directeur.
» Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. DE KEYSER, Nicaise; à Anvers. . . .	Nommé le 1er déc. 1845.
» GALLAIT, Louis; à Schaerbeek. . . .	— 1er déc. 1845.
» MADOU, Jean; à St-Josse-ten-Noode. .	— 1er déc. 1845.
» VERBOECKHOVEN, Eugène; à Schaerbeek.	— 1er déc. 1845.
» WAPPERS, le baron Gustave; à Anvers.	— 1er déc. 1845.
» DE BRAEKELEER, Ferdinand; à Anvers.	Élu le 8 janvier 1847.
» PORTAELS, Jean; à Bruxelles. . . .	— 4 janvier 1855.
» SLINGENEYER, Ernest; à St-Je-t.-Noode.	— 7 avril 1870.
» ROBERT, Alexandre; à St-Jos.-ten-Noode.	— 7 avril 1870.

Section de Sculpture :

M. GEEFS, Guillaume; à Schaerbeek. . .	Nommé le 1er déc. 1845.
» SIMONIS, Eugène; à Bruxelles. . . .	— 1er déc. 1845.
» GEEFS, Joseph; à Anvers	Élu le 9 janvier 1846.
» FRAIKIN, Charles Auguste; à Schaerbeek.	— 8 janvier 1847.

Section de Gravure :

M. FRANCK, Joseph; à St-Josse-ten-Noode.	Élu le 7 janvier 1864.
» LECLERCQ, Julien; à Lokeren . . .	— 12 janvier 1866.

Section d'Architecture :

M. PARTOES, H. L. F.; à Bruxelles . . . Élu le 8 janvier 1847.
» BALAT, Alphonse; à Ixelles . . . . . — 9 janvier 1862.
» PAYEN, Auguste; à St-Josse-ten-Noode. — 9 janvier 1862.
» DE MAN, Gustave; à Ixelles . . . . . — 12 janvier 1865.

Section de Musique :

M. FÉTIS, François J.; à Bruxelles . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» HANSSENS, Charles L.; à Bruxelles . . — 1er déc. 1845.
» VIEUXTEMPS, Henri; à Schaerbeek . . — 1er déc 1845.
» DE BURBURE, le chevalier Léon; à Anvers. Élu le 9 janvier 1862.
» N. . . . .

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. ALVIN, Louis J.; à Ixelles. . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» QUETELET, Adolphe J. L; à Bruxelles. — 1er déc. 1845.
» VAN HASSELT, André H.; à St-J.-T.-N. — 1er déc. 1845.
» FÉTIS, Edouard F.; à Bruxelles. . . Élu le 8 janvier 1847.
» DE BUSSCHER, Edmond; à Gand. . . — 5 janvier 1854.
» SIRET, Adolphe; à St-Nicolas. . . . — 12 janvier 1866.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Pour la Peinture :

M. DE BIEFVE, Édouard; à Bruxelles . . Élu le 9 janvier 1846.
» DYCKMANS, Joseph L.; à Anvers. . . — 8 janvier 1847.

Pour la Sculpture :

M. Jehotte, Louis ; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Pour la Musique :

M. Bosselet, Charles F. ; à St-J.-ten-Noode. Élu le 22 sept. 1852.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Stappaerts, Félix ; à Ixelles . . . . Élu le 9 janvier 1868.

50 ASSOCIÉS.

Pour la Peinture :

M. Landseer, Edwin ; à Londres . . . . Élu le 6 février 1846.
» Von Kaulbach, Guillaume ; à Munich.. — 6 février 1846.
» Becker, Jacques ; à Francfort . . . . — 8 janvier 1847.
» Haghe, Louis ; à Londres . . . . . — 8 janvier 1847.
» Robert Fleury, Joseph N. ; à Paris. . — 7 janvier 1864.
» Gérome, Jean Léon ; à Paris . . . . — 12 janvier 1865.
» Madrazo, Fréderic ; à Madrid. . . . — 12 janvier 1865.
» Cogniet, Léon ; à Paris . . . . . . — 9 janvier 1868.
» Bendemann, Édouard, J. F. ; à Dusseldorf. — 9 janvier 1868.
» Meissonier, Jean L.-E. ; à Paris . . . — 7 janvier 1869.
» N. . . . .

Pour la Sculpture :

M. Dumont, Augustin Alexandre ; à Paris . Élu le 22 sept. 1852.
» De Nieuwerkerke, comte Alfr. ; à Paris. — 22 sept. 1852.

M. Foley, Jean Henri ; à Londres. . . . Élu le 8 janvier 1863.
» Cavelier, Pierre Jules; à Paris . . . — 7 janvier 1864.
» Jouffroy, François, à Paris . . . . — 12 janvier 1866.
» Drake, Frédéric; à Berlin . . . . . — 12 janvier 1866.
» Barye, Antoine Louis; à Paris . . . — 7 janvier 1869.
» N. . . . .

Pour la Gravure :

M. Forster, François; à Paris . . . . . Élu le 6 février 1846.
» Henriquel Dupont, Louis P.; à Paris . — 8 janvier 1847.
» Bovy, Antoine; à Paris . . . . — 8 janvier 1847.
» Mercuri, Paul; à Rome. . . . . . — 8 janvier 1857.
» Oudiné, Eugène André; à Paris . . . — 8 janvier 1857.
» Martinet, Louis Achille; à Paris. . . — 7 janvier 1858.
» Mandel, Édouard; à Berlin . . . . — 12 janvier 1865.
» Keller, Joseph; à Dusseldorf. . . . — 6 janvier 1870.

Pour l'Architecture :

M. Donaldson, Thomas; à Londres . . . Élu le 6 février 1846.
» Forster, Louis; à Vienne . . . . . . — 5 janvier 1854.
» Viollet-le-Duc, E. E.; à Paris. . . — 8 janvier 1863.
» Leins; à Stuttgart . . . . — 7 janvier 1864.
» Daly, César; à Paris. . . . . — 12 janvier 1865.
» Labrouste, F.-M.-Théodore; à Paris . — 9 janvier 1868.
» N . . . .

Pour la Musique :

M. Auber, Daniel F. E.; à Paris . . . . Élu le 6 février 1846.
» Daussoigne-Méhul, Joseph; à Liége . — 6 février 1846.

M. Lachner, François ; à Munich . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» Mercadante, Saverio ; à Naples . . . — 22 sept. 1852.
» Thomas, Ch.-L.-Ambroise ; à Paris. . — 8 janvier 1863.
» David, Félicien ; à Paris. . . . . . . — 8 janvier 1863.
» Verdi, Joseph ; à Naples . . . . . . — 12 janvier 1865.
» Ricci, Frédéric ; à Paris . . . . — 6 janvier 1870.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. De Coussemaker, Edmond ; à Lille . . Élu le 8 janvier 1847.
» De Caumont, le comte Arcisse ; à Caen . — 22 sept. 1848.
» Ravaisson, J. G. Félix ; à Paris . . . — 10 janvier 1856.
» Schnaase, Charles ; à Berlin . . . . — 12 janvier 1866.
» Gailhabaud, Jules ; à Paris . . . . — 9 janvier 1868.
» Van Westrreene, T. ; à La Haye . . — 7 janvier 1869.
» Mariette, Auguste-Édouard ; au Caire. — 6 janvier 1870.
» N. . . . .

COMMISSION DE L'ACADÉMIE

pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, M. GUILLAUME, délégué de la classe des Lettres.
Vice-président, M. AD. QUETELET, délégué de la classe des Sciences.
Secrétaire, M. DE BUSSCHER, délégué de la classe des Beaux-Arts.
Membres :

M. CORNANS,	délégué	de la classe des Sciences.
» DE KONINCK,	id.	id.
» DEWALQUE,	id.	id.
» VAN BENEDEN,	id.	id.
» GACHARD,	id.	classe des Lettres.
» JUSTE,	id.	id.
» Le b^on^ KERVYN DE LETTENHOVE,	id.	id.
» POLAIN,	id.	id.
» BALAT,	id.	classe des Beaux-Arts.
» Le chev. DE BURBURE,	id.	id.
» PORTAELS,	id.	id.
» SIRET,	id.	id.

Secrétaire-adjoint, M. Félix STAPPAERTS, correspondant de la classe, des beaux-arts.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
M. Le Vte DU BUS.	M. DE DECKER.	M. ALVIN.
» VAN BENEDEN.	» Le B^on^ DE GERLACHE.	» F. FÉTIS.
» WESMAEL.	» FAIDER.	» FRAIKIN.
» LIAGRE.	» GACHARD.	» G. GEEFS.
» GLUGE.	» M. N. J. LECLERCQ.	» PARTOES.

CLASSE DES LETTRES. — *Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.*

M. SNELLAERT, secrétaire.
» BORMANS.
» DE DECKER.
» BLOMMAERT.
» CONSCIENCE.

Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.

M. le baron DE GERLACHE, président.
» le baron KERVYN DE LETTENHOVE, secrétaire.
» POLAIN.
» VAN HASSELT.
» MATHIEU.
» SCHELER.
» LE ROY.

CLASSE DES BEAUX-ARTS. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. AD. QUETELET, président.
» VAN HASSELT, secrétaire.
» ALVIN.
» ED. FÉTIS.
» F. FÉTIS.
» DE MAN.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

M. le baron DE GERLACHE, président.
» GACHARD, secrétaire-trésorier.
» DE SMET, membre.
» DU MORTIER, »
» BORMANS, »
» BORGNET, »
» le baron KERVYN DE LETTENHOVE, »
» WAUTERS, membre suppléant.

LISTE DES MEMBRES, ASSOCIÉS ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

M. Alvin, rue du Trône, 45, à Ixelles.
» Balat, rue de Londres, 17, à Ixelles.
» Bosselet, rue St-Philippe, 66, à St-Josse-ten-Noode.
» Brialmont, rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode.
» Chalon, rue de la Senne, 40.
» Conscience, rue Terrade, 1, à Ixelles.
» De Biefve, rue de Marnix, 9.
» De Borchgrave, rue Marie-Thérèse, 20.
» De Decker, rue de la Loi, 196.
» Defacqz, boulevard de Waterloo, 57.
» De Gerlache (baron), chaussée d'Ixelles, 27, à Ixelles.
» De Man, rue du Parnasse, 27, à Ixelles.
» Devaux, boulevard de Waterloo, 46.
» Du Bus (vicomte), rue du Méridien, 10, à St-Josse-ten-Noode.
» Du Mortier, montagne du Parc, 13.
» Dupont, rue Caroly, 12, à Ixelles.
» Faider, rue du Trône, 8.
» Fétis (Éd.), rue des Sablons, 25.
» Fétis (F.), rue des Sablons, 25.
» Fraikin, chaussée de Haecht, 182, à Schaerbeek.
» Franck, rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode.
» Gachard, rue de la Paille, 14.
» Gallait, rue des Palais, 106, à Schaerbeek.
» Geefs (G.), rue des Palais, 22, à Schaerbeek.
» Gluge, rue Joseph II, 7.
» Guillaume, au ministère de la guerre, rue de la Loi.
» Hanssens, boulevard de l'Entrepôt, 3.
» Jehotte, rue des Arts, 53.
» Juste, rue du Trône, 149, à Ixelles.

M. Kervyn de Lettenhove, au ministère de l'Intérieur, rue de la Loi.
» Leclercq (M. N. J.), rue Royale, 218, à St-Josse-ten-Noode.
» Liagre, rue de Namur, 10.
» Madou, chaussée de Louvain, 8, à St-Josse-ten-Noode.
» Mailly, rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode.
» Mathieu, rue Mercelis, 12, à Ixelles.
» Maus, rue de Naples, 41, à Ixelles.
» Melsens, rue de la Grosse-Tour, 29, à Ixelles.
» Montigny, rue des Palais, 102, à Schaerbeek.
» Nolet de Brauwere Van Steeland, rue du Prince Royal, 38, à Ixelles.
» Nyst, rue du Frontispice, 9, à Molenbeek-St-Jean.
» Partoes, rue des Arts, 33.
» Payen, rue Botanique, 26, à St-Josse-ten-Noode.
» Portaels, rue Royale, 35.
» Quetelet (Ad.), à l'Observatoire royal.
» Quetelet (Ernest), à l'Observatoire royal.
» Robert, chaussée de Louvain, 6, à St-Josse-ten-Noode.
» Scheler, rue Mercelis, 66, à Ixelles.
» Simonis, rue du Canal, 53bis.
» Slingeneyer, rue de Spa, 72, à St-Josse-ten-Noode.
» Stappaerts, rue de la Concorde, 35, à Ixelles.
» Stas, rue Joncker, 13, à St-Gilles.
» Stricken, rue de Berlin, 44, à Ixelles.
» Van Hasselt, rue St-Lazare, 29, à St-Josse-ten-Noode.
» Van Praet, rue Ducale, 13.
» Verboeckhoven, chaussée de Haecht, 184, à Schaerbeek.
» Vieuxtemps, chaussée de Haecht, 109, à Schaerbeek.
» Wauters, Avenue de Cortenberg, 121, à St-Josse-ten-Noode.
» Wesmael, rue de la Rivière, 30, à St-Josse-ten-Noode.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

Moreau de Jonnès, A.; associé, décédé en avril 1870.
Lacordaire, Th.; associé, décédé le 18 juillet 1870.

CLASSE DES LETTRES.

De Montalembert, le c^{te} Ch.; associé, décédé le 13 mars 1870.
Rau, Ch.-Henri; associé, décédé le 18 mars 1870.
Bogaers, A.; associé, décédé le 11 août 1870.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

De Bériot, Charles; membre, décédé le 8 avril 1870.
Schnetz, V.; associé, décédé en avril 1870.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.



F. J. Navez

NOTICE

SUR

FRANÇOIS-JOSEPH NAVEZ (1),

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

Né à Charleroi le 19 novembre 1787, décédé à Bruxelles le 11 octobre 1869.

Honoré, pendant près de quarante ans, de l'amitié de l'éminent confrère dont je vais essayer de retracer la carrière, je me serais exposé à encourir le reproche de partialité si j'avais puisé en moi seul les souvenirs qui doivent servir d'éléments à cette biographie; mon appréciation du mérite des travaux du maître eût d'ailleurs été de peu de poids. Aidé des ressources que m'offrent les nombreuses correspondances qu'il n'a cessé d'entrenir, je puis le montrer à ceux qui n'ont point vécu avec lui, le rappeler à ceux qui l'ont connu, tout en laissant à de plus compétents que moi le soin de lui assigner son rang. Je veux me donner pour collaborateurs les témoins les mieux informés; je n'ai qu'à puiser dans quelques milliers de lettres échelonnées entre les années 1803 et 1866; j'en userai largement.

Pour apprécier le peintre, j'aurai la plume de David, d'In-

(1) Un travail plus développé a été publié dans la GALERIE DES CONTEMPORAINS, sous le titre de : *François-Joseph Navez, sa vie, ses œuvres et sa correspondance.* Bruxelles; Bruylant-Christophe et Cie.

gres, de Léopold Robert, de Schnetz, de Granet et de bien d'autres illustres; pour juger l'enseignement du maître habile, je me donnerai comme auxiliaires les élèves qui ont profité de ses leçons. Il me plaît de m'effacer devant de telles autorités, et je me résigne sans regret au rôle de compilateur, trop heureux de pouvoir disposer d'aussi précieux documents. J'ai l'espoir que, par ce moyen, ma notice reflétera la physionomie de l'époque, des situations diversement marquées qui se sont succédé depuis le commencement du siècle.

Il est, en effet, indispensable de bien connaître le caractère de ces temps : les bouleversements politiques réagissent toujours sur la marche et le développement des arts; et cette période ayant été singulièrement féconde en révolutions, il faut savoir tenir compte, à ceux qui ont vécu dans ce milieu troublé, des difficultés qu'ils ont rencontrées. Cela est nécessaire si l'on veut juger équitablement l'ensemble de la carrière de Navez. Il faut connaître, par ses détails, l'éducation artistique qu'il a reçue et ne pas perdre de vue les circonstances qui ont accompagné ses études. Il faut se rappeler que, pendant l'espace de temps qu'embrasse cette notice, notre pays a subi trois révolutions qui ont profondément modifié les conditions d'existence des Belges en général et des artistes en particulier.

Absorbée d'abord dans un grand État qui cherchait à lui ôter ce qui pouvait lui rester de son caractère individuel, mariée ensuite à un autre État, plus petit, mais qui ne lui rendait qu'une demi-nationalité, la Belgique a enfin recouvré son autonomie tout entière et, avec l'indépendance, la responsabilité de ses nouvelles destinées.

Pour nos enfants, qui ont le bonheur de respirer, depuis leur naissance, l'air sain et fortifiant de la liberté, qui se sentent chez eux sur le sol natal, dont l'action n'est entravée par

aucune volonté extérieure, il leur est aisé de se soustraire à ce que l'influence des idées étrangères pourrait avoir de pernicieux, il leur est facile d'être entièrement Belges. Il est juste pourtant qu'ils se souviennent qu'il n'en a pas été absolument de même pour leurs pères.

I

François-Joseph Navez est né à Charleroi le 19 novembre 1787. Il était le quatrième et dernier enfant, le seul fils de Thomas Navez, rentier, échevin de la ville en 1794, otage emmené à Châlon par les armées de la république française envahissant notre pays. Ce magistrat municipal était un homme religieux, austère dans ses mœurs, éclairé et même assez lettré pour le temps et la localité où il vivait.

Bien qu'il eût été assez heureux de voir son fils embrasser la carrière des emplois publics, il ne contraria point une vocation qui se manifesta de bonne heure. On peut dire que Navez a commencé à dessiner dès le berceau, puisque, dans sa toute première enfance, sa mère lui mettait du papier et un crayon entre les mains afin de l'occuper, dans son petit lit, jusqu'au moment où viendrait le sommeil.

A l'époque du siége de Charleroi, en 1794, il copia quelques gravures, et, avant de quitter sa ville natale, sans avoir eu de maître, il était parvenu à dessiner, de grandeur naturelle, le portrait de son père.

Les petites et même les grandes villes de la Belgique étaient loin d'offrir alors pour l'instruction les ressources qu'on y trouve aujourd'hui. François Navez profita de celles que présentait Charleroi, mais ce n'était guère, et son éducation littéraire en souffrit.

Le moment était venu de choisir une carrière au jeune homme qui arrivait à l'âge de quinze ans. Le père s'adressa à un peintre, originaire de la même ville que lui (1) et qui, demeurant à Bruxelles, était souvent mis en réquisition par ses concitoyens lorsque ceux-ci avaient soit un conseil, soit un service à demander. M. François, appréciant les dispositions du jeune Navez, conseilla au père d'envoyer son fils à Bruxelles faire des études suivies, ce qui fut immédiatement exécuté. Arrivé à Bruxelles le 5 septembre 1803, il commença à dessiner sous M. Isidore François, le frère de Pierre-Joseph, et fut admis à fréquenter les classes de l'Académie le 1er octobre.

Ses progrès furent rapides; il remporta successivement les premiers prix dans toutes ses classes; il n'y eut d'exception que pour celle de dessin d'après la bosse, *Figure antique*, le jeune homme ayant été obligé, en février 1806, d'abandonner le concours pour un voyage à Charleroi, déterminé par la mort de son père, arrivée le 6 de février.

C'est seulement en 1807 qu'il entra pour étudier la peinture chez Pierre-Joseph François. L'année suivante, ayant remporté le premier prix de dessin d'après nature à l'Académie, il cessa de fréquenter les cours de cette institution municipale.

Dès lors, il commença à peindre quelques portraits et fit au musée des copies d'après des tableaux de Rubens, de Van Dyck, de Philippe de Champagne et de Crayer.

Tout en continuant à fréquenter l'atelier de M. François, Navez travaillait donc déjà pour lui-même, il se mesurait dans les concours ouverts par des sociétés qui furent fondées vers cette époque pour encourager les talents naissants. La première

(1) Le peintre Pierre-Joseph-Célestin François est né à Namur, où son père, domicilié à Charleroi, était allé gérer une papeterie.

exposition organisée à Bruxelles par les soins de la Société des beaux-arts eut lieu en 1811. Elle avait été précédée d'un concours, comme cela se pratiqua encore pendant longtemps. Notre jeune peintre y remporta le premier prix de composition dessinée; le sujet proposé était : *Junius Brutus jurant, sur le corps de Lucrèce, de chasser les Tarquins de Rome.*

Il obtint à ce même concours le quatrième prix de peinture d'histoire pour un tableau représentant : *Abraham éloignant Agar et Ismaël.*

L'année suivante, eurent lieu le concours et l'exposition de la Société de Gand ; Navez y remporta le premier prix de peinture; le sujet proposé était : *Virgile lisant le VIe livre de l'Énéide à Auguste, en présence d'Octavie, mère de Marcellus*, etc. Ce fut l'occasion d'une manifestation de ses concitoyens qui reçurent triomphalement le vainqueur dans les murs de Charleroi. On peut en lire le détail dans le numéro du 3 novembre 1812 de l'*Oracle, journal du département de la Dyle.*

Ces succès remportés coup sur coup devaient fixer l'attention sur un jeune homme qui débutait aussi brillamment. La Société des beaux-arts le prit sous sa protection et décida qu'elle lui faciliterait les moyens d'aller se perfectionner à Paris, le centre de l'empire, le foyer de toutes les lumières dont la province ne pouvait recevoir que des rayons pâlis. Par résolution du 23 avril 1813, ladite Société nomma Navez son pensionnaire à Paris.

Une note, accompagnant une liste générale que le peintre a dressée lui-même de tous ses ouvrages, nous apprend que du 1er juillet 1806 au 17 juin 1813, son travail lui a rapporté la somme de 3,044 francs. A la mort du père, le patrimoine de la famille avait été partagé; Navez était à l'abri du besoin, mais non assez riche pour se passer des ressources qu'il tirait déjà de son art. Il était obligé de mettre beaucoup d'ordre dans ses

affaires et d'apporter une grande économie dans ses dépenses. Il se ressentit toute sa vie des bonnes habitudes que la nécessité lui fit contracter dans sa jeunesse.

II

En arrivant à Paris, Navez n'était pas décidé sur le choix du maître dont il fréquenterait l'atelier. Il commença par peindre au musée, et c'est encore à un maître de l'école flamande qu'il demanda son modèle; il copia le beau portrait de Sneyders et de sa femme par P.-P. Rubens.

Il eut pour correspondants, à cette époque, quelques amis de Charleroi, son maître M. François, le secrétaire de la Société des beaux-arts de Bruxelles, l'architecte Louyet, le peintre Stevens et M. Bosschaert, conservateur du musée de tableaux.

Par lettre du 7 juillet 1813, M. Picard avait notifié à Navez la décision de la commission de la Société. La pension, qui devait être de 1,200 francs, avait, après de longs débats, été réduite à 1,000 francs, payable à Paris, de trois en trois mois et par anticipation, à dater du 1er juin.

Ce revenu était mince, mais la Société n'avait que des ressources restreintes; ce n'était point une institution gouvernementale, mais la sollicitude dont l'association bruxelloise entourait son pensionnaire compensait jusqu'à un certain point la modicité du secours pécuniaire. Elle procura au jeune homme les meilleures recommandations, lui fournit toutes les indications qu'il pouvait désirer sur la conduite qu'il aurait à tenir, les démarches qu'il aurait à faire. La correspondance de M. Picard est, sous ce rapport, d'un certain intérêt : le secrétaire ne se contente pas de donner au jeune peintre l'adresse de tous les personnages auxquels il lui conseille de faire visite; il lui in-

dique encore la nature des sujets qu'il ferait bien de traiter dans les tableaux qu'il ne doit pas manquer d'envoyer à Bruxelles pour la prochaine exposition, laquelle doit avoir lieu en 1815.

C'est le 9 août 1813 que Navez entra comme élève dans l'atelier de David. Sa détermination reçut l'approbation de son maître François et de ses autres amis de Bruxelles. Le peintre C.-F.-J. Stevens, tout en le louant de son choix, y apporte quelque réserve. M. Bosschaert lui recommande de ne point se laisser fourvoyer par la manière du maître français et d'avoir toujours devant les yeux la trace de Rubens.

Depuis la réunion de la Belgique à la France, les Belges avaient eu des succès extraordinaires dans les concours pour les prix de Rome. Celui de peinture avait été décerné, en 1804, à Odevaere, de Bruges, celui de sculpture en 1807 à Calloigne, aussi de Bruges, et en 1808 à Ruxthiel, de Liége; enfin en 1812 Suys, d'Ostende, avait été le lauréat du concours d'architecture. Quatre Belges en huit ans l'avaient emporté sur tous les concurrents que pouvait leur opposer l'empire français, qui, il ne faut point l'oublier, s'étendait alors du Tibre à l'Elbe. Navez pouvait donc, sans trop de présomption, espérer un succès pareil; il s'y préparait avec ardeur et courage quand survinrent les bouleversements politiques qui ont amené la chute de Napoléon et la restauration des Bourbons sur le trône de France.

En juillet 1814, Navez fut avisé par le secrétaire, M. Picard, de la suppression de sa pension. Le royaume des Pays Bas constitué, il redevenait Belge et ne pouvait plus songer à prendre part, avec les Français, au concours pour le prix de Rome. Il n'en continua pas moins à demeurer à Paris, suivant les leçons de David que les princes de la maison de Bourbon n'inquiétèrent point pendant la première restauration. Le nouveau royaume donné à la maison d'Orange s'organisait, les choses y suivaient leur

cours naturel et la Société des beaux-arts de Bruxelles, dont M. le duc d'Ursel était toujours le président, avait repris ses travaux et n'avait point oublié son pensionnaire à qui l'on fit savoir le 21 février 1815, qu'en attendant que la question de la pension fût décidée, une somme de 400 francs lui serait payée à Paris.

Des événements de plus en plus graves se sont accomplis : Waterloo, en mettant fin à l'aventure des *Cent jours*, a affermi le nouveau royaume des Pays-Bas. Guillaume 1er, jaloux de maintenir et de développer toutes les institutions libérales, a couvert de sa protection la Société des beaux arts, et, nonobstant le grand cataclysme de juin, l'été de 1815 vit s'ouvrir à Bruxelles l'exposition projetée.

Ce salon, moins riche en productions que ne l'avaient été les précédents, fut beaucoup plus profitable aux artistes exposants. M. Picard, dans une lettre du 29 août rend compte au jeune Belge, toujours à Paris, des résultats suivants : La vente des tableaux a produit plus de vingt mille francs; le roi, le maire de Bruxelles, de riches Anglais ont été des acquéreurs généreux; et presque tous les artistes ont vendu ou reçu des commandes.

Navez s'était empressé aussi de profiter de cette première occasion et avait envoyé son contingent, entre autres, un *Saint-Jean-Baptiste* fort admiré de son ami Louyet qui y trouve la correction italienne; cet éloge n'était d'ailleurs que l'écho de l'opinion des artistes et des amateurs.

La Société des beaux-arts lui tint compte de ces succès et le 8 octobre, le secrétaire, M. Picard, le prévient que ce qui lui est encore dû sur les trois années de pension lui sera payé en décembre et en mars. Là ne se borne point la sollicitude de ses patrons; déjà, ils s'occupent des moyens d'entretenir leur pensionnaire, à Rome, pendant quelques années. Mais Navez ne se

croyait pas encore en ce moment assez fort pour pouvoir tirer tout le profit désirable d'un séjour en Italie; il désirait passer encore à Paris, sous les yeux de son maître, un an ou même dix-huit mois.

La première restauration avait laissé David à ses travaux, à son atelier et à ses nombreux élèves; mais, après Waterloo, la réaction royaliste s'était accentuée et la situation des conventionnels était devenue périlleuse. Une loi du 12 janvier 1816 prononça l'exil contre tous ceux qui avaient voté la mort de Louis XVI Le peintre des *Horaces*, qui avait reçu du roi de Prusse les offres les plus brillantes, préféra à Berlin la ville de Bruxelles où il devait achever sa carrière; Navez l'y suivit. Les progrès qu'il avait faits sous la direction de l'illustre maître sont constatés par un certificat portant la date de 1815, à la fin des Cent jours, au moment où le jeune Belge, voyant l'empire s'écrouler, songeait à rentrer dans sa patrie

Du 19 juin 1813 au 19 janvier 1816, durée de son séjour à Paris, notre pensionnaire a terminé plusieurs copies au musée et fait plus de 150 études peintes, deux portraits en pied, quinze en buste et quatre tableaux d'histoire. Il a tenu note de tous ces faits et a même indiqué ce qu'il a gagné dans cette période; son travail lui a rapporté 1,183 francs. Quatre ebauches de tableaux qu'il avait faites à cette époque et qui lui ont été soustraites à Paris excitent ses regrets. « David m'avait bien recommandé de conserver ces esquisses et de terminer les tableaux; mais je ne les ai plus retrouvés en allant à Paris » écrit-il dans les notes du catalogue de ses œuvres. Les sujets qu'il avait traités étaient les suivants: *La Lacédemonienne et son fils; Thétis et Achille; Diogène et l'enfant; Anacreon et l'Amour.*

III

En revenant à Bruxelles, Navez prit son logement dans la maison d'un ami qu'il connaissait de longue date, qui devint plus tard son beau-frère et dont l'amitié à été aussi constante que vive. En m'adressant à mes confrères de l'Académie, je n'ai pas besoin de rappeler les éminentes qualités qui distinguaient M. Auguste De Hemptinne. Le volume de 1857 de cet *Annuaire* contient une notice biographique qui ne laisse rien à désirer et qui rend à la mémoire du savant un hommage qui honore autant celui qui l'a écrite, sous la dictée d'un cœur reconnaissant, que celui dont elle retrace la vie. Je me contenterai donc de renvoyer le lecteur au travail si complet de M. J.-S. Stas.

M. De Hemptinne fut pour Navez un frère longtemps avant qu'une alliance lui donnât réellement ce titre. Plus jeune de six ans, le peintre l'aime et le respecte; en lui écrivant, il l'appelle *mon maître*. Il trouvait en effet chez lui conseil et assistance au besoin.

Avant de se rendre en Italie, il séjourna dix-neuf mois dans cette maison qui lui rendait une famille. Il peignit alors pour le duc d'Ursel un petit tableau dont il n'a pas mentionné le sujet, puis un *Abel en prière* et une *Sainte Véronique;* il fit en outre dix-sept portraits, ce qui lui rapporta 4,242 francs. Au nombre de ces portraits se trouve celui de son maître David, en buste, qu'il reproduisit trois fois: l'un fut donné à l'illustre exilé; M. De Hemptinne reçut le deuxième, et le troisième, que Navez a toujours conservé, se trouve encore dans son atelier qui est aujourd'hui celui de M. Portaels, son gendre.

Avant de suivre notre peintre dans son voyage au delà des Alpes, il n'est pas hors de propos de revenir sur l'enseignement

qu'il avait reçu sous la direction de l'auteur de *l'Enlèvement des Sabines*.

Nous avons été témoins d'une réaction violente contre l'école de David, école que les novateurs qualifiaient de *classique* en opposition avec le *romantisme* qui prenait naissance au moment où la Restauration ramenait en France la liberté sous l'égide de la royauté de droit divin. Retour ordinaire des choses d'ici bas! celui qui, dès 1789, s'était séparé de l'ancienne académie de peinture, dont il répudiait les traditions et l'influence, était devenu, bien malgré lui, le représentant des principes académiques; lui qui avait appuyé à la Convention (novembre 1792) une pétition des *artistes libres* demandant la suppression des académies, devait être présenté quelques années plus tard, comme un despote exerçant sur l'art une impitoyable tyrannie. M. Delécluse, dans le livre qu'il a consacré au grand peintre dont il avait été l'élève, a fait justice de ce reproche. Il suffit, en effet, de rappeler les noms des principaux élèves de David pour démontrer que l'influence du maître n'allait pas jusqu'à détruire l'originalité de ceux qui recevaient ses leçons. Qu'ont de commun Drouais, Gros, Ingres, Schnetz, Léopold Robert, si ce n'est quelques principes généraux qui sont l'esthétique du bon sens appliquable à toutes les écoles.

David n'était point un théoricien : il émettait rarement des doctrines *à priori;* dans les conseils qu'il donnait à ses disciples, il était homme pratique avant tout. L'idée pour lui était peu de chose tant qu'elle n'était point réalisée. « Pour un peintre, disait-il, une idée n'est qu'une intention, un projet vague, tant que, au moyen d'une exécution sévère et savante, l'artiste n'a pu lui donner un corps et la rendre à la fois sensible et compréhensible. Il y a des gens qui ont des idées on ne peut plus heu-

reuses; mais il leur est impossible de les rendre : c'est évidemment comme s'ils n'en avaient pas (1). »

De tels principes esthétiques ne pouvaient donc être pernicieux aux élèves, de quelque pays que ceux-ci arrivassent. En était-il de même à l'égard des procédés qu'employait le maître et que ses élèves étaient naturellement amenés à préférer. Et, sous ce rapport, le jeune belge placé sous sa direction ne courait-il point quelque risque de s'éloigner plus encore de la tradition flamande (il faudrait peut-être dire anversoise) que ne l'avaient fait André Lens et François, le premier maître de Navez?

Loin d'être exclusif en matière de coloris, David rendait justice aux dispositions des Flamands pour ce côté de l'art; dans le certificat qu'il délivra à Navez, il s'exprime en ces termes : « C'est une justice que je me plais à rendre à ceux de sa nation sur les heureuses dispositions qu'ils apportent pour cette partie des beaux-arts... » Souvent le vieux praticien disait à son élève : « Que n'ai-je votre palette! » Un jour même, il s'extasiait devant une enseigne, à Bruxelles, et s'écriait: « Ces diables de Flamands, ils naissent coloristes! »

David ne possédait point cette entente de la distribution de la lumière et de l'ombre, cette transparence et cette magie des tons que Rembrandt porta au plus haut degré; son procédé de peinture qu'explique M. Delécluse se rapprochait davantage de la manière de Raphaël : il procédait par teintes faites d'après nature, juxtaposées et fondues avec assez de justesse pour qu'elles se succédassent sans blesser l'œil en exprimant la dégradation des tons. Ce procédé est un de ceux qui exigent le plus d'attention et d'habileté.

(1) Delécluse, Louis David. p. 226.

Prudhon peignait tout différemment. En commençant un tableau, il lui donnait l'aspect d'une grisaille et arrivait à produire toute la vivacité requise par de nombreux glacis, posés les uns sur les autres.

La manière de peindre de David peut avoir ses inconvénients résultant de sa difficulté même; elle a l'avantage d'obliger celui qui l'emploie à s'attacher avant tout à rendre le modelé; aussi est-ce avec raison que M. Delécluse a dit : « Depuis les trois grands maîtres italiens, David est certainement celui qui a exprimé la forme, qui a *dessiné* et *modelé*, pour parler le langage technique, avec le plus d'élévation. »

Les vrais connaisseurs ne refuseront point leur éloge à Navez, sous ce même rapport; il a poussé très-loin cette partie de son art, dont plusieurs de ses ouvrages présentent des exemples approchant de la perfection.

Un caractère particulier de l'enseignement de David, et qui le distingue de l'école académique, qui avait précédé immédiatement la sienne, autant que de l'école réaliste d'aujourd'hui, c'est la recommandation qu'il ne cesse de faire à ses élèves de prendre la nature pour modèle, en choisissant ce qui est réellement beau. Pour lui aussi, le beau, c'est le vrai, mais c'en est la splendeur.

Si l'on se pose cette question : l'influence qu'a exercée David sur l'école belge doit-elle être regrettée? je pense qu'il faut, avant de la résoudre, examiner attentivement les noms des élèves qui ont puisé à la source de son enseignement.

M. Delécluse, dans la liste générale des disciples du maître, cite seulement huit Belges dont un sculpteur, Ruxthiel, de Liége; encore dans ce nombre s'en trouve-t-il un, M. Madou, qui n'a jamais reçu de leçons de David. On ne dira pas certainement que Navez, Paelinck, Odevaere et Stapleaux ont été jetés dans le même moule, qu'ils ont seulement suivi la même voie.

IV

La Société des beaux-arts de Bruxelles, dans sa séance du 25 septembre 1817, nomma Navez son pensionnaire à Rome et lui assigna, pour trois ans, une pension de *neuf cents florins* des Pays-Bas. Le jeune artiste se met sans retard en route : il est à Genève, le 7 octobre, à Milan, le 26, à Lucques, le 17 novembre, et arrive le 7 décembre à Rome. Il s'y installe d'abord place de Venise, au palais Malaspina, qu'habitait un compatriote, M. De Potter. Il se trouva bientôt au milieu de ses camarades, élèves de David : Ingres, Granet, Schnetz, Picot, Léopold Robert, Léon Cogniet, Alaux, Beauvoir. Il dut à leur bonne amitié et particulièrement à la bienveillance de M. Thévenin, directeur de l'Académie de France, de pouvoir profiter de certains avantages réservés aux lauréats français habitant la *villa Medicis*.

Son premier soin, en arrivant dans la ville éternelle, fut de visiter les monuments, les musées et les galeries. Il avait alors trente ans; ce n'était plus un élève, les succès qu'il avait déjà obtenus lui permettaient de marcher de pair avec les meilleurs peintres de son pays. Il était donc en état d'apprécier les chefs-d'œuvre qu'il voyait là pour la première fois et d'en tirer profit pour son propre avancement. S'il avait vu à Paris la *Transfiguration*, la *Communion de St-Jérôme*, et tant d'autres merveilles de l'art que les victoires de la France avaient accumulées dans le musée de la capitale de l'empire, il n'avait pu se faire qu'une idée incomplète des fresques du Vatican, des *Stanze* et de la *Chapelle Sixtine*. Son admiration pour Raphaël est sans bornes. On ne peut rien concevoir de plus parfait en peinture, selon lui, que l'*École d'Athènes* et la *Dispute du*

Saint-Sacrement; mais Michel-Ange l'étonne davantage, surtout dans les peintures de la voûte de la chapelle Sixtine. C'est là qu'il fera, non des copies peintes, mais des croquis. Chose remarquable et qu'il est important de noter, Navez, pendant son séjour en Italie, n'a pas fait une seule copie d'après d'anciennes peintures, il s'est contenté de dessiner ce qui le frappait davantage parmi tant de chefs-d'œuvre.

Il avait obtenu la permission de dessiner dans la chapelle Sixtine; la plupart du temps, il y était seul, tout entier à l'étude attrayante à laquelle il s'abandonnait avec l'enthousiasme et la passion de son âge. Il m'a plusieurs fois raconté qu'un jour, dessinant une de ces figures si puissantes de mouvement et de vérité qui s'agitent dans le *Jugement dernier*, il s'était tellement absorbé dans sa contemplation et dans son travail, que, s'imaginant avoir devant lui des êtres vivants, et croyant voir remuer celui qu'il copiait, il s'écria, presque en colère : « Pose donc..... » L'écho des voûtes silencieuses, répondant à cette exclamation, réveilla le peintre de son rêve et provoqua chez lui un éclat de rire si sonore que le gardien, qui était à la porte, en dehors, vint tout scandalisé, voir ce qui se passait.

Visitant également les artistes en renom, il forma des relations d'un caractère plus sérieux et moins intime avec Canova, Thorwaldsen, Camuccini, Landi: il se lia encore avec quelques compatriotes établis à Rome : le paysagiste Verstappen, Anversois, Wood et Terlingen, Hollandais.

Cependant il entretient un commmerce suivi de lettres avec ses amis de Belgique. Picard est l'organe de la Société des beaux-arts auprès de son pensionnaire; De Hemptinne est le centre de tous ses rapports de famille. Il n'oublie ni son premier maître François, ni le proscrit David dont il regrette

de n'avoir plus les conseils pour guides; mais il veut que tous les ouvrages qu'il envoie au pays soient jugés par l'illustre maître, qui, de son côté, ne lui ménage point ses observations.

Le premier envoi du jeune peintre se composait d'un tableau peint et de plusieurs dessins. David avait été invité à venir les voir et à en dire son avis; il s'était rendu avec empressement chez M. De Hemptinne et avait demandé à être laissé seul dans le salon où le tableau se trouvait. Après l'avoir attentivement examiné, il s'était fait donner papier, plume et encre, et avait adressé à son élève les lignes que voici :

Bruxelles, 22 mars 1818.

MON CHER NAVEZ,

« Ce que j'aime le mieux de votre tableau, c'est le *sentiment ;* mais la couleur manque de résolution : elle n'a pas encore le caractère qui distingue un ouvrage de maître, elle sent l'élève timide, ce qui ne me déplait pas cependant jusqu'à un certain point. Vous n'auriez pas pu passer à ce que j'entends par *résolution* sans faire une sorte de caricature des anciens maîtres, ce qui aurait été pire; je veux que cette résolution vienne petit à petit, et c'est là la bonne.

» Vos mains, votre draperie de saint Joseph sont une preuve de ce que j'exige de vous dorénavant, ce ton-là est fadasse.

» Parlons de la Vierge, le sentiment en est parfait; mais, mon ami, elle n'est ni dessinée, ni bien drapée. Sa taille est trop courte, elle n'a pas de dos, ses hanches viennent aussitôt après la ceinture, la manche est mal drapée; cette agrafe au milieu du bras qui divise également les plis de chaque côté ne me plaît pas beaucoup, et le bras qui passe dessous l'aisselle de l'enfant Jésus ne se sent pas beaucoup. Pour la tête de la Vierge,

elle me plaît infiniment, c'est ce qu'il y de mieux; son voile a un bon sentiment, quoiqu'il ne soit pas naturel qu'il vienne entourer le coussin de l'enfant. Quant à l'enfant Jésus, la tête est fort jolie, le ton est très-fin; mais, vous qui faites si bien les cheveux, vous n'avez pas aussi bien réussi dans ceux-ci. Souvenez-vous donc de Léonard de Vinci. Les cuisses sont trop courtes ou bien il n'a pas de ventre. Le dessin, le dessin, mon ami, mille fois le dessin! Il est bien difficile de mettre bien ensemble des figures coupées sans faire auparavant un ensemble complet du mouvement général de la figure, qu'on prend au carreau ensuite pour ne se servir que de ce qui entre dans le tableau. Voilà bien des reproches que je vous fais. Vous en sentez la raison : à un autre, j'aurais dit : « C'est fort bien » parce que le principal y est, je veux dire le *sentiment :* vous l'avez, vous l'aimez, vous le recherchez, tout ce que j'exige encore pour ce tableau-ci viendra de soi-même, parce que vous avez la qualité principale, le *sentiment :* c'est lui qui donne le caractère maître à un ouvrage. »

La critique, bien que sévère, était fondée. J'ai vu ce tableau, il y a peu de mois pour la première fois; il a conservé toute la fraîcheur d'un coloris très-fin, il est d'un aspect gracieux et d'un sentiment vrai, mais les fautes que David y a relevées y sont aussi restées. C'est avec reconnaissance et respect que l'élève reçut la leçon, témoin la lettre qu'il écrivit à son ami De Hemptinne, et dont voici la partie la plus saillante :

« Je ne te dirai pas combien la lettre de M. David m'a fait de plaisir; ses observations, outre leur justesse, m'en font faire d'autres. Heureux celui qui peut recevoir et comprendre les conseils de cet homme-là! Va chez lui, tout de suite, remercie-le mille fois pour moi de ses observations et demande-lui d'avoir la bonté d'en faire de même chaque fois que j'enverrai quelque

ouvrage. Il n'y a que des hommes comme lui qui puissent vous retremper et vous remettre à votre place. Heureusement je n'avais aucune vanité d'avoir fait ce tableau. J'avais même aperçu plusieurs des défauts qu'il relève, entre autres tous ceux de la Vierge et du petit Jésus : il y en a encore d'autres qu'il ne m'indique pas. Ne t'a-t-il pas dit que le voile de la Vierge n'est pas placé dans le sens de la tête, que la partie qui est sur le front vient trop en avant? que le bras gauche de la Vierge ne se sent pas bien, etc. Je ne m'attendais pas à ce qu'il fût content de mon enfant. Quant au Saint-Joseph, il a grandement raison : je voulais y mettre cette résolution dont il parle (autant que je la sens), on m'en a empêché. Je ne m'attendais pas à recevoir une aussi bonne leçon à propos de cette figure. Je te le dis, je te le répète, c'est trop heureux pour moi d'avoir un pareil conseiller. Que les autres se montrent satisfaits de tout ce que je produis, qu'ils me flattent, tout cela ne me fera pas plus avancer que leurs critiques. Car nos jugeurs d'occasion ne vont pas comme lui à la source, et leurs observations ne font que m'embrouiller. Ce dont j'ai été extrêmement content, c'est qu'il est satisfait du sentiment; il a raison, c'est la première chose; c'est cela qui fait le peintre, et quand on a cela, on ne fait jamais absolument mauvais.

» Quant à toi, je suis charmé que tu en sois satisfait. Ce tableau est pour toi presque un portrait de famille. C'est en voyant ta femme jouer avec son enfant sur la table que j'en ai conçu l'idée. J'ai saisi le groupe à l'instant, j'en ai encore le croquis dans mon portefeuille. Tu peux dire cela à M. David, mais il est inutile de le dire à d'autres; car ils ne savent pas chez nous ce que c'est que tirer parti de ce que l'on voit, et on ne manquerait pas de dire que c'est une copie. J'avais d'abord placé l'enfant sur le gazon, puis sur une table recouverte d'un tapis,

et c'est Schnetz qui me conseilla de mettre un berceau dont il me donna le dessin.

« Je suis fâché de m'être attaché à utiliser un de vos cadres dont j'avais les dimensions : un ou deux pieds de plus m'auraient épargné bien des défauts. »

Remarquons, en passant, l'aveu du jeune peintre : afin d'utiliser un cadre, il a peint son tableau sur une toile trop petite. L'expérience ne le corrigera pas : presque à chaque envoi, il fait une recommandation comme celle-ci : « Fais ajouter un morceau à mon tableau, Voordecker rajustera cela et peindra un petit bout de fond. » Cela tenait aux distractions fréquentes et à la manière de travailler de Navez. En commençant un tableau, il ne savait pas toujours combien il y mettrait de figures. Un joli type, un motif intéressant lui passait-il devant les yeux, il ne se donnait plus de repos qu'il n'en eût fixé l'idée ; la première toile venue recevait l'impression toute fraîche. La vérité y gagnait assurément. Comme étude, ce qu'il peignait ainsi était admirable ; voulait-il en faire le point de départ d'un tableau, il s'exposait à produire une œuvre offrant des parties magistralement traitées, mais qui ne s'harmonisaient pas entre elles.

Plusieurs de ses lettres donnent d'ailleurs des détails intéressants sur sa manière de travailler. Il avait l'habitude de revenir souvent, de repeindre trois et quatre fois la même figure, dont il n'était jamais satisfait, et qu'il risquait de gâter entièrement à force de la vouloir perfectionner.

Dans les premiers temps de son séjour à Rome, il se plaignait de ne plus avoir auprès de lui David pour lui demander conseil, il ne marchait plus avec sécurité et se préoccupait surtout de ce que penserait son maître, dont, de loin, il s'exagérait encore la sévérité.

C'est que ce maître avait inspiré à ses élèves un respect qui allait jusqu'à la vénération. Il n'y a pas une seule lettre adressée à Navez par ses anciens condisciples où l'on ne rencontre quelques lignes exprimant leur confiance dans les avis du commun instituteur, le regret de ne pouvoir plus profiter de ses conseils, la même reconnaissance enfin. Si David est malade, ils témoignent une sollicitude filiale, et, à sa mort, ils manifestent les plus vifs regrets.

Avant de partir pour l'Italie, Navez, comme je l'ai dit plus haut, avait peint le portrait de son maître; celui-ci, pleinement satisfait de l'œuvre de son élève, en avait confié la reproduction à un graveur de talent, Potrelle, connu déjà par la gravure du portrait de Jules Romain. Granet avait apporté à Rome des épreuves du portrait du maître, une pour Ingres qui était on ne peut plus satisfait de la ressemblance; quant à l'exécution de la gravure, on la trouvait au-dessous de la réputation de Potrelle. « C'est, écrivait le peintre, une gravure de boutique. Il y a des parties mal modelées, les reflets de la joue sont secs et durs; le fond est trop égal, le linge est mollement fait, l'habit est détestable. »

Le gouvernement des Pays-Bas, dès son installation, s'occupa avec sollicitude de l'organisation de l'enseignement à tous ses degrés; celui des arts ne fut point oubilé, et, dans la constitution nouvelle donnée aux académies d'Amsterdam et d'Anvers par l'arrêté royal du 13 avril 1817, on voit figurer la création de grands prix de Rome. Le sculpteur Van Gheel est un des premiers lauréats de ces concours; des raisons personnelles l'ayant déterminé à rentrer dans sa patrie avant l'expiration du temps assigné à la jouissance de sa pension, trois semestres se trouvèrent disponibles. C'était au moment où s'achevait la troisième année de celle que la Société des beaux-arts servait à Navez.

Celui-ci, qui croyait avoir encore beaucoup à apprendre à Rome, et qui s'y plaisait infiniment dans la compagnie de camarades aussi aimables que distingués par leurs talents, profita de l'occasion pour prolonger son séjour. Le duc d'Ursel et M. Picard y employèrent leur influence, et, grâce à leurs démarches, le peintre fut substitué au sculpteur dans la jouissance des derniers termes de la pension.

Navez n'a point été un grand voyageur, comme il s'en rencontre souvent parmi les artistes. Malgré le désir qu'il a toujours conservé de revoir l'Italie, il n'est retourné qu'une fois à Rome. Il avait cependant visité les villes les plus intéressantes de la péninsule. Son premier voyage s'était accompli à petites journées. En quittant son pays, il s'était rendu, par Paris et Lyon, à Genève; s'était arrêté à Milan, à Pavie; avait admiré la célèbre chartreuse, vu Lucques, Parme, Modène, Pise, etc. Dès la première année, 1818, il avait fait, avec son ami Schnetz, une excursion pédestre qui les avait conduits à Florence et à Venise après avoir visité les villes italiennes du littoral de l'Adriatique. En mars 1819, il part pour Naples, en compagnie de quelques camarades. Les lettres qu'il écrivait alors à M. De Hemptinne contiennent beaucoup de détails sur ce qu'il voyait de curieux; mais elles n'offrent rien qu'on ne puisse retrouver dans les innombrables *impressions de voyage* et dans les *guides*, qui ont, il me semble, épuisé la matière. Peut-être si nous avions sous les yeux d'autres lettres qu'il dut écrire pendant ces mêmes mois, par exemple, celles qu'il adressait aux camarades demeurés à Rome, pendant que lui se livrait aux plaisirs de la villégiature, peut-être y rencontrerions-nous quelques détails piquants, à certains points de vue. C'est du moins ce que permet de supposer le passage suivant d'une lettre de M. De Potter, en date du 28 mai 1819 :

« Vous m'avez averti un peu tard de garder le silence sur votre aventure de Capoue. Comme je la trouvais très-plaisante, que je n'y voyais aucun mal, et que d'ailleurs vous ne m'aviez pas recommandé le secret, je l'ai racontée à quelques-uns de ces messieurs de l'Académie. »

Il est heureux que cet extrait renferme une sorte de certificat de moralité à l'égard de l'aventure qui, vu le lieu où elle s'est passée, aurait pu éveiller, dans plus d'un esprit, des idées que je n'ai aucunement l'intention de faire naître. On sait que, depuis le temps d'Annibal, cette localité de Capoue ne jouit pas de la meilleure réputation.

Navez, qui supportait très-bien le climat insalubre de Rome, ne put se soustraire à l'influence des marais Pontins. A son retour de Naples, il fut pris de la fièvre, ce qui l'obligea à suspendre ses travaux. Cette maladie ayant causé de l'inquiétude à ses amis de Bruxelles, il les rassura, et en expliqua la cause dans une lettre du mois de septembre de la même année. Elle est adressée à M. De Hemptinne. On y lit :

« Tu as tort de croire que j'ai fait des imprudences, car partout nous avons été en voiture. J'attribue plutôt ceci au mauvais voiturier que j'avais pour revenir de Naples, sa voiture n'était pas tenable. La veille du départ, il m'en avait montré une autre ; je m'aperçus seulement, au bout de quelque temps, de la substitution. Je fis donc à pied une grande partie de la route. Me sentant trop fatigué, après avoir dîné, je remontai dans la carriole et je m'y endormis en traversant les marais Pontins, ce qui est très-dangereux ; et voilà à quoi j'attribue ma maladie à laquelle depuis longtemps je ne pense plus. »

Il est à peine nécessaire de parler de quelques excursions dans la campagne de Rome, à Frascati, à Albano, etc. Comme tous les peintres, il fit, dans ces localités, des études de paysage, de ruines, de paysans et de paysannes.

Il quitta Rome le 23 octobre 1821; mais il ne revint pas directement dans sa patrie. Il revit des lieux déjà visités par lui et prit la route de mer, afin de ne pas quitter l'Italie sans avoir admiré Gênes, la ville des palais. Son itinéraire est tracé dans ses lettres, on y retrouve les étapes de Florence, où il eut encore la fièvre, de Milan, puis de Marseille, d'Arles, de Nîmes.

Quatre années entières passées en Italie avaient mûri le talent du jeune peintre; on a vu qu'il ne s'y était livré qu'à des études qu'il n'aurait pu faire ailleurs. Indépendamment des richesses inappréciables, en sculptures antiques, des musées du Vatican et du Capitole, il avait encore eu l'heureuse chance de pouvoir dessiner d'après les marbres d'Égine, tout récemment découverts. S'il avait étudié Raphaël et Michel-Ange, c'est leur dessin, et non leur couleur, qu'il avait imité. Il ne fit pas une seule copie de tableau ancien pendant cette période de ses études. Tout ce qu'il a peint alors, il l'a peint d'après la nature vivante; si donc l'Italie a eu de l'influence sur son coloris, ce n'est pas qu'il se fût appliqué à faire des *pastiches*, c'est bien plutôt au climat, à l'aspect du pays, à la lumière qui l'environnait alors, qu'il faut attribuer la vigueur de son pinceau, qu'on a trouvé quelque fois un peu cru. En somme, il n'a fait que bien peu de copies de tableaux de maîtres, et les modèles qu'il a choisis appartiennent, sans exception, à l'école flamande. Il n'y avait point chez lui de parti pris; il peignait comme il voyait, et s'il n'y a pas plus d'harmonie dans quelques-unes de ses toiles, c'est que son œil ne percevait point les tons fondus ou transparents, comme certains maîtres de l'école des Pays-Bas.

Abandonné à lui-même, n'ayant personne pour le guider, n'ayant de conseils que ceux qu'il demandait à ses camarades d'atelier, il n'a pas fait, à Rome, ce qu'on pourrait appeler

un cours complémentaire d'études, comme les pensionnaires français de la Villa-Médicis. Moins bien doté que ces lauréats et que ne le sont aujourd'hui ceux des grands concours d'Anvers, il eut à pourvoir à des dépenses auxquelles la pension, de moins de deux mille francs, que lui servait la Société bruxelloise, était loin de suffire. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait été souvent contraint de travailler, comme il le dit lui-même, *pour la soupe*. Le désir de faire honneur à ses engagements, et non l'appât sordide du gain, le forçait à ce compromis avec la dignité de l'art. Les notes qu'il a tenues, avec une grande exactitude, pendant toute sa vie, nous permettent de constater que son voyage et son séjour en Italie lui ont occasionné une dépense de 22,000 francs, et que sa pension de la Société des beaux-arts, celle du gouvernement des Pays-Bas, dont il a joui pendant dix-huit mois, jointes au produit de ses tableaux, lui ont rapporté à peu près la même somme. Mais les tableaux envoyés au pays ne se sont pas placés tout de suite, et le pensionnaire a dû commencer par entamer son patrimoine et recourir à la bourse de son généreux ami De Hemptinne.

On s'étonnera peut-être de ce que je fasse remarquer l'esprit d'ordre qui distinguait Navez, le soin minutieux qu'il prenait de ses affaires. C'est que je me rappelle que, il n'y a pas encore bien longtemps, il était de bon ton de regarder *genie* et *désordre* comme synonymes; et ceux qui vantaient le plus la vie de bohême, étaient précisément ceux-là qui affectaient de se donner comme les continuateurs de Rubens et de Rembrandt. Ces deux artistes, qui ont montré le plus d'indépendance, d'énergie et d'entrain dans leurs productions, étaient, au contraire, les plus rangés dans leurs habitudes et les plus soigneux de leurs intérêts.

V

Les amis les plus intimes de Navez, pendant son séjour à Rome, sont les peintres Léopold Robert, Schnetz, Granet et Beauvoir; Seurre aîné, le sculpteur, auteur de la statue de Molière. Ces cinq correspondants de notre compatriote sont restés toute leur vie en relations de plus en plus affectueuses avec lui, et n'ont cessé de lui écrire que quand leur main a refusé de tenir la plume. Il y a telle de ces correspondances qui, commencée en 1821, s'est prolongée jusqu'en 1866. C'est quelque chose de touchant que de suivre, dans ces lettres qui se succèdent à des intervalles à peu près égaux, l'affaiblissement que l'âge apporte aux facultés physiques sans diminuer l'affection réciproque : les dernières sont écrites en caractères tremblés et irréguliers; enfin, la signature seule du vieillard se lit au bas des pages qu'une autre main a tracées. A côté de ce groupe des intimes, se place une individualité des plus illustres : Ingres, qui avait précédé Navez de plusieurs années, tant à Rome que dans l'atelier de David.

Leurs relations, quoique moins fréquentes, n'en étaient pas moins affectueuses. Rien ne saurait mieux donner une idée de ces relations que les deux lettres suivantes :

MON EXCELLENT ET VIEIL AMI,

« Combien vous me rendez heureux par votre bon et aimable souvenir! je n'oublierai jamais que vous, étranger, à Rome, m'avez seul rendu une honorable justice, malgré l'indifférence de mes compatriotes; vous m'avez consolé et rendu le courage nécessaire pour supporter tant de découragements!

« Aujourd'hui, il est vrai tout est bien changé, puisqu'on

me comble d'éloges et d'honneurs; mais il m'est bien doux, cher ami, de vous voir, des premiers, venir au-devant de votre ancien ami qui est heureux de vous donner ce nom et d'applaudir aussi à votre belle carrière d'artiste.

» La vie pour vous a été cependant mêlée d'amertume; croyez à la part que j'ai prise à votre juste douleur (1). » (Novembre 1855.)

Mon excellent et vieil ami,

« Comment ai-je pu rester si longtemps à répondre à votre si aimable lettre où vous avez l'extrême bonté de m'exprimer, dans des termes si touchants et si honorables, toute votre bonne et amicale sollicitude pour un ami que vous avez toujours traité si généreusement et honoré de votre sympathie, à laquelle j'attache le plus grand prix!

» Pourrai-je jamais oublier que vous m'avez découvert à Rome, à votre bonne arrivée, lorsque j'étais presque la risée et en butte à toute l'*imbienveillance* (*sic*) de mes compatriotes. Je n'oublierai jamais cette bonne action que je compte pour une de mes gloires! Puis, vous savez, cher ami, comme j'ai toujours aimé votre beau talent et applaudi à vos bons succès; mais, par notre séparation, nous nous sommes trop malheureusement perdus de vue, sans cependant nous oublier. J'ai toujours été bien sensible à tous vos souvenirs, et cette dernière preuve, à l'occasion d'un bien petit ouvrage, me rend tout heureux, puisqu'il me renouvelle tout votre intérêt à ce qui me touche, et les preuves constantes de votre constante amitié. Croyez bien, cher ami, que, malgré ma paresse, invincible quelquefois,

(1) Il s'agit ici de la mort de madame Portaels, fille de Navez.

à prendre la plume, j'ai toujours pour votre excellente personne le même cœur et le même dévouement, et une vive et reconnaissante amitié. »

« Cette lettre mal écrite ne peut exprimer assez tout ce que j'ai à vous dire sur tous les sujets qui nous sont chers à tous deux. En attendant, ce que je puis apercevoir, c'est que nous avons tous deux la même philosophie sur les vanités de ce vilain monde et que, malgré nos souffrances physiques, nous savons encore, retirés chez nous, jouir en gourmets des délices que nous procure cet art dont personne ne peut nous priver. Parce que nous l'aimons véritablement, il nous console de tout. » (27 avril 1861.)

En effet, Navez avait soutenu Ingres, même contre les préventions de leur maître commun. David critiquait son ancien élève si amèrement que Navez y voyait de la persécution : « Ingres, disait-il, est un talent et surtout un homme de goût, comme David lui-même ; c'est un des élèves qui honoreront le plus son école, » et, parlant du tableau représentant *Jesus qui remet les clefs à saint Pierre*, il ajoutait : « excepté Girodet, il n'y a pas de peintre à Paris qui ferait d'aussi beaux détails. »

Léopold Robert est tout à fait un ami de cœur : c'est dans l'atelier de David que leur intimité s'était formée. Ils se retrouvèrent à Rome. Là, ils vécurent en frères et, après s'être séparés, ils continuèrent une correspondance interrompue seulement par le cruel événement qui mit fin à la vie du peintre des *Moissonneurs*.

Trente-deux lettres de l'éminent artiste font partie de la collection d'autographes recueillis dans la mortuaire de Navez. Ces lettres, des plus intimes, sont d'une très-grande étendue, étant écrites d'un caractère fort menu sur les quatre pages d'un papier in-4°. Elles ont été communiquées, en 1847, à M. Feuillet de Conches qui les a mises largement à contribution au profit du

livre publié en 1854 sous le titre de : *Léopold Robert, sa vie, ses œuvres et sa correspondance.*

Les deux amis se consultaient volontiers sur leurs ouvrages et se donnaient mutuellement des conseils pleins de sincérité et qui montrent, chez l'un comme chez l'autre, autant de modestie que de vrai savoir.

Jusqu'au mariage de Navez, Léopold espéra voir son ami revenir en Italie se fixer près de lui; il l'y engage dans presque toutes ses lettres. Tout le monde connaît la fin tragique du malheureux peintre; ce fut pour son ami un coup cruel. Le livre dont je viens de citer le titre rapporte tous les détails de l'événement, je ne puis qu'y renvoyer le lecteur.

Beauvoir, élève de David, n'est guère connu, et bien qu'il ait été l'intime ami de Léopold Robert, son nom ne figure point dans le livre de M. Feuillet de Conches. Cent dix-neuf lettres de cet ami ont été conservées par Navez, et j'y ai puisé de quoi donner une idée de ce personnage, plutôt amateur qu'artiste proprement dit, mais extrêmement serviable et faisant, en quelque sorte, l'office de trait d'union entre les membres d'un groupe où ne se rencontrent que des hommes éminents. Grand amateur de voyages et jouissant d'une fortune qui lui permettait de donner satisfaction à ce goût, il se chargeait volontiers des commissions de ceux de ses amis qui ne pouvaient se déplacer. C'est aussi à l'atelier de David que Navez s'était lié avec Beauvoir; mais la liaison n'avait pas été spontanée. Les taquineries de rapins dont sont tourmentés les nouveaux venus avaient d'abord éloigné le jeune Belge d'un condisciple qui, sous le rapport des plaisanteries et des farces d'atelier, n'était pas le moins habile. Mais pour être venue plus tard, l'affection n'en fut que plus constante, parce qu'elle était fondée sur des qualités solides, qualités plutôt morales qu'artistiques.

En effet, tandis que les lettres de Robert, de Schnetz, de Granet et des autres correspondants de Navez sont toujours remplies de détails sur les travaux de ceux qui les écrivent, Beauvoir garde toujours le silence sur les siens. Une fois seulement, il fait mention de sa participation au travail d'un autre. C'est dans une lettre du 27 mai 1832 : « Schnetz, écrit-il, aura fini cette semaine la décoration d'une salle du Louvre. Je ne crois pas pouvoir en conscience vous dire que c'est un bel et bon ouvrage que cette peinture; je craindrais que dans ce jugement il n'y eût un peu de vanité. Ce que je vous dis là doit vous paraître une énigme; en voici le mot : Schnetz a trouvé moyen, — et c'est en cela qu'il a, je crois, montré le plus de talent, — d'utiliser mon extrême médiocrité. Pendant près de deux mois, je lui ai peint les ornements d'architecture et autres brimborions semblables qui l'auraient ennuyé et lui auraient fait perdre un temps précieux. »

C'était d'ailleurs un excellent compagnon; il fit avec notre peintre plusieurs excursions qui montrent la vigueur de ses jambes, qualité qu'elles conservèrent longtemps, à en juger par ce passage de la dernière lettre qu'il écrivit à son ami de Bruxelles. « Me voilà en plein dans la vieillesse. Figurez-vous que le 15 mars prochain j'entrerai dans ma soixante-douzième année; cela vous explique l'irrégularité de mon écriture. Ce n'est pas encore mon écriture, qui n'a jamais eu de valeur, que je regrette, ce sont mes jambes. Croiriez-vous que je suis fatigué quand j'ai fait six lieues dans une journée? Lorsque nous trottions du côté de Chiavari, presque toujours avec la crainte d'avoir des brigands à nos trousses, nous marchions un fameux pas, si je ne me trompe. Vous en souvient-il? »

Granet. Bien que cet excellent peintre soit suffisamment connu, j'emprunterai à un écrivain, qui fut aussi élève de David, ce qu'il a dit de ce condisciple.

« Ce peintre, qui devait se rendre célèbre en imitan les intérieurs de couvents, commença, en effet, par peindre les longs et obscurs corridors des *Capucins*. Bon, aimable, spirituel et modeste, comme il l'a toujours été, chaque jour Granet, que l'on surnommait *le Moine*, était établi dans le cloitre avec son chevalet, et sa toile, saisissant, à toutes les heures, les effets variés de la lumière. Granet était aimé de tous, il causait amicalement avec chacun, laissait voir ses ouvrages à tous ceux qui l'approchaient, les consultait même, au besoin, et donnait d'excellents avis à ses confrères. Ceux qui voyaient ses études si originales lui prédisaient un avenir qu'il a si bien réalisé (1). »

V. Schnetz. Le biographe de Louis David a parlé en ces termes de ce compagnon d'études :

« M. V. Schnetz fut, depuis l'exil de son maître et l'invasion des peintres *romantiques*, le premier qui eût le privilége de ramener l'attention du public sur des tableaux dont la composition était attrayante sans être bizarre, et dont le coloris n'était pas entaché d'exagération. Traitant des sujets modernes, et les ajustant avec une originalité et un naturel qui leur donnaient le charme de la nouveauté, M. Schnetz, quoique élève de David, prit une place à part au milieu des nouveaux peintres, et se forma un groupe d'admirateurs que ses autres ouvrages rendirent chaque jour plus nombreux (2). »

Seurre aîné, le statuaire, aussi élève de David, est l'auteur de la statue de Molière qu'on voit à la fontaine de la rue Richelieu, à Paris. Il était très-intimement lié avec Navez. Leur correspondance, qui commence en 1822, aussitôt après le retour du peintre belge dans son pays, ne cesse qu'en 1864. Les com-

(1) Delécluse, Louis David, p. 298.
(2) Delécluse, Louis David, p. 391.

munications sont extrêmement fréquentes entre les deux artistes; en voici la raison : En 1818, le 20 juin, une société était fondée entre les artistes français séjournant à Rome. Bien que devenu étranger à la France, Navez y fut affilié en avril 1819. C'était une association du genre de celle qui a été célèbre à Bruxelles sous le nom de Société des *Agathopèdes;* celle qui prit naissance à Rome, et dont le siége fut bientôt après transporté à Paris, avait nom *Société Cipolasienne*, ou de l'Ognon; elle se composait, en 1837, des membres dont voici les noms : V. Schnetz, Caristie, Dedreux, Hesse, Picot, Le Sueur, Callet, Gauthier, Alaux, Nanteuil, Roll, Petitot, Vinchon, Lemoyne, Seurre aîné et Navez. Lorsqu'un membre venait à mourir, il était remplacé par voie d'élection. C'est ainsi que Léon Cogniet, Horace Vernet, Batton, Villain, Halévy, Panseron, Van Cleemputte, Gilbert, Rémont, Baltard, Benoit et Court y entrèrent successivement. Un banquet réunissait les sociétaires le premier mercredi de chaque mois. Navez recevait régulièrement sa convocation, et son ami Seurre, le secrétaire, lui faisait part, après chaque réunion, de la situation, de l'état de santé ainsi que des travaux des amis communs.

Telles sont les relations que notre compatriote a formées pendant son séjour de Rome; ces amis, vrais modèles de constance, ont été les correspondants de sa vie entière, ils lui ont prodigué leurs conseils et leurs encouragements et l'ont soutenu dans la lutte.

VI

La réception la plus chaleureuse, les ovations les plus enthousiastes, accueillirent, à Charleroi et à Bruxelles, le jeune peintre rentrant dans sa patrie. Une lettre adressée au *Journal de la Belgique*, sous la date du 22 janvier 1822, raconte son

entrée, en triomphe, accompagné d'une garde d'honneur à cheval, dans sa ville natale. Le 3 février, un souper, qui rassemble cent trente convives, lui est offert à Bruxelles, dans les salons de *l'hôtel de la Paix,* rue de la Violette. Le 5, un autre banquet, de quarante-huit couverts, est organisé en son honneur, par la Société des beaux-arts. Dans le premier, présidé par le peintre Van Assche, le peintre Odevaere, célèbre alors, chante des couplets de sa façon; il y fait apparaître l'ombre de Rubens qui remet ses droits à David. — Ce chef d'école était des deux banquets. — Des couronnes pleuvent sur la tête du héros de la fête qui s'en dépouille modestement, d'abord pour couronner son maître, ensuite pour rendre hommage au paysagiste belge dont il proclame le talent supérieur à celui des paysagistes contemporains. Au second banquet, même enthousiasme. L'illustre proscrit profite de l'occasion pour remercier la Belgique de l'hospitalité qu'elle lui a généreusement accordée : « Si les circonstances, s'écrie-t-il, m'obligeaient à retourner dans ma première patrie, croyez que je reviendrais mourir sur cette terre qui est ma seconde patrie. »

Trois tableaux que le jeune peintre avait exécutés en Italie furent exposés, en mars, au profit des vieillards du refuge de Sainte-Gertrude, et obtinrent un grand et légitime succès. Voici le sujet de ces peintures :

1. Une jeune *Frascatane* faisant l'aumône à un pauvre.

2. Un *Trasteverino* jouant de la mandoline devant des *Minintes* romaines.

3. Des femmes de brigands et un brigand de Sonnino se faisant dire la bonne aventure par une vieille femme de la Sabine (1).

(1) Ce tableau a été gravé, d'une manière fort remarquable, par M. Demannez.

Ces succès, loin de l'enivrer, excitèrent son activité. Il se mit au travail avec ardeur, ne se laissant point distraire par les ovations. La Société des beaux-arts, dont il avait été le pensionnaire, lui décerna, le 3 avril 1822, le titre de membre honoraire et le mit au nombre des juges de ses concours. En octobre de la même année, il recevait le diplôme de membre de l'Académie des beaux-arts d'Amsterdam. En octobre 1825, le roi lui conférait la décoration de chevalier de l'ordre du Lion Belgique; l'Institut des Pays-Bas l'élisait, l'année suivante, membre de sa quatrième classe.

De tels succès avaient du retentissement à l'extérieur et arrivaient aux oreilles de ses anciens camarades. Tous s'empressaient de le féliciter. Ils ne s'en montraient point surpris, au contraire, ils s'y attendaient trop bien. Léopold Robert lui écrit, de Rome, à propos de sa nomination dans l'ordre du Lion Belgique :

« La nouvelle heureuse que je viens d'apprendre et qui te concerne, me fait venir avec empressement te dire combien j'y prends de part. Il y a longtemps que ça aurait dû te venir; mais enfin, il vaut mieux tard que jamais. Te voilà donc chevalier du Lion, mon cher : crois que personne ne s'en réjouit plus que moi. Ce qui me fait plus de plaisir encore, c'est que toutes les connaissances que tu as ici ont éprouvé une véritable joie en apprenant cette nouvelle. Depuis les grands jusqu'aux petits, chacun te félicite. Je l'annonce à tous ceux qui veulent l'entendre. Aujourd'hui encore, j'ai commencé une figure, avec la *signora Anna*, de la rue du Babuino; en parlant de toi, je n'ai pu ne pas lui apprendre cette bonne nouvelle; elle en a été si contente qu'elle disait, en faisant les plus grands éloges de toi, qu'on lui aurait donné dix *pauls* qu'elle n'aurait pas été plus contente. Je ne puis dire la satisfaction et le bon-

heur que j'éprouve en pensant que nous sommes bons amis. Veuille le ciel que notre intimité ne se refroidisse pas ! ce qui m'affligerait beaucoup si je pouvais le penser ; mais je te connais et je sais que ton amitié est à l'épreuve des années. »

Avant de s'établir définitivement à Bruxelles, Navez, en compagnie de M. Picard, le secrétaire de la Société des beaux-arts, avait fait un voyage en Hollande dont il tenait à étudier l'école, si riche en puissants coloristes. Il en revint enchanté et fit part à ses amis de l'admiration que les chefs-d'œuvre qu'il venait de voir avaient excitée en lui. Léopold Robert, en répondant, témoigne le regret de ne pouvoir aller admirer aussi cette belle école dans son vrai sanctuaire : le tableau de Vander Helst, *la fête donnée à l'occasion de la signature du traité de Munster,* avait particulièrement frappé le peintre belge. « D'après ce que tu m'en as écrit, lui répond Robert, combien je voudrais voir ce tableau du traité de Munster ! »

A toutes les satisfactions que l'artiste éprouva, dans cette période de prospérité, vint s'ajouter un événement qui assurait son bonheur domestique.

Aussitôt que la maison qu'il se faisait bâtir dans la rue Royale neuve fut achevée, il prit pour femme une jeune personne qu'il connaissait depuis son enfance, qui lui était déjà destinée avant son départ pour Rome, dont il avait eu le temps d'apprécier les qualités aimables et solides, et qui devait enfin entourer des soins les plus affectueux et les plus délicats la vie si laborieuse de l'artiste : il épousa Mlle Flore De Lathuy, la belle-sœur de son ami M. De Hemptinne.

VII

En construisant sa maison de la rue Royale, Navez se préoccupa moins de l'idée de se procurer une habitation vaste et

commode que du désir de développer une école de peinture qu'il avait ouverte dès la première année de son retour à Bruxelles. La majeure partie du terrain fut consacrée aux ateliers, il en superposa trois; il s'intalla lui-même au premier étage, mit ses élèves du sexe masculin au rez-de-chaussée, et le deuxième étage fut donné à l'atelier des dames.

La maison était d'ailleurs dans une situation admirable, en face des bas-fonds où, beaucoup plus tard, fut construite la place du Congrès, avec ses marchés en contre-bas et sa colonne commémorative. Les nouvelles constructions ne lui ont point ôté la vue d'un des plus beaux panoramas qu'on puisse admirer, et, de tous les avantages de cette situation, ce n'est pas celui que notre peintre prisait le moins.

Une terrasse donnant sur la rue, et d'où, par conséquent, il pouvait contempler le riche spectacle d'un *horizon à souhait pour le plaisir des yeux*, reliait son atelier au salon; il se plaisait à l'orner de fleurs qu'il cultivait lui-même; il tenait ce goût de son père. Une des fenêtres de l'atelier avait été disposée en volière; il la peuplait d'oiseaux chanteurs, il aimait à entendre leur ramage, et leurs éclats de voix, quelquefois étourdissants, l'égayaient, sans le distraire, pendant son travail. C'est là qu'il passait sa vie, peignant dès que le jour avait paru, et n'abandonnant les pinceaux que quand la lumière du soleil lui faisait défaut. Son activité était prodigieuse : le catalogue de ses ouvrages en fait foi. Je pourrais en placer ici l'analyse et en faire ressortir les mérites; mais, fidèle à la promesse que je me suis faite de laisser la parole, pour juger notre peintre, à de plus compétents que moi, je me contenterai d'ajouter ici l'appréciation de M. Gros sur quelques ouvrages que Navez exécuta à cette époque. Le célèbre peintre français était venu à Bruxelles, en 1825, et, à son retour à Paris, il

avait exprimé une opinion que M. Poisson rapporte en ces termes dans une lettre à son ami :

« Tu as vu M. Gros : c'est un bien brave homme et peut-être de tous les peintres le seul qui soit franc. Je savais déjà par Mme Gros, qui avait eu de ses nouvelles de Bruxelles, qu'il t'avait visité et qu'il était très-content de tes ouvrages, ce qu'il m'a confirmé à son retour; il dit que tu as fait de bien grands progrès, en un mot, que tu as trop de talent pour ton pays. Mais, comme tu m'avais chargé de lui parler de toi et de lui demander son opinion sans arrière-pensée, ce que j'ai fait, je vais t'indiquer une ou deux observations. Il a trouvé ton coloris très-beau, mais que tu fais un peu trop usage du bitume, et que tes draperies ne sont pas assez étudiées de plis et de forme. Je te dis cela comme à un ami, comme lui-même me l'a dit, non pas en aristarque qui critique, mais en artiste qui donne des conseils. En général, il a été fort content de tout ce qu'il a vu et m'a dit que c'était fait comme Schnetz, chaudement. »

Pour en finir avec cette période, je mentionnerai encore les distinctions suivantes qui vinrent honorer le talent de Navez et confirmer sa réputation:

Le 14 octobre 1825, l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers l'admit au nombre de ses membres.

En janvier 1827, la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand lui décerna le même honneur.

Tant que vécut David, le mouvement romantique qui s'était produit en France, aussi bien dans les arts que dans les lettres, à partir de la restauration, ne s'était guère fait sentir en Belgique, du moins en ce qui concerne la peinture. C'est le rôle constant de notre pays, et l'on peut ajouter son honneur, de recueillir et d'entourer de ses sympathies les idées, comme les

personnes, que proscrivent nos voisins du Midi. Mais lorsque, aux approches de notre révolution, ce mouvement commença à se décider chez nous, il y revêtit le caractère, qu'il n'avait pas en France, d'une revendication de l'art national contre la domination de doctrines étrangères. La révolution dans la peinture y fut donc la compagne et l'auxiliaire de l'évolution politique : en même temps que la Belgique recouvrait son autonomie, l'école flamande voulait aussi rentrer dans ses traditions séculaires. Cette réaction, assurément mieux justifiée ici que chez nos voisins, eut d'incontestables avantages; elle eut aussi, comme toutes les révolutions, ses erreurs et ses injustices. De pareils retours ne s'accomplissent point sans le concours des passions, et les passions ne sont que trop souvent aveugles. L'art, on l'a dit alors, eut chez nous ses barricades; la puissance contre laquelle fut levé l'étendard de la révolte, c'est l'influence qu'on attribuait à l'école de David. Navez fut un des premiers à en souffrir : un de ses meilleurs tableaux, *Athalie interrogeant Joas*, s'était trouvé à l'exposition de Bruxelles, en 1830, en présence de l'œuvre d'un jeune peintre d'Anvers, *le Dévouement de Vander Werff*. Le tableau de G. Wappers avait fait sur le public une impression telle que, pour un temps du moins, toutes les autres œuvres contemporaines en étaient éclipsées. Deux soleils ne peuvent briller en même temps sur notre horizon. Ce qu'on avait loué quelques années auparavant fut vilipendé; la voix qui se serait élevée pour faire remarquer des qualités dans des œuvres conçues d'après des idées autres que celles de la nouvelle école, aurait été fort mal accueillie. La question d'art prit les proportions d'une question politique, et l'on risquait de passer pour un mauvais patriote si l'on s'avisait de trouver du mérite à une peinture qui n'affichait point la prétention de ressusciter Rubens et Van Dyck. Ce fut

un moment cruel pour l'élève de David; afin de le mieux combattre et de détruire son influence, on alla jusqu'à lui attribuer des principes qui n'étaient point les siens, des opinions en opposition avec la peinture flamande dont on le disait l'adversaire systématique. Il fallait donc l'écarter de tous les postes où il aurait pu exercer quelque action sur l'avenir de nos jeunes peintres. Les efforts que l'on fit afin d'arriver à ce résultat ne furent pas toujours marqués au coin de la loyauté et de la bonne confraternité.

Un journal hebdomadaire, l'*Artiste*, qui s'était constitué l'organe de la jeune école, mit un grand acharnement à le poursuivre de ses sarcasmes et de ses injures; ne respectant même pas l'honnête homme dans le peintre. Malheureusement quelques-unes des productions exposées par celui-ci dans les premières années qui suivirent la révolution donnaient prise à la critique. Sous l'influence, sans doute, d'une irritation qu'entretenait une guerre de coups d'épingles, il laissa, dans plus d'un tableau, des gaucheries qui n'avaient rien de surprenant pour ceux qui connaissaient sa manière de travailler et ses habituelles distractions, mais qui lui firent grand tort.

Navez manquait absolument de cette adresse, si commune aujourd'hui, qui consiste à dissimuler la pauvreté du fond sous le piquant de la forme, et à esquiver les difficultés au moyen de ces lieux communs qu'en argot d'atelier on appelle des *ficelles*. Copier la nature, particulièrement la figure humaine; rendre, avec vérité, vigueur et sentiment, le modelé, la franchise des tons, l'expression et le caractère, comme son maître le lui avait toujours recommandé, à la bonne heure : il excellait en cela; mais fallait-il composer un ajustement, associer les couleurs d'un vêtement? C'était autre chose : souvent on

regrette qu'il n'ait pas pris conseil d'une habile tailleuse ou de quelqu'une de nos élégantes.

Il ne visait point non plus à la vérité archéologique. Quelques-uns de ses tableaux se ressentent de ce dédain de la science porté peut-être trop loin. Mais il prétendait que l'art demeurât entièrement maître dans son domaine. Son instinct d'artiste lui disait que, d'une part, l'industrie, d'autre part, la science débordent sur l'art et menacent de le submerger. Notre siècle est, en effet, industrieux comme nul autre et, de plus, il est *savant jusques aux dents*. L'industrie et la science, ces deux souveraines, prennent en effet des allures bien conquérantes. Navez avait-il tout à fait tort de redouter de les voir franchir leurs frontières? Pour moi, si je respecte l'industrie, qui est une grande puissance; si je m'incline devant la science, qui est une vive lumière, je me prosterne devant l'art qui est un rayon divin.

Il attaquait résolument les difficultés, saisissait, comme on dit, le taureau par les cornes, au risque d'une chute. Ce n'est pas lui qui, pour éviter de peindre une main, n'aurait reproduit que des personnages gantés de frais, et qui aurait dissimulé, sous les crinolines et les jupes bouffantes, les formes naturelles de la femme. On peut même dire qu'il dédaignait trop les accessoires, et plus d'un de ses tableaux offre l'exemple d'étourderies qu'il n'eût assurément point passées à ses élèves. Ses adversaires signalaient ses fautes avec complaisance, et, le public ne voyant plus que cela dans les ouvrages du peintre, des beautés de premier ordre, des qualités précieuses de sentiment et d'exécution passaient inaperçues. Enfin la peinture de Navez avait cessé d'être à la mode et il subissait, en Belgique, le sort que Schnetz, Ingres et Granet avaient éprouvé, en France, quelques années plus tôt.

Il est intéressant d'étudier, dans les correspondances de ces hommes éminents, les sentiments avec lesquels ils accueillaient ces revirements de l'opinion.

Schnetz, en 1828, avait fort bien caractérisé le mouvement dont il était témoin et victime : tout en blâmant l'excès, il entrevoyait un progrès au bout de ces tentatives.

« La peinture est maintenant, chez nous, au moment d'une révolution, écrivait-il le 6 septembre 1828; elle a ses *sans-culottes* qui veulent pousser les choses trop loin, en foulant aux pieds toute espèce de règle et en cherchant à tourner en ridicule ce qui jusqu'ici faisait le charme des gens de goût et des vrais amateurs des beaux-arts. Ces innovateurs-là se casseront le nez; mais des esprits judicieux profiteront du mouvement qu'ils ont commencé et en recueilleront les fruits. C'est presque toujours ainsi qu'il en arrive. »

Cependant Navez ne se laissait point décourager; il luttait vaillamment, faisant acte de présence à toutes les expositions, tant à Bruxelles qu'à Paris. A celle de 1833, il fut l'objet d'attaques si violentes, l'opinion publique fut tellement excitée contre lui, que, lors de la distribution des récompenses, on n'eut pas honte de lui offrir une médaille de vermeil, ni plus ni moins qu'à un débutant quittant l'atelier du maître. Il prit la chose assez patiemment. Il avait dans cette circonstance, pour compagnon d'infortune, Schnetz, qui, ayant aussi exposé à Bruxelles, à la sollicitation de son ami, avait été traité avec tout aussi peu d'égards. L'artiste français s'exprime, en ces termes, au sujet de la prétendue récompense dont il était l'objet :

« En relisant ta lettre, je t'ai vu toi-même si résigné à subir une injustice qui te touche plus que moi encore, puisqu'elle est exercée sur toi par tes compatriotes, que j'ai pris le parti d'imiter ta sagesse.

» Je recevrai donc cette médaille comme toi, avec humilité et reconnaissance; d'ailleurs, dans ce siècle purement matériel, je ne sais pas si, en somme, une médaille d'une valeur intrinsèque quelconque ne vaut pas un bout de ruban.

» Les détails que tu me donnes prouvent d'ailleurs qu'à Bruxelles, comme partout, il y a encore *qualche cristiani* qui aiment ce qui est bien, des gens qui croiraient ridicule de donner des galons de caporal à des lieutenants ou à des capitaines. » (18 septembre 1833.)

L'année suivante, *Athalie* eut, à l'exposition de Paris, plus de succès, surtout parmi les artistes et les amateurs sérieux, qu'elle n'en avait eu à Bruxelles en 1830. Granet, Schnetz et d'autres peintres français lui en font compliment. Le Gouvernement de Louis-Philippe lui décerne l'une des deux grandes médailles d'or. En 1835, Navez expose encore à Paris. Au nombre de ses tableaux se trouve une *Sainte Famille* qui lui vaut, du même Granet, ce compliment flatteur :

« Votre *Sainte Famille* m'a paru un bel ouvrage, ainsi qu'à M. Gros, avec qui je la voyais. Cette composition est de maître, mais de ces maîtres de la bonne école, comme *Andrea del Sarto*. Vous voilà dans une belle route; suivez-la quand même. Vous savez que *il tempo e galantuomo*. Ainsi, du courage, mon ami : il n'y aura que les belles choses qui resteront; toutes ces misérables modes finiront, et l'homme de talent comme vous passera à la postérité, malgré les belles dames et les sots. » (5 mars 1835.)

Grâces aux encouragements qu'il recevait de ses amis, la sérénité d'esprit, la confiance dans ses principes n'abandonnèrent point Navez au milieu des difficultés qu'on lui créait de toutes parts. J'ai trouvé parmi ses papiers la minute d'une lettre qu'il écrivait à Léopold Robert en 1834. Elle peint si bien la

situation de l'âme de notre artiste que je ne peux mieux faire que de la transcrire intégralement.

« Mon cher, mon bon Robert, je ne puis t'exprimer combien j'ai éprouvé de plaisir en recevant ta lettre. Je savais bien que tu ne m'oubliais pas : je connais trop ta sincère amitié pour moi et tous tes vieux amis, pour que je puisse jamais supposer que tes succès te les fassent oublier. Mais je mettais ton silence sur le compte de ta santé. Tout le monde te disait malade, voyageant pour te rétablir (1). Je supposais que tu craignais de nous faire de la peine en nous faisant connaître ton état. Ce qui me chagrine le plus, c'est la disposition de ton esprit, trop enclin à la mélancolie, disposition qui n'est que trop nourrie par ton éloignement pour le monde. Prends-y garde, mon ami, cette aversion pour la société n'est pas bonne. Je n'ai, de mon côté, que trop de goût pour l'isolement; mais je m'aperçois que la solitude entretient en moi des idées sombres et la défiance. Au contraire, plus je fréquente les hommes, plus, en général, je les trouve bons et plus je deviens indulgent. Tu dois sentir comme moi, mon bon Robert; il en était du moins ainsi lorsque nous habitions Rome ensemble. Que de fois ne nous est-il pas arrivé de nous féliciter d'avoir surmonté nos répugnances et d'avoir connu des hommes qui, au premier abord, ne nous avaient inspiré que de l'éloignement! Je sais bien qu'à notre âge on ne se crée plus de ces amitiés intimes commes celles qui naissent spontanément au temps de l'atelier, où l'on a, comme on dit, le cœur sur la main. Ne repoussons pas le charme de la société : nous serions bientôt comme des pères qui auraient perdu leurs enfants.

(1) Léopold Robert était déjà atteint de la cruelle mélancolie qui devait le conduire au suicide.

» Quant à se lier avec les artistes de la nouvelle école, c'est autre chose : il nous serait trop difficile de nous entendre ; leur langue n'est pas la nôtre. Car, quels que soient les succès qui les attendent et que leur talent méritera peut-être, ils affichent, dès à présent, tant de morgue et une si grande ingratitude à l'égard de leurs devanciers, qu'ils justifieraient des représailles si l'on daignait y recourir. La présomption n'est-elle pas d'ailleurs le partage de la jeunesse? Dans vingt ans, ils penseront comme nous. Ils sauront aussi par expérience que plus on a produit, plus on a appris, plus on devient circonspect et craintif; plus on voit la distance qui nous sépare de la perfection, et plus on en devient indulgent. J'ai négligé, dans ma jeunesse, plus d'une étude dont je regrette aujourd'hui de ne m'être point occupé. Mais l'essentiel, n'est-ce pas la pensée, le sentiment et le caractère? Les œuvres qui en sont empreintes sont les seules qui survivent : tout le reste n'est que clinquant. La postérité ne sait pas ce que c'est que la mode; devant elle, le mot nouveau n'a pas de sens. L'originalité, c'est la vérité, c'est le reflet de la pensée et du caractère de l'artiste, qui n'y parvient qu'à force de travail et par une sévère imitation de la nature sous l'impression d'un sentiment. Les hommes les plus originaux sont ceux qui ont le moins cherché à l'être. C'est comme les honnêtes gens, qui le sont naturellement, sans se donner aucune peine pour cela. L'originalité réside donc dans la pensée juste, développée avec discernement et exécutée avec conscience. Tu le sais mieux que personne et tu nous l'as prouvé, mon cher ami, par tes excellents ouvrages.

» Tu dois me trouver bien sentencieux pour un élève de notre maître commun qui détestait les théories et les dissertations sur l'art; mais j'ai cédé au bonheur de pouvoir m'entretenir avec un vieil ami comme toi et de lui laisser entrevoir qu'il

n'est pas le seul à éprouver le désenchantement que l'âge amène. Quand ces idées sombres nous viennent, ne sommes-nous pas heureux de savoir qu'il est un cœur où nous pouvons les verser sans crainte? »

L'opinion qu'on s'efforçait le plus de répandre, afin de nuire à Navez, c'est qu'il méconnaissait la valeur de l'école de son pays, qu'il ne parlait qu'avec mépris de la peinture flamande; on le rendait volontiers solidaire de quelques propos excentriques attribués à Ingres.

Mais avant de rechercher si Navez était réellement le détracteur de notre école ancienne, il serait bon de s'entendre sur la signification des mots qu'on emploie.

Qu'il y ait une peinture flamande, c'est une vérité indiscutable; l'école flamande existe aussi caractérisée que l'école italienne; mais, de même qu'il serait absurde de voir celle-ci tout entière dans Raphaël ou dans Michel-Ange, c'est se montrer peu versé dans la connaissance de l'histoire de l'art que de restreindre notre école à Rubens et à Van Dyck. Beato Angelico, Léonard de Vinci, Titien, le Corrège sont bien Italiens, quoique leurs manières diffèrent essentiellement entre elles et soient loin des peintures des *Stanze*, et de la *Chapelle Sixtine*. Ainsi, chez nous, il y a un abîme entre les ouvrages de l'école des Van Eyck et ceux de l'école de Rubens. Les uns et les autres sont cependant bien flamands. Une école ne cesse pas d'être nationale en se transformant selon les idées d'un siècle. L'important, c'est qu'elle ne se laisse point absorber : il ne lui est point interdit d'aller demander, même à des écoles rivales, des armes nouvelles pour les combattre, des moyens nouveaux de progrès. C'est ce qu'ont fait Rubens et Van Dyck sans perdre leur originalité. En s'éloignant de leurs devanciers, ils sont devenus pour bien des gens les prototypes de la peinture flamande. C'est à ces

deux hommes que l'on compare tous les artistes qui se présentent dans la lice, soit qu'on veuille les absoudre ou les condamner. Si l'opinion se prononce en faveur d'un nouveau débutant, on s'empresse de proclamer qu'il a retrouvé la trace de Rubens et la tradition oubliée de l'école flamande. On a dit cela pour des artistes qui ne ressemblent pas plus au grand maître anversois qu'ils ne se ressemblaient entre eux : on l'a dit d'André Lens, malgré sa couleur fade et cotonneuse : on l'a dit de François, on l'a dit de Paelinck, on l'a dit de Wiertz et de Leys, pour ne parler que des morts. Ne l'a-t-on pas dit de Mathieu Van Brée? Il y avait du vrai dans toutes ces appréciations, en apparence contradictoires. Tous ces peintres étaient Flamands. C'est que les productions des arts, et celles de la peinture surtout, s'imprègnent toujours de trois caractères, celui du terroir, celui de l'époque, celui de l'individu, lesquels se fondent et se mêlent dans des proportions fort inégales. Le public qui admirait Lens et qui le proclamait le digne successeur de Rubens, était d'aussi bonne foi que celui qui, plus tard, employait le même rapprochement pour faire l'éloge de Wiertz. Que conclure de là? Que notre peinture nationale possède des caractères propres, difficiles à définir, mais qui se sentent, que les étrangers reconnaissent, parce qu'ils diffèrent du caractère de leur peinture à eux; que quelquefois nous ne saisissons pas nous-mêmes dans les tableaux qui se produisent autour de nous, mais qui, vienne un talent supérieur, se manifestent dans toute leur puissance. Nous nous écrions alors : « Celui-ci est bien flamand; honneur au successeur de Rubens! » Eh bien, Navez aussi a eu son moment où on le proclamait le régénérateur de l'école flamande.

Il y a des gens qui, dans une pensée étroite de patriotisme, voudraient élever autour de nos artistes une sorte de muraille

de la Chine; pour eux, envoyer nos jeunes gens étudier à l'étranger, c'est compromettre l'existence de l'école nationale. Ces craintes sont chimériques : ceux qui se laissent enlever leur individualité prouvent seulement qu'ils n'avaient pas grand'-chose à perdre.

Navez aimait l'école de son pays, mais d'un amour raisonné et non exclusif. C'est vers Rubens qu'il se sentit porté dès les premiers pas qu'il fit dans la carrière : plus tard, l'étude, à laquelle il se livra, des peintres primitifs de l'Italie ouvrit son esprit à un ordre de beautés fort négligé de ses contemporains et l'amena, dès son retour dans sa patrie, à chercher à mieux connaître nos anciens maîtres de l'école dite de *Bruges*.

Les *préraphaëlites* des écoles anglaise et allemande prétendent que le peintre d'Urbino a perdu l'art : Navez pensait qu'il l'avait conduit à l'apogée dans la ligne qu'il s'était donné la mission de développer. Il pensait de même à l'égard de Rubens, et ne croyait point qu'on pût espérer de continuer ce maître. Il fallait, selon lui, remonter vers la source, reprendre l'art où Memling et Quentin Metsys l'avaient conduit, et chercher à le développer dans une autre ligne que celle que Rubens et Van Dyck avaient parcourue. Cette opinion est développée dans un mémoire que notre peintre adressa, en 1839, à l'*Institut de France*. Granet lui écrivit, à ce propos, sous la date du 8 décembre :

« Hier, samedi, l'on nous a lu, à l'Institut, votre travail sur vos peintres flamands, et l'on nous a montré les précieux dessins d'après tous ces grands maîtres. Cette lecture a été écoutée avec le plus vif intérêt; toutes les oreilles étaient tendues pour ne pas en perdre un mot. Aussi, mon ami, je m'empresse de vous prévenir de l'effet que vous avez produit. L'Académie a chargé le secrétaire perpétuel de vous écrire pour vous remercier et

en même temps pour vous témoigner toute la satisfaction qu'elle a éprouvée. »

Cette lecture avait engagé un autre de ses camarades, Schnetz, à venir en Belgique s'assurer par lui-même de l'excellence de ces maîtres; et voici en quels termes le peintre français rend compte de ses impressions :

« J'ai vu Bruges avec bien de l'intérêt, surtout le musée (l'académie) et l'hôpital. J'ai fait, là, ample connaissance avec un homme dont la Belgique a raison d'être fière, je veux parler de Memling. Quel beau sentiment de dessin! Quelle grâce et quelle finesse d'exécution. Ce n'est pas tout à fait la hauteur de style de Masaccio, mais c'est souvent plus fin et plus savant de dessin que le Perugino. Je suis tout à fait de ton avis, si la peinture avait progressé en Belgique dans la voie que ce grand peintre lui avait ouverte, ainsi que Van Eyck, son contemporain, nul doute qu'elle n'eût atteint encore un plus haut degré de gloire. Mais, en Belgique, l'art, en quelque sorte, a sauté de son Giotto à son Michel-Ange. On n'y voit pas, comme en Italie, cette suite de grands artistes qui, pendant près de deux siècles, suivant religieusement la route tracée par leur grand régénérateur Giotto, ajoutèrent chacun une pierre à l'édifice que Raphaël devait couronner. Memling n'a pas eu son Raphaël, car Rubens est à mes yeux un innovateur comme Michel-Ange; tous deux, par leur génie, ont ouvert de nouvelles routes et ce fut heureux pour l'art : Raphaël étant arrivé au but dans celle ouverte par Giotto, il aurait fallu que la peinture fît halte ou retournât sur ses pas; il n'y avait plus rien à ajouter, ni un pas de plus à faire après les chefs-d'œuvre des *Stanze*, la *Transfiguration*, la *Madone de Foligno* et tant d'autres. »

VIII

Son attitude digne pendant la crise valut à Navez un redoublement de l'estime qu'il avait su inspirer même à ses adversaires. En 1835, il fut nommé par le conseil communal directeur et premier professeur de peinture et de dessin à l'académie de Bruxelles. Déjà, depuis 1830, il avait rempli gratuitement ces mêmes fonctions, et c'est à ses conseils que l'on dut l'organisation donnée, sous l'administration de M. Van Volxem, à cette institution, organisation beaucoup plus complète que celle qui avait précédé. Il avait été élu membre du conseil de Régence immédiatement après la révolution (1), il se démit de ce mandat lors de la mise à exécution de la loi communale, en 1837.

Il continuait néanmoins à donner ses soins aux élèves des deux sexes qui étudiaient la peinture dans ses ateliers. Lorsque, en 1849, la ville de Bruxelles, adjoignit une classe de peinture à son académie, il donna une nouvelle preuve d'abnégation et de désintéressement en fermant son école particulière.

Ses principes en matière d'enseignement étaient fort simples : comme son maître, il donnait peu d'importance à la théorie. C'est en pratiquant devant ses élèves, en relevant leurs fautes, qu'il leur enseignait à imiter la nature, toujours la nature, rien que la nature. Mais il mettait fréquemment sous leurs yeux les meilleures interprétations que la forme humaine a reçues aux temps de Périclès et de Léon X. Il poussait, en théorie autant qu'en pratique, un peu trop loin le dédain des branches accessoires d'enseignement. Du reste, ses idées sur les con-

(1) Élu membre du conseil communal en octobre 1830, réélu en 1836, lors du renouvellement intégral du conseil à la suite de la publication de la loi communale.

naissances que l'on peut exiger d'un directeur et d'un professeur d'école de dessin sont exprimées dans une lettre dont il avait conservé la copie et dont je transcris les passages les plus importants. La place de directeur de l'Académie de Louvain était vacante; deux concurrents sérieux étaient sur les rangs, Mathieu, élève de Wappers, et Vander Haert (1).

Ce dernier avait envoyé à Navez le programme du concours en lui demandant son avis, voici la réponse :

« Quant au concours d'esquisses, je le trouve tout à fait inutile, puisque chaque maître les fait à sa manière, l'esquisse ne doit servir qu'à l'artiste lui-même. A l'exception de Rubens et de Van Dyck, je ne connais aucun grand peintre qui se soit amusé à faire des esquisses coloriées. Je ne les désapprouve pas, au contraire; mais on peut fort bien s'en passer. Je crois qu'il est nuisible de vouloir enseigner à en faire.

» Je ne parlerai point de l'examen oral; c'est, à mon avis, ridicule. C'est en exécutant sous les yeux de l'élève et en corrigeant son travail que le bon maître trouve les conseils qu'il doit donner.

» J'ai été l'élève et l'ami du plus grand artiste de l'Europe, de l'homme qui possédait les plus belles et les plus essentielles connaissances de son art, de l'homme enfin qui a formé les peintres Drouais, Girodet, Gros, Gérard, Abel de Pujol, Schnetz, Léopold Robert et Granet, David d'Angers, le statuaire, et cinquante autres; je puis assurer que cet homme n'a jamais parlé une demi-heure de suite sur les arts, excepté en conversation intime.

» J'ai aussi connu Canova très-particulièrement. Je suis en

(1) Voir la notice sur Henri Vander Haert, insérée dans l'Annuaire de l'Académie, de l'année 1834.

relation d'amitié avec Thorwaldsen, Tenerani et bien d'autres, et je puis également assurer que jamais ces grands artistes ne se sont amusés à entendre des discours de trois heures sur la perspective et l'anatomie. Je crois même qu'ils avaient oublié les noms des muscles; mais ils se sont toujours attachés à rechercher la beauté, la grâce, la vérité, le caractère et le bon goût, qualités essentielles sans lesquelles on ne peut rien produire, ni rien enseigner que de matériel.

» Excusez la négligence de cette lettre que, je l'espère, vous ne montrerez à personne, excepté à ceux de vos amis qui, comme Rude, sont en état de me comprendre. Étranger aux coteries, indépendant par ma position, je m'abstiens de discuter sur les arts avec des gens qui, eux, ne me comprendraient pas; je ne veux non plus offenser l'amour-propre de personne. » (6 novembre 1834.)

Les opinions de Navez, quant à la préséance des genres en peinture, étaient également très-arrêtées. Il voulait que l'élève, pendant les années qu'il passait à l'école, s'occupât exclusivement du grand art, de celui qu'on désigne communément sous la dénomination de *peinture d'histoire.* Il pensait que celui qui a été formé par cette étude n'en sera que plus capable de traiter, plus tard, n'importe quel genre vers lequel sa vocation le portera. Ses principes, sous ce rapport, sont exposés dans les lignes suivantes :

« La postérité, qui n'a ni coteries, ni journaliste à sa solde, a été avare de célébrité dans les arts. Elle n'a accordé la gloire qu'à ceux qui ont consacré leurs talents à retracer des images dignes d'exciter notre pitié, notre amour de la patrie ou de l'humanité. Ce ne sont point précisément les ouvrages les mieux réussis, sous le rapport de l'exécution matérielle, qui ont valu l'immortalité à leurs auteurs, mais ceux dont la pensée

mère était conçue avec le plus de génie. Plusieurs artistes ignorés ont peint mieux que le Poussin, que Lebrun, que Lesueur, que le Dominiquin, que David; pourquoi donc, ayant plus de talent, sont-ils restés dans l'obscurité, tandis que les autres sont si célèbres? C'est que les premiers n'ont fait que du métier, que les autres ont fait de l'art. Ou, si l'on veut, que les uns n'ont vu et reproduit que la matière, tandis que les autres se sont, avant tout, préoccupés de la pensée.

« Si un gouvernement a la prétention de créer une école qui puisse devenir célèbre, il ne doit commander que des œuvres dont les sujets soient nobles, la pensée élevée, des sujets historiques avant tout. Or, la peinture historique, pour être digne de vivre, ne se doit point traiter en petit : elle appartient, ainsi que la statuaire, au genre monumental. Encouragez cette peinture-là : les autres genres s'élèveront d'eux-mêmes et graduellement à ses côtés; ils se grouperont avec noblesse et convenance autour de celui-ci, comme une famille bien élevée se place avec convenance et respect autour de son chef. »

Il eut plusieurs fois l'occasion d'exposer, d'une manière en quelque sorte officielle, ses doctrines sur l'enseignement des arts. D'abord dans une commission gouvernementale, en 1852. Il y soutint cette thèse : que le *dessin est un*, et que son enseignement doit conserver pour base l'imitation du corps humain : idée qui, adoptée par l'assemblée, a été formulée, en ces termes, dans le rapport de la commission :

« Nous avons conservé, comme base de l'enseignement graphique et plastique, l'étude de l'homme dans sa forme extérieure, et nous demandons que celui qui se destine à la culture des arts, comme celui qui doit demeurer dans une sphère plus humble, continue à être formé par les mêmes principes, au moyen des mêmes modèles. Il n'y a, à notre avis, qu'un seul dessin. »

Il fit, plus tard, partie du *conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin* pendant la période de 1860-1862. Il y soutint les mêmes principes. Il ne voulait pas entendre parler de ces expressions équivoques : *Dessin industriel, art industriel.* « Avant d'appliquer l'art à l'industrie, disait-il, commencez par posséder l'art. » Il lui semblait qu'à notre époque si positive, l'artiste n'est que trop sollicité à se faire industriel, qu'il n'est pas nécessaire de l'encourager dans cette tendance. Il était enfin de cette école, assez clairsemée, qui cultive l'art pour l'art. Il s'efforçait d'inspirer ces sentiments à ses disciples. « Traitez l'art largement, leur disait-il, puisque vous étudiez pour apprendre et non en vue de tirer de vos études un bénéfice prématuré. »

Le professeur prêchait d'exemple : il savait que, pour se faire respecter de ses élèves, il devait leur montrer autre chose que son habileté à gagner facilement de l'argent, il ne voulait point qu'à peine sortis de l'école, ses disciples ne vissent plus dans leur maître qu'un concurrent comme un autre, qu'il faut se hâter de supplanter dans la faveur du public. Il n'a point rencontré cette ingratitude chez les artistes qu'il a formés. J'en atteste les lettres nombreuses que j'ai entre les mains et dont je pourrais faire un volume. La vénération, la reconnaissance que Navez et ses camarades avaient constamment montrées envers leur maître David, ses élèves, à lui, en donnent de fréquents et chaleureux témoignages.

Son coup-d'œil pour reconnaître les dispositions d'un jeune homme était des plus sûrs. J'en citerai un exemple.

M. Alfred Stevens dessinait depuis quelque temps à l'atelier de Navez; mais il n'était pas encore parvenu au point où le maître permettait d'aborder la peinture. Un jour pourtant, sans en avoir obtenu la permission, Alfred hasarda de peindre une

étude. Le professeur, à sa visite, aperçoit la toile qu'on essayait de soustraire à ses regards. « Est ce toi qui as fait cela ? » dit-il à l'enfant. Et sur la réponse affirmative : « Prends vite ta casquette et viens avec moi. » Le maître et l'élève s'acheminent vers la demeure de M. Stevens. Il n'est pas certain qu'en arpentant la rue Royale, le jeune homme fût très-rassuré sur ce qui allait se passer. Arrivé chez le père de son élève, Navez lui présente son fils en disant : « Je vous amène un peintre. »

Il avait, à ce qu'il semble, assez bien deviné.

J'ai dit plus haut que, pour juger l'enseignement du confrère qui fait l'objet de cette notice, je me donnerai ses élèves comme auxiliaires. Un sentiment de convenance me conseille de ne point faire usage des lettres émanées d'artistes encore en vie, et je me bornerai à citer des extraits de la correspondance de deux peintres qui ont précédé leur maître dans la tombe (1).

Grâce à ses nombreuses et anciennes relations, le directeur de l'Académie de Bruxelles trouvait, aussi bien à Rome qu'à Paris, des protecteurs pour ceux de ses disciples qui allaient compléter leurs études dans ces villes. Jean-Baptiste Van Eycken, arrivé à Paris, rend compte en ces termes de l'accueil qu'il y a reçu :

« C'est vraiment un bonheur que d'être recommandé à vos anciens amis qui, tous, avec leurs grands talents, possèdent la modestie et l'amabilité. Ils se trompent, ceux qui jugent les artistes aux fanfaronnades : les talents qui ont une base solide sont modestes ; les éphémères éclosent vite, mais se dissipent au moindre vent.

(1) J'ai le regret de ne pouvoir donner aucun extrait des lettres d'Eleutère De Potter; elles ont été remises au père de cet artiste, mort si jeune et dont les débuts promettaient un talent hors ligne.

« Partout, chez vos amis, je n'entends que ces mots : « Il est
» vif, actif et prêt à rendre service à tout le monde. Ce fut mon
» compagnon de voyage, mon meilleur ami, et je ne cesserai
» jamais de lui témoigner l'amitié et l'estime qu'il a su acquérir
» de tous ceux qui le connaissaient. Jamais il ne s'est démenti. »

» Vous sentez combien je me sens honoré du titre d'élève de Navez : avec ce nom, on est reçu en ami chez tous ces grands talents.

» Jeune encore et abandonné à moi-même, c'est sous vos yeux que j'ai entrepris l'étude de cet art si difficile; je m'y abandonnai corps et âme, et si un jour je parviens à faire un bon tableau, tout l'honneur vous en sera dû. » (20 janvier 1837.)

Quand revenait le jour de sa fête, tous ses élèves, les anciens comme les nouveaux, s'empressaient de venir lui témoigner leurs sentiments. Ceux qui se trouvaient éloignés, fussent-ils à Rome, ne manquaient pas d'écrire afin de n'être pas tout à fait absents. C'est dans une de ces occasions que le même J.-B. Van Eycken s'exprime ainsi :

« Autrefois, mêlé à ceux que vos conseils remplissaient de respect, que vous dirigiez avec tant de sollicitude dans la carrière, à qui vous traciez si sûrement la route, je décomptais les jours qui nous séparaient de celui où il m'était permis de venir vous témoigner ma reconnaissance et essayer de m'acquitter d'une dette sacrée. Ces beaux jours sont passés pour moi; ma voix ne se mêle plus à ces chants des camarades qui vous fêtaient; ce n'est plus ma main qui vous offre la couronne de laurier que vous méritez si bien. Privé de ce bonheur, je tâcherai, à force d'étude, de vous préparer d'autres lauriers et d'agrandir la réputation d'une école dont la postérité prononcera le nom avec respect (1). »

(1) Navez avait aussi voué à ceux dont il avait reçu les leçons une

Albert Roberti écrivait de Rome, à la fin de l'année 1838. Il répondait à une lettre que le maître avait adressée collectivement à ses deux élèves :

« Nous avons parfaitement reçu votre chère lettre, qui était attendue avec une vive impatience. C'est pour moi un vrai bonheur que d'en recevoir, ainsi que ces conseils qui m'ont tant de fois éclairé, que je recevais avec avidité, mais dont, maintenant, je sens toute la valeur. Oui, cher maître, c'est en présence de ces sublimes chefs-d'œuvre que l'on sent que l'on est à même d'apprécier tout le prix de vos conseils et la manière juste, précise et claire de vos enseignements; c'est, à mes yeux, la seule et bonne route. Je remercie la Providence qui m'a réservé le bonheur d'étudier sous vos auspices et qui m'a permis de profiter de vos lumières pour me guider dans la carrière difficile des arts.

» En voyant tout ce que ces vastes génies ont fait, ces fresques immortelles de Raphaël, de Michel-Ange, c'est à en perdre la tête, c'est désespérant même. Comme c'est sublime, et avec quel ordre, quelle sagesse, et surtout avec quelle conscience tout cela est fait! Quelle noblesse dans les têtes, quelle pureté de mouvement! Dans Raphaël surtout, rien de guindé; c'est la nature même, et, comme le dit bien M. Ingres : « Rien de maniéré; chez lui, tout est nature, mais belle et noble nature. »

En résumé, dans son enseignement, Navez ne prétendait point à l'originalité : il suivait les anciennes méthodes, dont il savait

affection et une reconnaissance sans bornes. Jusqu'en 1851, époque de la mort de M. François, il n'a jamais manqué de porter un bouquet à son premier maître, le jour de sa fête. Où trouver aujourd'hui de pareils sentiments? C'est à la sollicitation pressante de Navez que le patriarche des peintres belges, son premier maître, obtint, avant de mourir, la croix de chevalier de l'ordre de Léopold.

corriger les défauts; mais il ne se serait jamais avisé d'en inventer une nouvelle; il était de ceux qui disent : « La méthode, c'est le professeur. » Le précepte se présentait à son esprit, lorsqu'il avait l'occasion de redresser une erreur. Il posait peu de règles *à priori*. Tant que l'élève en était à l'étude élémentaire du dessin, il tenait beaucoup à ce qu'il acquît une grande habileté de crayon : c'était, disait-il, l'instrument le plus expressif et celui qui exige le plus de conscience dans l'exécution, ne permettant pas d'esquiver les difficultés. Ces idées-là ne sont plus guère de mise aujourd'hui; il ne serait pas prudent de les préconiser ; elles avaient du bon pourtant, témoin les résultats qu'elles ont produits.

Quand l'élève était assez fort pour aborder la composition et la peinture, le maître était tout aussi sobre de théories; il lui recommandait de s'élever l'esprit jusqu'à la notion du beau par des lectures. Il avait lui-même un goût prononcé pour les poëtes qui ont franchement abordé l'idéal. C'est lui qui attira mon attention sur la *Divine Épopée* d'Alexandre Soumet, et j'ai trouvé parmi ses papiers une liste de sujets que la peinture pourrait emprunter à ce poëme. Toutefois, il voulait que l'idéal eût toujours pour base le réel, surtout en peinture.

Je me rappelle, à ce propos, certain cahier qu'on retrouvera dans ses portefeuilles. Je ne l'ai pas revu depuis le temps où j'étais secrétaire de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, vers 1840. Il l'apportait au secrétariat, à la fin de la soirée, quand il avait corrigé la classe de dessin d'après nature. Il dessinait dans ce cahier tout en causant. Chaque feuillet recevait une figure, un croquis saisi dans la rue, d'après quelque pauvre femme, un mendiant, un homme du peuple à son travail; et, en regard de ce dessin aussi réaliste que pourrait l'exiger Courbet lui-même, son crayon délicat reproduisait la même figure qu'il

traduisait en style noble, sans altérer en rien ses traits essentiels.

N'est-ce pas ainsi que durent procéder Raphaël pour son *École d'Athènes*, et Michel-Ange pour les figures de la voûte de la chapelle Sixtine? Sa doctrine pouvait donc se réduire à quelques mots : « imiter la nature et s'aider, pour l'interprétation des formes si variées qu'elle présente, de l'expérience des grands siècles qui nous ont laissé d'impérissables modèles. »

IX

Ce qui, durant les jours de lutte, soutenait le courage de Navez autant pour le moins que les encouragements de ses illustres confrères, c'était le bonheur domestique dont il jouissait depuis son mariage. Sa femme lui avait donné deux enfants, un fils et une fille; il avait conservé auprès de lui sa sœur Jeannette, l'amie de ses jeunes années; bien que n'habitant point sous le même toit, on peut dire qu'elle ne l'avait plus quitté depuis son retour d'Italie. La famille De Hemptinne lui était plus étroitement unie que jamais. Il trouvait donc, au milieu des siens, tout ce qui apaise les excitations du dehors et adoucit l'amertume des soucis que l'envie suscite à tous les hommes supérieurs. C'est cependant de cette source si pure, où il puisait sa force, que devaient lui venir les plus cuisants chagrins.

Le 17 juillet 1846, le fils, sur lequel il fondait les plus belles espérances, lui était enlevé, après une courte maladie, au milieu de ses études et comme il accomplissait sa vingtième année.

Si les témoignages de sympathie qu'on reçoit en de pareils moments pouvaient apporter un soulagement à la douleur d'un

père, certes, Navez eût été consolé. De toute part lui arrivèrent de touchantes condoléances : Ingres, Horace Vernet, Granet, Schnetz, Seurre aîné, Ramey, Roman, tous ses vieux amis, tous ses amis étrangers, comme ceux qui vivaient près de lui, eurent des paroles émues qui allèrent droit au cœur du malheureux père. L'université de Bruxelles, dont Auguste Navez suivait les cours avec succès, fit, en cette circonstance, une manifestation qui montre à quel point l'homme, aussi bien que l'artiste, avait su se concilier l'estime et l'affection des personnages les plus éminents de la capitale. Les professeurs, par l'organe de MM. A. Baron et Th. Joly, les étudiants, par la voix d'un d'entre eux, payèrent à la mémoire du jeune homme un honorable tribut de regrets. Navez témoigna sa reconnaissance à l'université en peignant le portrait de son recteur, M. Van Meenen. C'est un de ses plus beaux ouvrages.

Une consolation et un espoir lui vinrent pourtant après les jours d'affliction : il unit sa fille Marie à l'un de ses élèves, à M. Jean Portaels. C'était bien là le gendre selon son cœur, il lui rendait un fils, mais il achevait de dépeupler la maison en emmenant le dernier enfant qui y répandît encore un peu de joie.

Bientôt après, l'ami de sa vie entière, le plus intime et le plus cher de tous, celui qui lui avait été un frère, presque un père, M. Aug. De Hemptinne, fut enlevé à son affection en 1854.

Un coup bien plus cruel encore était réservé à ce père et à cette mère déjà si éprouvés; la fille, pour laquelle ils avaient rêvé de longs jours de bonheur, dont le mariage les avait comblés de joie, qui d'heureuse jeune fille était devenue épouse heureuse; celle dont les enfants, suivant les lois ordinaires de la nature, devaient consoler leurs vieux ans, s'éteignait aussi à la fleur de l'âge. En moins de deux lustres, cette maison,

jadis si bien remplie, avait donc été dépeuplée. Toute joie s'en était envolée : les deux vieillards allaient donc se trouver seuls en présence l'un de l'autre, osant à peine se communiquer leurs pensées dans la crainte de se rendre la douleur plus poignante.

Mais, dès ce jour-là, leur gendre vient se fixer auprès d'eux, apportant sous ce toit un cœur contristé de plus. C'était toujours une consolation, une tête sur laquelle le père et la mère pouvaient reporter leur affection en trompant leur chagrin. Il n'y a contre de tels désastres que deux suprêmes refuges : la religion et le travail; les deux époux y eurent recours, chacun suivant la pente de son caractère et les habitudes de sa vie.

Toujours laborieux, Navez partageait son temps entre les travaux de l'atelier, l'enseignement de l'académie et les nombreuses commissions dont il était membre. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le catalogue de ses ouvrages pour juger de l'activité qui caractérise aussi cette période de sa vie : jamais il n'avait autant produit, jamais il n'avait abordé d'aussi vastes sujets; plusieurs des compositions de cette époque marqueront dans l'ensemble de son œuvre. La grande peinture était alors fort discréditée : celle de Navez avait cessé d'être de mode; aussi s'abstenait-il maintenant de la produire dans les expositions de Bruxelles.

Il avait peint, en 1844, un grand tableau, *Notre-Dame des affligés*, pour la paroisse de la ville basse de Charleroi; c'était un cadeau, un souvenir qu'il voulait laisser au lieu même où il avait été baptisé. L'église de la ville haute ambitionna aussi de posséder une œuvre de son concitoyen; elle lui commanda un tableau d'autel, et le peintre choisit pour sujet la *guérison du paralytique*. Le prix en fut fixé à quatre mille francs, salaire

bien modeste que l'artiste ne toucha même point; il en fit don à l'hospice de sa ville natale. Les *Rédemptoristes* de Bruxelles reçurent de lui, à cette même époque, à titre de don aussi, deux grands tableaux : *Saint Joseph avec l'enfant Jésus* et la *Résurrection du fils de la veuve de Naïm.*

Malgré toutes ces productions et malgré les succès de ses débuts dans la carrière, il était tenu, depuis près de vingt ans, en dehors des distinctions prodiguées aux artistes ses confrères.

Les Gouvernements de tous les pays sont en possession du droit de décerner des récompenses aux citoyens qui se distinguent, soit par leurs actions, soit par leurs œuvres. On conteste bien quelquefois cette prérogative; il y a assez d'exemples de bévues ou d'injustices commises par l'autorité pour justifier la répugnance que plusieurs bons esprits éprouvent à reconnaître le Gouvernement comme juge du mérite des artistes. Quand il s'agit d'enseignement public, certaine école prétend que l'État doit être athée, c'est-à-dire qu'il ne se doit point mêler des croyances et des opinions. Les croyances et les opinions, en matière d'art, ne sont ni moins divisées ni moins intolérantes qu'en matière religieuse; on peut donc demander au gouvernement de se tenir neutre et de se soustraire aux engouements aussi bien qu'aux antipathies intéressées.

Il faut aux dépositaires de l'autorité non moins d'indépendance que de bon goût pour accomplir la mission qu'ils assument, et, bien que ce soit surtout la compétence qu'on leur conteste, c'est encore le courage qui leur fait défaut le plus souvent, lorsqu'il faudrait lutter contre les préventions de l'opinion publique égarée.

On chargeait Navez de missions de confiance, on réclamait son concours en toute occasion où l'on jugeait que ses lumières et son expérience seraient utiles à la chose publique; mais on

n'osait, en présence de la défaveur qui avait accueilli ses derniers ouvrages, reconnaître le talent dont il avait donné tant de preuves dans sa longue carrière. On avait attendu jusqu'en 1836 pour lui conférer la croix de chevalier de l'ordre de Léopold. — Il l'était cependant de l'ordre du *Lion belgique*, depuis 1825. — Ce n'est que trente ans après sa première nomination dans un ordre national qu'il obtint la rosette d'officier, sa première promotion réelle, le 10 mars 1855. Quatre ans auparavant, S. M. le roi de Bavière lui avait envoyé l'ordre de Saint-Michel. On sait que le musée de Munich acquérait, à cette époque, les *Fileuses de Fundi*, le meilleur tableau de genre de notre artiste.

En 1859, la croix de commandeur de l'ordre de Léopold couronna dignement la carrière de Navez. Les animosités qui s'étaient opposées à ce que justice lui fût rendue plus tôt étaient fort affaiblies; mais le ministre qui a contresigné l'arrêté n'en a pas moins fait preuve d'indépendance et de bon goût.

Il existe d'autres distinctions auxquelles les artistes se montrent particulièrement sensibles, ce sont celles qui leur sont décernées par des personnes dont la compétence ne saurait être révoquée en doute, par des émules, par des concurrents même, par leurs pairs enfin : je veux parler de l'admission dans les compagnies d'artistes, de gens de lettres, de savants, dans les académies. Navez fut très-largement partagé sous ce rapport. On a déjà vu son accession, avant 1830, à l'*Institut des Pays-Bas*, à l'Académie d'Anvers, à celle d'Amsterdam. En 1832, l'*Institut de France* le nommait correspondant, à l'unanimité. En 1835, la Société des sciences, des lettres et des arts d'Anvers lui conférait le même titre.

L'Académie royale de peinture, etc., de Bruges, lui décernait le titre de membre honoraire, en 1838, et la Société *Arti et Amicitiae* d'Amsterdam lui donnait la même qualité en 1841.

Lors de la création de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, il fut compris dans la première promotion contresignée par M Sylvain Van De Weyer, en décembre 1845. Il fut, à plusieurs reprises, élu directeur par ses confrères, et, en 1854, un arrêté du roi l'investit de la présidence annuelle de la compagnie entière.

Il fut encore associé : en 1846, à la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à Mons; en 1858, à l'*Académie* célèbre de *Saint-Luc,* à Rome, et à l'*Institut genevois;* enfin, en 1859, à l'Académie des beaux-arts de Gênes.

Sa nomination par l'*Institut de France,* arrivant au flagrant de l'opposition qu'il rencontrait dans son pays, lui avait apporté un grand réconfort et l'avait encouragé à persister dans la voie qu'il s'était choisie. Il était trop tard d'ailleurs pour changer, et toute tentative qu'il eût faite pour mettre sa peinture à l'unisson de celle qui obtenait alors les suffrages eût été de sa part une imprudence et l'occasion d'un échec mieux mérité.

Au milieu de chagrins et malgré des travaux qui eussent épuisé les forces de bien d'autres, sa santé s'était toujours soutenue. Il était parvenu à l'âge de soixante-douze ans lorsqu'une maladie très-grave vint l'avertir que les forces humaines ont des bornes. On le crut, dès lors, perdu : lui-même ne pensa point en revenir. Il triompha pourtant du mal, grâce à une opération hardie, habilement exécutée. Les soins aussi intelligents que dévoués ne lui manquèrent point : son médecin était M. le docteur Lequime; M. De Roubaix fit l'opération; M. Vleminckx père et M. Van Gielse lui avaient prêté leur concours désintéressé et plein d'affection.

Le malade, à peine rétabli, reprit ses pinceaux pour payer sa dette de reconnaissance envers l'honorable président de

l'Académie de médecine, dont il peignit le portrait : c'est le dernier et ce n'est pas le moins remarquable pour la ressemblance et la vigueur.

Navez continua encore à peindre pendant trois ans; mais il prit, dès lors, la résolution de renoncer à toutes les fonctions publiques. Le 21 novembre 1859, cédant à un scrupule certainement exagéré, il offrit sa démission de directeur de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles. Dès le lendemain, le collége des bourgmestre et échevins s'empressa de l'accepter. Cette précipitation de la part de l'autorité exécutive d'un corps auquel il avait appartenu blessa vivement le peintre Ses amis reçurent alors ses confidences, et c'est afin de réparer le manque d'égards dont l'artiste avait été l'objet de la part du collége, que, par délibération en date du 17 octobre 1863, le conseil communal résolut, à l'unanimité de ses membres, d'accorder à Navez le titre de *directeur honoraire de l'Académie*.

Il était vice-président de la Commission royale des monuments, dont, avec M. Prosper Noyer, il avait provoqué la création. Déjà, en 1821, la régence de Bruxelles l'avait nommé, conjointement avec Paelinck, Van Assche et Godecharle, pour veiller à la conservation des édifices de la ville. Lorsque, en 1835, le Gouvernement créa la Commission des monuments, il était naturellement indiqué et fut compris dans le premier arrêté de nomination.

Au sortir de la grave maladie dont il vient d'être question, il offrit aussi sa démission à ses collègues qui, pour le retenir, firent auprès de lui une démarche à laquelle il sut résister; le Gouvernement lui conféra alors le titre de vice-président honoraire de la Commission des monuments.

Il en fut de même des fonctions de membre de la Commission du musée de peinture, dont il avait d'abord fait partie, depuis

1823 jusqu'en 1843, époque où les collections de la ville de Bruxelles avaient passé des mains de l'administration communale dans celles de l'État. Il était président de cette Commission depuis 1846. Il offrit donc aussi, en décembre 1859, au Gouvernement sa démission motivée sur l'affaiblissement de ses forces. Le ministre, M. Ch. Rogier, eut la délicatesse de la refuser; mais l'honorable artiste persista dans sa résolution et ne consentit à rester en fonctions que le temps nécessaire pour qu'il fût pourvu à son remplacement.

Le vieillard ne s'était point trompé sur les symptômes qui l'engageaient à prendre sa retraite : les infirmités arrivaient l'une après l'autre. La surdité, puis le manque de mémoire, puis enfin la cécité, d'abord partielle, et bientôt complète. Sa dernière peinture est de 1862 : c'est un *Repos de pèlerins* dans la campagne de Rome; elle est dans l'atelier de M. Portaels; malgré bien des défaillances que l'âge explique, il y a encore sur cette toile une vigueur remarquable de ton et une habitude de modelé qui étonne.

Depuis ses premiers débuts, c'est-à-dire de 1813 à 1862, il avait exécuté soixante-sept tableaux d'histoire, quatre-vingt-seize tableaux de genre, deux cent cinq portraits, ensemble trois cent soixante-huit peintures.

Dans le nombre des tableaux d'histoire, il y en a vingt-sept dont les figures sont de grandeur naturelle et en pied, trente et un de même grandeur, mais à mi-corps.

Dans le nombre des tableaux de genre, il y en a soixante de grandeur naturelle et à mi-corps.

Dans les portraits, il y en a vingt-cinq en pied, et plusieurs réunissent tous les membres d'une famille.

Navez a donc peint, depuis l'âge de 25 jusqu'à 75 ans, pendant un demi-siècle.

Un dernier coup lui était réservé et celui-là ne pouvait être adouci en aucune façon. Sa compagne fidèle et dévouée, celle qui, depuis quarante-deux ans, lui avait prodigué les soins les plus affectueux, qui soutenait encore son courage et savait apporter quelque soulagement à ses souffrances, la sainte femme, le dernier rayon qui éclairât sa demeure presque vide, s'en retournait rejoindre ses enfants dans un monde meilleur; mais en s'en allant jouir d'un bonheur dont sa foi vive lui assurait la possession, elle emportait pourtant un regret : son vœu le plus sincère avait été de pouvoir fermer les yeux à son époux, de le soigner jusqu'à sa dernière heure; elle le laissait dans le silence et dans la nuit. Il y demeura encore jusqu'au 11 octobre 1869. La mort le rendit alors à la lumière.

Pendant les derniers mois, il avait conservé du moins la parole pour se faire comprendre; mais il n'était pas aisé d'être compris de lui. Les mots écrits en gros caractères, au crayon blanc, sur une planche noire, ne perçaient plus l'obscurité répandue sur sa vue; la voix la plus aiguë n'arrivait plus jusqu'à son tympan. Un ami venait-il le voir, il fallait des efforts incroyables pour faire pénétrer jusqu'à son entendement le nom du visiteur. Aussi, dès qu'il était parvenu à reconnaître celui dont il tenait la main entre les siennes, c'était une joie, c'était une effusion dont on n'a pas d'idée, et il avait les larmes aux yeux lorsque, à la fin, il consentait à lâcher cette main, le seul point de contact qu'il eût encore avec le monde extérieur.

Une des dernières fois que je le vis, la dernière fois qu'il m'a reconnu, il m'amena près d'une table dans son atelier, prit dans le tiroir un cahier écrit entièrement de sa main : « Ceci, » me dit-il, « est la liste de tous mes ouvrages depuis que j'ai commencé à peindre ; on vous la remettra après ma mort. » Sans que nous nous fussions rien promis, il était entendu que, si je

lui survivais, je me chargerais de sa biographie. Il y comptait et, de mon côté, je n'aurais pas volontiers cédé à un autre l'accomplissement de ce pieux devoir. C'est au moyen de ce cahier que j'ai pu rédiger le catalogue général de ses œuvres.

Ainsi retranché du monde, privé de ses plus proches, il sentit pourtant encore autour de lui de chaudes affections. Son gendre d'abord, qui ne le quitta point, les membres de la famille De Hemptinne, qui se regardaient comme ses enfants, et le bon docteur Van Gielse, le beau-frère de M. Portaels, dont les soins et l'attachement l'assistèrent jusqu'à la dernière heure.

Quand ce moment arriva, il y avait dix ans qu'avait commencé pour Navez la lutte suprême. La mort lui apporta la délivrance et vint, en quelque sorte, ressusciter sa renommée.

Ses obsèques furent modestes et sans ostentation; il l'avait désiré ainsi. Elles furent pourtant imposantes par le concours extraordinaire qui s'y porta et par le sentiment profond et unanime dont l'assistance était pénétrée. Quatre discours furent prononcés devant son cercueil, dans son atelier, en présence des derniers ouvrages de son pinceau. M. N. De Keyser, directeur de la classe des beaux-arts, parla à la fois au nom de l'Académie royale de Belgique et de l'Académie royale d'Anvers; M. De Rongé, membre de la Commission du Musée royal de peinture, au nom de ses collègues; M. Alex. Henne, secrétaire de l'Académie (école de dessin, etc.), de Bruxelles, au nom du personnel de l'établissement, et enfin M. Delin, président de la section des arts plastiques du Cercle artistique et littéraire d'Anvers, au nom de l'école anversoise. Ce dernier hommage, rendu, avec autant d'éloquence que de loyauté, au chef d'une école rivale, était assurément le plus précieux qui pût être déposé sur cette tombe.

LISTE DES ÉLÈVES

SORTIS DE L'ATELIER OUVERT PAR M. NAVEZ, EN 1823, ET FERMÉ LORS DE LA CRÉATION D'UNE CLASSE DE PEINTURE A L'ACADÉMIE DE BRUXELLES.

Abraham, Frédéric (Anglais).
Acar.
Baron.
Bataille.
Bonet.
Bouillon.
Bouilliot, Em.
Bourson, Amédée.
Capiaumont (le général).
Capronnier, J.-B.
Carlier.
Carolus.
Claros.
Coumont, Chs.
Daems.
Dansaert.
De Gronckel, Vital.
De Groux, Ch.
De Jonghe, Gust.
De Landtsheere, J.-B.
De Potter, Éleutère.
Dero, C.
Dewez, Joseph.
Du Graty.
Dyckman.
Faber, Charles.
Faber.
Favrot, L.-S.
Geefs, Jean.
Gisler, E.
Godecharle, Josse.
Goeman.
Grandmaison, Hubert.
Gricourt (le comte de).
Hazeleer, Fr.
Hazeleer, Émile.
Hermans.
Heyndrickx, Félix.
Hocque, de Namur.
Joly.
Joos.
Kayser.
Kruseman (Hollandais).
Leclercq, Em.
Le Grand.
Mercier.
Meulenberg.
Michot, C.
Mura-Wiert (le comte).
Philipkin.

Portaels, Jean.
Priest (Anglais).
Rave.
Robert, Alexandre.
Roberti, Albert.
Romberg (le baron de).
Rowys.
Sernon de Pendeville (Français).
Smits, Eug.
Stallaert, Jos.
Starck, J.-J.
Stauthamer.
Stevens, Alfred.
Storms, Jules.
Sturm.
Sudot, E.
Swartenbroeck, G.
Toillier, Edmond.
Van der Hecht.
Van Eycken, J.-B.
Van Laethem.

—

ATELIER DES DAMES.

Champein (Amélie).
Chimay (la princesse de).
Corr (Fanny), Mme Geefs.
Daman (Mlle).
De Knyft (la baronne).
Delvaux (Mlle).
Féron (Mlle).
Jacops (Mlle).
Kindt (Mlle Adèle).
Mioen (Mlle).
Murray (lady Anne).
Noël (Mlle), Mme Van Eycken.
Quetelet (Mél.), Mme Madou.
Schmitz (Eglé).
Timmermans (Mlle).
Vosgien (Mlle).

—

ÉLÈVES DE L'ATELIER DE PEINTURE DE L'ACADÉMIE,
SOUS LA DIRECTION DE M. NAVEZ.

Arnouts.
Baron.
Bellis, J.-L.
Boulenger, E.
Bourson, Amédée.
Cluysenaar, Alf.
Dauge, François.
De Coene, Léopold.

De Fienne.
De Jonckeer.
De Keyser, Auguste.
De Lauwere, Ferd.
Delparte, Th.
De Mol, Adolphe.
De Permentier.
De Soer.
Dewever, Ed.
Geefs, Alex.
Geraets, M.
Gosselin, Henri.
Guillaume, Edmond.
Hamoir.
Hymans, Henri.
Jacques.
Jacquet.
Jansens.
Kester.
Lambrichs, Ed.
Langenscheid, Émile.
Lion.
Meulemans.
Mitchel, Th.
Panneels.
Pelcocq.
Polack.
Rousseau, J.
Simon, Solitaire.
Smaelen, Ph.
Standish, Henri.
Stauthamer.
Stegman (de Brunswick).
Stuyvaert, Charles.
Sulzberger, Max.
Toillier, Edmond.
Tossyn.
Van der kessen.
Vandoren.
Van Eeckout, Jean.
Van Eycken.
Van Keirsbilk, Jules.
Van Yzendyck, L.

CATALOGUE GÉNÉRAL DE L'OEUVRE DE F.-J. NAVEZ.

—

I. — PORTRAITS, DESSINÉS ET PEINTS.
II. — TABLEAUX.
III. — DESSINS, COMPOSITION.

———

§ *a*) I. PORTRAITS AU CRAYON.

1805.		Portrait	du père de Navez (deux fois).
—		—	de Mme Van Boeckstael.
1806.		—	Agnès Chapel.
—		—	Jeannette Navez, sœur du peintre.
—		—	M. Bouxin, beau frère de Navez.
1807.		—	M. Jacques Chapel, de Charleroi.
—		—	Mme J. Chapel.
—		—	M. Huart, de Charleroi.
—	*	—	Mme Huart.
—		—	M. le docteur Binard, de Charleroi.
—		—	Mme Binard.
—		—	Mlle Lemaire (Mme Jonet).
—	*	—	M. Boens, juge de paix, à Charleroi.
1808.		—	M. Seny, à Charleroi.
—		—	M. Jonet, conseiller à la cour d'appel, à Bruxelles.
—		—	M. Lemaire, procureur du roi, à Namur.
—	*	—	M. Prosper De Hemptinne.

NB. Les tableaux et dessins marqués d'un astérisque sont ceux qui ont été payés au peintre; les autres ont été donnés par lui, ou sont restés dans son atelier.

1808. Portrait De M. Félix De Hemptinne.
— — M. Auguste De Hemptinne.
1809. * — Mlle Aldegonde De Hemptinne (Mme Prévinaire).
— — M. Meert.
— — M. Demarck.
— — M. Eugène Boens.
— — M. Philippe Boens.
— * — Mme Boens, mère des deux précédents.
— — M***, courrier d'ambassade.
— — Mlle Baugniet.
— — Mlle Henriette Hamoir.
— — M. Chapel, père.
— * — M. Paulot, curé de la ville haute, à Charleroi.
— * — Mlle Françoise Quillannes.
— — M. Bernard Stevens.
— — Mlle Marie-Anne Navez, sœur du peintre.
— * — M. Gustave Dereine.
— — M. Stevens, peintre.
— * — M. De Hemptinne, père, à Jauche.
— * — M. le docteur De Hemptinne, *ibid.*
— * — M. le notaire De Hemptinne, *ibid.*
— — M. Bertrand, chirurgien de l'armée.
— * — M. Scaykens-Roberti.
— * — Mme Scaykens, née Roberti.
— * — M. Pierre Chapel.
— * — Mme Pierre Chapel.
— — Mlle Félicité Chapel (en petit).
— — Mlle Henriette Chapel (en petit).
— — M. Joseph Chapel (en petit).
— — M. De Villers.
— * — D'Auregard, père (en petit).
— * — Mlle Angélique Botte.
— — M. Devleeschouwer.
— * — M. Troye (qui fut gouverneur du Hainaut).

1810. Portrait de Mlle Laurence Chapel.
— — M. Dupret, peintre de fleurs.
— — Mme Peteau et de ses deux enfants (groupe).
1811. — Mlle Jeannette Level (en pied et en petit).
1816. — Mlle Flore Mosselman.
1823. — Mme Aug. De Hemptinne, à Bruxelles.
1830.* — Mme Leclercq.

---

§ b). PORTRAITS PEINTS.

1809. Portrait de M. Bertrand, chirurgien.
— — M. Daubigny.
— — M. Bernard Stevens.
— — Mlle Baugniet.
— — Mlle Henriette Hamoir.
1810. — Mlle Jeanne Weemal.
— — M. Lemaire, procureur du roi à Namur.
— — M. Seny.
— — M. Jonet, conseiller, etc.
— — M. Félix De Hemptinne.
— — M. Auguste De Hemptinne.
— — M. Prévinaire.
— — M. Demarck.
— — M. et Mme Douxchamps.
— — Mlle Isabelle Stevens.
— * — Mlle de Donder.
— — M. Dupret, à Charleroi.
— — M. Jacques Chapel.
— — Mme Jacques Chapel.
— — M. Pierre Chapel.
— — Mme Pierre Chapel.
— * — M. Paulot, curé de la ville haute, à Charleroi.

1810.	Portrait de	Mme Lalieu.
—	—	Mlle Isabelle Thomas.
—	—	Mlle Marianne Lejeune.
—	—	Mlle Angélique Generé.
1811. *	—	M. Van Capenberg.
— *	—	Mme Van Capenberg.
— *	—	M. Lambert d'Arras.
—	—	M. Buttoi, musicien.
— *	—	Mme Verner (en petit).
—	—	M. Devleeschouwer.
—	—	Mme Devleeschouwer.
—	—	Mlle Jeannette Level.
—	—	M. Lecoq.
—	—	M. Gensse.
—	—	M. Bernard Stevens.
1812. *	—	M. Messemaekers (père), en pied.
—	—	Mme Messemaekers, née Nillis.
—	—	M. le docteur De Hemptinne.
—	—	M. Prosper De Hemptinne.
—	—	Mme Jacobi, cousine du peintre.
—	—	M. Danlée.
—	—	Mme Lejeune.
—	—	Mme Jonet.
— *	—	M. Massi.
— *	—	famille : les deux enfants de Mme T'Kint, en pied, grandeur naturelle.
1813.	—	M. Alexandre Heyvaert.
—	—	M. Stevens, peintre.
—	—	Mme De Hemptinne.
—	—	M. Froidmont.
—	—	M. Voordecker, peintre.
—	—	Mlle Jeanne Weemael.
—	—	M. Perdrizet (étude).
— *	—	Mme Perdrizet (étude).

1813. * Portrait de M. Peteau, conseiller à la Cour de cassation.
— — M. De Gueldre, à Binche.
— — Mme De Gueldre.
— * — M. Cabrespine, à Binche.
— — Mlle Jeannette Navez, sœur du peintre.
— — François Navez, le peintre.
— * Trois copies des portraits de la duchesse d'Arenberg.
— * Portraits en pied de M. et de Mme Perdrizet de Bruxelles, dont les études sont indiquées plus haut.
— — de Mme T'Kint (deux fois).
— * — M. Deneubourg, médecin.
1814.* — Mme Huart, Charleroi.
— — M. Huart.
— — M. Lerade, avocat.
— — M. Dupret, à Charleroi.
— * — M. et Mme Chapel.
— * — M. et Mme Champeau.
— — Mlle Jenny Mosselman.
— — M. Alfred Mosselman.
1815. — M. T'Kint.
— — les demoiselles Corneille, à Paris.
— — M. Dubos, modèle.
— — Mlle Inès Esmerand.
— — Mlle Nathalie Esmenard.
— — Mlle Atala Esmenard.
— — M. François Navez (donné à M. Picard par l'auteur).
— — M. Goffin, médecin.
1816. — la famille De Hemptinne (grand tableau).
— — M. Alexandre Heyvaert.
— — Mlle Jeannette T'Kint.
— — M. Mathieu (brûlé lors du pillage de 1831).
— — Mlle Jeannette Navez, sœur du peintre.

1816. * Portrait de M. Alquier, ancien ambassadeur de France à Naples.
— * — M. Théodore Mosselman.
— * — Mme Faber, à Paris.
1817. * — Mme Meeus-Vander Borck et sa fille (brûlé lors du pillage de l'hôtel de Meeus, en 1830).
— * — Mme Henri Meeus et de son enfant (brûlé au même pillage).
— * — famille de M. Meeus, en pied, grandeur naturelle.
— * — Mlle Jenny Mosselman.
1818. * — Mlle Fanny Mosselman (Mme Lehon).
— — M. Louis David (trois fois).
— — Mme De Lathuy, la mère de Mme Navez.
— — M. Dupret, à Seneffe.
— — M. François Navez, pour M. De Hemptinne.
— — M. Junot, courrier d'ambassade, Rome.
1820. — M. Schnetz, peintre.
— — Marinecia, Romaine.
— — M. Nanteuil, statuaire français.
1821. * — M. Van Leempoel (le vicomte).
— — M. Callet, architecte français.
1822. * — M. De Cartier, à Marchiennne-au-Pont.
— — M. le docteur Froidmont, à Bruxelles.
— * — Mme Lerade.
— * — famille : M. et Mlle Seny et leurs enfants.
— * — famille : M. et Mme Prévinaire et leurs enfants.
— * — Mme la comtesse de Glymes.
— — M. Van Assche, peintre paysagiste.
— — du même, en plus grand, pour la Société des beaux-arts.
— — M. le docteur Froidmond, à Jodoigne.
1823. * — S. M. Guillaume Ier, roi des Pays-Bas.
— * — Mme Bénard, à Paris.
— — Mlle Julie et M. Auguste De Hemptinne (petit tableau de fantaisie). 12

1823. Portrait de M. De Lathuy père, à Gembloux.
1824.* — Mme Huyghens et son fils, en pied.
— * — M. Munting, conseiller des Indes.
— * — Mme la comtesse de Glymes (répétition).
1825.* — famille : M. et Mme Doucet et quatre enfants.
— * — M. Henri Cattoir.
— * — Mlle Josephine De Hemptinne, à Jauche.
— * — M. Bernard, fils du directeur du théâtre, à Bruxelles.
— * — Mme Prévinaire, la mère et son petit-fils Théodore.
1826. — M. Jules Mosselman du Chénoy (enfant).
— — M. Paelinck, peintre.
1827. — M. Lousberghs, à Gand.
— * — Mme Bagod, femme du gouverneur de Demérary.
— * — Mme Lecoq, à Paris.
— * — Mme Doucet, de Wanzin.
— — M. le docteur Deneubourg.
— — Mme Froidmont, née Devaux.
— — Mme Navez, avec son fils Auguste.
1828.* — le Prince de Gavre, en pied.
— * — le Prince de Chimay, jusqu'aux genoux.
— * — M. et Mme de Lassarraz.
1829.* — famille : M. et Mme Mathieu et deux enfants, en pied (brûlé au pillage de 1831).
— * — M. T'Kint, ancien conseiller au conseil de Brabant.
— * — M. Wilmaekers, fils.
1830.* — M. Engelspach La Rivière, au musée de Bruxelles.
1831.* — famille : Moeremans-Mathieu.
— — M. Dupret, receveur de l'enregistrement.
— — Mme Roberti. Le peintre met en note : « c'est un des meilleurs que j'ai faits à cette époque. »

1831.* Portrait de M. Lion, conservateur des hypothèques.
— — famille : Mme De Lathuy, belle-mère du peintre, et les deux enfants de celui-ci.
— — famille : Les trois enfants de M. Suys, architecte.
1832. — Mlle Marie De Hemptinne, de Gand (11 ans).
— * — Mme Lejeune, belle-sœur du peintre.
— * — famille : M. le conseiller Jonet et ses deux filles.
1833.* — famille : M. et Mme T'Serstevens T'Kint et un enfant.
— * — M. De Cartier d'Yves, sénateur.
— * — Ajouté le portrait du fils de M. Moeremans au tableau fait en 1831.
— — M. Henri de Brouckere, représentant.
1834.* — M. De Fernelmont, père du conseiller.
— * — Mme Meeus-Vander Borck.
1835.* — M. le vicomte Bernard Du Bus de Ghisignies.
1836.* — M. le baron Du Bus de Ghisignies, gouverneur des Indes néerlandaises.
— * — M. Louis David. Copie du précédent, avec une autre pose, et jusqu'aux genoux pour M. le comte de Schoenborn.
— — M. le baron de Stassart, pour la Loge des philanthropes de Bruxelles.
— * — M. Lousberghs, à Gand (répétition).
1837.* — M. Jean T'Serstevens T'Kint.
— * — Mme Jean T'Serstevens T'Kint.
— * — M. Meeus, père. Copie de celui fait en 1817.
— * — Mme la comtesse Coghen.
— * — M. et Mme Drugman-Anoul. Copie d'un portrait peint par M. De Landtsheere; la composition et les ajustements ont été changés.
1838.* — M. le comte Du Bus de Ghisignies, en pied.
— * — M. le comte d'Ahérée.
— * — M. de Serruys, ministre de Belgique aux États-Unis.

1838. * Portrait de M. Bossut, père, à Tournai.
— * — Mme Bossut, à Tournai.
— * — M. Stevens, avocat (pour la Loge des philanthropes).
— * — M. Rouppe, ancien bourgmestre de Bruxelles (quatre fois).
— * — M. Cattoir, échevin de Bruxelles.
— * — S. M. Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. Copie.
1839. * — M. le comte et de Mme la comtesse Meeus, en *pied*.
— * — famille : le marquis de Trazegnies de Romerée, Mme la marquise et trois enfants.
— * — M. Félix De Hemptinne, à Gand.
— * — M. Auguste Navez, fils du peintre.
1840. * — M. Jacques De Lathuy, beau-frère du peintre.
— * — M. Albéric Du Bus de Ghisignies.
— * — M. Serruys, consul à Lima.
— * — M. De Dorlodot, sénateur.
— * — Mlle Julie De Hemptinne, nièce du peintre.
— * — M. J.-B. Stevens, conseiller communal.
— * — Mme De Dorlodot.
1841. * — M. le notaire Morren, trois fois dans trois poses différentes.
— — M. L. Alvin, secrétaire de l'Académie.
1842. * — Mme Edmond Bouvier, née Hortense Seny.
1843. * — M. le comte Du Bus de Ghisignies, père.
— — M. Edmond De Hemptinne, neveu du peintre.
— * — M. le baron de Gerlache, premier président de la Cour de cassation.
— — M. Auguste Baron, homme de lettres.
1844. * — Mlle Julie De Hemptinne, nièce du peintre.
— * — Mlle Félicité Doucet.
— * — M. Rittweger, pour M. Coghen.
— * — du même, pour la Société de commerce à Bruxelles.

1845. * Portrait de M. le marquis de Beauffort, buste.
— * — M. le conseiller Armoust, à Baden.
— * — M. Wilson, plus une copie.
— * — M***, beau-frère de M. Wilson (plus une répétition).
— * — M. Quirini.
— * — M. le marquis de Beauffort, jusqu'aux genoux.
— * — Copie en buste du même portrait.
1846. — M. Fr. Van Meenen, recteur de l'Université de Bruxelles.
— — M. François Navez, pour sa fille Mme Portaels.
— — M. Auguste Navez. Note du peintre : fait du premier coup le 10 et le 11 juillet (il est mort pendant ce même mois).
— — Une copie terminée du même portrait.
1847. * — Mlle Marie De Hemptinne de Gand (après la mort) d'après un daguerréotype.
— * — M. Auguste De Hemptinne, neveu du peintre.
— — Mme De Hemptinne, belle-sœur du peintre.
— — Mme Portaels, la fille du peintre.
— * — Mme la comtesse Amédée de Beaufort.
1848. * — M. Suys, architecte.
1849. * — L'enfant de M. Mosselman du Chênoy.
— * — Mad. Verhaegen, ainé.
— — M. De Hemptinne (Auguste), beau-frère du peintre.
— * — M. le baron de Stassart. Copie de celui de 1836, autre pose.
— * — Mme la baronne de Stassart, de souvenir et d'après un mauvais portrait peint vers 1811.
1850. * — M. T'Serstevens, père. Trois copies.
— * — Mme T'Serstevens, mère. Trois copies.
— * — Le grand'père de M. T'Serstevens, d'après Landtsheere.

1850. * Portrait de Mme Bouvier.
— * — Mme Leclercq.
— — Mme Navez, la femme du peintre.
1851. * — M. le baron de Gerlache, pour la Chambre des Représentants.
— * — M. Verhaegen, aîné, id.
— — M. Henne, secrétaire de l'Académie de Bruxelles.
— * — M. Guillery (Charles), professeur.
— * — Mme Guillery.
— * — M. F. Splingard', ingénieur.
— * — Mme Splingard.
1852. * — M. Suys, architecte, autre pose et autre grandeur que celui de 1848.
— * — des enfants de M. Ophoven (en pied).
— — M. Quetelet (Ad.), directeur de l'Observatoire, etc.
— * — M. Auguste De Hemptinne, neveu du peintre.
— * — M. le baron de Stassart, président du Sénat.
— * — M. le notaire Morren.
1853. * — Mme Morren, d'après une lithographie.
— * — Mme Charles T'Kint.
— * — M. le comte Albéric Du Bus de Ghisignies.
— * — M. le comte Du Bus, père, d'après celui de 1843.
1854. — M. F. Fétis, directeur du conservatoire.
— — M. Jean Portaels, peintre, gendre de l'auteur.
1855. * — M. le comte de Lannoy de la Neuville (après sa mort)
— * — M. Charles T'Kint.
— * — un fils de M. Moermans-Stevens.
— — M. Édouard Dupret, avocat à Charleroi.
— * — M. le comte Dupont d'Abérée.
— — Mlle Moermans T'Serstevens.
1856. — M. Stiénon, secrétaire de la commission du Musée.

1856. * Portrait de M. le docteur Thibou.
— — M. Verhoustraeten, doyen de Ste-Gudule.
— * — M. Louis Orts, ancien échevin de Bruxelles, après sa mort, d'après une lithographie de Baugniel.
1857. — M. Étienne Leroy, commissaire expert du Musée. (Témoignage de reconnaissance pour la restauration des tableaux de Rubens à Anvers.)
— — M. le docteur Lequime.
— * — Mlle Marie De Hemptinne, petite-nièce du peintre.
— * — Mlle Maes.
— * — Mme De Lathuy-Lelièvre, belle-sœur du peintre.
1858. * — Mme Maes.
— — M. Charles de Brouckere, bourgmestre de Bruxelles.
— — M. Rouppe, id.
(Ces deux portraits ont été donnés à la ville par l'auteur.)
1860. — M. le docteur Vleminckx. (Témoignage de reconnaissance pour les soins donnés au peintre pendant une grave maladie.)

II. TABLEAUX.

1810. * *Brutus et Porcia*, vendu à M. Messemaekers.
— * *Hébé*, à M. Lepez.
1811. * *Agar éloignée d'Abraham* (concours de Bruxelles), à M. Messemaekers.
1812. * *Le purgatoire*, à l'église de Jandrain.
— * *Virgile lisant le VIe livre de l'Énéide* (concours de Gand).
1813. * *Agrippine pleurant sur les cendres de Germanicus*, chez M. De Hemptinne.
— * *Vénus faisant sauter l'amour.*
1815. *Agar dans le désert*, à M. Portaels.

1815. * *Saint Jean*, chez M. De Hemptinne, à Gand.
— Ébauches (1) : 1. La Lacédémonienne et son fils.
2. Thétis et Achille.
3. Diogène et l'enfant.
4. Anacréon et l'Amour.
1816. * *Abel en prière*, à M. Maestraeten.
— *Sainte Véronique*, à M. De Hemptinne.
1817. Un petit tableau pour le duc d'Ursel.

Tableaux exécutés à Rome.

1818. *Sainte Famille, la Vierge embrassant l'enfant Jésus*, à Mlle De Hemptinne.
— *Saint Mathieu*, à M. de Hemptinne.
— *Annamite*, à M. Froidmont.
— * *Une Frascatane*, au secrétaire de l'ambassadeur d'Angleterre.
— *Sainte Famille*, à la sœur du peintre.
— *La leçon de la Vierge*, esquisse terminée.
1819. * *Saint Paul*, à M. l'avocat Van Hoorde.
— * *Saint Luc*, ibid.
— * *Agar et son fils*, figures à mi-corps à M. Roothaan, à Amsterdam.
— * *Scène de musique*, à M. Bernard, directeur du théâtre de Bruxelles.
— * *Petite fille avec des fleurs*, à M. Parmentier d'Enghien.
— * *Une jeune fille soutenue par un vieillard*, à M. le baron d'Hoogvorst.
— * *Une jeune fille soutenant sa mère malade*, au duc d'Arenberg.
— *Jeune Romaine en mantelet*, à M. Bénard.

(1) Le peintre a ajouté en note : David m'avait bien recommandé de conserver ces esquisses, de les terminer et d'en faire des tableaux, mais je ne les ai plus retrouvées en retournant à Paris.

1820. Copie de la petite Agar, pour M. Reynold, ambassadeur des Pays-Bas à Rome (la toile est plus grande et la couleur des vêtements changée).

— *Agar et son fils*, cadeau fait à la Société des beaux-arts de Bruxelles, en reconnaissance des encouragements accordés au peintre.

— * *L'aumône à l'ermite*, à M. Franken de Lokeren.

1821. * *Élisée ressuscitant le fils de la Sunamite*, au musée d'Harlem.

— * *Deux études de jeunes filles*, à M. le baron J. Steengracht Van Oostcapell, à La Haye.

— * *Une jeune fille de Cori* (tête), à M. Bénard.

— * *Scène de brigands* (1), à M. De Hemptinne.

— * *Frascatane faisant l'aumône*. Appartient à M. le baron Van Steengracht, à La Haye.

— * *Scène de musique*. Personnages du Transtévère. Au même.

— * *Jeune fille de Piperno* (tête).

Après le retour de Rome.

1822. * *Les deux muses*, la Poésie et la Musique, à mi-corps, de grandeur naturelle, à M. Picard.

— * *Sainte femme*, chez M. Giroux, à Paris.

— * *Jeune Bruxelloise en faille*, vendu à l'exposition de Lille.

— * Répétition de la même, à M. Bénard.

— * *Diseuse de bonne aventure*, à M. Tiberghien. Ce tableau comprend deux portraits.

(1) Le peintre donne lui-même les détails suivants :

« La tête principale est le portrait de *Maria Grazia*, et celle à qui l'on dit la bonne aventure est *Joannina*. Toutes les deux furent amenées à Rome lorsque l'on prit 300 brigands de Sonnino et autres petites villes sur la route de Rome à Naples, pour les renfermer dans la prison de *carcere nuovo*. Voyez l'Histoire de Maria Grazia, par Santo Domingo. Voyez aussi *Feuillet de Conches* : Vie de Léopold Robert, appendice. Ce tableau a été gravé par Demannez ; c'est un des meilleurs ouvrages de ce graveur.

1822. * *Deux saintes femmes*, à M. Bernard, directeur du théâtre de Bruxelles.

1823 * *Sainte Famille*, commandé par M. Roothaan pour l'église du Craye-Berg, à Amsterdam.

— * *Mariage de la Vierge*, *ibid.*

— * *Incrédulité de saint Thomas, ibid.*

— * *Un vieillard et une jeune femme tenant un enfant endormi*, à M. Bénard.

— * *Deux têtes d'études*, à M. Renty, de Lille.

1824. * *Scène du massacre des innocents*, à M. Saportas, à Amsterdam.

— * *Un pèlerinage*, à M. Anker, à Amsterdam.

— * *Ermite et deux jeunes filles*, à M. Ipperseel.

— *Une étude d'après Mlle Lousa*, chez M. Portaels.

— *Un capucin et un jeune garçon*, à M. Picard.

— * *Sainte Cécile*, pour M. Roothaan.

— * *Un berger et une jeune fille*. Au même.

1825. * *Agar et Abraham*, à M. De Hemptinne, à Gand.

— * *La leçon de cathéchisme*. A S. M. la reine des Pays-Bas.

— *Prière pour un enfant malade*, costume du pays.

1826. * *Rebecca et Éliézer*, au musée d'Haarlem (1).

— * *Pèlerinage*, à Mr. l'abbé Roumi, en Amérique.

1827. * *Le repos des pèlerins*, trois figures à mi-corps, à M. Marneffe.

— * *Une jeune fille jouant du tambour de basque, et une vieille femme soufflant dans une trompette pour amuser un enfant*, à M. le baron de Vinck de West-Wesel (brisé au pillage de 1834, réparé et repeint en partie).

— * *Saint Sébastien attaché à l'arbre, par Irénée.* } Commandés

— * *Assomption de la Vierge.* }

l'un et l'autre par M. Charles Van Hulthem, pour l'église de Saffelaere.

(1) Ce tableau, acquis par le gouvernement des Pays-Bas, en 1827, n'était pas entièrement payé lorsque la révolution éclata. Le gouvernement belge a soldé le reliquat.

1827. * *Une jeune fille en faille lisant, tenant un enfant endormi*, à M. le comte de Robiano.

1828. * *Une jeune fille, coiffée d'un chapeau de paille, en couronne une autre de bleuets*, à M. Mendès de Léon, à Amsterdam.

— * *Sainte Catherine devant les philosophes*, commandé par M. le baron Vande Venne pour l'église de Ste-Catherine à Malines.

— * *Scène de musique*, au prince de Gavre.

— *Tête d'étude* pour Josabeth du tableau d'Athalie.

— * *Deux jeunes femmes effrayées*, à M. Bénard.

— *Un vieillard malade soutenu par sa fille*, donné à M. Dupret, à Paris, en échange de son portrait qui est chez M. Portaels.

1829. * *Salmacis et Hermaphrodite*, à M. De Hemptinne à Gand.

1830. * *La Vierge et l'enfant Jésus*, au grand hospice de Bruxelles.

— * *La Foi*, *ibid.*

— * *L'Espérance*, *ibid.*

— * *La Charité*, *ibid.*

— * *Athalie interrogeant Joas*, au musée moderne à Bruxelles.

1831. * *Repos de paysans*, dans la campagne de Rome, à M. Decoue de Limelette.

— * *Le baiser des roses*, au palais du roi à Bruxelles.

— * *Un capucin et une jeune fille*, à M. Thys.

— * *Une petite fille veillant près d'un enfant endormi*, à M. Deman de Lennick.

— * *Une jeune mère priant pour son enfant malade qu'elle présente à l'autel.* Chez M. Stappaerts, à Anvers.

— *Une scène d'inondation*, esquisse.

— *Une jeune fille endormie*, esquisse, à M. de Brouckere.

1832. * *Une vieille femme appuyée sur une jeune fille tenant une corbeille de fleurs*, au palais du Roi, à Bruxelles.

— * *Jeune Romaine en mantelet, tenant un enfant endormi*, à M. le comte Duchatel.

1832. * *Le retour de l'aveugle*, à M. Legrelle, à Bruxelles.
— * *Une jeune liseuse*, à M. Duchatel.
— * *Une jeune Frascatane caressant un enfant.* Appartient à M. de Wellens.
— *Un jeune Savoyard*, à M. Granet, peintre, à Paris.
1833. * *Un pèlerin tenant un enfant endormi*, à M. Moeremans-Mathieu.
— * *Les oies du frère Philippe*, à M. F. Meeus (brûlé en 1847 lors de l'incendie du château d'Argenteuil).
— *Une jeune fille*, chez M. F. Vandenberghe, à Gand.
1834. * *Une diseuse de bonne aventure*, à M. Coghen.
— * *Le sommeil de Jésus*, au palais du roi à Bruxelles.
— * *Débarquement de Vert-Vert*, pendant des *oies du frère Philippe*, à M. F. Meeus (brûlé comme l'autre en 1847).
1835. *Une diseuse de bonne aventure*, à M. Louys, beau-frère du peintre.
— * *Un jeune berger jouant devant un groupe de femmes italiennes; un jeune enfant l'écoute*, à M. Mathieu, à Bruxelles.
— * *L'éducation de la sainte Vierge*, au prince de Ligne.
— * *Deux Frascatanes regardant leurs enfants qui jouent dans un berceau*; appartient au gouvernement belge.
— * *L'aumône à l'ermite*, deux petites figures, à M. Coghen.
— * *La prière : une mère soutenant une jeune fille malade invoque la madone*, à M. Romberg, vendu au prince Wikinski.
— * *La toilette d'une Frascatane*, à M. Van Becelaere.
1836. * *La femme adultère*, à M. Vandenberghe.
— * *Un pèlerinage dans la campagne de Rome*, à M. Warocqué de Mariemont.
— * *Une jeune Sonninezza dispose des fleurs sur l'autel de la Vierge*, à M. Basse.
1837. * *Une jeune fille en prière*, petite dimension, à M. Rimbaut, à Bordeaux.
— * *Une jeune Bruxelloise en faille se faisant dire la bonne*

aventure, vendu à la commission de l'exposition de Bruges.

1837. * *Mater amabilis. La Vierge, l'enfant Jésus et saint Jean*, à M. F. Meeus. Ce tableau, qui a été lithographié par Ch. Billoin, a été brûlé à l'incendie du château d'Argenteuil en 1847.

— * *La Vierge se laissant arranger les cheveux par l'enfant Jésus* (petites figures), à M. le comte de Romerée.

1838. *Un ermite sermonnant des musiciens* (petites figures).

— * *Sainte Famille* (petites figures), à M. Roothaan, à Amsterdam.

— *Jeune fille en prière, un chapelet à la main*, à M. Voordecker.

1839. * *Jeune fille donnant un papillon à un serin*, à M. F. Meeus (brûlé en 1847).

— * *Sainte Famille*, à M. Soasse, à Manchester.

— * *L'éducation de la Vierge*, à M. d'Huyvetter Van Teghem, à Gand.

1840. * *La Vierge et l'enfant Jésus dans un nuage d'or*, à M. Van den Berg, à Bruxelles.

— * *L'aumône de la veuve*, au même.

1842. * *La résurrection de Lazare*, à l'église du camp de Beverloo.

— * *Un vieillard aveugle jouant de la guitare devant un groupe d'enfants :* scène italienne, à M. Aug. De Hemptinne.

1843. * *Le sommeil de Jésus; il est entouré d'un concert d'anges*, à M. Warocqué.

— *Jeune fille endormie.* Donné pour l'érection du monument de l'abbé Triest.

— * *Mater dolorosa. La Vierge et la Madeleine.* Ces deux têtes d'études devaient servir à un grand tableau représentant le Christ au tombeau. Le sujet a été abandonné; vendu à l'exposition de Mons.

1844. * *Tête du Christ*, à M. le comte Amédée de Beaufort.

1844. *Consolatrice des affligées.* Tableau dont l'auteur a fait cadeau à la ville de Charleroi, lieu de sa naissance, pour être placé dans l'église de la ville basse. Il a été lithographié par Ch. Billoin.

— *Esquisse terminée de la résurrection de Lazare,* au Ministère de la justice.

— * *Une jeune mère prie pour son enfant malade* (petites figures), à M. Wagner, consul de Suède à Berlin.

— * *Une jeune fille priant pour sa mère* (petites figures), à M. Thys, de Gosselies.

— * *Prière du matin; une jeune dame près du berceau de son enfant,* à M. Wilson. Le peintre met en note : ce tableau est un de mes meilleurs; les figures sont de grandeur naturelle.

— * *Deux jeunes filles lutinant une chèvre.*

1845. * *Les fileuses de Fundi.* Au musée de Munich. Note du peintre : Ayant vu à Naples un groupe de fileuses sous le portail de l'église St-Sauveur, j'en ai fait un tableau en ajoutant un berger qui prédit la destinée d'un petit enfant couché dans un berceau. En revenant de Naples, je m'arrêtai à Fundi. Je vis, près de la porte de l'Osterie une belle femme qui filait. Il y avait, à côté d'elle, des jeunes filles. Je me mis à en faire un croquis, et comme j'étais en train de dessiner, le mari qui survint entra en fureur parce que je dessinais sa femme. Je voulus m'interposer, mais je dus me retirer. Une des femmes me dit qu'il me donnerait un coup de couteau. J'ai toutefois utilisé mon croquis dans le groupe de femmes de mon tableau.

— *Daphnis et Chloë !*

— * *Une jeune femme déshabillant un enfant,* à M. Camille Bossut.

— * *Une jeune femme jouant de l'orgue de barbarie sur lequel un enfant est endormi.*

1846. *Étude terminée d'une tête de saint Paul.*
— *Étude terminée d'une tête de la sainte Vierge.*
— *Étude terminée de sainte Véronique.*
— *Étude terminée d'un ange tenant un livre.*
1847. * *Assomption de la Vierge*, à Ste-Gudule à Bruxelles.
1848. * *Sainte Famille*, au musée d'Anvers.
— * *La fontaine : Une jeune fille donne à boire à des voyageurs fatigués; deux autres filles lavent du linge;* scène italienne, à M. Delathuy.
— *Jeune mère en prière, tenant son enfant.* Costume du XVme siècle.
— *Diseuse de bonne aventure.* Cinq figures, chez M. Portaels.
— * *Un pèlerinage dans la campagne de Rome*, à M. Reyntjens, à Bruxelles.
— *Une sonninezza rêveuse*, à Mme Portaels.
1849. *Une jeune femme tenant une guitare. Sa mère est appuyée sur elle.* Donné pour la souscription en vue d'élever un monument à Mathieu Van Brée.
1850. *Napolitaine en prière au bord de la mer* (étude), offrande à la Caisse centrale des artistes.
1851. *Le retour du jubilé.* Grande composition de 37 figures.
— *Le nid d'oiseau ; deux jeunes filles et un chien.*
— *Clémence Isaure*, chez M. Portaels.
— *Le signal d'amour ; jeune fille à la fontaine.* Genre italien, à M. le Dr Van Gielse.
1852. *Débarquement de Vert-Vert.* Répétition du tableau fait en 1834 et brûlé en 1847.
— *Jeune fille appuyée contre une chaise*, à M. le Dr Van Gielse.
1853. * *Les sœurs de charité visitant une pauvre veuve*, à M. le comte F. Meeus.
— *Repos de la pèlerine; campagne de Rome*, à M. A. De Hemptinne.

1854. *Le riche repoussé*. Fig. demi-nature; grande composition.

— *Un vieux ermite soulevant un enfant malade*, au D[r] Fleury, à Belle-Vue, près Paris.

— *Jeune femme lisant et jeune fille endormie*, à M. A. De Hemptinne.

— *Jeune fille couronnée de fleurs*. Donné à la Société philanthropique.

1855. *Le jugement de Salomon*, pendant au tableau du *Riche repoussé*. Vingt-cinq figures demi-nature. Le peintre a traité ce sujet d'une manière originale, choisissant le moment où, le jugement prononcé, les deux mères sortent du prétoire emportant, l'une, un cadavre, et l'autre, l'enfant vivant; le peuple exprime des sentiments différents à l'égard de la bonne et de la mauvaise mère.

— *Téte d'ange*, pour une tombola de la Société philanthropique.

— * *Téte de Vierge*, à M. le comte de Villermont.

1856. *Madone avec l'enfant Jésus: celui-ci tient un agneau au moyen d'un ruban*, chez M. Portaels.

— *Saint Joseph et l'enfant Jésus*, figures colossales (3 mètres), pour l'église des Rédemptoristes, à Bruxelles.

— *La bonne mère: la mère avec trois petits enfants*, chez M. Portaels.

1857. *La résurrection du fils de la veuve de Naïm*, grand tableau, donné à l'église des Rédemptoristes, à Bruxelles.

— *Daphnis et Chloë* (en petit), chez M. Portaels.

— * *La Vierge et l'enfant Jésus*, à M. le comte Meeus.

1858. * *Sainte Famille*, répétition du tableau brûlé en 1847, au château d'Argenteuil.

1859. *La jeune malade et sa mère*. Costumes de Frascati.

— *Jeune fille priant, les mains jointes*, à M. le D[r] Van Gielse.

1860. *La guérison du paralytique*, pour l'église de la ville haute à Charleroi. Le peintre a donné à l'hospice de la même ville le prix qu'il a reçu de ce tableau.

1860. *La somnambule.* L'auteur met en note : « souvenir d'une somnambule que j'ai vue dans ma jeunesse. »

1861. * *Le Christ apparaissant à Madeleine.*

— * *Le Christ au jardin des Olives.*

(Ces deux tableaux ont été peints pour l'église de Sainte-Catherine à Amsterdam, où ils se trouvent.)

— *Le chapelet : Une femme d'Albano récitant le chapelet.*

— * *Le Christ au jardin des Olives*, à Bombay (Inde anglaise). Le peintre explique que ce tableau avait d'abord été fait pour l'église Sainte-Catherine, à Amsterdam. La composition diffère de celle du tableau qui est en Hollande.

— *Sainte famille, ornée de fleurs.* Composition mystique dans le goût du moyen âge.

— *Un capucin en prière et un enfant malade.*

1862. * *Prière de la jeune mère*, à M. Dupret, à Charleroi.

— *Invocation : Un vieillard, une jeune mère, un enfant malade.*

— *Repos de pèlerins.* Costumes italiens; figures de grandeur naturelle.

N. B. On a reproché à David de préconiser les sujets empruntés à l'histoire grecque, à l'histoire romaine ou à la mythologie. Voici un élève de l'école de ce peintre qui, sur 163 compositions, exécutées dans l'espace de 50 ans, n'a peint que trois petits tableaux et trois ébauches appartenant à l'histoire profane ; les trois tableaux avant d'entrer chez David, et les ébauches dans l'atelier de ce maître; après 1815, il ne traite plus un seul sujet de ce genre. Quant à la mythologie, malgré la recommandation que lui avait faite le président de la Société des beaux-arts de Bruxelles, il n'a peint, dans cette longue carrière, que six tableaux dont les sujets sont empruntés à la Fable. Une *Hebé*, en 1810 ; *Venus faisant sauter l'Amour*, en 1813, c'est-à-dire avant d'entrer à l'école de David. Une ébauche, représentant *Thetis et Achille*, peinte dans l'atelier du maître français, en 1815. *Deux Muses*, au retour de Rome, en 1822; *Salmacis et Hermaphrodite*,

en 1829, et *Daphnis et Chloë*, en 1837. Cela prouve ou que David n'imposait pas ses préférences à ses élèves, ou que l'enseignement de l'auteur des *Sabines* n'a pas exercé sur ceux-ci l'influence qu'on lui attribue.

III. DESSINS. COMPOSITIONS ORIGINALES.

1806. * *L'opiniâtreté du jeune Alcibiade* (cédé à M. François, pour le prix de six mois de leçons).

1810. * *Thésée*, chez M. Aug. De Hemptinne.

— * *Les adieux de Brutus et de Porcia.*

1811. * *La mort de Lucrèce, serment de Brutus.* Concours de Gand.

1818. *La Samaritaine.*

1823. * *Scène d'inondation en Hollande* (en petit).

1826. * Six grands dessins, exposés au salon de Gand, dont deux ont été vendus alors. Les quatre autres sont chez M. Portaels.

1828. Quatre grands dessins : *La prière, le repos*, etc.

— Copie du petit tableau *Le chapeau de paille* (peint pour M. Mendès de Léon).

— *Agar dans le désert.* Copie du tableau de M. Roothaan.

1835. * Trois figures de grandeur naturelle à mi-corps, à M. Braemt.

— * Dessin d'album, au prince Wikenski.

1836. * *Idem*, à M. Surmont de Volberg.

1837. * *Une lecture*, de grandeur naturelle, à M. Van Volxem.

— *Groupe de fileuses et jeune garçon enseignant à une jeune fille à jouer de la flûte*, à M. L. Alvin.

1838. * Dessin d'album, à M. Warocque.

— *Episode du siege d'Anvers.*

1839. * *Un capucin faisant réciter les prières à des jeunes filles*, à M. Vanden Berg, à Bruxelles.

1839. * *Fileuses et berger*, à M. le comte de Romerée.

1840. * Douze cartons pour les vitraux de Sainte-Gudule, à Bruxelles, savoir : *les Quatre Évangélistes*, *la Foi*, *l'Espérance et la Charité*, *la Religion*, *la Nativité*, *le Baptême de Jésus*, *la Déposition au tombeau*, *Saint Pierre recevant les clefs*.

— *Offrande à la Vierge*. Chez M. Louys, à Gembloux.

— * *Sainte Famille*, d'après le tableau qui est en Angleterre, à M. Vanden Berg, à Bruxelles.

1841. Seize dessins pour une édition de la vie de la Vierge, par l'abbé Orsini.

— * Dessin d'album, à M. Warocqué.

N. B. M. Navez a fait une grande quantité de dessins qu'il a donnés à ses amis, et dont lui-même ne se souvenait pas.


Joseph Demanner

NOTICE

SUR

ÉDOUARD DUCPETIAUX,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Bruxelles le 29 juin 1804, décédé dans la même ville le 21 juillet 1868.

L'homme remarquable, dont je me propose de retracer la vie et les travaux, appartenait à cette génération puissante et maintenant illustre à qui nous devons l'indépendance de la Belgique. De bonne heure il appliqua la facilité merveilleuse de son intelligence à l'étude des problèmes économiques et des questions sociales; pendant plus de quarante ans il chercha à faire et à propager le bien, le défendant par sa polémique, l'enseignant par ses œuvres. De nombreux écrits, tous empreints d'un vif et sincère amour de l'humanité, assurent à M. Ducpetiaux un rang élevé parmi les publicistes contemporains. Mais il n'était pas seulement un savant économiste, un doux et clairvoyant philanthrope : des formes modestes et simples cachaient une âme énergique. C'était celle d'un patriote. Malheureusement la nouvelle génération ne connaissait guère le patriote : elle ignorait même la part notable qu'il avait prise à la renaissance de

la Belgique. C'est ainsi qu'un des fondateurs de l'État, en apprenant le décès de notre collègue, m'écrivait : « Il vient de disparaître un homme qui a exercé sur les commencements de la révolution une influence déjà oubliée, Ed. Ducpetiaux, partageant en ceci le sort de Claes, qui a peut-être fait la révolution en donnant à l'émeute du 25 août les proportions d'une insurrection nationale. » Efforçons-nous donc de donner un portrait fidèle de notre regretté collègue et de rappeler tous les titres qu'il possédait à l'attention et à la gratitude de ses concitoyens et de la postérité.

Édouard-Antoine Ducpetiaux naquit à Bruxelles, le 29 juin 1804, d'une famille notable de la bourgeoisie. Doué d'une brillante intelligence et d'une rare aptitude pour le travail, il fréquenta avec le plus grand fruit les universités de Liége, de Leyde et de Gand. Il avait à peine vingt-trois ans lorsque, le 14 juillet 1827, il obtint le diplôme de docteur en droit.

Délaissant le barreau, où il aurait pu se distinguer, il entra résolûment dans une carrière plus difficile et plus périlleuse, celle du publiciste. Un sentiment généreux l'y poussa et l'y retint.

A peine avait-il quitté les bancs de l'université qu'il publia l'ouvrage intitulé : *De la peine de mort* (1). Il s'était proposé de démontrer non-seulement la barbarie de la peine de mort, mais aussi son inefficacité.

Les adjurations du jeune écrivain étaient vraiment éloquentes. « La conservation de la peine mort, disait-il, ne peut être que funeste pour nos mœurs ; ce n'est pas lorsque tout tend à les adoucir, que l'on doit continuer à nous présenter des spectacles sanglants, qui ne peuvent provoquer que l'effroi ou

(1) Bruxelles, 1827, 1 vol. in-8° de 361 pages.

l'endurcissement des cœurs. Qu'on ne s'y trompe pas : si l'on a déjà beaucoup obtenu sous ce rapport, c'est bien malgré les échafauds; s'il reste encore beaucoup à obtenir, les échafauds ne peuvent que retarder les progrès vers l'amélioration, paralyser tous les efforts, détruire même le bien obtenu..... Partout je vois dans ma patrie les motifs et les moyens de repousser les préjugés, les fausses craintes, la barbarie, de suivre l'impulsion des idées nouvelles, de la raison, de l'humanité! S'il est prouvé que la peine de mort peut être abolie sans danger, s'il est prouvé qu'elle peut être remplacée par une autre peine qui, sans participer à ses défauts, possède l'efficacité qu'on s'est plu à lui attribuer exclusivement, j'ose le dire, c'est à ma patrie qu'il appartient de frayer ici la voie aux autres nations, de fortifier par son autorité les essais faits dans d'autres pays..... Plus le gouvernement des Pays-Bas est élevé dans l'estime des citoyens et des peuples étrangers, et plus, sous ce rapport, on a droit d'exiger de son zèle et de ses lumières; exemple proposé à l'Europe entière, tout ce qui est *vérité* doit trouver en lui un partisan et un appui; gardien de notre gloire et de nos destinées, il s'est chargé d'un mandat noble et généreux qu'il ne pourrait enfreindre sans déchoir lui-même dans l'opinion universelle..... »

Le début littéraire de M. Ducpetiaux fit sensation. Nous en trouvons la preuve dans un article du *Mathieu Laensbergh* de Liége, où d'autres jeunes publicistes, réservés à une brillante et solide renommée, révélaient dès lors aussi des talents remarquables (1). Le journal liégeois disait : « C'est un ancien élève de

(1) On sait que le *Mathieu Laensbergh* (depuis *le Politique*) avait pour principaux rédacteurs MM. Paul Devaux, Joseph Lebeau et Charles Rogier.

notre université qui, l'un des premiers en Belgique, publie sur une matière grave autre chose que ce que l'on appelle une dissertation. — C'est au moment où l'importante question qu'il examine était proposée à la fois, à Genève pour le concours de M. de Sellon, et à Paris par la Société de morale chrétienne, qu'un jeune Belge, mettant de côté toute espérance de succès académique, a eu le courage d'entreprendre une tâche aussi laborieuse, dans le seul dessein de servir l'humanité et de concourir à l'amélioration du code pénal que l'on prépare pour notre pays. — Mais le livre de M. Ducpetiaux se recommanderait assez par son mérite sans le secours de ces considérations. — Doué d'une grande sensibilité et d'une âme ardente pour les intérêts de l'humanité, l'auteur, on s'en aperçoit à chaque page, aurait pu, sans aucune peine, faire sur ce sujet une longue et belle amplification; sachons lui donc d'autant plus de gré d'avoir suivi une marche plus méthodique, plus pénible, mais beaucoup plus sûre (1). »

Ce premier travail, si bien accueilli par les anciens condisciples et les émules du jeune publiciste, fut bientôt suivi de l'analyse raisonnée d'une des divisions de l'ouvrage de M. Lucas traitant du même sujet. Le résumé, dû à la plume de M. Ducpetiaux, avait pour titre : *De la justice de prévoyance, et particulièrement de l'influence de la misère et de l'aisance, de l'ignorance et de l'instruction sur le nombre des crimes.* Cet écrit fut également apprécié comme une œuvre méritoire; mais dès lors les amis de M. Ducpetiaux voulurent pourtant le mettre en garde contre sa manière de travailler, contre une facilité dont il ne se défiait pas assez (2).

(1) Voir le *Mathieu Laensbergh*, numéro du 10 mai 1827.

(2) Le *Mathieu Laensbergh* (n° du 14 décembre 1827) disait :

« M. Ducpetiaux a de si excellentes intentions, on aime tant

M. Ducpetiaux fit paraître une troisième brochure sous ce titre : *De la justice de répression et particulièrement de l'inutilité et des effets pernicieux de la peine de mort.* Le *Mathieu Laensbergh* en rendit également compte, et l'auteur de l'article, M. Paul Devaux, se plut cette fois à signaler les hautes et rares qualités qui distinguaient le jeune homme laborieux et dévoué dont les loisirs étaient consacrés à l'étude des questions les plus graves et les plus difficiles.

« M. Ducpetiaux, disait-il, poursuit avec une noble constance la tâche qu'il s'est imposée. Ce n'est pas chose commune en Belgique de voir un simple citoyen se mêler ainsi à la discussion d'intérêts généraux, se créer dans l'accomplissement du bien public une mission personnelle et remplir cette mission avec une activité qui ne se ralentit pas. Si la jeune génération avait beaucoup d'hommes comme M. Ducpetiaux, tel que nous le montrent ses écrits, on pourrait espérer d'elle deux choses qui manquent si malheureusement aux hommes qui la précè-

à rencontrer un caractère comme le sien au milieu de la frivolité de Bruxelles, il pourra un jour, s'il le veut, exercer autour de lui une influence si utile, que nous ne voulons point lui épargner quelques observations critiques sur sa manière de travailler, observations qui nous sont moins inspirées par sa dernière brochure que par ce qu'il a écrit auparavant, et qui n'ont d'autre but que de le voir faire aussi bien qu'il le pourrait. En général, à notre avis, M. Ducpetiaux ne se défie point assez en écrivant de sa facilité de travail, ni de la vivacité de ses impressions : son style toujours facile est quelquefois trop abondant et souvent déclamatoire. La déclamation est naturelle aux jeunes écrivains, il en est bien peu de nous qui ne passent pas par là ; mais il faut s'étudier à vaincre ce penchant. Il le faut surtout quand on traite de matières graves. Il faut même alors renoncer courageusement aux effets de style. »

dent, la gravité de l'esprit et la force du caractère. La brochure que M. Ducpetiaux a publiée depuis celle dont nous rendions compte dernièrement, est un nouvel effort en faveur de la cause qu'il défend avec une chaleur d'âme si digne d'estime, l'abolition de la peine de mort. C'est l'analyse d'une autre partie du livre de M. Lucas, mais accompagnée d'observations et de faits extrêmement importants, que M Ducpetiaux a puisés à d'autres sources, et qui, dans ce moment surtout, donnent à sa brochure un haut intérêt. Ce n'est pas, sans doute, que l'ouvrage soit exempt de défauts, que nous avons déjà remarqués. Mais les défauts de l'écrivain résultent si évidemment de la généreuse inquiétude avec laquelle il défend sa thèse, qu'ils le font, pour ainsi dire, estimer davantage. Si son style a quelquefois trop de paroles, si l'on rencontre encore chez lui quelques pages un peu déclamatoires, quelques assertions exagérées, quelques faits inutiles qui embarrassent plus qu'ils n'éclairent, c'est que son zèle l'emporte, c'est qu'il craint toujours de ne pas tout dire, de ne pas être assez clair, de ne pas émouvoir assez en faveur d'une cause qui l'a tant ému; c'est qu'il tremble de négliger un seul fait, une seule preuve qui puisse fortifier sa démonstration. Au reste, comme l'auteur le dit dans sa préface, il est si prêt à passer condamnation sur la forme en faveur du fond, qu'il y aurait injustice et futilité à insister davantage sur cette critique (1) »

Au mois de janvier 1828, M. Ducpetiaux, dès lors infatigable, publia un quatrième écrit, et celui-ci devint l'objet d'un incident grave. C'était à l'occasion du nouveau code pénal, qui, prodiguant les peines et les tourments de toutes sortes, donnait lieu à d'amères mais justes critiques. M. Asser, réfé-

(1) Voir le *Mathieu Laensbergh*, n° du 12 janvier 1828.

rendaire au conseil d'État et attaché au Département de la Justice, essaya de les réfuter. Il mit au jour son *Coup d'œil sur quelques principes de droit criminel*, où il se prononçait pour le maintien de la peine capitale. M. Ducpetiaux s'émut à son tour et protesta avec énergie contre les doctrines soutenues par l'auxiliaire et le défenseur d'un ministre impopulaire, M. Van Maanen. Il fit paraitre une nouvelle brochure qu'il intitula : *Observations critiques sur l'apologie de la peine de mort, par M. C. Asser, secretaire de la commission pour la rédaction du nouveau code pénal.*

M. Asser ayant porté plainte, la brochure fut saisie le 24 février et l'auteur poursuivi comme prévenu : 1° de faux, à cause du titre de la brochure saisie, qui semblait attribuer à M. Asser une apologie qui était bien réellement de lui, mais qu'il n'avait pas publié sous ce titre; 2° de contrefaçon partielle, pour avoir reproduit les arguments de M. Asser référendaire, dans le dessein de les réfuter; 3° d'escroquerie pour s'être servi du nom de M. Asser afin d'en imposer au public et donner à la brochure un crédit imaginaire; 4° de calomnie pour avoir exposé M. Asser au mépris et à la haine de ses concitoyens, en reproduisant son opinion et ses expressions sous le titre d'*apologie* (1).

M. Ducpetiaux adressa à la seconde chambre des États-Généraux un exemplaire de son écrit avec une pétition dans laquelle il protestait contre les poursuites dont il était l'objet. Plusieurs membres des États-Généraux, notamment MM. Charles de Brouckere, Le Hon et Donker-Curtius, prirent une vive part

(1) Cette analyse appartient à l'auteur de la brochure : *De l'administration de la justice aux Pays-Bas sous le ministère de C. F. Van Maanen* (Gand, 1830, p. 40).

à cet incident. Dans la séance du 8 mars, M de Brouckere s'éleva avec véhémence contre des poursuites qu'il appelait inouïes, et annonça l'intention de demander formellement le retrait des lois d'exception du 20 avril 1815 et du 6 mars 1818 avec lesquelles on voulait tuer la liberté de la presse. M. Donker-Curtius appuya éloquemment les observations et les vœux de son collègue. « ...... Comment, disait-il, serait-il possible, d'après les règles ordinaires du droit commun, qu'un auteur fût poursuivi comme *faussaire*, comme *calomniateur*, comme *escroc* même, et qu'avant jugement on s'emparât des exemplaires de son livre, seulement pour avoir qualifié l'écrit d'un de ses concitoyens, en faveur d'une institution, ou d'une peine quelconque, comme l'*apologiste* de cette institution ou de cette peine? N'est-il donc pas reconnu qu'une *apologie* n'est qu'une *justification* ou la *defense* d'une action quelconque, d'après la définition qu'en donne le dictionnaire de l'Académie même? Et n'est-il donc pas de fait qu'on a soutenu la *nécessité*, l'*utilité* et la *justice* de la peine de mort, qu'on l'a considérée comme la plus propre, dans certains cas, à atteindre le but pénal? qu'on a cru devoir la défendre avec vigueur même, dans l'intérêt prétendu de la société? qu'on a combattu l'opinion contraire? qu'on a signalé les antagonistes de cette peine comme prêchant une doctrine dangereuse et subversive de l'ordre social? et qu'on a tâché, enfin, de jeter sur eux le blâme d'être miséricordieux envers les coupables et par là même injustes envers les victimes innocentes? Qu'on examine l'ouvrage dont il s'agit, et on y trouvera partout ces douces épithètes appliquées avec profusion à ses adversaires, dont je fais partie. Et un défenseur zélé d'une peine qu'il peut trouver juste et raisonnable, j'y consens, et qu'il peut défendre avec chaleur, j'y consens encore, crie à la *calomnie*, quand on l'appelle l'*apo-*

logiste, c'est-à-dire le défenseur de la peine de mort; il crie au *faussaire* et à l'*escroc*, quand on appelle sa défense une *apologie*, et quand on réduit son ouvrage avec des notes critiques? Où en serions-nous, Messieurs! et quelle serait la liberté de la presse, si, en vertu de nos lois, un mot déplaisant ou une expression outrée peut constituer de tels crimes ou délits? — Non, j'en suis convaincu, telle n'est pas l'intention du Gouvernement, et toute loi prêtant matière à de tels abus, sera bientôt abolie. — Et, Messieurs, si, à l'occasion de la pétition qui nous est présentée, je signale ces abus avec une chaleur particulière, on ne peut s'en étonner, quand on se souvient, que c'est moi même qui, de bonne foi, mais ouvertement et avec calme, ai combattu la peine de mort; que c'est moi-même qu'on a voulu plus particulièrement combattre en défendant cette peine et en en faisant l'apologie. J'ai été loin de m'en plaindre, car ces discussions doivent être libres de part et d'autre; mais je déplore, dès lors, que maintenant, lorsque d'autres aussi appuient cette opinion, on gêne cette liberté par des poursuites, et qu'on étouffe la discussion par des saisies inconcevables avant jugement même; et je le déplore d'autant plus que mon écrit ayant principalement provoqué celui du référendaire du Ministère de la Justice, je deviens ainsi la cause éloignée mais primaire, quoique innocente, de la poursuite d'un jeune homme qui a pu se méprendre, comme son adversaire, mais qui, certes, ne me paraît pas avoir commis ni crime ni délit, en qualifiant d'*apologie* une *defense* et une *justification chaleureuse* d'une peine encore existante, et dont on peut, sans doute, être l'apologiste, comme j'en suis l'antagoniste.... »

M. Ducpetiaux fut acquitté par la chambre du conseil et sur opposition par la chambre des mises en accusation; traduit alors du chef de contrefaçon devant le tribunal de Louvain, il fut encore acquitté.

A cette époque, M. Ducpetiaux était déjà un des rédacteurs habituels du *Courrier des Pays-Bas*, où il se rencontrait avec MM. Nothomb et Van de Weyer, qui préludaient aux glorieux services dont la Belgique devait leur être redevable un jour; avec MM. Van Meenen et Jottrand, l'un déjà vétéran de la presse libérale, l'autre plein d'ardeur et montrant, pour défendre les principes de l'opposition belge, du dévouement, du courage et de l'à-propos; avec M. Mascart, esprit droit et savant jurisconsulte; avec M. Lesbroussart, critique de premier ordre, littérateur érudit et spirituel, de cette école contemplative et distraite à laquelle appartenait La Fontaine; enfin avec ce jeune homme qui devait être enlevé si prématurément, mais qui était alors dans tout l'éclat du talent, étincelant d'esprit et de verve, maniant l'ironie avec un redoutable succès : je veux parler de M. Claes, avocat de Louvain. Ce dernier suivait la polémique journalière, tandis que M. Ducpetiaux s'occupait principalement de questions sociales ou juridiques. Toutefois, pas plus que ses collaborateurs, il ne fuyait les dangers de la politique militante.

Le 1er juillet 1828, deux jeunes Français, rédacteurs de l'*Argus*, MM. Louis Bellet et Henri Jador, avaient, en vertu de l'arrêté du 20 avril 1815, été condamnés par la cour d'assises du Brabant méridional à un an de prison pour une plaisanterie de mauvais goût dirigée contre l'impôt sur la mouture et le projet du nouveau code pénal (1). Ayant eu recours à la clé-

(1) Pauvre peuple, on vous pressurera, on vous pendra;

Voilà la liberté,
Biribi,
A la façon de barbari,
Mon ami.

mence royale, un arrêté du 4 octobre leur fit remise de l'emprisonnement, mais les condamna à être expulsés du royaume. Or, le 28 octobre, le *Courrier des Pays-Bas* publiait une énergique protestation sous le titre de : *Expulsion de MM. Bellet et Jador en violation de l'article 4 de la loi fondamentale.* L'auteur finissait en ces termes :

« Nous avons dévoilé un abus criant ; tant que justice n'aura pas été faite, nous reviendrons à la charge sans nous lasser. La loi fondamentale a été violée, et par le seul fait de cette violation, les étrangers sont passés, chez nous, du régime légal au régime de la haute police et des lettres de cachet ; nos propres garanties sont menacées. C'est contre cette violation que nous réclamons : espérons que nos mandataires se réuniront au monarque pour rassurer les citoyens, pour raffermir la loi, et désavouer enfin cette fraction déplorable du ministère qui, déjà chargée du poids de la réprobation publique, n'a pas craint de combler la mesure en compromettant tout à la fois la prérogative royale, la prospérité et l'honneur de la nation pour satisfaire sa lâche animosité. »

Cet article était de M. Ducpetiaux. Il a lui-même signalé les raisons qui lui avaient fait prendre la plume et les conséquences de cet acte de courage.

« Je croyais encore, dit-il, à l'existence d'un mésentendu ; je ne pouvais me faire à l'oubli de cette antique hospitalité qui, de tout temps, fit notre gloire et contribua à notre prospérité ; quinze jours s'écoulèrent, et le pouvoir persistait, et nulle voix énergique ne s'était élevée pour dénoncer la violation d'un droit sacré et garanti par notre pacte fondamental. Alors je n'écoutai plus que ma conviction, et je crus accomplir un devoir rigoureux en écrivant l'article inséré dans le *Courrier des Pays-Bas* du 28 octobre..... Je croyais avoir accompli un

devoir; on me fit un crime de ma franchise. Le lendemain de l'insertion de mon article, me trouvant aux environs du Palais de justice, avec M. Coché-Mommens, imprimeur du *Courrier*, M. le juge d'instruction nous fit prier de passer à son cabinet. Sans soupçonner ce qu'on nous voulait, nous nous y rendîmes en toute confiance, et c'est là qu'on nous signifia les mandats de comparution. Mon interrogatoire fut court : d'abord la formule ordinaire, nom, prénoms, âge, profession, domicile; puis vint l'article incriminé dont je me reconnus l'auteur : tout était souligné; on n'inculpait rien en particulier, mais bien l'ensemble, la *tendance* de l'article. Je demandai au juge d'instruction de préciser l'accusation, de me dire en vertu de quel article du code ou de quel arrêté j'étais poursuivi : il parut embarrassé de cette question et se mit à feuilleter le code; j'insistai, et il me déclara enfin que c'était en vertu de l'*arrêté du 20 avril 1815, pour avoir répandu des nouvelles tendant à troubler les paisibles citoyens*, *cherché par mes écrits à semer la défiance contre le gouvernement de Sa Majesté*, *et la division parmi les habitants*, *troublé le bon ordre dans le royaume*, *offensé et injurié de hauts fonctionnaires de l'État*. Ce sont les termes du mandat de dépôt qui fut lancé sans désemparer, et en vertu duquel je fus immédiatement écroué avec M. Coché-Mommens, inculpé comme mon complice, dans la prison des *Petits-Carmes*, malgré ma protestation contre les intentions que l'on me prêtait. Le lendemain l'affaire passa à la chambre du conseil, et six jours après, le 4 novembre, la chambre des mises en accusation me renvoya devant les assises de décembre 1828, toujours du chef de l'arrêté de 1815 (1)..... »

(1) Voir *Procès de M. Édouard Ducpetiaux, auteur d'un article inséré dans le Courrier des Pays-Bas*, etc. (Bruxelles, 1829, p. 2.)

Fort des consultations des divers barreaux, unanimes pour condamner la légalité de l'arrêté du 20 avril 1815, M. Ducpetiaux espéra trouver la même opinion parmi ses juges. Son espoir fut déçu. L'organe du ministère public se montra extrêmement sévère pour l'accusé: « Quel est, s'écria-t-il, l'homme impartial qui, à la lecture de cet écrit, où se rencontre presque à chaque ligne la repoussante calomnie, jointe à l'injure et à l'outrage contre le gouvernement du roi; quel est l'homme impartial qui n'éprouvera point un sentiment pénible, alors surtout qu'il saura que cette repoussante production est sortie de la plume d'un jeune citoyen, dont le premier pas dans la vie civile fut marquée par un acte de bienfaisance qui lui concilia tous les cœurs (1)?..... » Malgré les efforts de ses défenseurs, M. Kockaert, bâtonnier de l'ordre des avocats de Bruxelles, et M. Barbanson, M. Ducpetiaux fut, le 13 décembre, condamné à une année de prison et à 500 florins d'amende. M. Coché-Mommens fut acquitté. L'opinion publique se prononça vivement pour le généreux publiciste et une souscription nationale fut immédiatement ouverte comme une prostestation contre le jugement qui le frappait.

Reconduit aux Petits-Carmes, M. Ducpetiaux n'y demeura pas inactif : malgré la surveillance dont il était l'objet, il continua, pendant sa captivité, d'envoyer des articles au *Courrier des Pays-Bas*.

Condamné le 13 décembre 1828, il aurait dû être relâché le 13 décembre 1829; mais sous le prétexte que le rejet de son pourvoi en cassation datait du 27 janvier 1829, on le retint

(1) Le ministère public faisait allusion à l'initiative prise par M. Ducpetiaux pour venir au secours de la classe laborieuse de Bruxelles dans un moment de détresse.

sous les verroux jusqu'au 27 janvier 1830, malgré ses légitimes réclamations. Enfin, le 27, à dix heures du matin, il sortit de la prison des Petits-Carmes après avoir payé, du produit de la souscription ouverte à ce sujet, les frais de son procès et l'amende de 500 florins. Le jour même il adressa au *Courrier des Pays-Bas* une lettre où il se félicitait d'avoir été une des victimes de l'injustice parce qu'il avait ainsi contribué à réveiller le pays et à provoquer une réaction libérale. « Rendu à la liberté après quinze mois de captivité, affranchi de l'espèce de censure que l'on m'avait imposée comme complément à ma peine, j'éprouve, disait-il, le besoin de rendre grâce au temps pour être enfin venu à mon aide et d'exprimer ma vive reconnaissance au ministère pour l'avenir de liberté et de bonheur qu'il prépare à mon pays. Je dois l'avouer, lorsque le premier magistrat du royaume jugea à propos d'ordonner à ses agents de faire des exemples, et lorsque le hasard me désigna, avec quelques-uns de mes amis, pour être livrés aux tribunaux, j'étais loin de prévoir tout ce que cet état de contrainte momentanée devait avoir de dédommagements. Je ne voyais guère dans ces mesures acerbes que des atteintes déplorables portées à l'un de nos droits les plus précieux, je n'avais pas encore interrogé leurs conséquences probables .... En effet, la nation se serait-elle si soudainement réveillée de sa longue apathie, si nos hommes d'État avaient continué à la bercer en parant ses liens de guirlandes, au lieu de river ses fers à grand bruit sur l'enclume?... Non. — L'union des libéraux et des catholiques, cette union si féconde en résultats salutaires pour le peuple, funestes pour le pouvoir, se serait-elle consolidée de sitôt, si l'on n'avait maladroitement confondu les deux camps dans une même proscription, au lieu de continuer à les tenir en échec et à les affaiblir l'un par l'autre; si la fougue d'une Excellence ne l'avait emporté sur

l'astuce de son collègue?... Non... — Voilà, certes, un progrès réel pour la nation; si pendant le même espace de temps, la position du pouvoir ne s'est pas améliorée, est-elle au moins demeurée la même?... Non. A chaque pas que l'opposition a fait en avant, il a reculé d'un pas. La course du torrent s'est accrue en raison de la résistance qu'on lui a opposée. Hier, il ne s'agissait encore que de quelques griefs : on les a méconnus; aujourd'hui, c'est du redressement de tous les griefs qu'il s'agit. Hier, ce n'étaient encore que quelques milliers de pétitionnaires qui exprimaient leurs vœux : ces vœux, on les a repoussés; aujourd'hui, quatre cent mille citoyens les reproduisent. Qu'on les repousse encore, et demain, ce sera la voix de tous les habitants de nos provinces qui s'élèvera comme la voix d'un seul homme. Ce qu'on eût peut-être accepté jadis à titre de concession, on le réclame aujourd'hui à titre de droit; on implorait hier: on demande aujourd'hui; gare qu'on n'exige demain!.... »

Cette prédiction devait bientôt s'accomplir. Sept mois après, le 25 août, Bruxelles s'insurgeait. Au milieu des scènes tumultueuses de cette dramatique époque, M. Ducpetiaux eut l'honneur et le courage d'arborer le premier le drapeau brabançon, qui est devenu le drapeau belge. « Dès le premier jour des troubles, a-t-il écrit lui-même dans une note restée inédite jusqu'à présent, dès le premier jour des troubles, et lorsque les troupes néerlandaises étaient refoulées dans le haut de la ville, on arbora à Bruxelles sur plusieurs points le drapeau tricolore français. Mais cette manifestation due aux agents français qui essayaient alors d'entraîner la population fut répudiée par un cri unanime de réprobation. Accompagné d'une troupe de jeunes gens et d'ouvriers, je n'hésitai pas à abattre partout le drapeau français et à lui substituer l'ancien drapeau brabançon qui devint depuis le

drapeau de la Belgique. Cette exécution eut lieu, entre autres, à l'hôtel de ville aux acclamations de toute la population qui encombrait la place. Dès ce moment, le mouvement revêtit un caractère exclusivement belge et national, qu'il a conservé depuis sans conteste et sans mélange .... Je suis resté à Bruxelles jusqu'à la veille de l'entrée de l'armée hollandaise : c'est à ce moment suprême que, m'étant rendu en parlementaire au quartier général du prince Frédéric, je fus, malgré cette qualité, fait prisonnier et envoyé sous bonne escorte en prison à Anvers. »

Les vœux de M. Ducpetiaux comme ceux de la plupart des autres patriotes n'allaient pas d'abord au delà d'une séparation administrative des deux parties du royaume. Il fallut de nouvelles fautes et surtout l'attaque de Bruxelles par les troupes royales pour enraciner dans les cœurs des Belges le désir et la volonté de se former en nation indépendante.

Pendant les jours orageux et parfois terribles du mois de septembre 1830, M. Ducpetiaux, comme il l'a dit, ne quitta point Bruxelles. Lieutenant de la garde bourgeoise, président de la *Réunion centrale,* il déploya un zèle infatigable afin de maintenir l'ordre sans ralentir le mouvement national. Lorsqu'une proclamation du prince Frédéric annonça qu'il allait marcher sur Bruxelles à la tête de ses troupes et que toute résistance serait repoussée par la force des armes, un certain nombre de patriotes se réunit à l'hôtel de ville. C'était le 22 au soir. On rédigea une adresse demandant au prince de suspendre la marche des troupes jusqu'à la solution de la question de séparation alors soumise aux États-Généraux, qui avaient été convoqués à La Haye en session extraordinaire. M Ducpetiaux s'offrit noblement pour porter cette adresse au quartier général de Vilvorde. Il partit vers onze heures du soir avec un autre jeune homme,

M. Évrard (1). Arrivés au quartier général, ils y furent arrêtés, transportés sur-le-champ, sous bonne escorte, à la citadelle d'Anvers et mis au secret le plus rigoureux. « Le juge d'instruction, après avoir interrogé M. Ducpetiaux, dit un de ses biographes, lui déclara que les tribunaux civils étaient incompétents pour le juger, et qu'il le serait sommairement par une commission militaire. Deux jours après, on lui notifia qu'il était condamné à être passé par les armes Dix-huit jours durant, notre jeune et intrépide compatriote resta privé de toutes nouvelles du dehors; pendant les combats de septembre, l'autorité militaire ordonna de sonner les cloches à Anvers, afin de faire accroire que les troupes hollandaises avaient triomphé à Bruxelles; les accents de ces cloches, l'idée que ses concitoyens et amis avaient eu à souffrir les horreurs de la guerre, la perspective de la mort déchirèrent le cœur de M Ducpetiaux; il fut en proie à des souffrances indicibles. Ce fut dans ces terribles casemates, nous dit-il un jour en souriant, que je gagnai mes cheveux blancs (2). »

Les rigueurs de cette captivité furent enfin adoucies. M. Ducpetiaux et son jeune compagnon se trouvaient dans une chambre de la prison des *Carmes* lorsque la porte s'ouvrit : M. Pletinckx, un ami, un patriote comme eux, vint les embrasser. Officier démissionnaire de l'armée des Pays-Bas, il avait pendant deux

(1) On lit dans une relation contemporaine : « MM. Ed. Ducpetiaux et Évrard prirent alors la résolution de se rendre au quartier général du prince Frédéric, de désavouer au nom de la bourgeoisie armée l'invitation d'entrer qui aurait pu être faite au prince par quelques personnes isolées, et de demander enfin que, si le prince voulait réellement entrer sans résistance, il eût à faire disparaître de sa proclamation les menaces et les restrictions qui s'y trouvaient » *Révolution belge* (Bruxelles, 1831, in-12), p. 86.

(2) *Notice biographique*, par Amand Neut, p. 11.

jours participé activement à la lutte que les insurgés soutenaient à Bruxelles contre les troupes royales. Mais dans la soirée du 25 septembre, un parlementaire étant venu, de la part du prince Frédéric, apporter des propositions au gouvernement provisoire, Pletinckx, chargé par ce dernier de transmettre la réponse aux avant-postes, avait été, lui aussi, retenu prisonnier et envoyé également à Anvers (1).

Depuis deux jours Bruxelles était libre lorsque le 29 septembre, Juan Van Halen, *commandant en chef des forces actives,* requit le gouvernement provisoire de provoquer l'échange de MM. Ducpetiaux et Pletinckx dans les vingt-quatre heures, menaçant, en cas de refus de la part du prince Frédéric, de fusiller tous les officiers hollandais, tombés au pouvoir des Belges (2). Le gouvernement provisoire intima l'ordre à

(1) Ces détails sont empruntés aux souvenirs manuscrits du général Pletinckx Je lis dans ces mémoires que ce fut par M. Ducpetiaux que Pletinckx apprit la victoire de Bruxelles. M. Neut, cité ci-dessus, semble donc avoir été induit en erreur.

(2) « Quartier général, 29 septembre 1830.

« *Le commandant en chef des forces actives à MM. les Membres du gouvernement provisoire.*

» Messieurs, je vous invite à faire connaître, sans délai, au quartier général du prince Frédéric, qu'il faut que MM. Ducpetiaux et Pletinckx soient rendus demain matin à nos avant-postes, en échange de deux officiers supérieurs, nos prisonniers, à son choix.

» J'informe le prince que, s'il ne fait cet échange de suite, tous ces messieurs seront indistinctement fusillés demain avant 9 heures.

» Je crois devoir vous informer, Messieurs, que si ma demande, qui est appuyée par toute la brave nation belge, n'avait un prompt résultat, je prendrais directement des mesures énergiques

Van Halen de ne pas donner suite à ses menaces et envoya un parlementaire (M. le chevalier de Gamond) auprès du prince à l'effet de traiter régulièrement de l'échange de MM. Ducpetiaux, Pletinckx et Évrard. Le prince exigeait un échange en masse. Le gouvernement provisoire rejeta cette proposition qui lui paraissait inadmissible, les combattants belges ayant fait prisonniers 120 officiers ennemis, tandis que les troupes hollandaises n'avaient qu'un petit nombre de Belges en leur pouvoir. Sur ces entrefaites, le prince Frédéric se rendit à la Haye et le prince d'Orange fut provisoirement investi du commandement de l'armée : il se montra plus accommodant et plus politique que son frère. Il fit remettre M. Ducpetiaux et ses compagnons en liberté, sous la condition de se reconstituer prisonniers à la première sommation qui leur serait faite. Le 11 octobre, ils arrivaient à Bruxelles où ils furent l'objet d'une véritable ovation.

Deux jours après, M. Ducpetiaux revenait à Anvers, chargé par le gouvernement provisoire de poursuivre les négociations pour l'échange définitif des prisonniers sur un pied équitable ; mais il échoua devant l'obstination du prince Frédéric, qui avait repris le commandement de l'armée.

La lutte nationale continuait. M. Ducpetiaux rejoignit les chasseurs dits *de Chasteler*, et fit avec eux la mémorable expédition qui aboutit à la prise d'Anvers. Grand succès bientôt suivi d'un effroyable désastre.

pour parvenir à mes fins. Veuillez me faire connaître votre résolution, afin que je puisse agir immédiatement.

» Recevez, etc.

» *Le Commandant en chef des forces actives*,

JUAN VAN HALEN. »

Le 27 octobre, à cinq heures du soir, M Ducpetiaux adressait au gouvernement provisoire la lettre suivante, que le *Courrier des Pays-Bas* inséra le lendemain :

« Anvers, le 27, cinq heures du soir.

« Nous arrivons à l'instant à Anvers. On bombarde la ville; les boulets rouges, les grenades grondent partout, déjà plusieurs maisons sont en flammes; je vous écris de l'hôtel de l'ex-gouverneur, pour ainsi dire à la lueur d'un horrible incendie. C'est le général Chassé qui nous adresse ce dernier adieu; il veut que le nom hollandais soit béni jusqu'au dernier moment... Nous n'avons que quelques pièces de campagne à opposer aux canons de gros calibre: la position d'Anvers est horrible; les bâtiments de guerre qui sont dans l'Escaut commencent également à donner; les fusées à la Congrève volent; à chaque instant, on nous annonce un nouvel incendie... Nous quittons l'hôtel du gouverneur : l'incendie nous poursuit; le ciel est en feu. Le plus épouvantable des crimes se consomme, sans que nous puissions même tirer un coup de fusil. Une députation de notables d'Anvers part à l'instant pour proposer la suspension du feu jusqu'à demain matin, où l'on reprendra les conférences pour amener l'évacuation de la citadelle. »

Le bombardement d'Anvers ne fit que surexciter l'esprit patriotique. Les Belges se préparaient à nommer l'assemblée qui devait fixer leurs destinées en consolidant l'indépendance reconquise. M. Ducpetiaux, invoquant les services qu'il avait rendus et les persécutions qu'il avait souffertes, sollicita les suffrages de ses concitoyens (1). On peut regretter aujourd'hui qu'il n'ait

(1) Voir notre *Histoire du Congrès national de Belgique ou de la fondation de la monarchie belge*, 2e édition, t. Ier, p. 70.

pas figuré parmi les patriotes envoyés au Congrès national.

N'ayant pu servir la patrie dans cette immortelle assemblée, M. Ducpetiaux revint aux travaux philantropiques qui devaient remplir sa longue carrière. Le 29 novembre, le gouvernement provisoire, l'arrachant en quelque sorte à la politique militante, le nomma inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance. Ces fonctions graves et délicates satisfaisaient l'ambition en même temps qu'elles répondaient à la vocation du publiciste dont les études n'avaient jamais été détournées complétement des questions auxquelles il devait désormais se consacrer plus assidûment encore.

Pendant plus de trente années M. Ducpetiaux se dévoua, avec une intelligence hors ligne et un zèle incomparable, à l'œuvre éminemment philanthropique de la réforme des prisons. Comme l'a dit un de ses coopérateurs, il professa, dès son début dans la carrière, que cette réforme, basée sur l'expiation et l'amendement, l'organisation du travail, l'éducation, l'enseignement religieux élémentaire et l'enseignement industriel, l'isolement continuel des condamnés, pouvait seul préparer leur régénération. Même après avoir quitté les fonctions actives, M. Ducpetiaux ne délaissa point la tâche à laquelle il avait voué sa vie : le publiciste continua l'œuvre de l'administrateur. De 1835 à 1865, il mit au jour, sur l'état et la réforme des prisons, et notamment sur les conditions et les progrès du système cellulaire en Belgique et dans les pays étrangers, plus de vingt écrits dont quelques-uns ont une étendue considérable.

Dans l'accomplissement de ses laborieuses fonctions d'inspecteur, M. Ducpetiaux avait pour auxiliaires une rare clairvoyance, un sens éminemment pratique, une mémoire étonnante. Je l'ai vu à l'œuvre : il faisait tout par lui-même, toujours calme, toujours infatigable. Si la réforme pénitentiaire tient une place

importante parmi les progrès accomplis en Belgique depuis 1830, c'est grâce à l'initiative et à la persévérance de M. Ducpetiaux. Le gouvernement s'associa à ses vues en transformant les anciennes maisons de sûreté et d'arrêt dont l'état laissait le plus à désirer et en décrétant successivement la construction de plusieurs prisons cellulaires, dont la plus importante, celle de Louvain, est considérée partout comme un modèle. « Si cette institution, disait le successeur de M. Ducpetiaux, est aujourd'hui admirée, on doit en attribuer tout le mérite au règlement constitutif et s'incliner devant le nom de son auteur, qui n'a besoin que de ce seul titre pour passer à la postérité. » Comme couronnement de l'œuvre des prisons, M. Ducpetiaux proposa le patronage des condamnés libérés afin d'assurer, par une action protectrice et efficace, leur réhabilitation sociale (1).

Il faut signaler par-dessus tout la persévérance de M. Ducpetiaux. Jusqu'à son dernier jour il continua de défendre la réforme pénitentiaire dont il avait été en Europe un des plus puissants promoteurs. Il écrivait en 1865 : « On se fait encore généralement une idée très-fausse du système cellulaire. Beaucoup se figurent que la cellule est une sorte de tombeau où le détenu est enseveli vivant, sans consolation et sans espérance. On peuple cette solitude de noirs fantômes que l'on évoque à plaisir, pour dénoncer ensuite ce qu'on appelle un nouvel instrument de torture. Toute cette fantasmagorie disparaît au grand jour de la réalité, et il suffit de visiter une prison où la séparation est appliquée d'une manière convenable pour être convaincu que ceux qui accusent la cellule ne le font que par

(1) Voir, dans les appendices, une note intéressante de M. Stevens, inspecteur des prisons.

ignorance ou légèreté. Une étude sérieuse et approfondie, au contraire, conduit inévitablement à une conclusion tout opposée. C'est le régime de la réunion et de la promiscuité qui constitue un supplice vraiment intolérable pour les prisonniers qui ont encore conservé quelque sentiment d'honnêteté et de pudeur. Que de fois n'avons-nous pas eu l'occasion de le constater nous-même dans le cours de notre longue carrière administrative? Que de plaintes amères et de confidences poignantes n'avons-nous pas reçue! Que d'infortunés ne sont-ils pas venus nous déclarer spontanément après leur libération, que la prison commune les avait flétris et perdus à jamais! Alors notre conscience s'est révoltée et nous avons compris que l'administration ne pouvait, sans engager sa responsabilité et se rendre coupable, maintenir plus longtemps un système qui conduisait inévitablement à des conséquences aussi funestes. Est-ce à dire que le régime cellulaire ne puisse, à son tour, avoir des inconvénients et engendrer des abus? Nul ne le prétendra. Mais on peut affirmer que ces inconvénients et ces abus ne sont pas inhérents au système et que, pour les prévenir, il suffit de veiller à ce que les conditions de son application rationnelle soient strictement observées (1). »

L'éminent publiciste soutenait que l'emprisonnement séparé répondait mieux que tout autre au triple but de la peine : la répression, la prévention et l'amendement. Dans le cas même de l'abolition de la peine capitale, c'était encore l'emprisonnement séparé qui présentait toutes les conditions voulues pour la remplacer efficacement.

Avons-nous besoin de dire que M. Ducpetiaux avait conservé ses vieilles convictions sur l'inutilité et l'inefficacité de la peine

(1) *Réforme des prisons* (1865, in-8°), *passim*.

de mort? Il écrivait également en 1865 (1): « Lorsque, il y a près de quarante ans, au sortir de l'université et à l'entrée dans la vie active, je me rangeai à côté des adversaires de la peine de mort, on pouvait croire que, entraîné par une pensée généreuse mais irréfléchie, je m'étais engagé dans une voie périlleuse et que l'étude et l'expérience viendraient peut être corriger de précoces entraînements, et rectifier une opinion trop précipitée. J'avoue que ce n'est pas sans une secrète anxiété que j'ai interrogé depuis et à diverses reprises ma conscience. Que m'a-t-elle dit? Étais-je dans l'erreur? Je m'empresserais de le déclarer. Cet examen sérieux, au contraire, n'a fait que confirmer mes anciennes convictions. Pendant ma longue carrière administrative, en relation fréquente pendant plus de trente-six ans, d'abord comme prisonnier, puis en qualité d'inspecteur général des prisons, avec les criminels et les employés préposés à leur garde, j'ai été à même, peut-être mieux que personne en Belgique, de constater ou de vérifier certains faits, d'apprécier les mœurs, les sentiments intimes et les dispositions de cette classe d'infortunés et de misérables qui fournit annuellement son triste contingent aux cours d'assises. Quel a été le résultat de cette étude persévérante? Le voici. Chez la plupart des grands criminels, j'ai remarqué un défaut de prévision, une sorte de passivité, parfois un grand mépris de la vie. Hommes grossiers aux passions brutales, sans notions du bien et du mal, irréligieux ou ignorant les préceptes essentiels de la religion, ils se sont précipités dans la voie du crime, pour ainsi dire tête baissée, sans s'inquiéter des conséquences; ou s'ils y songeaient, ce n'était que pour appliquer toute leur

(1) *La question de la peine de mort envisagée dans son actualité* (1865, in-8°).

astuce à déjouer la justice et à échapper aux poursuites. Une fois surpris, arrêtés et condamnés, sous le coup d'une sentence capitale, les uns perdent courage et se prennent à regretter la vie qui leur échappe; les autres se raidissent contre le jugement qui les frappe, continuent à protester de leur innocence et bravent l'échafaud. Presque tous, après avoir compté sur les chances d'impunité, se flattent, jusqu'à la dernière heure, d'obtenir une commutation de peine. Mais lorsqu'elle leur a été accordée, lorsqu'ils se représentent la prison perpétuelle avec ses privations, sa monotone uniformité et ses souffrances, ils se lamentent et se désespèrent : plusieurs même déclarent sans hésiter qu'il eût mieux valu en finir tout d'un coup et qu'on leur eût rendu service en les livrant au bourreau. Les suicides assez fréquents dans les prisons témoignent de ce désespoir et ne prouvent que trop que la crainte de la mort est impuissante pour prévenir certains forfaits. J'ai aussi voulu me rendre compte des motifs qui pouvaient déterminer les grands crimes, des bénéfices que leurs auteurs espéraient en retirer : ces motifs sont le plus souvent vulgaires ou futiles et impliquent l'ignorance, l'absence de toute notion morale, de tout frein religieux; ces bénéfices sont d'ordinaire insignifiants et attestent seulement le dénûment de ceux qui cherchent à se les procurer. L'inventaire du greffe d'une cour d'assises emporte sous ce rapport un enseignement qui appelle de sérieuses réflexions. Et c'est pour ces bagatelles cependant que des misérables risquent journellement leur vie et bravent les terribles châtiments qui les menacent! La conclusion de cette sorte d'enquête, que je pourrais appuyer de nombreux détails, c'est que la peine n'exerce par elle-même qu'une influence très-indirecte et très-faible pour prévenir les offenses les plus graves, et que la société doit chercher ailleurs les garanties susceptibles de lui donner la sécurité à laquelle elle aspire justement. »

Depuis 1827, M. Ducpetiaux a trouvé un grand nombre de partisans; on peut même dire aujourd'hui que la cause à laquelle il s'était dévoué dès le commencement de sa carrière est presque gagnée. En Hollande, le gouvernement a pris l'initiative de la suppression de la peine capitale, et en Belgique, celle-ci n'est-elle pas suspendue sinon abolie de fait (1)?

Si l'emprisonnement cellulaire et l'abolition de la peine de mort avaient été considérés par certains esprits comme des innovations dangereuses, les opinions furent, je crois, unanimes pour approuver la création des écoles de réforme de Ruysselede, de Beernem et de Wynghene, colonies pénitentiaires dont la célébrité est devenue européenne. La première est destinée à 500 garçons et la seconde à 300 filles; la troisième, celle de Wynghene, a spécialement pour but de former des élèves-mousses. Dans une intéressante monographie, M. Ducpetiaux a nettement signalé le but de ces écoles de réforme, à l'institution desquelles il avait pris une part prépondérante : « Les

(1) En proposant récemment au Corps législatif de France la suppression de la peine de mort, M. Jules Simon disait : « Elle a été abolie dans les États du Michigan et de Rhode-Island, aux États-Unis d'Amérique, dans les duchés d'Oldenbourg, d'Anhalt et de Nassau en Allemagne, dans les cantons de Neuchâtel, Zurich et Fribourg en Suisse; dans la Toscane et sur le territoire de San-Marino en Italie. Depuis 1855, elle a été abolie dans les républiques de la Nouvelle-Colombie et de la Nouvelle-Grenade, dans l'État d'Indiana, dans la Moldo-Valachie, dans le royaume de Saxe, en Portugal. Dans aucun de ces États, le nombre des assassinats ne s'est accru. On n'invoque nulle autre chose pour maintenir la peine de mort, que la nécessité d'empêcher la rébellion et les assassinats, et il est prouvé par les faits que la peine de mort n'empêche rien. Elle est également inutile à la sûreté publique et à la sûreté particulière. »

jeunes indigents, mendiants et vagabonds, acquittés et condamnés, étaient, dit-il (1), jadis enfermés dans les prisons et les dépôts de mendicité où leur nombre augmentait rapidement, et où ils étaient exposés à tous les dangers de la promiscuité. D'après un relevé fait en 1848, 4,398 enfants en 1845, 8,800 en 1846, et 13,049 en 1847 avaient passé à divers titres par les lieux de répression : c'était un total de 26,247 infortunés que la société semblait repousser de son sein. En présence de ce fait désolant, on comprit la nécessité de recourir à des mesures énergiques pour arrêter l'envahissement du paupérisme, et arracher cette masse de pauvres enfants à l'influence des causes qui, en perpétuant leur dégradation et leur misère, exposaient la société à des périls incessants et la condamnaient à des sacrifices de plus en plus considérables. Mû par cette pensée, le Département de la Justice fit préparer un projet de loi pour la réforme des dépôts de mendicité et la création d'écoles spéciales de réforme destinées à donner asile aux jeunes indigents, mendiants et vagabonds, et à les soustraire ainsi au contact dangereux et flétrissant des condamnés et des reclus adultes dans les lieux ordinaires de détention. » Honneur à ceux qui sont parvenus à transformer en ouvriers laborieux et rangés ces milliers de vagabonds malfaisants!

M. Ducpetiaux fut aussi le promoteur de la réforme des maisons d'aliénés en Belgique. Dès 1832, il appelait l'attention du gouvernement sur cette importante question, et lui soumettait un projet de loi relatif au traitement et à la séquestration des aliénés.

En 1841, le gouvernement appela M. Ducpetiaux dans la

(1) *Exposé de la situation des écoles de réforme de Ruysselede, de Wynghene et Beernem* (1849-1858), in-4°, p. 2.

Commission centrale de statistique qu'il venait d'instituer. Là, comme partout, le zélé publiciste se distingua par une utile fécondité. Les bulletins de la Commission centrale montrent à la fois l'importance de ses investigations et le fruit qu'il savait tirer de recherches et de calculs dont le vulgaire ne voit que l'aridité.

Ces travaux, quelque accablants qu'ils fussent parfois, ne parvenaient pas à rassasier l'activité de notre collègue. Agrandissant son horizon, M. Ducpetiaux publia, en 1843, un ouvrage considérable sur la condition physique et morale des jeunes ouvriers, et les moyens de l'améliorer (1). Après avoir traité de la condition physique des ouvriers dans divers pays et particulièrement de celle des enfants employés aux travaux industriels, l'auteur s'occupait de leur condition intellectuelle et morale et proposait les mesures qu'il croyait utiles pour améliorer cette condition. Selon lui, il était impossible de fonder, comme quelques-uns le voudraient, l'œuvre de l'amélioration de la classe ouvrière exclusivement sur l'assentiment et le concours désintéressé des chefs d'industrie. Il demandait donc que l'État, comme représentant la société tout entière, prît l'initiative de cette œuvre et la menât à bonne fin; seulement l'État devrait à son tour pouvoir compter sur l'appui, non pas de tous les industriels, ce serait une espérance vaine, mais d'une fraction notable d'entre eux qui, par son exemple, attirerait successivement le grand nombre après elle. Parmi les mesures spéciales qui étaient proposées pour l'amélioration des jeunes ouvriers, on remarquait les suivantes : L'instruction *obligatoire* pour les enfants des deux sexes jusqu'à l'âge de

(1) Deux vol. in-8° (Bruxelles, 1843). — Nous avons rendu compte de ce livre dans la *Revue nationale de Belgique*, t. X.

15 ans, sauf les exceptions à déterminer ; la défense d'admettre aucun enfant, avant l'âge de 10 ans accomplis, dans une fabrique, mine, usine ou atelier quelconque ; le travail pour les enfants de 10 à 15 ans, limité à 6 heures par jour et à 12 heures pour les ouvriers de 15 à 21 ans ; l'interdiction du travail de nuit jusqu'à l'âge de 21 ans révolus et la défense absolue d'admettre dans le travail souterrain des mines des personnes du sexe féminin ; l'intervention de l'autorité supérieure dans les contrats d'apprentissage à passer entre les chefs d'ateliers et les enfants ; la surveillance des fabriques, usines, mines et ateliers par des agents de l'autorité supérieure qui seraient investis du pouvoir de visiter ces établissements à toute heure du jour et de la nuit, lorsque les travaux sont en activité.

Sans vouloir entrer dans la discussion des détails de ce plan de réformes, bornons-nous à répéter que la nouvelle publication de M. Ducpetiaux prenait dignement sa place à côté des ouvrages que l'auteur avait successivement écrits depuis quinze ans, sur la peine de mort, sur les prisons, sur l'instruction primaire. C'était toujours le même dévouement à l'humanité, le même esprit de progrès, la même élévation de sentiments, et toujours aussi une activité désintéressée qui aimait les tâches laborieuses et les accomplissait avec amour et conscience.

Comment énumérer ici tous les écrits que l'éminent publiciste fit paraître et toutes les missions qu'il accepta dans l'intérêt des classes laborieuses ? Nous respecterons la vérité en affirmant que rien, dans le domaine de la bienfaisance ou de la philanthropie, ne s'accomplissait qu'avec son concours ou par son initiative. « Il a tout étudié, écrivait un de ses meilleurs biographes (1), tout comparé dans toutes les langues et dans

(1) Notice biographique par M. le vicomte de Melun dans le *Contemporain*.

tous les pays, et publié sur chaque sujet des idées sages, pratiques, également éloignées de la sécheresse et de l'utopie.... La liste de ses livres et de ses brochures forme le catalogue le plus complet d'une bibliothèque d'économie charitable et sociale, où se trouvent exposés et résolus les plus difficiles et les plus intéressants problèmes de notre temps. »

Créateur, en 1845, de l'agence des subsistances qui rendit des services incontestables à la classe laborieuse de Bruxelles, membre du conseil communal, visiteur des pauvres, plus tard délégué aux congrès internationaux de bienfaisance, qui se tinrent successivement dans la capitale de la Belgique, à Francfort-sur-le-Mein et à Londres, M. Ducpetiaux ne faillit pas un jour à la haute et généreuse mission qu'il s'était imposée. Parlant plus tard, au nom des classes ouvrières, et rappelant les immenses services de M. Ducpectiaux, un chef d'atelier, sorti par sa laborieuse persévérance des rangs populaires, M. Dauby, actuellement régisseur du *Moniteur*, disait éloquemment: « L'existence tout entière de cet homme de bien, sa haute intelligence, son cœur dévoué, ses remarquables aptitudes furent, pour ainsi dire, consacrées d'une manière exclusive à l'amélioration de la condition physique, morale et intellectuelle des travailleurs, vers laquelle il avait porté les plus ardentes facultés de son âme. »

Le 11 janvier 1847, l'Académie royale de Belgique s'était associé M. Ducpetiaux en qualité de correspondant de la classe des lettres et des sciences morales et politiques. Le 4 mai 1859, il était élu membre titulaire. Depuis le 16 février 1856, il appartenait aussi comme membre correspondant à l'Institut de France.

Parlerons-nous du dévouement avec lequel M. Ducpetiaux remplissait ses devoirs académiques? Il était assidu aux

séances, prenait une part importante aux discussions, enrichissait presque sans relâche et le recueil des Bulletins et celui des Mémoires. C'était un excellent collègue, doux, courtois, loyal, mais peu communicatif, ou, pour mieux dire, constamment absorbé. Jamais nous ne l'avons vu, ce travailleur incomparable, sans qu'il eût la plume ou le crayon à la main. Tout en suivant les discussions ou les lectures, il ne quittait pas de l'œil l'épreuve qu'il corrigeait ou la note qu'il rédigeait en venant à la séance. L'amour inné d'une tâche incessante formait comme le trait distinctif de sa personnalité.

En 1850, la classe des lettres couronnait le mémoire dans lequel notre regretté confrère recherchait les causes du paupérisme qui avait désolé les Flandres et indiquait les moyens de porter remède à cette situation. Six ans plus tard, M. Ducpetiaux obtenait un succès plus éclatant : l'ouvrage intitulé *Budgets économiques des classes ouvrières*, lui valut le premier rang dans la répartition du prix quinquennal des sciences morales et politiques. Ce livre avait deux parties (1). La première se composait d'une suite de tableaux où l'auteur avait résumé, avec beaucoup d'intérêt, et en y ajoutant les explications nécessaires, les renseignements recueillis et coordonnés par la commission centrale de statistique. La deuxième partie était plus spécialement l'œuvre de M. Ducpetiaux. Celui-ci n'avait épargné aucun effort pour éclaircir, autant qu'il dépendait de lui, un des plus graves problèmes de notre temps. Que se proposait-il ? D'établir l'intime corrélation qui existe entre les subsistances, les salaires et l'accroissement des populations; de rechercher les remèdes qui, combinés plutôt qu'appliqués iso-

(1) Nous en avons rendu compte dans l'*Indépendance belge*, 14 août 1855 et 3 janvier 1856.

lément, pourraient déterminer dans la condition des classes ouvrières une amélioration sensible et écarter de la société des dangers redoutables. Cette vaste question, M. Ducpetiaux l'avait traitée d'une main ferme et avec le désir sincère d'opérer quelque bien. On pouvait ne pas admettre toutes ses conclusions pas plus que l'excellence et l'efficacité de tous les remèdes qu'il préconisait; on pouvait différer avec lui sur bien des points, mais on devait rendre hautement justice à la droiture de ses intentions et à son vif amour de l'humanité.

Depuis plusieurs années les questions légales qui se rattachaient à l'administration de la charité entretenaient des controverses ardentes, où, de part et d'autre, se révélaient des convictions inflexibles. Le cabinet, formé par M. De Decker, le 30 mars 1855, avait inscrit dans son programme : *Liberté de la charité,* mais aussi *garanties sociales* contre les abus éventuels de cette liberté. C'était une transaction entre deux systèmes également absolus, et le projet de loi sur les établissements charitables, présenté par M. A. Nothomb, le 29 janvier 1856, devait avoir pour but de la réaliser. Selon un publiciste catholique, il laissait à la charité officielle toutes ses attributions et toutes ses prérogatives, mais plaçait à côté d'elle la charité privée, comme un puissant auxiliaire contre les ravages du paupérisme.

On sait quel fut le sort de cette œuvre.

Le cabinet de M. De Decker fit place à un ministère purement libéral.

M. Ducpetiaux avait assisté, avec une vive émotion, à ces diverses péripéties. Au mois de novembre 1858, il publia le plus important de ses nombreux ouvrages : *La question de la charité et des associations religieuses en Belgique.* « Ce mémoire, disait-il, ne devait paraître qu'après le jugement du jury du

concours pour lequel il avait été spécialement rédigé. Il a été transmis, imprimé, mais sans nom d'auteur, au jury désigné pour juger le concours sur la question de la charité, ouvert par le congrès international de bienfaisance de Francfort-sur-le-Mein, dans sa session de 1857. L'annonce faite dans la séance d'ouverture des Chambres législatives, le 9 novembre, de la prochaine présentation d'un projet de loi ayant pour but de faire cesser les divergences d'opinions auxquelles a donné lieu la rédaction de l'article 84 de la loi communale, me détermine à devancer la décision du jury. Si j'ajournais en effet la publication de mon livre, je courrais le risque d'arriver trop tard et de perdre le fruit des efforts que ma conscience me commande de faire pour déterminer, s'il est possible, une solution équitable, rationnelle et vraiment libérale de la question de la charité. »

Bien qu'il n'eût jamais effacé de sa mémoire les principes d'union qui servirent de fondements à la Belgique indépendante, M. Ducpetiaux avait pendant longtemps, comme membre actif de diverses associations libérales, comme un des créateurs et rédacteurs de l'*Observateur*, même comme défenseur, à une certaine époque, de l'université libre de Bruxelles, il avait été pendant longtemps, disons-nous, regardé comme appartenant notoirement au parti dont il allait maintenant signaler les tendances, selon lui, dangereuses et funestes. Ce changement ne s'opéra point brusquement ; il ne fut pas déterminé non plus par des préoccupations égoïstes.

En écrivant librement le livre sur la *Question de la charité et des associations religieuses,* en publiant ce travail qui devait avoir un très grand retentissement, M. Ducpetiaux suivit l'impulsion de sa conscience, il obéit à des convictions, que ses antagonistes avaient certainement le droit de déplorer, mais

que tout homme loyal doit respecter. Il ne nia point d'ailleurs la transformation que l'on signalait en lui, mais il l'expliquait et la justifiait (1). Il soutenait, au surplus, que, dans toutes les phases de sa longue carrière, il était resté fidèle à cette *union* qu'il avait personnellement contribué à fonder et qui avait préparé les voies à la résurrection nationale.

« Ce que j'étais avant 1830, disait-il au fort de la lutte, je le suis encore aujourd'hui : on me traînait alors devant la Cour d'assises pour avoir défendu le droit d'asile et protesté contre le régime d'exclusion et d'intolérance qui pesait sur nos provinces; on me cite aujourd'hui à la barre du parti libéral pour avoir osé défendre la liberté de la charité et essayé de ramener dans les voies de la justice et de la tolérance les esprits égarés par de vaines terreurs ou d'aveugles préjugés. Les années se

(1) Il écrivait notamment, en 1865, à un journal influent (et nous devons lui laisser la responsabilité de ces paroles trop acerbes) : « Je n'ai pas non plus la prétention, comme vous le dites, Monsieur, d'avoir seul, dans le parti libéral, gardé intactes mes anciennes convictions. Quelques libéraux sont restés ce qu'ils étaient jadis, des rationalistes et des libres penseurs : il m'est permis de les plaindre de cette immobilité et de cette obstination dans l'erreur, sans cependant mettre en doute leur sincérité. Il en est d'autres qui, malheureusement, ont oublié ou renié leurs principes anciens, et qui, d'unionistes qu'ils étaient avec moi pendant les premières années qui ont suivi la révolution, sont devenus depuis intolérants et exclusifs. C'est de ces hommes que je me suis séparé, lorsqu'il m'a été démontré que, tout en invoquant la liberté et les *droits de la raison*, ils travaillaient à empêcher les autres d'user de cette liberté et de *raisonner* et de croire à leur façon. Quand cette démonstration m'est apparue claire et évidente, étayée sur des actes contre lesquels protestait ma conscience, j'ai spontanément abandonné l'*Alliance* et toute autre association du même genre. »

sont écoulées, la génération ancienne, incessamment décimée, fait place à une génération nouvelle : au sein de cette transformation qui s'étend aux hommes et aux choses, j'en appelle à mes vieux compagnons restés comme moi fidèles à leurs principes : en est-il un seul qui affirmera que j'aie trahi la noble cause pour laquelle jadis nous avons combattu et triomphé ensemble (1) ? » A Dieu ne plaise que nous reprochions à M. Ducpetiaux d'avoir renié la cause qu'il soutenait en 1830! Mais on peut et on doit dire qu'il n'était plus en 1858 ce qu'il était dix années auparavant.

Quelle que soit d'ailleurs l'opinion que l'on professe sur la conduite politique de M. Ducpetiaux, il est impossible, répétons-le, de nier que cette conduite fut exempte de toute pensée servile comme il est impossible encore de ne pas rendre un éclatant hommage au talent éminent que révèle l'ouvrage sur la charité ainsi qu'à la puissante activité que l'auteur mit désormais au service de la cause dont il se constituait le défenseur.

Parmi les plus redoutables contradicteurs de M. Ducpetiaux se trouvait l'homme d'État qui avait énergiquement affirmé ses convictions dans le livre ayant pour titre : *La mainmorte et la charité*. M. Ducpetiaux, lui aussi, se garda d'obscurcir le but qu'il voulait atteindre.

« La position pour ainsi dire privilégiée où je me trouve me donne le droit, déclarait-il, m'impose le devoir d'intervenir dans un débat qui touche aux problèmes les plus graves, aux intérêts les plus sacrés. Ce débat s'envenime et menace de se prolonger au détriment des classes souffrantes auxquelles il eût fallu songer avant tout et que l'on oublie de plus en plus; il a dégénéré

(1) Voir *Question de la charité*, préface de la 2e édition et la brochure ayant pour titre : *La conciliation des partis en Belgique*.

en une véritable lutte de parti à laquelle il est plus que temps de mettre un terme, si l'on ne veut s'exposer aux plus tristes conséquences. On méconnaît les intentions les plus pures, les services les plus réels et les plus désintéressés; on attaque l'influence et l'action religieuses, là surtout où elles sont nécessaires et exemptes de tout danger; on ne se borne pas seulement à accuser les œuvres les plus utiles, on va jusqu'à calomnier leurs agents les plus dévoués. En présence de ce déchainement de préjugés aveugles et de passions haineuses, le silence serait une lâcheté dont, pour ma part, je ne veux pas être coupable. Je proclame donc sans hésiter la nécessité de reconnaître, de favoriser les fondations charitables particulières, parce que le bon sens m'enseigne et que l'expérience m'a convaincu que l'assistance légale seule ne peut suffire pour satisfaire à tous les besoins, et qu'il faut éviter de lui donner une extension qui conduirait inévitablement au système de la taxe des pauvres et à la reconnaissance du droit au secours. Je défends les associations religieuses, les couvents, si l'on veut; parce que dans un pays catholique les Frères et les Sœurs sont les auxiliaires indispensables, non-seulement de la charité privée, mais encore de la bienfaisance publique. »

Encouragé par des voix éloquentes, parmi lesquelles il faut signaler l'adhésion motivée d'un des plus grands prédicateurs du siècle (1), M. Ducpetiaux demeura inébranlable. Il prit avec lui-même la résolution de soutenir jusqu'à son dernier souffle les opinions religieuses, politiques et sociales qu'il avait fini par embrasser avec tant d'ardeur et de solennité.

Après avoir, en 1861, dénoué les liens officiels qui le ratta-

(1) Voir dans les appendices la lettre inédite du père Lacordaire.

chaient au gouvernement (1), M. Ducpetiaux se rendit en Italie et fit un assez long séjour à Rome. Revenu en Belgique, il consacra toutes ses forces à l'organisation d'un congrès catholique international. Le projet qu'il avait conçu, de concert avec M. Moeller, professeur à l'université catholique de Louvain, et M. B. Dumortier, membre de la Chambre des représentants, il réussit à l'exécuter après deux années d'efforts laborieux. Il assuma la tâche écrasante de secrétaire général du congrès, et sut la remplir avec cette énergie contenue, cette persévérance invincible, cette forte placidité qui étaient les traits distinctifs de son caractère (2).

Le premier congrès, solennellement ouvert à Malines le 18 août 1863, réalisa et au delà les espérances de son promoteur. Plus de quatre mille personnes assistèrent aux séances,

(1) On lisait dans le *Moniteur belge* du 30 mai 1861 :

« Par arrêté royal du 26 mai 1861, la démission de ses fonctions » d'inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance donnée par M. Ducpetiaux est acceptée.

» M. Ducpetiaux est admis à faire valoir ses droits à la pension » et autorisé à porter le titre d'*inspecteur général honoraire des prisons et des établissements de bienfaisance.* »

(2) Un de ceux qui ont pu mesurer la grandeur de ses travaux écrivait : « Jamais je n'ai rencontré qu'en lui seul cet empressement à s'emparer de ce qu'il y avait de plus difficile, de plus aride et de plus obscur dans une tâche pour en laisser tout le brillant à ses collaborateurs; cette façon de prendre pour lui la fatigue, le travail et la responsabilité, et de laisser à d'autres la vanité et l'éclat extérieur, ce tact, cette délicatesse, cette habileté à ménager, à servir, à concilier les amours-propres et les prétentions de toute espèce. La charité et le zèle du bien inspiraient à cet homme si simple de véritables prodiges de diplomatie. Il mettait à s'effacer lui-même autant d'habileté que l'on en met ordinairement à se produire. »

laïcs et prêtres, accourus de toutes les contrées catholiques. « Je viens, disait le comte de Montalembert, au sein de l'heureuse Belgique, de cette nation si restreinte dans ses dimensions matérielles, dans ce qu'on peut appeler son corps, mais la plus grande de toutes par son âme, puisqu'elle est la plus libre de l'Europe; j'y viens goûter la charmante plénitude des facultés sociales, politiques et morales de l'homme, délivrées de toute entrave tracassière ou égoïste, et soumises uniquement au frein de la conscience et du respect des honnêtes gens pour eux-mêmes... »

Les deux sessions qui suivirent, en 1864 et en 1867, mirent à une nouvelle et forte épreuve l'activité et la patience de M. Ducpetiaux. Il était l'âme de ces assises catholiques, leur organisateur, leur historien. Un hommage éclatant lui fut rendu à cet égard par ses coopérateurs, qui voulurent aussi lui laisser un souvenir durable des services qu'il avait rendus. En répondant à leurs félicitations le 17 janvier 1865, il leur disait : « Fatigué, malade, à la suite d'un labeur qui a absorbé ma jeunesse et mon âge mûr, parvenu presque au terme de ma carrière terrestre, Dieu m'a fait la grâce de me permettre de consacrer ce qui me reste de forces au triomphe des principes sur lesquels reposent l'ordre, le progrès, le bien-être et le salut de la société. Cette grâce, je veux m'efforcer de m'en rendre de plus en plus digne. Nous avons commencé, pour atteindre ce but, une grande œuvre que nous poursuivrons ensemble, je l'espère, et que ceux qui viendront après nous tiendront à honneur de perpétuer, en persévérant dans la voie que nous leur avons ouverte. Quant à moi, je prends ici l'engagement solennel de lui rester fidèle jusqu'à mon dernier jour. J'ai lutté, dès avant 1830, pour le droit et la vraie liberté. Mes convictions sont restées les mêmes. Soldat de la noble phalange catholique, je mourrai sur le champ de ba-

taille, heureux d'avoir pu contribuer, pour ma faible part, à la défense de vos plus chers intérêts. »

On peut affirmer que M. Ducpetiaux épuisa sa vie pour consolider et perpétuer l'œuvre qui était, depuis 1861, sa préoccupation dominante. « Je ne puis croire, disait l'éminent évêque d'Orléans, que l'œuvre du congrès périsse avec lui. » Et cependant elle ne lui a pas survécu : depuis qu'il n'est plus, les portes du congrès de Malines ne se sont plus rouvertes.

M. de Montalembert ne dépassait pas le but lorsqu'il exaltait le pays où, à dix-huit années d'intervalle, on voyait le congrès libéral proclamer, à l'hôtel de ville de Bruxelles, son programme, que saluaient aussi des milliers de voix, et le congrès de Malines s'efforcer de régénérer, pour les rendre formidables, les adversaires des principes promulgués en 1846.

M. Ducpetiaux était déjà atteint du mal auquel il devait succomber lorsque, à la séance publique de la classe des lettres du 9 mai 1867, il monta à la tribune pour donner lecture d'un important travail sur la *question ouvrière*. Il précisait, avec une remarquable lucidité, fruit d'une longue expérience, le problème que soulève cette grave et redoutable question. « Elle n'est pas, disait-il, d'origine récente, elle a surgi dès l'abolition de l'esclavage et du servage, avec l'avénement de la classe laborieuse proprement dite. Revêtant des formes diverses, selon les temps et les circonstances, elle a donné lieu à de consciencieuses études et à des débats intéressants et animés, mais sans jamais avoir été résolue de manière à satisfaire tous les intérêts et à répondre à tous les besoins. »

Ce précieux écrit fut, à certains égards, le testament politique de l'éminent publiciste. Malgré la maladie dont il portait les traces trop visibles sur ses traits affaissés, il continua pourtant de suivre les séances de l'Académie aussi longtemps que

ses forces le lui permirent. Il ne gardait d'ailleurs aucune illusion sur son état et se préparait à quitter cette terre, heureux du bien qu'il avait pu faire à ses semblables Soutenu par l'actif dévouement d'une épouse digne de lui, consolé par la religion, il supporta avec un calme admirable de longues souffrances. Le 21 juillet 1868, il s'éteignit paisiblement à l'âge de 64 ans.

Selon le vœu qu'il avait formellement exprimé, quelques amis seulement accompagnèrent sa dépouille mortelle jusqu'au cimetière de Laeken C'est là que repose parmi les siens l'un de ces hommes d'élite dont on peut dire avec justice qu'ils ont bien mérité de la patrie. Paix et honneur à leur mémoire!

Théodore JUSTE.

APPENDICES.

I.

Parmi les notices qui ont déjà paru sur M. Ducpetiaux et que nous avons pu consulter, nous devons mentionner : l'article nécrologique inséré dans le *Journal de Bruxelles* du 23 juillet 1868 ; *Édouard Ducpetiaux*, par V. d. B dans les *Études religieuses*, *historiques et littéraires*, nº d'août 1868; *M. Éd. Ducpetiaux*, notice biographique par Amand Neut, extrait de la *Revue générale*, liv. d'août 1868; *M. Éd. Ducpetiaux*, notice biographique par le vicomte de Melun, extrait du *Contemporain*.

II.

EXTRAIT DES SOUVENIRS INÉDITS DE M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL PLETINCKX.

« ...Nous venions de nous mettre au lit; tout à coup la porte de notre prison s'ouvrit, le concierge parut, une lanterne à la main, et introduisit M le procureur du roi, qui nous annonça que dès le lendemain, six heures du matin, nous serions mis en liberté; il ajouta que le prince d'Orange cédait aux sollicitations de plusieurs personnes influentes, mais que, pouvant être désapprouvé par son frère, dont il exerçait le commandement momentanément, il exigeait qu'au sortir de la prison, nous nous rendissions chez lui (le procureur du roi), afin d'y signer une déclaration qui devait rester entre ses mains, par laquelle nous nous engagerions sur l'honneur à nous reconstituer prisonniers dans le cas où le prince Frédéric nous rappellerait. Cela se fit le lendemain, mais je tins copie de la déclaration, et l'on verra quel usage j'en fis dès notre retour à Bruxelles. Avant de nous quitter, le procureur du roi (M. Mesdach) demanda encore qui de nous était *Pletinckx*, et lui ayant répondu que c'était moi, il me dit : « Monsieur, vous vous rendrez, au sortir d'ici, auprès du prince d'Orange; il m'a chargé de vous dire qu'il voulait vous parler. »

. . . .

« Je rejoignis Ducpetiaux et Evrard, et nous partîmes tous trois pour Bruxelles. Notre première démarche fut de nous rendre au gouvernement provisoire. Nous fûmes embrassés et félicités par les membres qui s'y trouvaient dans ce moment. Je ne saurais citer tous ceux qui étaient là, cependant je puis

affirmer que le comte de Mérode et De Potter étaient du nombre. Je racontai à quelles conditions nous étions revenus et je fis voir la copie de la promesse laissée entre les mains de M. Mesdach; l'on nous dit, De Potter, je pense : « Vous ne devez point retourner alors même que le prince Frédéric vous rappellerait.» Nous protestâmes de l'engagement pris sur l'honneur et que nous retournerions si l'on nous y obligeait. Cependant, ajoutais-je, il dépend de vous, Messieurs, de rendre cette promesse illusoire. Donnez-moi vos signatures en blanc; je vais faire élargir de la prison des Carmes un nombre égal d'officiers hollandais; je leur ferai signer une semblable promesse, que je viendrai vous remettre, et alors, s'il plaît au prince de nous rappeler, vous exigerez le retour de ces officiers, les uns répondront pour les autres. Ces messieurs me donnèrent des blancs seings, je fis élargir quatre au lieu de trois officiers et remis leurs promesses au gouvernement provisoire. Dès lors, nous étions entièrement rassurés et certains de conserver notre liberté.... »

III.

NOTE SUR LA RÉFORME PÉNITENTIAIRE, ETC.

M. Éd. Ducpetiaux fut nommé inspecteur général des prisons le 29 novembre 1830, fonctions qu'il occupa jusqu'à la fin du mois de mai 1861, époque à laquelle il fut admis à la pension.

Il apporta dans ces fonctions cette fiévreuse activité et cette judicieuse et féconde initiative qui changèrent la face de l'administration en supprimant les nombreux abus existants et en

donnant aux lieux de détention cette organisation admirable qui lui valut une si légitime renommée, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Il se montra dans ses actes et dans ses nombreux et remarquables écrits l'antagoniste acharné du vieux système d'emprisonnement, et ne cessa de considérer les prisons communes comme des foyers de corruption et des écoles de perversité.

Il professa, dès son début dans la carrière, que la réforme des prisons basée sur l'expiation et l'amendement; l'organisation du travail des condamnés, l'éducation, l'enseignement religieux, élémentaire et industriel, l'isolement des condamnés de jour et de nuit, pouvaient seuls préparer leur régénération.

Enfin il proposa comme couronnement de l'œuvre des prisons la réorganisation du patronage des condamnés libérés, dont l'action protectrice devait assurer la réhabilitation sociale qui seule peut donner des garanties contre la récidive.

Il publia, sur l'état et la réforme des prisons, et notamment sur les conditions et les progrès du système cellulaire en Belgique et dans les pays étrangers les travaux suivants :

Rapport sur l'état des prisons en Belgique, sur les améliorations qui y ont été introduites depuis la révolution et sur la nécessité de l'application du système pénitentiaire; 1833, broch. in-8°.

Rapport sur l'organisation du quartier des jeunes détenus à Saint-Bernard; 1834, broch. in-8°.

De la réforme pénitentiaire dans la Grande-Bretagne. — Le Bridewell de Glasgow; 1836, broch. in-8°.

De la réforme pénitentiaire aux États-Unis. — Le Pénitentier de Philadelphie; 1837, broch. in-8°.

Des progrès et de l'état actuel de la réforme pénitentiaire et des institutions préventives aux États-Unis, en France, en

Suisse, en Angleterre et en Belgique, avec plans; 1837-1838, 3 vol. in-18.

Mémoire sur l'établissement de la maison pénitentiaire centrale pour les jeunes délinquants, à Saint-Hubert; 1840, broch. in-8°.

Mémoire à l'appui du projet de loi sur les prisons, présenté à la Chambre des représentants de Belgique, dans la séance du 3 décembre 1844, avec un appendice et trois plans de prisons cellulaires; 1845, 1 vol. in-8°.

Rapports des commissaires chargés de la direction et de la surveillance de la prison de Pentonville; traduits des rapports officiels anglais; 1844-1848. 2 broch. in-8°.

Description et plans de la prison cellulaire de Pentonville à Londres, avec atlas; 1847, broch. in-4°.

Enquête et rapport sur le travail dans les prisons et les dépôts de mendicité de Belgique; 1848, petit in-4°.

Notice statistique sur la maison pénitentiaire des jeunes délinquants, à Saint-Hubert, province de Luxembourg. (Extrait du tome V du *Bulletin de la commission centrale de statistique*); 1851, in-fol.

Statistique des prisons de Belgique. Période de 1841 à 1850. (Extrait du *Résumé de la statistique décennale du royaume*); 1 vol. in-4°.

Statistique des prisons de Belgique. Période de 1851 à 1855. (Extrait du *Recueil statistique*, publié par le département de l'intérieur); 1 vol. in-4°.

Des libérations préparatoires et conditionnelles comme complément de l'application du système de l'emprisonnement cellulaire. (Extrait du tome XIX du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*); 1852, broch. in-8°.

Avant-projet de loi sur le régime des prisons; exposé des motifs

et notices sur l'application du régime de l'emprisonnement séparé en Belgique et dans les pays étrangers; 1854, petit in-fol.

Notice sur la prison cellulaire de Bruchsal (grand-duché de Bade). — Des libérations conditionnelles en Angleterre; 1855, broch. in-8°.

Des conditions d'application de l'emprisonnement séparé ou cellulaire. Mémoire présenté à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, avec plan; 1857, 1 vol. in-8°.

Notice statistique sur l'application de l'emprisonnement cellulaire en Belgique; 1857. (Extrait du *Moniteur belge*, reproduit dans le tome II du compte rendu des débats du congrès international de bienfaisance de Francfort-sur-le-Mein, session de 1857); broch. in-4°.

Du patronage des condamnés libérés. Mémoire présenté à l'Académie royale de Belgique; 1858, broch. in-8°.

La colonisation pénale et l'emprisonnement cellulaire. (Extraits de la *Revue britannique*, édition belge); 1860-1861, 3 vol. in-18.

Architecture des prisons cellulaires. — Étude d'un programme pour la construction des prisons cellulaires; 1863, 1 vol. in-8°.

Statistique des prisons de Belgique. Période de 1851 à 1860. (Extrait du *Rapport décennal sur la situation du royaume*); 1 vol. in-4°.

Réforme des prisons. — Système cellulaire; 1865, broch. in-8°.

Le gouvernement s'associa aux vues éclairées de M. Ducpetiaux en décrétant successivement la construction de plusieurs prisons cellulaires. On commença la transformation par les maisons de sûreté et d'arrêt suivantes dont l'état laissait le plus à désirer.

Prisons des femmes, à Bruxelles.	. . .	103	cellules.
Maison de sûreté, à Liége.	. . . .	261	—
— d'arrêt, à Tongres	. . . .	42	—
— — à Marche	. . . .	19	—
— — à Dinant	. . . .	42	—
— — à Verviers	. . . .	58	—
— — à Charleroi.	. . .	105	—
— — à Courtrai	. . . .	105	—
— — à Hasselt	. . . .	73	—
— de sûreté à Anvers	. . . .	314	—
— — à Bruges	. . . .	365	—
— — à Gand	. . . . .	325	—
— d'arrêt, à Termonde	. . .	161	—
		1,973	cellules.

Ces établissements reçurent une organisation spéciale en rapport avec leur destination d'après des règlements particuliers réglant diverses parties du service. Ces règlements témoignent de la philanthropie éclairée de M. Ducpetiaux et de ses vastes connaissances théoriques et pratiques du service des prisons.

Mais l'œuvre était encore incomplète. L'application du régime cellulaire aux maisons de sûreté et d'arrêt ne pouvait vider le débat entre les défenseurs des divers systèmes d'emprisonnement ni satisfaire les généreuses aspirations du promoteur du régime cellulaire en Belgique, car le régime de la séparation, comme celui de la promiscuité, rencontre dans la pratique trois genres d'emprisonnement : préventif, répressif et pénitentiaire. Or, l'expérience ne se poursuivait jusque-là que vis-à-vis de l'emprisonnement préventif et répressif par la transformation des maisons de sûreté et d'arrêt. Elle vint se compléter par la

construction de la maison pénitentiaire cellulaire à Louvain, qui fut occupée le 1er octobre 1860, et destinée à recevoir 600 condamnés à plus d'un an de captivité, sans distinction de peines (travaux forcés, réclusion, brouette, emprisonnement, détention), à l'exception des condamnés à perpétuité, sauf dans le cas de commutation préalable.

Le règlement de cet établissement est un véritable code sur la matière; c'est le mieux compris qui existe; on ne saurait désormais se dispenser de le consulter pour l'organisation d'un établissement pénitentiaire.

Si cette institution est aujourd'hui admirée, on doit en attribuer tout le mérite au règlement constitutif et s'incliner devant le nom de son auteur qui n'a besoin que de ce seul titre pour passer à la postérité.

Il nous est impossible de rapporter ici les résultats avantageux et remarquables obtenus dans les diverses parties du service; nous nous bornerons à signaler que jusqu'ici la population de la maison pénitentiaire de Louvain a été formée de 72 p. % de récidivistes qui, après leur libération, n'ont plus donné que 6,50 p. % de récidives, c'est-à-dire une diminution de 65 p. % en faveur de l'emprisonnement individuel.

Nous invoquerons en faveur de l'organisation du pénitencier de Louvain le témoignage d'un homme qui s'est acquis une réputation bien méritée. Nous voulons parler du lieutenant-colonel F. Jebb, inspecteur général des prisons anglaises, l'organisateur du pénitencier cellulaire de Pentonville. Il visita Louvain en 1862, et inscrivit au livre des visiteurs la note suivante :

« J'ai vu beaucoup de prisons, mais je n'ai jamais eu la » bonne fortune d'en voir une égale à celle-ci. J'ai éprouvé la » plus grande satisfaction en trouvant la discipline de l'empri

» sonnement cellulaire, si réellement et si complétement pra-
» tiquée. »

STEVENS.

Louvain, le 29 juillet 1868.

IV.

LETTRE DU P. LACORDAIRE A M. DUCPETIAUX A PROPOS DE L'OUVRAGE : *La Question de la charité.*

Sorèze, 23 février 1859.

Monsieur,

Vous avez bien voulu m'envoyer, avec une épigraphe de votre main, votre excellent ouvrage sur la *Question de la charité en Belgique*. J'en ai déjà lu une partie, et je m'empresse, en vous remerciant, de vous féliciter à la fois sur le fond et sur la forme de votre travail. La liberté de la charité est la liberté même du cœur de l'homme en même temps qu'elle est la liberté de sa foi et de ses devoirs, et il faut que la tyrannie ait fait de grands progrès dans notre siècle pour qu'elle puisse être contestée. Vous l'avez, Monsieur, défendue avec science et talent; vous avez apporté à cette cause, qui est celle de Dieu et des pauvres, une expérience consommée, un savoir remarquable, un style simple, clair, animé, et par dessus tout, la conviction d'une âme sincèrement chrétienne et libérale. Les passions d'un libéralisme faux résisteront longtemps encore à votre thèse; mais tôt ou tard, la lumière se fera sur l'Europe, le christianisme et la liberté s'y embrasseront comme le frère et la sœur d'un même père, et vous aurez l'honneur d'avoir pré-

paré cet avenir par quelques paroles éloquentes. Si quelques catholiques aussi ne vous approuvent pas, parce qu'ils craignent la liberté presque autant que la redoutent les faux libéraux, vous vous consolerez de ne pas obtenir leurs suffrages en pensant que la désapprobation de ceux que l'on sert ajoute au mérite de les servir.

Veuillez agréer ma reconnaissance du livre et de l'envoi, ainsi que l'hommage des sentiments de haute considération, etc.

Fr. Henri-Dominique Lacordaire,
des Frères prêcheurs

V.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

CLASSE DES LETTRES.

Séance du 6 août 1860.

M. le secrétaire perpétuel donne communication de la lettre suivante, qu'il a reçue de M. Ducpetiaux, l'un des membres de la classe :

« Je possède une bibliothèque assez considérable qui renferme une section d'ouvrages et de documents concernant l'économie sociale. Cette collection, réunie depuis de longues années dans les divers pays, est, je pense, l'une des plus complètes qui existent en ce genre; je n'en connais pas, du moins, de semblable dans les bibliothèques publiques et particulières que j'ai visitées, et dont j'ai parcouru les catalogues, en France,

en Angleterre, en Allemagne et en Belgique. Il serait à regretter qu'elle fût dispersée. Pour la conserver dans son intégrité, et donner en même temps à l'Académie un témoignage d'estime et d'attachement, j'ai inséré dans mon testament, en date du 3 de ce mois, déposé chez Me Rommel, notaire à Bruxelles, la disposition suivante :

« Je lègue à l'Académie royale des sciences, des lettres et des » beaux-arts de Belgique, les ouvrages de ma bibliothèque con- » cernant l'économie politique, le droit pénal et les prisons, les » établissements de bienfaisance, l'éducation et l'instruction, » l'hygiène, la statistique, à condition d'en conserver l'en- » semble et de l'accroître successivement au moyen de bons » ouvrages analogues, de manière à former une section spé- » ciale de publications embrassant toutes les branches de l'éco- » nomie sociale. »

» Bien que cette disposition ne doive recevoir d'exécution qu'après ma mort, je ne me considère dès à présent que comme le dépositaire du legs que je fais à l'Académie; je continuerai à le gérer avec soin, et les accroissements qu'il pourra recevoir augmenteront successivement sa valeur. Si d'ailleurs l'Académie jugeait à propos de prendre à ce sujet quelque mesure conservatrice, je me tiens à sa disposition.

» Veuillez, Monsieur le secrétaire perpétuel, donner connaissance de ce qui précède à l'Académie, et agréer l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués. »

De vifs applaudissements accueillent cette lecture, et de chaleureux remercîments sont adressés à M. Ducpetiaux pour le don qu'il fait à l'Académie et qu'elle reçoit avec reconnaissance.

(*Bulletins de l'Académie*, 2e série, t. X, pp. 351 et suiv.)

Cette disposition n'a pas encore pu être exécutée.

CATALOGUE GÉNÉRAL ET CHRONOLOGIQUE

DES OUVRAGES

publiés par M. DUCPETIAUX.

De la peine de mort, 1827; 1 vol. in-8°.

De la justice de prévoyance et particulièrement de l'influence de la misère et de l'aisance, de l'ignorance et de l'instruction sur le nombre des crimes, 1827; broch. in-8°.

De la justice de répression et particulièrement de l'inutilité et des effets pernicieux de la peine de mort, 1827; 1 vol. in-8°.

Critique de l'*Apologie de la peine de mort, de M. C. Asser*, secrétaire de la commission pour la rédaction du nouveau code pénal, 1828; broch. in-8°.

Des caisses d'épargne et de leur influence sur la condition des classes laborieuses, 1830; broch. in-8°.

Des moyens de soulager et de prévenir l'indigence et d'éteindre la mendicité, 1832; broch. in-8°.

De l'état des aliénés en Belgique, et des moyens d'améliorer leur sort; extrait d'un rapport adressé au Ministre de l'intérieur, suivi d'un projet de loi relatif au traitement et à la séquestration des aliénés, 1832; broch. in-8°.

Rapport sur l'état des prisons en Belgique, sur les améliorations qui y ont été introduites depuis la révolution, et sur la nécessité de l'introduction du système pénitentiaire, 1833; broch. in-8°.

Hygiène des prisons et des établissements de bienfaisance. — Lettre adressée à MM. les rédacteurs des *Annales d'hygiène publique et de médecine de Paris*, 1833; broch. in-8°.

De la situation actuelle des colonies agricoles en Belgique (168e livraison de la Revue encyclopédique). Décembre 1833; broch. in-8°.

Rapport sur l'organisation du quartier des jeunes détenus à Saint-Bernard, 1834; broch. in-8°.

Statistique des tribunaux et des prisons de la Belgique. — Comparaison entre la criminalité et la moralité des provinces flamandes et des provinces wallonnes, 1834; broch. in-8°.

Des modifications à introduire dans la législation relative aux enfants trouvés en Belgique, 1834; broch. in-8°.

John Hopkins. Notices élémentaires d'économie politique, à l'usage des classes ouvrières; traduit de l'anglais de Mme Marut, 1834; 1 vol. in-8°.

Statistique de la peine de mort en Belgique, en France et en Angleterre, 1835; broch in-8°.

Statistique comparée de la criminalité en France, en Belgique et en Allemagne — Résumé des documents officiels, 1835; broch. in-8°.

Compte rendu de la situation financière et des travaux de la Société pour l'instruction primaire et populaire à Bruxelles, pendant l'exercice 1834, 1835; broch. in 8°.

Statistique de la peine capitale en Belgique, en France, en Angleterre et en Prusse, 1835; broch. in-8°.

Du système d'emprisonnement solitaire aux États-Unis. Pénitencier de Philadelphie, 1835; broch in-8°.

Rapport sur l'organisation du quartier des jeunes détenus à Saint-Bernard Sans date.

Almanach belge, adopté par la Société pour l'instruction primaire et populaire, et publié dans la *Bibliothèque des communes, des écoles et des familles*; années 1834, 1835, 1836 et 1837; 4 vol. in-18.

Résumé du compte de l'administration de la justice criminelle en Belgique, pendant les années 1831 à 1834, 1836; broch in-8°.

Maisons d'aliénés à York. — La retraite. — L'asile. 1836; broch. in-8°.

Maisons de refuge pour les jeunes libérés et les enfants pauvres en Angleterre, 1836; broch in-8°.

De la réforme pénitentiaire dans la Grande-Bretagne, 1836; broch. in-8°.

Du système d'emprisonnement solitaire aux États-Unis. Pénitencier de Philadelphie, 1837; broch. in-8°.

Des sociétés de tempérance aux États-Unis et en Europe, 1837; broch. in-8°.

Du progrès et de l'état actuel de la réforme pénitentiaire et des institutions préventives aux États-Unis, en France, en Suisse, en Angleterre et en Belgique, 1837-1838; 3 vol. in-18.

De l'état de l'instruction primaire et populaire en Belgique, comparé avec celui de l'instruction en Allemagne, en Prusse, en Suisse, en France, en Hollande et aux États-Unis, 1838; 2 vol. in-18.

Rapport de la commission nommée par le conseil central de salubrité publique sur l'état des habitations de la classe ouvrière à Bruxelles, 1838; broch. in-8°.

Rapport fait au conseil de salubrité publique, sur les règlements pour la petite voirie de la ville de Bruxelles, 1838; broch in-8°.

Quelques mots sur l'état actuel de l'instruction primaire en Belgique et sur la nécessité de l'améliorer, 1839; broch. in-8°.

Rapport fait au conseil central de salubrité publique, sur le balayage et l'entretien de la propreté des rues et des places publiques de Bruxelles, 1838; broch. in-8°.

Mémoire sur l'établissement du pénitentier central pour les jeunes délinquants, 1840; broch. in-8°.

Rapport de la commission chargée par le Ministre de la justice de proposer un plan pour l'amélioration de la condition des aliénés en Belgique — Enquête sur l'état actuel des aliénés avec plans et pièces à l'appui (rédigée avec le concours de MM. les docteurs Guislain et Benquelle), 1842; 1 vol. petit in-fol.

Du sort des enfants trouvés en Belgique. — Résumé de l'enquête faite par le Département de la Justice. (Extrait du tome Ier du *Bulletin de la commission centrale de statistique de Belgique*), 1843; broch. in-4°.

Analyse des comptes de l'administration criminelle en Belgique; 1826-1839. (Ibid.) 1843; 1 vol. in-4°.

Des décès dans la ville de Bruxelles, considérés dans leurs rapports avec la population. (Ibid., t. II), 1843; broch. in-4°.

Du travail des enfants dans les mines et les houillères de la Grande-Bretagne et de la Belgique, et de son influence sur leur santé. (Extrait des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale de Paris*), 1843 ; broch. in-8°.

De l'intempérance et de l'ivrognerie dans la classe ouvrière (Extrait du *Trésor national*), 1843; broch. in-8°.

Notice sur la colonie agricole de Mettray, près de Tours, 1843; broch. in-8°.

De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer, 1843 ; 2 vol. in-8°.

Analyse de l'enquête ordonnée par le parlement anglais sur le travail des enfants dans les mines, 1843, broch. in-8°.

De la mortalité à Bruxelles, comparée à celle des autres grandes villes. — Mémoire adressé à l'administration communale et au conseil central de salubrité de Bruxelles; avec carte, 1844 ; 1 vol. in-8°.

Le paupérisme en Belgique. — Causes et remèdes, 1842 ; broch. in-8°.

Projet pour la construction aux environs de Bruxelles d'un quartier modèle, spécialement destiné à des familles d'ouvriers ; avec plans de l'architecte Cluysenaer, 1844 ; broch. in-4°.

Mémoire à l'appui du projet de loi sur les prisons, présenté à la Chambre des représentants de Belgique, dans la séance du 3 décembre 1844, avec un appendice et trois plans des prisons cellulaires, 1845; 1 vol. in-8°.

Rapport adressé au conseil central de salubrité publique de Bruxelles, sur le ramonage des cheminées et le remplacement des jeunes ramoneurs par des appareils mécaniques, 1846; broch. in-8°.

Rapport au conseil central de salubrité sur l'établissement des marchés couverts à Bruxelles ; avec plans, 1846 ; broch. in-8°.

Notice sur l'agence centrale des subsistances établie à Bruxelles pendant l'hiver de 1845-1846 ; broch. in-18.

De la boulangerie et de la boucherie de la ville de Bruxelles. Moyens de régulariser et d'abaisser le prix du pain. — Mémoire adressé au conseil communal de Bruxelles, 1846 ; in-8°.

Relevé du recensement de la ville de Bruxelles, 1846; broch. in-8°.

Projet d'association financière pour l'amélioration des habitations et l'assainissement des quartiers habités par la classe ouvrière à Bruxelles, accompagné de plans et de devis. — Mémoire adressé au conseil communal et au conseil central de salubrité publique de Bruxelles, 1846; 1 vol. in-8°.

Observations sur l'état des écoles primaires communales et sur les améliorations dont elles seraient susceptibles, adressées au conseil communal de Bruxelles, 1846 ; broch. in-4°.

Notice sur la colonie agricole d'Ostwald, près de Strasbourg, suivie d'une note sur les colonies agricoles, les écoles de réforme et les maisons de refuge dans les pays étrangers, 1847; broch. in-8°.

Rapports des commissaires chargés de la direction et de la surveillance de Pentonville ; traduit des rapports officiels anglais, 1844-1848; 2 broch. in-8°.

Projet de bases pour les délibérations du congrès pénitentiaire assemblé à Bruxelles les 20, 21, 22 et 23 septembre 1847; broch. in-8°.

Compte rendu des débats du congrès pénitentiaire de Bruxelles, 1847; 1 vol. in-8°.

Des institutions de prévoyance et des sociétés de secours mutuels, 1847; broch. in-8°.

Description et plans de la prison cellulaire de Pentonville, à Londres, avec atlas, 1847; broch. in fol.

Projet de règlement organique pour les bureaux de bienfaisance, 1847; broch. petit in-fol.

Projet de règlement pour les comités de charité, le service de santé des indigents et l'administration des secours à domicile dans les villes, 1847; broch. petit in-fol.

Exposé de la question de la misère et du paupérisme en Belgique, et spécialement dans les Flandres, 1847 ; broch. in-8°.

Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants en Belgique. — 3e vol. Rapport de la commission instituée par arrêté royal du 7 septembre 1843 (rédigé avec le concours de M. Aug. Visschers), 1848 ; 1 vol. in-8°.

Enquête et rapport sur le travail dans les prisons et les dépôts de mendicité en Belgique, 1848 ; petit in-4°.

Mémoire sur l'organisation des écoles agricoles de réforme, soumis à M. le Ministre de la justice, 1848 ; broch. in-8°.

Rapport et projet de règlement sur les cimetières, 1848 ; broch. in-8°. (Extrait des *Annales du conseil central de salubrité publique de Bruxelles*.)

Projet de réforme administrative, 1848 ; broch. in-12.

Position du problème de l'organisation du travail, 1848 ; broch. in-12.

Organisation d'un service médico-rural Rapport adressé au conseil central de salubrité publique de Bruxelles. (Extrait des *Annales du conseil central de salubrité publique de Bruxelles*), 1849 ; broch. in-8°.

Organisation du service médical des indigents à domicile. Projet de règlement. (Ibid.), 1850 ; broch. in-8°.

Assainissement des quartiers et amélioration des habitations de la classe ouvrière en Belgique, en Angleterre et en France. (Extrait des *Annales du conseil central de salubrité publique de Bruxelles*), 1849; broch. in-8°.

Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres (couronné par l'Académie royale de Belgique, 1850 ; 1 vol. in-8°.

Notice sur les fermes-hospices des deux Flandres. (Extrait du t. IV du *Bulletin de la commission centrale de statistique*), 1851 ; broch. in-4°.

Programme pour la construction et l'ameublement des hôpitaux cantonnaux et projet de règlement pour ces établissements (Rapport adressé au conseil central de salubrité publique), 1849; broch. in 8°.

Colonies agricoles, écoles rurales et écoles de réforme pour les indigents, les mendiants et les vagabonds, et spécialement pour les enfants des deux sexes, en Suisse, en Allemagne, en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas et en Belgique. Rapport adressé à M. le Ministre de la justice, 1851 ; 1 vol. in-4° avec plans.

Rapports sur les écoles agricoles de réforme de Ruysselede et de Beernem, avec plans, 1850-1857 ; petit in-fol.

Notice statistique sur la maison pénitentiaire des jeunes délinquants à Saint-Hubert, province de Luxembourg. (Extrait du t. V du *Bulletin de la commission centrale de statistique*), 1851 ; broch. in-4°.

Instruction publique, sciences, lettres et beaux-arts en Belgique. (Extrait du *Résumé de la statistique décennale du royaume*), 1841-1850; 1 vol. in-4°.

Institutions de bienfaisance de la Belgique. Résumé statistique (ibid.); 1 vol. in-4°.

Statistique des prisons de la Belgique (ibid.); 1 vol. in-4°.

Esquisse d'un projet de loi sur l'assistance publique et privée, 1851 ; broch. in-8°.

Des libérations préparatoires ou conditionnelles envisagées comme complément de l'application du système d'emprisonnement cellulaire. (T. XIX du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*), 1852, broch. in-8°.

De l'institution du bureau de l'avocat des pauvres en Sardaigne (ibid.), 1852; broch. in-8°.

Résumé des institutions du conseil général de santé d'Angleterre relatives au drainage et au nettoyage des villes et de l'intérieur des habitations, 1853; broch. in-8° avec figures.

De l'amélioration des habitations de la classe ouvrière en Angleterre, 1853; broch. in-8° avec planches.

Rapport de la Commission chargée de la révision de la législation organique des dépôts de mendicité, 1853; broch. in-8°.

Exposé des motifs et avant-projet de loi relatifs à la prévention et à la répression de la mendicité et du vagabondage, 1853; 1 vol. petit in-fol.

Premier et deuxième rapports de la commission permanente d'inspection des établissements d'aliénés (rédigés avec le concours de MM. les docteurs Guislain et Sauveur), 1853-1854 ; 2 vol. in-8°.

Avant-projet de loi sur le régime des prisons; exposé des motifs et notice sur l'application du régime de l'emprisonnement séparé en Belgique et dans les pays étrangers , 1854; petit in-fol.

Budgets économiques des classes ouvrières en Belgique; subsistances, salaires, population, 1855; 1 vol in-4°.

Notice sur la prison cellulaire de Bruchsal (grand-duché de Bade). Des libérations conditionnelles en Angleterre, 1855; broch. in-8°.

Amélioration des habitations d'ouvriers. — Rapports du conseil supérieur d'hygiène publique et de la commission permanente des sociétés de secours mutuels, 1855 ; broch. in-8°.

Compte rendu des débats du congrès international de bienfaisance de Bruxelles. Session de 1856, 1857; 2 vol. in-8°.

Musées permanents d'économie politique et d'hygiène, 1857; broch. in-8°.

Statistique des prisons de la Belgique. Période de 1851 à 1855. (Extrait du *Recueil statistique publié par le Département de l'Intérieur*), 1857 ; 1 v. in-4°.

Des conditions d'application du système de l'emprisonnement séparé ou cellulaire. — Mémoire présenté à l'Académie royale des sciences , des lettres et des beaux-arts de Belgique , avec plan , 1857 ; 1 vol in-8°.

Notice statistique sur l'application de l'emprisonnement cellulaire en Belgique, 1857 ; broch. in-4°.

Compte rendu des débats du congrès international de statistique de bienfaisance de Francfort-sur-le-Mein. Session de 1807. (Rédigé avec le concours de M. le docteur Varrentrapp.) 1858. 2 vol. in-8°.

Du patronage des condamnés libérés, 1858; broch. in-8°.

Exposé de la situation des écoles de réforme de Ruysselede , de Wynghene et de Beernem. 1849-1858. 1 vol. in-4°.

La question de la charité et des associations religieuses en Belgique, 1858 ; 1 vol. in-8°. 1re édition.

Idem. 2e édition. 1859.

Notice sur les établissements d'aliénés des Pays-Bas, 1859 ; broch. in-8°.

Règlement de la maison pénitentiaire cellulaire de Louvain, 1859; broch. in-8°.

Rapports du conseil supérieur d'hygiène publique. 1856-1860. 2 vol. in-8°.

La colonisation pénale et l'emprisonnement cellulaire. Extrait de la *Revue britannique*. 1860-1861. 3 vol. in-18.

De l'association dans ses rapports avec l'amélioration du sort de la classe ouvrière ; mémoire lu à la séance publique de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, 1860 ; broch. in-8°.

Les partis en Belgique à propos des prochaines élections. Lettres adressées au *Journal de Bruxelles* par un ministre de 1830, 1859; broch. in-8°.

La réforme électorale en Belgique, 1860; broch. in-8°.

Mission de l'État ; ses règles et ses limites, 1861 ; broch. in-8°.

Rapport sur deux mémoires reçus au concours de 1861, en réponse à : Quelles sont les applications utiles et pratiques du principe de l'association pour l'amélioration du sort des classes ouvrières et indigentes ? (Extrait du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XI, n° 5). 1861.

La question romaine. Résumé et solution, 1862 ; broch. in-8°.

Les vrais et les faux libéraux, par un catholique libéral ; 1re et 2e édition, 1863 ; broch. in-8°.

Architecture des prisons cellulaires. Étude d'un programme pour la construction des prisons cellulaires, accompagnée d'un plan, 1863; broch. in-8°.

Assemblée générale des catholiques en Belgique. 1re session à Malines en 1864, — 1865 ; 2 vol. in-8°.

La charité et l'amélioration de la condition des classes ouvrières, 1865 ; broch. in-8°. (Extrait de la *Revue générale*.)

Réforme des prisons. Système cellulaire, 1865; (Ibid.)

La peine de mort envisagée dans son actualité, 1865; (Ibid.)

Expositions ouvrières à Londres.

Les ordres monastiques et religieux, 1865; 1 vol. in-12.

La conciliation des partis en Belgique, 1866; broch. in-8°. (Extrait de la *Revue générale.*)

De l'éducation en Angleterre et en Irlande. (Deux articles publiés dans la *Revue générale*; 1866).

Systèmes d'éducation comparés dans les îles Britanniques. (Ibid.); 1866.

La mortalité des enfants à Bruxelles. (Ibid.); 1866 et *Bull. de l'Acad.*, 2e serie, t. XXII.

L'enseignement universitaire en Irlande. (Ibid.); 1866.

Les fermes-hospices dans les Flandres (Ibid.); 1867.

Un remède aux coalitions et aux grèves. (Ibid.); 1867.

Le prêtre hors de l'école; 1867. 1 vol. in-12.

Rapport sur les mémoires reçus au concours de 1866 et au concours de 1867, en réponse à la question suivante :

On demande comment l'ouvrier peut s'aider lui-même (*self help*), et quelles sont les réformes et les institutions qui pourront contribuer le plus promptement et le plus efficacement à réparer, effectuer et consolider son bien-être et son indépendance. (Extrait du *Bulletin de l'Académie*, 2e série, t. XXI, 1866 et t. XXIII, 1867.)

La question ouvrière. Lecture faite à l'Académie à la séance de la classe des lettres, le 9 mai 1867. (Extrait du *Bulletin de l'Académie*, 2e série, t. XXIII, 1867.)

Assemblée générale des catholiques en Belgique. 3e session à Malines en 1867; 1868.

Misère et famine. (Extrait de la *Revue générale*); 1868.

La grève dans l'arrondissement de Charleroi. (Ibid.); 1868.

NOTICE

SUR

CHARLES-FRÉD.-PHIL. VON MARTIUS,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

Né à Erlangen, le 17 août 1794, mort à Munich, le 13 décembre 1868.

En principe, l'Académie ne décerne les honneurs de son Annuaire qu'aux membres régnicoles. Une exception a été faite cependant en faveur de quelques savants très-illustres, ou qui avaient entretenu des relations utiles avec la Belgique.

On peut se prévaloir de ce double titre en faveur de Ch.-Fr.-Ph. von Martius. Non-seulement il brille d'un vif éclat parmi les naturalistes, les voyageurs et les ethnographes de tous les pays, mais il est du nombre de ceux qui ont le mieux connu et le plus aimé la Belgique et ses institutions scientifiques.

Élu associé de la classe des sciences, le 9 mai 1842, il a entretenu avec elle, jusqu'à la fin de ses jours, une correspondance régulière, tant au point de vue de ses travaux particuliers et de ceux de la classe, qu'au nom de l'Académie royale de Munich, dont il était un des secrétaires. A deux reprises, en 1842 et 1852, il a visité le pays, ses musées, ses jardins, ses savants, et resserré ainsi les rapports qui l'unissaient déjà aux

plus illustres d'entre eux. Il admirait surtout notre situation horticole et agricole, et cherchait, en toute occasion, à faire valoir ce qui la distinguait sur le continent. Chaque fois que des savants belges se rendaient en Allemagne ou réclamaient ses services, il les accueillait avec un empressement dont plusieurs lui ont gardé un souvenir reconnaissant.

Indépendamment de ces motifs, qui expliqueraient déjà l'intérêt particulier que l'Académie porte à la mémoire de son célèbre associé, il en est un autre fondé sur l'opportunité. Le gouvernement belge vient de faire l'acquisition de l'herbier et des autres collections botaniques que Martius, dans sa longue carrière, était parvenu à réunir, collections qui constitueront désormais un riche fonds scientifique dont le pays pourra s'enorgueillir et qui, je l'espère, profitera largement aux études botaniques parmi nous. Le désir naîtra donc naturellement de connaître les principales phases de la vie du créateur de ces richesses, ainsi que les travaux sur lesquels est fondée sa réputation.

J'ai le bonheur d'avoir été son élève et d'avoir vécu dans son intimité. Je lui dois beaucoup plus que la lumière de la science; car, dans ma jeunesse, il m'a guidé, aidé, protégé avec l'indulgence et le dévouement d'un père, et plus tard, lorsque les circonstances m'avaient éloigné de sa présence, et même de la science qu'il professait, son cœur admirable me suivait et continuait de m'envelopper d'un doux rayonnement. Comment trouverai-je le moyen de parler de lui avec cette froide impartialité qui est de rigueur dans une notice académique (1)?

(1) Plusieurs notices ont déjà paru sur la vie et les travaux de Martius. Les plus importantes sont celles du docteur Eichler, à Munich, publiée par la Société royale de botanique de Ratisbonne,

Charles-Frédéric-Philippe von Martius, conseiller intime de S. M. le roi de Bavière, secrétaire de la classe des sciences de l'Académie royale de Munich et professeur ordinaire de botanique à l'université de la même ville, est né à Erlangen, le 17 avril 1794.

Son père, Ernest-Wilhelm, pharmacien de la cour et professeur honoraire à l'université, s'était acquis une certaine notoriété par des travaux de chimie et de pharmacie; il fut, en outre, un des trois fondateurs de la Société botanique de Ratisbonne (2). L'unique frère de Charles était l'éminent pharmacologue Théodore Martius, professeur extraordinaire à l'université d'Erlangen, connu également par un grand nombre de travaux très-estimés sur la pharmacognosie et la chimie pharmaceutique (3).

La famille fait remonter sa généalogie au célèbre médecin et astrologue Galeottus Martius, qui, né en 1427, à Narni, en Ombrie, avait occupé, en 1540, une chaire à l'université de Padoue, et fut obligé, plus tard, de fuir l'Italie, à cause de ses sympathies pour la réforme. On le retrouve à la cour du roi Mathias Corvinus de Hongrie, avec la charge de conseiller et de bibliothécaire. Ses descendants se sont fixés en Allemagne et ont fourni une série d'ecclésiastiques et de savants, parmi lesquels la science botanique a conservé le souvenir de Henri Mar-

et du professeur Meissner, à Bâle, présentée à l'Académie royale de Munich. Elles me serviront de guide pour les faits, et de modèle pour l'appréciation des travaux.

(2) Né en 1756, il est mort en 1849, à l'âge de 90 ans.

(3) C'est Théodore qui a formé la riche collection de drogues et de produits qui, avec l'*Herbarium Martii*, vient d'être transporté à Bruxelles. Les doubles de cette collection se trouvent à Saint-Pétersbourg. Théodore Martius est décédé en 1863.

tius, grand-oncle de Charles, qui a laissé, entre autres ouvrages, une *Flore de Moscou*.

L'enfance et l'adolescence de Charles-Frédéric-Philippe s'écoulèrent dans les conditions les plus heureuses, au sein d'une famille à mœurs patriarcales, et d'une ville qui respirait, pour ainsi dire, le savoir et les aimables traditions Sa mère, femme courageuse et instruite, dont il semble avoir hérité le tempérament, exerçait surtout une grande influence sur son caractère et sur le développement de qualités du cœur qui, alors déjà, le rendaient sympathique à tout son entourage.

Au collége de sa ville natale, Charles Martius fit de fortes études de langues et d'humanités. Il y acquit cette facilité d'écrire le latin par laquelle il excellait à une époque où tous les botanistes se servaient encore de cet idiome, et ce goût de l'antiquité classique qui, dans tout le cours de sa vie, lui faisait aimer la lecture d'Horace, de Tacite, de Lucrèce, de Quintilien et d'Homère

Agé seulement de seize ans, il passa à l'université pour s'y livrer à l'étude de la médecine et des sciences naturelles. A cette époque, Goldfuss enseignait la zoologie, et le vieux Schreber, disciple immédiat de Linné, la botanique. La preuve du zèle avec lequel Martius avait embrassé cette dernière branche nous est fournie par sa dissertation pour le doctorat en médecine, auquel il fut promu le 30 mars 1814. Elle a pour titre : *Plantarum horti academici Erlangensis enumeratio*, et contient 210 pages in-8°.

L'Académie royale de Munich possédait, sous le roi Maximilien Ier, une organisation qui la constituait à la fois conservatrice des collections scientifiques et littéraires de l'État, et école de perfectionnement pour ceux qui voulaient se livrer à des études scientifiques approfondies. Des élèves-académiciens

lui étaient attachés pour remplir les fonctions d'aide-naturaliste, de conservateur ou de préparateur, et pour avoir l'occasion de se familiariser avec les méthodes de recherche sous la direction immédiate des académiciens titulaires respectifs. Après avoir subi les épreuves réglementaires, Martius obtint une de ces places, le 15 mai 1814. Il fut attaché spécialement au vénérable Schrank, l'auteur bien connu de la flore et de la faune de Bavière, et chargé du travail scientifique au jardin botanique qui venait d'être créé. Deux ans plus tard, il fut promu au grade d'académicien-adjoint, qui correspond à peu près à notre titre de membre correspondant. Les académiciens qui, après Schrank, ont exercé le plus d'influence sur lui, étaient : von Moll, Schlichtegroll et Soemmering.

Son devoir principal, comme élève-académicien, consistait à déterminer et à classer dans le système les plantes du jardin et de l'herbier, exercice qui, quoi qu'on en dise parfois aujourd'hui, restera toujours le premier, sinon l'unique moyen de former des botanistes véritables, l'école développant l'œil, le sens et la méthode. Les mois de l'été furent utilisés pour des excursions botaniques dans les provinces de la Bavière, dans le Salzbourg et la Carinthie, où Martius se rencontra avec Hoppe, le célèbre floriste des Alpes, directeur de la Société de botanique de Ratisbonne.

En 1817, il publia la *Flora cryptogamica Erlangensis*, qui fut remarquée comme une œuvre sérieuse et témoignant hautement de la vocation de l'auteur.

Pendant que le jeune botaniste achevait et préparait d'autres travaux d'une moindre étendue, une occasion survint qui décida de sa carrière future et le mit d'emblée en évidence.

Le roi Maximilien, qui portait un vif intérêt aux sciences na-

turelles et à l'accroissement des collections de l'État, nourrissait déjà depuis quelque temps le projet de faire exécuter, à ses frais, un voyage d'exploration dans l'Amérique du Sud. Il fut confirmé dans cette idée par des entretiens qu'il eut avec le voyageur au Mexique, le baron de Karwinski, et par la renommée du voyage au Brésil qu'avait entrepris le prince Maximilien de Neuwied. Le mariage de l'archiduchesse Léopoldine d'Autriche avec le prince héritier de Portugal, qui, plus tard, monta sur le trône impérial du Brésil sous le nom de Dom Pedro I, fournit l'occasion de réaliser le projet.

Le gouvernement autrichien avait résolu d'attacher une commission scientifique (1) à la suite qui devait accompagner l'archiduchesse à Rio de Janeiro. Le gouvernement bavarois lui adjoignit le zoologiste Spix et le botaniste Martius, avec la réserve que sur le sol du Brésil les deux commissions se sépareraient et exploreraient le pays, l'une indépendamment de l'autre.

Les naturalistes bavarois n'avaient que peu de temps pour se préparer à une entreprise qui, à cette époque, était incomparablement plus grande et plus difficile qu'elle ne le serait de nos jours. Sans parler des moyens de transport ni de l'organisation matérielle d'un voyage sous les tropiques, la plupart des provinces qu'il s'agissait de parcourir se trouvaient encore dans leur état primitif, et la méthode générale des explorations scientifiques commençait seulement à être fixée. Néanmoins, Spix et Martius entreprirent leur belle tâche, le premier avec l'énergie réfléchie de l'âge, le second avec l'enthousiasme de la jeunesse. Leur courage était stimulé par le souvenir, encore

(1) Les membres de l'expédition autrichienne étaient : Mikan, Pohl, Schott, Natterer et le peintre Ender.

récent, des voyages des disciples de Linné, par l'espoir de grandes découvertes à faire, et par la certitude d'élargir considérablement l'édifice, encore en pleine construction, de la zoologie et de la botanique systématiques.

Le départ eut lieu, de Trieste, le 2 avril 1817, sur la frégate l'*Austria*. On aborda à Malte, à Gibraltar, à Madère, et, après une traversée heureuse de l'Océan, on débarqua, le 15 juillet suivant, à Rio de Janeiro.

Les naturalistes bavarois se transportèrent d'abord de Rio dans la province de S. Paulo, jusqu'à la ville de Jundiahy. De là ils prirent la direction nord-est à travers la province de Minas Geraës jusqu'à Minas Novas, en visitant, à l'occasion, les Botocudes et d'autres tribus indiennes. Décrivant ensuite une grande courbe par la Sierra Diamantina jusqu'à la province de Goyaz, ils revinrent au nord-est, parcourant une grande partie de la province de Bahia, et arrivèrent, après beaucoup de peines et de contrariétés, à San-Salvador, le 10 novembre 1818.

Après un repos de deux mois, interrompu par une excursion dans le district d'Ilheos, ils continuèrent leur voyage vers le nord, en traversant le désert de Bahia et les provinces de Pernambuco, Piauhy et Maranhão, jusqu'à la ville de San-Luiz, à l'embouchure de l'Itapicurú. De là, ils se rendirent par mer à Pará, à l'embouchure du fleuve des Amazones (20 juin 1819).

La troisième partie du voyage, la plus considérable, s'accomplit, en remontant, sur un bateau à rames, non ponté et desservi par des Indiens, ce fleuve immense sur lequel circulent aujourd'hui de puissants bateaux à vapeur. Qu'on songe aux dangers de cette navigation, à l'étroitesse de l'espace dans lequel il fallait installer, outre les hommes, les bagages et les collections déjà considérables, au défaut d'abri contre le soleil

équatorial, contre les orages des tropiques et les pluies diluviennes, et qu'on se représente que c'est dans ces conditions qu'il a fallu examiner, classer provisoirement, préparer, étiqueter, décrire et emballer les objets récoltés !

Vers la fin de novembre, nos courageux naturalistes touchèrent à la ville d'Ega au confluent du Yupurá. Ici, ils se séparèrent l'un de l'autre; Spix continuait de remonter l'Amazonas jusqu'à Tabatinga aux confins du Pérou, tandis que Martius explorait le Yupurá jusqu'aux limites de la Nouvelle-Grenade, où les cataractes (Salto Grande) de Arara-Coara l'empêchèrent de s'avancer plus loin. Le point de ralliement des voyageurs était la Barra do Rio Negro, où se trouve actuellement la Villa de Manaos. Spix, qui y était arrivé le premier, utilisa le temps qui lui restait pour remonter encore le Rio Negro jusqu'à Barcellos. Ensemble ils firent une excursion sur le fleuve Madeira jusqu'aux Indiens Mundrukú et Mauhé, avant de redescendre ensuite l'Amazonas.

Le 16 avril 1820, ils étaient revenus à Pará. Après avoir mis en ordre leur riche butin, ils s'embarquèrent, le 14 juin, sur un trois-mâts portugais, et arrivèrent à Lisbonne après une traversée de 67 jours Le 8 décembre 1820, ils rentrèrent dans Munich, sains et saufs, et sans avoir perdu aucune partie de leurs collections (1).

C'est un des voyages les plus considérables qui aient été entrepris pour le progrès en histoire naturelle, voyage de con-

(1) Rien qu'en plantes, Martius rapporta environ 6,500 espèces, presque toutes représentées par plusieurs échantillons bien séchés et conditionnés, sans compter les graines ni les plantes vivantes. Le tout fut déposé dans les collections de l'État et confié aux soins de l'Académie de Munich.

quête et de découvertes, comme dit M. Eichler, ayant notablement agrandi le domaine de nos connaissances en botanique et zoologie, en minéralogie et géologie, en géographie et ethnographie, voire même en linguistique, voyage digne de prendre rang, dans l'histoire des sciences, à côté de celui d'Alexandre von Humboldt.

Malgré les voyages de Piso et de Marcgrave, qui s'étaient étendus sur quelques districts seulement, le Brésil était encore peu connu avant Spix et Martius. On devinait plutôt qu'on ne savait les immenses richesses de cette contrée privilégiée en produits naturels, plantes, oiseaux, animaux, minéraux, et l'on se faisait une idée imparfaite de la beauté de son ciel, de la splendeur de ses paysages, de la fertilité de son sol et des avantages qu'elle pouvait offrir au commerce et à l'industrie. « Aucun des voyages au Brésil, dit M. Meissner, entrepris soit en même temps, soit plus tard, par des gouvernements ou des particuliers, n'égale celui de Spix et Martius, ni en étendue — ils avaient parcouru plus de 1,400 milles géographiques, — ni en nombre et en importance des résultats. »

Ainsi qu'il a été dit plus haut, le voyage au Brésil décida de la marche ultérieure de la vie et des travaux de Ch. von Martius. Comblé de faveurs par le roi Maximilien, acclamé par l'opinion, reconnu par la science, il eut le bonheur de se trouver, à l'âge de 26 ans, en possession d'une immense expérience, d'une notoriété européenne, d'un talent éprouvé et d'un caractère aguerri; et, ce qui est encore plus rare à cet âge, le but de ses travaux, sa ligne de direction et son horizon se trouvaient fixés.

Le roi lui conféra l'ordre du Mérite civil avec le titre de noblesse personnelle qui y est attaché; l'Académie l'éleva au rang de membre effectif; le gouvernement lui confia la direction du

jardin et des collections botaniques de l'État. Et, pour que rien ne manquât au bonheur de sa vie, Martius unit sa destinée à une femme douée de toutes les qualités du cœur et de l'esprit, et qui demeura, jusqu'à la fin de ses jours, le fidèle soutien et l'ornement de sa maison (1).

Le premier travail considérable auquel le jeune botaniste s'appliqua à son retour du Brésil, fut l'*Histoire de son voyage* (2). La publication de ce livre fit grande sensation. On y trouvait un riche trésor d'observations et de renseignements sur la géographie, la topographie, les produits et les mœurs du pays, présentés sous une forme attrayante et dans un style qui fut remarqué et signalé par Goethe lui-même. Plusieurs morceaux de ce livre sont devenus classiques et figurent dans les chrestomathies de la littérature allemande à côté des magnifiques *Tableaux de la nature sous les tropiques*, qu'on doit à Alexandre von Humboldt. Ébloui par l'art de la composition, charmé par la couleur de la phrase, émerveillé par la richesse du sujet, le lecteur partage bientôt l'émotion de l'auteur, lorsque celui-ci l'introduit, soit dans les profondeurs des forêts vierges, ou sous la voûte élevée des massifs de palmiers ; il se livre avec lui aux

(1) Madame von Martius est la fille du baron von Stengel qui a joué un grand rôle dans l'œuvre de la reconstitution du royaume de Bavière, et dont plusieurs frères et parents ont également occupé des emplois considérables.

(2) *Reise in Brasilien auf Befehl S. M. Maximilian Joseph I, Koenigs von Bayern, im Jahre* 1817-20 *gemacht und beschrieben von J.-B. von Spix und C.-F.-Ph. von Martius.* Munich, 3 vol. in-4° avec atlas in-fol., 1823, 1828 et 1831. Le premier volume seul a été fait en collaboration avec Spix ; les deux autres sont entièrement de la plume de von Martius.

mystères et aux ravissements de la nuit en naviguant sur l'Amazonas, ou tremble aux horreurs de l'orage sous les tropiques; il le suit avec curiosité dans les huttes du sauvage et se mêle aux repas ou aux danses des Indiens. « Vraies et vivantes, dit M. Eichler, se dessinent les formes sous la plume de l'écrivain, et, en les lisant, on se sent, comme par une puissance magique, transporté dans un monde nouveau; on regarde, on écoute, on admire avec lui. » Aujourd'hui même que la littérature des *voyages* s'est tant agrandie, l'ouvrage de Spix et Martius y occupe encore un des premiers rangs.

La description des matériaux scientifiques proprement dits ne pouvait entrer dans l'histoire générale du voyage. Elle a été réservée pour des publications spéciales formant une série de magnifiques *in-folio*, avec de très-nombreuses planches.

La partie zoologique revenait à Spix. Mais la mort de ce savant, survenue en 1826, obligea von Martius d'étendre ses soins aux deux règnes. Il y réussit en appelant à son secours quelques jeunes talents qui étaient alors groupés autour de l'Académie de Munich, et à qui il fournit ainsi l'occasion de se produire. C'étaient : Agassiz, Perty et Andréas Wagner pour la zoologie, Hugo Mohl et Zuccarini pour la botanique.

Pour ne parler que du travail botanique (1) dans lequel,

(1) *Nova genera et species plantarum Brasiliensium.* Monachii, 1823-1830 ; 3 vol. petit *in-fol.*, avec 300 planches. Le premier volume est rédigé par Zuccarini.

Icones selectæ plantarum cryptogamicarum Brasiliæ. Monachii 1826-1831 ; un volume petit *in-fol.* avec 76 planches.

Les trois volumes de zoologie, également *in-fol.* avec de nombreuses planches, édités par Martius, sont : *Testacea*, digessit Andr. Wagner, Monachii 1827 ; *Pisces*, digessit L. Agassiz, *ibidem* 1831; *Delectus animalium articulatorum*, descripsit M. Perty, *ibidem* 1831.

naturellement, Martius s'était réservé la plus grosse part, on se tromperait fort si l'on croyait qu'il ne s'agissait là que de la description de nouvelles plantes du Brésil. Les richesses qu'on faisait connaître devaient surtout servir à élargir et à fonder, en partie, la science du règne végétal; outre la connaissance des formes, elles devaient établir les affinités naturelles et les bases de la classification, en s'appuyant sur la structure des organes et sur les lois du développement. On ne se proposait pas simplement l'application de principes généraux connus à des objets particuliers plus ou moins curieux, mais bien la création, l'élaboration de principes nouveaux au moyen de l'induction telle qu'elle convient à la science sérieuse : une synthèse patiente, savante et consciencieuse. Aussi, les études, dont les résultats sont consignés dans ces volumes, s'étendent-elles considérablement au delà des formes extérieures; elles tiennent constamment compte des détails anatomiques ou de la structure intime. L'analyse des organes de la fleur et celle des fruits, notamment, est faite avec un soin extraordinaire et qui rappelle la grande manière des Jussieu, des De Candolle et des Robert Brown. En un mot, on se trouve en présence d'un travail *général* pour lequel le Brésil a fourni seulement les matériaux et l'occasion.

Pour produire ces ouvrages considérables de zoologie et de botanique, notre illustre maître a dû surmonter des difficultés extraordinaires d'exécution dont ceux-là seuls pourront se faire une idée qui, en dehors des grandes capitales, ont coopéré à la fondation de vastes entreprises scientifiques. Je ne parlerai spécialement que du concours qu'il lui fallait demander au crayon, au pinceau et au burin. Il est vrai que déjà à cette époque la ville de Munich renfermait un grand nombre d'artistes habiles et instruits; mais il y avait à obtenir leur concours et à dresser des

élèves à l'observation et à ce genre particulier du dessin qu'exigent les ouvrages descriptifs ; il y avait à leur donner une sorte d'éducation spéciale. J'ai assisté à ces efforts ; j'ai vu des défaillances et des mécomptes, surtout lorsqu'il s'agissait de dessins à faire au microscope, et mille fois j'ai admiré l'infatigable ardeur, le pouvoir de persuasion et l'angélique patience du maître.

C'est ainsi qu'il est parvenu, à la fin, à créer dans sa ville ce qu'on pourrait appeler une école de dessinateurs et de graveurs d'histoire naturelle qui, à son tour, il est vrai, a beaucoup contribué au succès de ses ouvrages « Les planches botaniques de Martius, dit le professeur Meissner, sont de beaucoup supérieures, au triple point de vue de l'exactitude scientifique, de l'utilité pratique et de l'exécution artistique, à presque tout ce qu'on possédait jusqu'alors, et leur mérite a été rarement surpassé dans les ouvrages plus récents. »

Parmi les formes végétales qui, sous les tropiques, avaient frappé l'esprit et l'imagination du jeune voyageur, les palmiers, les *principes regni vegetabilis*, comme Linné les appelait, venaient en premier lieu. Il les avait admirés en touriste, dessinés en paysagiste et étudiés en botaniste ; -- après son retour, et jusque dans sa vieillesse, il en parlait presque solennellement comme d'une chose qui l'avait subjugué, et parfois mystérieusement comme s'ils avaient été les confidents des rêves de sa jeunesse. Savons-nous, en effet, tout ce que ces géants de la végétation, hantés par les perroquets et les singes, et resplendissant sous la lune des tropiques, ont pu dire à une âme de vingt ans, dans des moments où elle se sentait seule sur les rivages lointains ?

Pendant vingt-huit ans, von Martius travaillait à l'*Histoire naturelle des palmiers*. Aux matériaux considérables qu'il avait recueillis lui-même, il s'efforçait de joindre ceux des autres

voyageurs dans l'Amérique du Sud (1), et peu à peu ses études s'étendaient sur les espèces des autres parties du monde, les espèces cultivées et même les palmiers fossiles. Il parvint ainsi à composer une monographie complète (2), œuvre magistrale et n'ayant guère de pareille dans la littérature botanique. Alexandre von Humboldt a dit à son occasion : « Aussi longtemps qu'on dénommera et qu'on connaîtra des palmiers, on prononcera aussi avec éloges le nom de von Martius. » L'auteur luimême a écrit au bas de son beau portrait exécuté par Er Correns :

In palmis semperparens juventus;
In palmis resurgo.

Cette monographie comprend : l'anatomie, la physiologie, la morphologie, la classification, le diagnostic, la description des genres et des espèces, des notices variées et étendues sur le commerce, ainsi que sur les usages techniques et médicinaux des palmiers, des dissertations approfondies sur le rôle que ces végétaux ont joué dans l'histoire des peuples et dans celle du globe, des renseignements précieux sur l'ethnographie et la géographie, même un traité général sur la géographie des plantes, le tout rédigé avec cette érudition solide et cette vue de l'ensemble qui est le propre du génie de von Martius. Toute-

(1) Témoin, entre autres, le *Palmetum Orbignianum, descriptio palmarum in Paraguaria et Bolivia crescentium*, inséré dans le *Voyage d'Alex. d'Orbigny;* botanique, 3e partie, 1843.

(2) *Historia naturalis palmarum. Opus tripartitum, cujus vol. I palmas generatim tractat, vol. II Brasiliæ palmas singulatim descriptione et iconè illustrat, vol. III ordinis familiarum generum characteres recenset, species selectas describit et figuris adumbrat, adjecta omnium synopsi.* Monachii, 1823-1850; 3 vol. in-fol. imperiali, avec 245 planches en partie coloriées.

fois, pour quelques parties qui lui étaient moins familières, il s'était adjoint des collaborateurs : Unger, pour les palmiers fossiles, Alexandre Braun et O. Sendtner pour une partie de la morphologie, et Hugo von Mohl dont le travail sur l'anatomie a fait époque.

Pendant qu'il poursuivait la publication de ces grands ouvrages, l'illustre botaniste trouvait encore le temps d'élaborer un grand nombre d'écrits de moindre étendue, mémoires, notices et dissertations, dont les titres seuls remplissent huit pages de l'Annuaire de l'Académie de Munich (1). Je ne citerai spécialement que les *Amœnitates botanicae Monacensis* (1829-1831), le *Conspectus regni vegetabilis secundum characteres morphologicos, praesertim carpicos* (1835), le *Systema materiae medicae vegetabilis Brasiliensis* (1843), les mémoires sur les Eriocaulées, les Xyridées, les Amarantacées, les Erythroxylées, et les recherches sur les maladies des végétaux alimentaires, spécialement sur celle des pommes de terre. Il était, en même temps, collaborateur assidu aux *Gelehrte Anzeigen* publiés par l'Académie de Munich, au *Flora* ou *Botanische Zeitung* de Ratisbonne, au *Repertorium der Pharmacie* publié par Buchner, et fournissait régulièrement des articles scientifiques, critiques, ethnographiques, géographiques et littéraires fort remarqués à la *Gazette d'Augsbourg*, à la *Deutsche Vierteljahrsschrift* de Cotta, et à plusieurs autres revues allemandes et étrangères. Enfin, les Mémoires de l'Académie de Munich, ceux de la Société botanique de Ratisbonne, et les *Nova Acta*

(1) Almanach der K. Bayer. Akademie der Wissenschaften für das Jahr 1855, p. 175. Une liste presque complète des publications faites par von Martius se trouve aussi dans la brochure publiée par Haidinger, lors du cinquantième anniversaire du doctorat.

Academiae Caesareae Leopoldinae-Carolinae sont souvent consultés pour les travaux importants qu'il y a fait paraître.

Malgré cette activité dirigée à la fois sur des sujets si variés et si absorbants, le Brésil, sa flore et son ethnographie continuaient d'attirer principalement l'attention du naturaliste bavarois. Dès 1826, il avait conçu le projet d'une flore générale de ce vaste pays, et il s'efforçait, dans ce but, de réunir des matériaux, d'une part, en s'adressant aux collections publiques et privées, d'autre part, en achetant, de ses deniers, celles qui lui étaient offertes par des voyageurs. Ces dernières, formées principalement par Luschnath, Ackermann, Riedel et Patricio de Silva Manso, contenaient souvent de nombreux échantillons d'une même espèce. Dans le double but de répandre davantage la connaissance des plantes du Brésil, et de rentrer dans une partie des fonds dépensés, von Martius publia un *Exsiccata* dont le catalogue (1), précédé d'une revue des voyages faits au Brésil, et d'un tableau des provinces de la Flore, contient la détermination d'un assez grand nombre d'espèces nouvelles.

La Flore du Brésil devait d'abord être publiée dans le format in-8°, et ne comprendre qu'un texte sans planches. Mais après l'apparition des deux premiers volumes (2), on s'aperçut que ce

(1) *Herbarium floræ Brasiliensis. Plantæ Brasiliensis exsiccatæ.* Monachii, 1837-1840. Qu'il me soit permis de rappeler ici que, par la confiance du maître, j'avais été chargé de la confection des Centuries, et que j'avais pris une faible part à la détermination des espèces, surtout pour ce qui concernait les familles des Myrtacées, des Mélastomacées et des Malvacées.

(2) *Flora Brasiliensis sive Enumeratio plantarum in Brasilia provenientium.* Stuttgart et Tübingen; 2 vol. in-8°. (*Agrostologia*, auct. Nees ab Esenbeck, 1829, et *Cryptogamia*, auct. Martio, Nees et Eschweiler, 1833.)

format était trop exigu et que l'addition de planches était indispensable.

L'auteur se mit en rapport avec son ami Endlicher à Vienne; ils arrêtèrent ensemble le plan d'un ouvrage plus grand, examinèrent les moyens d'exécution et décidèrent, d'une part, de s'adjoindre une série de collaborateurs, d'autre part, de solliciter l'appui des gouvernements autrichien, bavarois et brésilien qu'ils ont été assez heureux pour obtenir. Le gouvernement de l'empereur Dom Pedro II est surtout devenu le puissant protecteur de cette entreprise colossale.

Je dis *entreprise colossale;* j'ajouterai qu'elle est l'œuvre botanique la plus considérable de l'époque, tant en raison de l'étendue et de la richesse naturelle du pays qu'elle embrasse et auquel on a encore adjoint une partie des Guyanes et les États de la Plata, que par la manière large dont elle est conçue, sans parler du nombre des planches ni de l'exécution matérielle. Elle comprend une série de *Monographies* élaborées dans un esprit scientifique sévère, un exposé général des familles naturelles pour lequel les plantes du Brésil servent pour ainsi dire d'*illustration*. un répertoire abondant de renseignements géographiques, statistiques et climatologiques, une étude savante des produits végétaux utiles en économie, en industrie, en médecine, enfin, la description, souvent brillante, des merveilles agricoles et horticoles. Toute la littérature botanique, des notes manuscrites prises sur les lieux par von Martius lui même et par d'autres voyageurs, des dessins faits également d'après la nature vivante, les herbiers et les collections de fruits de l'Académie de Munich, les collections publiques de Vienne et de Berlin, l'herbier du jardin impérial de Saint-Pétersbourg, les herbiers privés de Martius, De Candolle, Boissier, comte Franqueville, Hooker, etc, les plantes récoltées par le prince

Maximilien de Neuwied, par Mikan, Pohl, Schott, Langsdorff, Riedel, Sellow, Poeppig, Hoffmannsegg, Blanchet, Glaziou, Burchell, Reynell, Lund, Gardner, Claussen et beaucoup d'autres, des matériaux immenses, ont été mis à la disposition des collaborateurs dont il serait trop long de donner la liste complète. Martius lui-même, il est vrai, n'a traité que quelques familles; mais, dans le travail fait par d'autres, il a intercalé des mémoires sur la géographie, des notices sur les espèces utiles, des dissertations critiques et littéraires, enfin, il a illustré l'ouvrage d'une série de paysages suivis d'élégantes descriptions latines.

Qu'on se figure les soins incessants, la sollicitude, le travail de la correspondance et de la surveillance, la responsabilité et — faut-il le dire — les ennuis et les déceptions que l'organisation et la direction d'une telle entreprise ont naturellement dû lui occasionner. Il a fallu le courage, la foi et la ténacité de sa nature pour persévérer jusqu'au bout. Dans les lettres qu'il m'écrivait, surtout dans celles des dernières années de sa vie, il paraissait parfois près du découragement : « Tant d'hommes, disait-il, et des plus *gentlemen,* prennent des engagements, donnent des promesses sans les tenir; il en est même qui ne répondent pas aux lettres de rappel. Peut-être, ajoutait-il, en faisant un retour touchant sur lui-même, Dieu m'a-t-il conduit dans cette galère, pour me corriger de mon impatience naturelle, et pour m'exercer au calme dont j'ai besoin pour m'acheminer vers la tombe. »

Au moment de sa mort l'ouvrage était parvenu à la 46me livraison. Il contenait alors la description de près de 10,000 espèces et plus de 1,100 planches *in-folio* (1). Le soin d'assurer

(1) Il porte pour titre : *Flora brasiliensis sive enumeratio plantarum in Brasilia hactenus detectarum , quas suis aliorumque botani-*

son achèvement le préoccupait constamment. Depuis plusieurs années il s'était attaché, dans ce but, et comme conservateur de ses collections, M. le docteur Eichler, botaniste de grand mérite, et avait conclu avec lui, avec l'intervention du gouvernement brésilien, un contrat qui pourvoira à tout (1).

J'ai déjà dit que les études de von Martius se portaient aussi, d'une manière approfondie, sur les caractères de race, les mœurs, les langues et les antiquités des Indiens du Brésil. Indépendamment des renseignements curieux déposés dans le *Voyage*, il avait successivement publié plusieurs mémoires à ce sujet, dont je ne citerai que celui qui traite des *Principes de droit et de l'état social* de ces tribus (2), et un autre qui considère le *Passé et l'avenir des populations américaines* (3). Mais un grand travail d'ensemble parut l'année avant sa mort (4); il excita

corum studiis descriptas et methodo naturali digestas partim icone illustratas edidit C.-F.-Ch. de Martius. Opus cura C.-R. Pal. Vindobonensis auctore Steph. Endlicher, successore Ed Fenzl conditum sub auspiciis Ferdinandi I Austriæ imperatoris, et Ludovici I Bavariæ regis, sublevatum populi brasiliensis liberalitate, Petro II Brasiliæ imperatore constitutionali et defensore perpetuo feliciter regnante. Lipsiæ, 1840, *in-fol.*

(1) En devenant l'acquéreur de l'herbier de von Martius, le gouvernement belge a donné à M. Eichler les facilités désirées pour disposer, dans l'intérêt du *Flora brasiliensis*, des plantes brésiliennes non encore décrites.

(2) *Von dem Rechtszustande unter den Ureinwohnern Brasiliens.* 1832, in-4°, avec une carte ethnographique.

(3) *Die Vergangenheit und Zukunft der amerikanischen Menschheit*; in *Deutsche Vierteljahrsschrift*, 1839.

(4) *Beiträge zur Ethnographie und Sprachenkunde Amerikas zumal Brasiliens.* Leipzig, 1867, 2 vol. in-8°.

l'admiration des hommes spéciaux presque autant que les œuvres de botanique l'avaient fait antérieurement.

Dans un premier volume, l'auteur expose ses vues sur les particularités de la race américaine, sur ses caractères physiques et intellectuels; il nous fait connaître son état social, ses idées sur la propriété, le contrat civil, le commerce, l'état civil et le mariage, ainsi que tout ce qui concerne les contestations, les crimes et les peines; il examine surtout les causes de la rapide extinction de ces races, et démontre qu'elles s'étaient déjà trouvées à l'état de décadence ou plutôt de dégradation, lorsque les *conquistadores* espagnols et portugais abordèrent l'Amérique. Reconnaissant que, abandonnées à elles-mêmes, ces tribus seraient fatalement destinées à s'éteindre, il se livre à un plaidoyer chaleureux en leur faveur; il conseille au gouvernement de les mêler au reste de la population pour les conduire « à une refonte physique et morale, » et leur imprimer « une forme supépérieure de la vie. »

S'occupant ensuite spécialement des peuplades du Brésil et des pays circonvoisins, il étudie leur histoire, leurs traditions et légendes, leurs migrations et la formation des langues qu'elles parlent, le tout avec une érudition qui étonne, avec l'autorité que donne l'observation personnelle, et dans un style qui rappelle les meilleurs productions de sa jeunesse.

Le second volume contient une longue série de glossaires des langues brésiliennes, c'est-à-dire des langues et dialectes parlés par les Indiens de l'Amérique du sud, particulièrement par les différents groupes des peuples Toupi. Au siècle dernier, Hervas, dans son *Idea dell' Universo*, avait distingué au Brésil environ 150 langues ou dialectes; Martius compta jusqu'à 250 groupes ou communautés portant des dénominations et des particularités de langage différentes.

Le soin que notre maître mettait à des publications de cette importance, et dont les détails auraient pu paraître au-dessus des forces d'un homme, ne l'empêchait pas de déployer une activité réellement dévorante dans ses fonctions de directeur de l'herbier royal et du jardin botanique, de professeur à l'université et, plus tard, de secrétaire de la classe des sciences de l'Académie. L'herbier fut classé et enrichi constamment. Le jardin botanique de Munich, quoique sous un climat et sur un sol ingrats, et ne disposant alors que de moyens pécuniers restreints, fut, sous son impulsion, élevé au rang des premiers en Europe; il s'était surtout concilié la confiance universelle par l'ordre qui y régnait et par l'exactitude des déterminations auxquelles von Martius s'appliquait constamment lui-même avec le concours de son collègue Zuccarini et de plusieurs jeunes botanistes à qui il offrait ainsi l'occasion de se perfectionner (1).

En 1826, lorsque l'université de Landshut, l'antique université Ludovico-Maximilienne d'Ingolstadt, a été transférée à Munich, von Martius y fut attaché en qualité de professeur ordinaire de botanique générale et de botanique médicale. Son enseignement rassembla autour de lui un auditoire nombreux et sympathique; il brillait surtout par la méthode et la clarté des descriptions, par la facilité d'élocution, l'abondance des démonstrations pratiques et l'élégance de la forme rehaussée par

(1) Je citerai spécialement les noms d'Alexandre Braun, de Hugo von Mohl, Carl Schimper, Eschweiler, Sendtner, C.-H. Schulz dit *Bipontinus*, Schenk, Schnitzlein. Ce n'est pas sans une certaine dose d'orgueil que je demande la permission de joindre mon propre nom à une telle série. — Martius a fait connaître ses idées sur la mission scientifique et sur l'utilité des jardins botaniques dans une série de *Lettres* insérées dans le *Flora ou Botanische Zeitung*. de *Ratisbonne*, 1853, nos ii et suivants.

une légère teinte philosophique et poétique. Les élèves profitaient sans effort du riche fonds d'expérience et de travaux propres dont disposait le professeur; ils sentaient que la science coulait là de source, vivante et féconde.

Du reste, l'heureux naturel de von Martius, sa gaîté habituelle, son besoin d'expansion, la vivacité de son esprit, la bonté de son cœur, facilitaient singulièrement les rapports qu'il devait avoir avec la jeunesse. Il aimait à se rapprocher de ses disciples et à leur prêter aide et assistance. Constamment occupé à rechercher et à observer les talents naissants, il savait les encourager, les soutenir et les protéger, et même quand il ne rencontrait que de la médiocrité honnête, cela ne lui coûtait aucune peine de descendre jusqu'à elle et de faire valoir ce qu'elle pouvait. Aussi, malgré le respect qu'inspiraient son rang et sa réputation, jamais un élève ne s'est senti intimidé en sa présence; tous l'abordaient avec confiance et affection.

L'occasion de ces rapprochements se présentait lors des herborisations ou excursions botaniques qu'il instituait régulièrement, chaque semaine pendant le semestre d'été Mais aucun de ses disciples, peut-être aucun de ses collègues de l'université, ni aucun ami de sa maison, n'aura oublié les fêtes d'Ebenhausen qui se célébraient chaque année, le 24 mai, jour de naissance de Linné. Sous la vaillante conduite du voyageur au Brésil, partait ce jour-là de grand matin, une nombreuse et joyeuse bande d'étudiants, de professeurs, d'amis de la botanique et même de dames, pour se transporter, en herborisant, jusqu'au joli hameau dont le nom vient d'être dit, et qui est situé à trois lieues de Munich, au-dessus de l'Isar, en vue des Alpes, dans une contrée sylvestre délicieuse. De longues tables étaient dressées là en plein air pour un repas champêtre qu'égayaient des discours, des chansons et des pièces de vers composées pour la circon-

stance. L'après-dînée on se rendait au *chêne de Linné*, planté à l'époque où la fête fut instituée; et de nouveaux discours (1), plus sérieux cette fois, s'y débitaient en l'honneur du père de la botanique, de la science aimable (*scientia amabilis*) et de la solidarité scientifique. Le soir, une partie de la compagnie retournait en ville, tandis que le reste se divisait en groupes pour parcourir, pendant quelques jours, en herborisant, les contrées voisines jusqu'aux Alpes.

Au delà de ses fonctions professorales, von Martius aimait à entretenir des relations avec les jeunes hommes de talent, même quand ils s'appliquaient à des sciences qui lui étaient étrangères Il mettait un soin constant, une véritable ardeur, et j'ajouterai, un rare talent, à les exciter à l'activité, à les pousser surtout vers le travail productif. Il savait encourager les timides et diriger ceux qui étaient plus hardis : on aurait dit qu'il souffrait quand la jeunesse ne marchait pas du même pas que lui. Ce besoin de stimuler les esprits, se faisait aussi jour vis-à-vis de ses collègues et dans ses rapports avec les savants en général.

En 1840, von Martius fut élu secrétaire de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'académie royale de Munich. Il conserva jusqu'à sa fin cette charge honorable dans laquelle il rendit de nouveau des services distingués, non-seulement à la compagnie qu'il servait, mais aussi au commerce scientifique et littéraire en général. Tout le monde admirait l'activité extraordinaire qu'il avait introduite dans ce service, l'ordre et la ponctualité avec lesquels il entretenait une correspondance immense avec les institutions scientifiques du monde entier. Dans la re-

(1) Von Martius a publié quelques-uns des discours prononcés par lui à l'occasion de ces fêtes, dans ses *Reden und Vortraege aus dem Gebiete der Naturforschung*. München, 1838, in-8°.

daction des notices commémoratives qu'il consacrait, en cette qualité, aux membres décédés, regnicoles et étrangers, il révéla une aptitude particulière à apprécier le mérite et les travaux de chacun, même de ceux dont la *spécialité* aurait paru entièrement étrangère à son génie (1).

Je ne mentionnerai qu'en passant les services qu'il a rendus à l'antique et vénérable académie des *Curieux de la nature*, en qualité d'adjoint du président et de *Director Ephemeridum;* à la Société royale botanique de Ratisbonne et à la Société d'horticulture de Munich, comme président perpétuel. Je ne dirai rien, non plus, des travaux ni des missions desquels, dans une longue carrière, il s'est chargé à la demande du gouvernement et de l'administration de son pays. Mais ce que je ne puis taire entièrement, c'est l'espèce de disgrâce administrative qui a mis fin, en 1854, à ses fonctions dans l'État et dans l'université

Von Martius venait d'achever heureusement, après une grande dépense de temps et de travail, un nouvel arrangement du jardin botanique, ainsi que la reconstruction des serres, lorsqu'il fut décidé, en haut lieu, que le terrain du jardin devait servir à l'élévation d'un palais de cristal pour l'exposition industrielle qui eut lieu à cette époque. Ce fut un coup terrible pour l'homme de science. On allait détruire tout ce qu'il avait créé, planté, perfectionné depuis près de quarante ans, ses types, ses trésors, sa classification dont il était particulièrement fier. Lorsqu'il vit ses vives et nombreuses réclamations demeurer stériles, un profond découragement s'empara de son âme, et il se démit des fonctions de directeur du jardin et de professeur à l'univer-

(1) Ces notices, publiées d'abord par l'Académie, ont été réunies plus tard, par lui, dans un joli volume intitulé : *Akademische Denkreden*. Leipzig, 1866, in-8°.

sité. Toutefois, le gouvernement du roi de Bavière lui accorda une démission honorable et la jouissance de tous les émoluments de sa charge.

Dans sa retraite, le savant professeur ne restait pas inactif. Indépendamment du temps qu'il continuait de consacrer à la publication de ses derniers grands ouvrages et à ses devoirs de secrétaire de l'Académie, il s'appliquait à augmenter ses collections privées et à mettre en ordre sa bibliothèque et son herbier qui, grâce à ses nombreuses relations et aux frais qu'il y consacrait, étaient devenus des plus considérables parmi ceux qu'un particulier a jamais possédés.

Sa constitution forte, à complexion sèche et à tempérament bilioso-nerveux, préservait son corps des souffrances ordinaires de la décadence. A part quelques atteintes de la goutte et, passagèrement, des effets de la pléthore abdominale, sa santé ne laissait rien à désirer. Sa mémoire et son intelligence lui sont restées fidèles jusqu'au dernier moment. Cependant, en 1852 déjà, il m'avait écrit : « Ami, je sens l'approche de la vieillesse; l'ancienne force s'en va, les feuilles se fanent et tombent, les unes après les autres. Il est cependant un point où je deviens plus fort, malgré l'âge, c'est dans l'affection et l'indulgence pour les hommes, ainsi que dans le renoncement à leur égard. Je renonce aussi à mes plus chers projets littéraires : ce que je possède de mieux, ce que j'ai pensé et que je n'aurai plus le temps ni le courage de mettre par écrit me suivra dans la tombe, à tous inconnu. »

Lorsque je l'ai revu pour la dernière fois, à Schlehdorf, en automne 1867, ses traits avaient vieilli, ses cheveux étaient devenus blancs comme la neige, son corps était courbé, son ouïe était devenue dure et ses yeux souffraient; mais, tout malade

qu'ils étaient, ces yeux lançaient parfois des éclairs, et au repos ils étaient doux et caressants comme autrefois; ses traits avaient conservé leur mobilité, et sa conversation était restée animée et riche comme à l'époque, déjà lointaine, hélas, où, aux mêmes endroits, sur le lac de Kochel ou au pied de la cascade du Joch, maître et disciple, nous devisions sur l'*espèce* et le *genre*, et parfois sur l'*être* et le *devenir*. Il voulait connaître mon opinion sur le Darwinisme, la Parthénogénèse, l'atomisme physiologique, sur la guerre de Bohême et la reconstitution politique de l'Allemagne. Les lettres que j'ai reçues de lui après mon retour à Liége me convainquirent que ce n'avaient pas été de simples sujets de conversation improvisée.

Depuis longtemps il avait caressé le projet de rendre visite à son fils et à ses amis à Berlin et à Dresde. Le cinquantenaire doctoral de son ancien ami Ehrenberg, qu'on célébrait en automne 1868, lui fournit l'occasion de le réaliser. Il se chargea de remettre personnellement à ce vétéran de la science le diplôme honorifique que l'Académie de Munich lui avait décerné. Ce voyage de six semaines lui réussit à merveille; il en revint heureux et comme rajeuni.

Mais, peu de temps après, le 4 décembre, après avoir travaillé dans une chambre froide à l'Académie, et par un de ces vents des montagnes qui deviennent si facilement funestes sous le climat de Munich, il fut pris, en rentrant chez lui, d'un frisson annonçant la pneumonie. Le 13 décembre, à 3 heures et demie du soir, il exhala sa belle âme sans agonie Deux jours après, on porta au lieu de repos ses restes mortels, recouverts de feuilles fraîches de palmiers.

Ainsi se termina une vie aussi heureuse qu'elle a été utile et illustre, une vie telle que Dieu n'en accorde qu'au petit nombre des mortels.

Issu d'une famille respectable où régnaient, avec les vertus du foyer et le dévouement à la chose publique, des mœurs patriarcales et le goût des choses de l'esprit, doué d'une constitution forte du corps et de l'esprit — *mens sana in corpore sano,* — élevé dans les nobles traditions de la science et des lettres, nourri de fortes études classiques, C. von Martius, je le répète, a eu le bonheur rare de rencontrer sa voie d'emblée pour ainsi dire et sans avoir eu à lutter contre des obstacles matériels. Quoique favorisé par la fortune et entraîné par le succès, il n'a cependant jamais recherché les jouissances vulgaires. Son caractère fortement trempé, son ardeur pour la gloire scientifique, et une légitime ambition l'empêchaient de s'amollir ou de faiblir en face du succès et des témoignages extérieurs qu'il aimait cependant, qu'il recherchait même, mais uniquement comme des moyens d'encouragement ou d'apaisement de sa conscience. Son tempérament même lui a fait trouver une vraie jouissance dans cette activité dévorante à laquelle l'obligeaient la multiplicité de ses devoirs et la grandeur de ses entreprises. « Son chemin, dit M. Eichler, a été facile et heureux, mais il y a marché avec une énergie comme s'il avait dû conquérir chaque pouce de terrain. »

Parvenu déjà à la célébrité à un âge où d'autres sortent à peine de l'obscurité, il a accumulé sur sa personne tout ce que le monde pouvait donner en fait d'honneurs et de distinctions. Son nom était cité avec respect dans tous les pays. Les amitiés les plus illustres lui étaient acquises; — je ne citerai que les grands noms de Goethe, de Jean-Paul Richter, de Rückert, de Peter von Cornelius, et, parmi les naturalistes : Robert Brown, Jussieu, De Candolle père et fils, Endlicher, Unger, Link, Ehrenberg, Carus, Nees von Esenbeck, Alexandre Braun,

Hooker père et fils (1). Un grand nombre d'ouvrages, et des plus considérables, lui furent dédiés. Beaucoup d'espèces de plantes et d'animaux portent son nom ; même une montagne de la Nouvelle-Zéelande — le Mount Martius — lui fut consacrée. La plupart des souverains (2) lui ont envoyé leurs décorations, et il y a peu d'académies ou de sociétés savantes dans les deux mondes dont il ne possédât pas le diplôme.

Cette vénération universelle trouva surtout l'occasion de se manifester lors du cinquantième anniversaire de sa promotion au doctorat, anniversaire que, selon l'usage d'Allemagne, on célébra solennellement, le 30 mars 1864. Ce jour-là, plusieurs princes et souverains lui firent parvenir d'honorables témoignages; la ville de Munich, l'Académie et l'Université lui offrirent des fêtes; d'autres académies et universités lui adressèrent des diplômes, des adresses et des députations; plusieurs savants ornèrent d'épîtres congratulatoires les écrits qu'ils publiaient; l'Académie de Munich fit frapper une médaille commémorative. Mais la manifestation la plus imposante consista dans une souscription organisée dans le monde entier parmi les admirateurs, les amis et les élèves de von Martius. Elle aboutit à une adresse, chef-d'œuvre de calligraphie, portant comme première signature, celle de l'infortuné empereur Maximilien du Mexique, puis les noms des représentants de la science

(1) Un sentiment que le lecteur comprendra m'empêche de joindre ci les noms de plusieurs illustrations belges dont von Martius s'était concilié l'amitié.

(2) Parmi les souverains qui l'avaient comblé de leurs faveurs et honoré de leur amitié, je citerai spécialement, outre le roi Maximilien Ier de Bavière, le roi Frédéric-Auguste de Saxe et son auguste épouse, l'empereur dom Pedro II du Brésil et la reine Joséphine de Suède.

dans une centaine de villes, y compris New-York, Cambridge dans le Massachusetts, Saint-Louis dans le Missouri et Melbourne en Australie; en second lieu à une médaille de grand module gravée par Radnitzki à Vienne. Elle porte pour légendes :

Palmarum patri dant lustra decem tibi palmam,
et *In palmis resurges* (1).

Parlerai-je du bonheur intime qui était réservé à von Martius au sein de la famille? Je craindrais de blesser la modestie de la femme distinguée et des enfants sur lesquels son âme veillait avec autant d'orgueil que d'amour. Dirai-je quelque chose du charme des réunions d'amis qui, chaque soir, recherchaient sa maison hospitalière, avec la chance d'y rencontrer les étrangers de distinction de passage à Munich, et des notabilités scientifiques, littéraires, artistiques et politiques de la ville? Il y aurait à faire l'histoire de la plus belle époque de la société et du mouvement intellectuel de la capitale de la Bavière

En été, la famille de Martius habitait l'ancien couvent de Schlehdorf, dans un site ravissant aux bords du lac de Kochel et sur la lisière septentrionale des Alpes bavaroises. La plupart des amis étaient habituellement invités à y passer avec elle une partie des vacances; ils y jouissaient, dans une douce retraite, des splendeurs de la nature alpestre et des délices de la vie en commun avec des êtres bons, spirituels et généreux. Von Martius aimait à y attirer aussi des notabilités étrangères;

(1) Tout ce qui est relatif à cette souscription, à laquelle la Belgique n'est pas restée étrangère, est consigné dans un rapport publié par M. Haidinger à Vienn *Die Martius-Medaille*; Wien, [illegible]

je me rappelle avec bonheur de m'y être rencontré, entre autres, avec l'illustre Robert Brown.

D'un naturel gai, expansif et sympathique, généreux dans ses impressions et animé par le besoin de jouissances intellectuelles, notre maître recherchait toutes les occasions de se mettre en rapport avec les hommes élevés au-dessus du niveau ordinaire, et de se procurer des notions exactes sur les particularités de leur esprit et de leur personne. Il avait le talent « de les faire parler, » de les forcer à lui dévoiler leur pensée qui l'intéressait le plus. Il y réussissait d'autant mieux qu'il offrait dans sa propre personne toutes les qualités qui facilitent les relations et les rendent agréables. Franc et ouvert, vif et chaleureux, curieux sans être indiscret, doué de l'expérience du monde et d'un tact sûr, son esprit vaste et ses connaissances variées qu'il savait utiliser à propos sans pédantisme ni ostentation, avec sa mémoire prodigieuse et les élans de son imagination, il devenait partout, dans les salons, à table, en voyage, aux eaux, parmi les étrangers, le centre des réunions et le guide de la conversation. Ses amis l'admiraient; ceux qui le voyaient pour la première fois en étaient enchantés; tous l'aimaient.

Sa correspondance embrassait toutes les parties du monde. Elle était tenue avec une exactitude exemplaire et dans plusieurs langues modernes qu'il parlait et écrivait avec une facilité presque aussi grande que sa langue maternelle. Dans les dernières années de sa vie, il avait pris l'habitude de dicter ses lettres pour ménager sa vue.

Sa lecture s'étendait également sur les principales littératures de l'Europe. Aucun ouvrage notable traitant de l'histoire, de la politique, des belles-lettres, des voyages ou de l'ethnographie n'échappait à son attention. Il avait notamment formé une

riche collection de livres espagnols et portugais relatifs à l'Amérique. L'érudition qu'on admirait dans ses ouvrages était de bon aloi et fondée sur une profonde connaissance des littératures et de l'histoire.

A part ses vacances de Schlehdorf, pendant lesquelles cependant il menait chaque fois à bonne fin l'un ou l'autre travail entrepris en dehors de ses occupations plus sérieuses ou qu'il considérait comme obligatoires, il ne se donnait du loisir que dans les voyages qu'il a itérativement faits dans différentes parties de l'Allemagne, tantôt pour assister au congrès annuel des naturalistes et médecins, tantôt pour prendre les eaux dans une station thermale, tantôt, enfin, pour conférer oralement avec les collaborateurs du *Flora brasiliensis*. Ses voyages en France, en Angleterre, en Suisse, en Hollande et en Belgique lui ont laissé des souvenirs qu'il rappelait avec reconnaissance en toute occasion.

Après avoir tracé ainsi le tableau bien imparfait, bien pâle, il est vrai, de la vie extérieure de cet homme remarquable, il me reste à dire quelques mots sur la nature propre de son talent, sur ses tendances scientifiques et, autant qu'il le sera permis, sur les aspirations intimes de son âme.

Von Martius fut naturaliste, dans le vrai sens du mot : *naturae curiosus*. En dehors du règne végétal, il s'intéressait aux progrès de la zoologie, de la minéralogie, de la géologie et, comme je l'ai déjà fait voir, à ceux de la géographie et de l'ethnographie. Dans toutes ses études il s'attachait aux phénomènes plus qu'aux causes. Ses facultés prédominantes étaient : l'acuïté des sens, la sagacité de l'esprit, l'intuition plastique, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la conception prompte, la mémoire sûre, l'esprit d'ordre et de méthode.

En botanique, il excellait par ce que les uns appellent le coup d'œil, les autres le tact. Prompt à discerner les caractères essentiels des caractères accessoires, et à saisir l'affinité des formes, sa critique était lumineuse et son diagnostic sûr; il possédait cet heureux talent d'observation qui conduit droit au but et préserve de l'erreur. Peu de ses contemporains l'auraient emporté sur lui dans la détermination des genres et des espèces, et aucun, peut-être, n'a possédé au même degré la connaissance de l'ensemble du règne végétal, de son organisation, de ses divisions et de sa dispersion sur le globe.

Son génie l'attachant au phénomène, il s'efforçait de le saisir dans ses origines, de le suivre dans ses développements et de le définir dans ses caractères. Le naturel du voyageur se reflétait dans ses études : il avançait toujours d'un pas pressé en cherchant à s'ouvrir de lointains horizons; c'était la grandeur plus que la profondeur qui l'attirait Dans le discours qu'il adressa à l'Académie de Munich lors de la célébration de son cinquantenaire, il dit modestement : « Je n'ai pas creusé dans les profondeurs comme un mineur, la lampe du génie attachée à la poitrine; j'étais plutôt un ascensionniste, escaladant les pentes de la science pour voir lever le soleil du plus haut possible, sachant bien, toutefois, que je ne parviendrai jamais au sommet. »

Quoiqu'il ne soit resté étranger à aucune partie des sciences botaniques, ni à aucune méthode, la principale partie de son œuvre est cependant consacrée à ce qu'on appelle la botanique *descriptive*. Il était de la race des Jussieu, des Willdenow, des Kunth, des Cuvier, De Candolle, Robert Brown et Hooker; comme eux, il descendait directement de Linné.

Il est de mode, aujourd'hui, de traiter un peu légèrement cette école, pour exalter, à ses dépens, la tendance que la

science a adoptée vers les études anatomiques et physiologiques. A entendre certains partisans de cette nouvelle direction, la connaissance des plantes et de leurs affinités ainsi que de leur répartition en ordres, familles, genres et espèces, serait une œuvre secondaire, digne peut-être des jardiniers et des amateurs, tandis que la vraie science serait celle qui ne s'occupe du règne végétal que pour confirmer et démontrer les lois de la physique et de la chimie organiques. Il en est même que les succès du microscope et l'ascendant des idées de Darwin ont ébloui au point de ne plus reconnaître aux formes végétales qu'une valeur casuelle ou transitoire.

Cette manière de voir, il faut le dire, s'est fait jour d'une manière pénible pour les vétérans de la science, et Martius en a parfois éprouvé du chagrin. Personnellement il n'était opposé à aucun progrès; il applaudissait vivement aux espérances que les travaux de la jeune génération lui faisaient entrevoir pour l'avenir de sa science de prédilection; mais il ressentait l'injustice avec laquelle les conquérants du jour traitaient les ouvriers de la veille.

Ils auraient dû se rappeler, en effet, que l'histoire de la science, pas plus que celle de l'humanité, ne se développe en ligne droite. Brisée de temps à autre par des accidents, soulevée par le remous des opinions qui se combattent, elle a ses périodes de crise et d'apaisement, de révolution et de restauration; mais chaque fois que, après une secousse, elle se met à renouer les fils de son développement continu, on s'aperçoit que, malgré l'introduction de quelques éléments nouveaux dans la trame, le tissu nouveau diffère de l'ancien d'apparence plus que de fond. Ajoutons que l'ouvrage à exécuter est si vaste que jamais personne ne pourrait l'embrasser dans son ensemble. C'est pourquoi l'activité des ouvriers se porte succes-

sivement sur des parties différentes, soit que les unes leur semblent être parvenues à un certain degré d'achèvement, ou que les autres leur promettent des progrès plus rapides. Les méthodes, les moyens d'investigation et le hasard des grandes découvertes exercent, en outre, une grande influence sur ces changements qui, en réalité, ne sont que des déplacements.

L'école de Linné et de Jussieu a tracé les grands contours; elle a classé et enregistré les formes à l'aide d'une analyse puissante; son point de départ a été l'*idée créatrice*. L'école moderne, au contraire, s'occupe de préférence des éléments et des matériaux; elle incline à ne considérer la forme que comme le résultat de la combinaison des forces moléculaires; son procédé est la synthèse; son point de départ l'*attraction*. L'une et l'autre sont légitimes, puisque chacune répond au mouvement dominant de l'époque. Ce qu'il y aurait à blâmer dans la lutte qui se poursuit encore, ce serait la tendance à l'exclusivisme. Si les vieux étaient parfois presbytes, les jeunes, à force de regarder par le microscope, s'exposent à devenir myopes.

C'est ici l'endroit de mentionner aussi les rapports que von Martius a eus avec la philosophie, et spécialement avec la doctrine dite *philosophie de la nature*.

A l'époque où il a fait ses études, cette philosophie (1) dont,

(1) Elle repose sur le principe de l'*identité* soutenu par Schelling, c'est-à-dire sur la tentative, faite par ce penseur profond, d'effacer, en philosophie, l'opposition qui existait et qui existe encore entre l'idéalisme et le réalisme. Cette doctrine dit : la *nature* et l'*intelligence* procédant d'une cause commune, leurs *lois* doivent être les mêmes, de sorte que l'observation des phénomènes de la *matière* nous éclairera sur les propriétés de l'*idée* et, *vice versa*, les conceptions de l'esprit nous feront connaître les qualités des choses. L'abus

sans doute, on a dit trop de mal depuis, était dans son plein épanouissement en Allemagne. Enseignée avec éclat par Oken, Steffens, Kieser et Kielmeyer, pour ne citer que les naturalistes, elle avait séduit, entre autres, le poëte Goethe dont le nom se rattache d'une manière remarquable à la doctrine de la métamorphose des plantes comme à celle de la céphalogenèse. Système de métaphysique à la fois et méthode d'investigation, elle avait excité l'enthousiasme parmi la jeunesse et fasciné pendant longtemps les meilleurs esprits. Ses imperfections et ses défauts étaient masqués par son enveloppe poétique; elle convenait à merveille au tempérament rêveur de la nation à cette époque.

Von Martius pouvait d'autant moins manquer d'être entraîné par ce côté de la doctrine, qu'il avait pour condisciples à Erlangen les frères Chrétien-Gottfried et Théodore-Frédéric Nees van Esenbeck, dont le commerce l'animait et dont il suivait alors les traces en botanique. Aussi ses premiers écrits portent-ils l'empreinte de cette école. Cependant, la rectitude de son jugement, l'influence du vieux Schrank et, sans doute, le voyage au Brésil, en accumulant devant lui les faits, l'en ont fait revenir promptement. Il s'en est même garanti au

auquel les naturalistes se sont laissés aller, et qui seul mérite le blâme, consistait à recourir plus souvent à la spéculation qu'à l'observation; à préférer la *déduction* à l'*induction*. On a vu alors créer des végétaux et des animaux hypothétiques, à la façon dont, de nos jours, certains chimistes, très-habiles du reste, se permettent de créer des composés organiques, rien qu'en complétant, par la théorie, les séries de formules empiriques. Ce qui prouve que le principe n'était pas absolument condamnable, c'est que parfois ces créations de l'esprit venaient à être réalisées par des découvertes ultérieures.

contact de Schelling, d'Oken et de Franz von Baader, qui furent plus tard ses collègues à l'Université de Munich, et avec lesquels il entretenait des relations suivies. Il n'en a conservé que l'habitude de l'*idéalisation* qui lui a très-bien servi dans l'interprétation morphologique des organes de la fleur et du fruit, ainsi que dans la recherche des *types* du règne végétal.

A vrai dire, et tout système à part, Martius n'était pas né pour la philosophie. Trop enclin à la forme et à la réalité, trop naturaliste, en un mot, il se sentait mal à l'aise dans l'abstraction. Néanmoins il en avait le culte et l'attrait; il y aspirait comme à une condition supérieure de son activité intellectuelle. Dans ses meilleurs moments il s'adonnait à la lecture des dialogues de Platon; il connaissait Descartes et Leibnitz, fréquentait les leçons de Schelling et de Franz von Baader, et dirigeait volontiers la conversation sur les problèmes les plus ardus de la métaphysique. C'est qu'il savait que les sciences physiques et naturelles ne sont que des résultats précaires d'une recherche dont le dernier but est la découverte de la liaison universelle des choses, de leur origine et de leur fin.

Il était d'ailleurs pénétré de la dignité morale de l'homme, et toute sa vie fut, à proprement parler, un culte rendu au principe qui rattache les choses de la nature à leur cause surnaturelle. « Le θαυμαζειν de Platon, disait-il (1), l'étonnement, n'est pas seulement le commencement de nos investigations en histoire naturelle, il en est aussi la fin. Mais en constatant que le commencement et la fin de tout ce qui apparaît se trouvent en dehors des limites de notre champ visuel, nous sommes forcément conduits à admettre une cause spirituelle dans l'ordre de la nature où la mort est la vie, où

(1) Discours à l'Académie, du 30 mars 1864.

la vie est la mort, et où, par le courant perpétuel de la création, des ondes se soulèvent successivement et retombent en s'entrecoupant pour reproduire des forces à l'infini. »

D'accord avec ces idées, il me dit dans une lettre écrite l'année même de sa mort : « C'est par la pensée et par l'aspiration vers l'Éternel que l'humanité a la chance de se soustraire à l'action aveugle des forces de la nature, à peu près comme certains êtres ont traversé vivants les cataclysmes géologiques, alors que leurs congénères n'ont transmis que leurs cadavres aux périodes suivantes. *Deus autem sempiternus rerum omnium auspex et judex, sedit alta in arce et tremenda fata spargit per mundum*. Combien, ajouta-t-il, je désirerais m'entretenir avec vous, à l'ombre d'un tilleul fleuri, sur les merveilles de l'être et de la pensée. »

La foi en l'Éternel et en un ordre supérieur de la création se traduit aisément, chez les naturalistes, ainsi qu'on le constate chez Linné et Cuvier, en une sorte de personnification des idées qui, sans nuire à la forme claire et précise du style, fait paraître leurs conceptions générales comme enveloppées de lueurs poétiques. Martius s'est même positivement essayé comme poëte. Pendant toute sa vie il a travaillé à un grand poëme épique-didactique intitulé : *Swietram's Fahrten*, les courses de Suitram, dont il aimait à lire des fragments dans le cercle intime des amis (1).

Sa prose peut être citée comme modèle. Elle est claire, facile, correcte, et assez colorée pour retenir l'attention même sur des sujets qui, autrement, paraîtraient arides. Il savait

(1) Plusieurs chants de ce poëme ont aussi été insérés dans un recueil littéraire publié sous le titre de *Charitas*, par Ed. von Schenk et C. Fernau ; 1834, 1835, 1840 et 1841.

dominer la pensée par la forme et assouplir l'expression aux idées. Sa culture classique et universelle se reflète dans ses moindres productions.

Grand amateur de musique, il tenait avec une sorte de *furia* la partie de violon dans des quatuors qu'il avait organisés dans son salon. Le morceau fini, il aimait à traduire en paroles la pensée de Mozart ou de Beethoven. Parmi les autres arts, aucun ne l'a laissé insensible; il suivait en connaisseur le mouvement esthétique qui, pendant le règne du roi Louis I[er], s'était emparé de la ville de Munich.

Son âme était aussi riche que son esprit. Ceux qui l'ont connu conviendront avec moi qu'on ne pouvait rencontrer plus de fraîcheur ni d'abondance de sentiments, plus de chaleur ni de bonté. Ami fidèle, il aimait à rendre service à tout le monde, et savait découvrir, jusque dans les cœurs en apparence les plus oblitérés, ce rayon d'amour qui les rend accessibles.

« La meilleure part de nous, disait-il souvent, est celle qui vit dans le cœur des autres. » Cette part de lui est immense, et elle vivra perpétuellement en nous.

A. Spring.

NOTICE

SUR

ÉDOUARD GERHARD,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

Né à Posen, le 29 novembre 1795, mort à Berlin, le 12 mai 1867 (1).

S'il est vrai que la vie d'un savant se résume tout entière dans ses travaux, cet axiome n'a jamais trouvé d'application plus juste qu'à l'existence que je me propose de faire connaître. Gerhard ne vivait que pour la science; il n'avait d'autres

(1) J'ai surtout consulté pour la rédaction de cette notice l'excellent travail que M. Otto Jahn a consacré à la mémoire de Gerhard : *Eduard Gerhard, ein Lebensabriss,* Berlin, G. Reimer, 1868, in-8°, avec un portrait du célèbre archéologue. — Indépendamment des journaux allemands cités à la première page de ce travail et que j'ai eus également sous les yeux, mon ami, M. Otto Jahn, a eu à sa disposition, grâce à l'obligeance de la famille, les papiers de Gerhard, son journal, ses notes de voyage, sa vaste correspondance, etc. — Hélas! cette notice n'était pas terminée que j'apprenais la mort de M. Otto Jahn, décédé à Bonn, au mois de septembre 1869. — Voir aussi une note de M. Bormann dans le *Bull. de l'Inst. arch.*, 1869, p. 66.

vues que les progrès de l'archéologie qu'il aimait avec passion; il ne pensait qu'à étendre ses propres connaissances et, quand il eut été nommé professeur, à communiquer à ses élèves ce qu'une carrière laborieuse et une longue expérience lui avaient enseigné. Ses nombreux écrits ont exercé une grande influence sur l'étude de l'antiquité figurée; considérés dans leur ensemble, ils peuvent donner une idée du développement et des progrès de la science pendant environ un demi-siècle.

Frédéric-Guillaume-Édouard GERHARD naquit à Posen, le 29 novembre 1795. Dès les premières années de sa jeunesse, il montra de rares dispositions pour le travail et pour l'étude. Tous les jours, levé de grand matin, il passait son temps à lire, à prendre des notes, à faire des extraits. Son goût le portait vers l'étude de la philologie, de l'histoire ancienne et de la géographie. Les biographies des savants, et par-dessus tout celles des savants néerlandais, avaient pour lui un attrait tout particulier. Cultiver son esprit, acheter des livres, étendre ses connaissances, c'était là sa passion dominante, et ce goût pour les livres, il le conserva jusqu'à la fin de son existence (1). N'étant encore que simple étudiant, on prétend qu'il lui arrivait plus d'une fois de dépenser en achats de livres plus d'argent que ses modestes ressources ne le lui permettaient.

Son père, Jean-David-Frédéric Gerhard, qui était magistrat, voyait avec plaisir les goûts studieux de son fils, mais il n'attachait que peu de prix aux connaissances philologiques, et même plus tard, il ne se montra guère disposé à encourager les recherches auxquelles se livrait le jeune Édouard. Pour lui, l'étude de la jurisprudence était une chose plus solide et plus pratique. Les traditions de la famille, tant du côté de son père

(1) Sa riche bibliothèque a été achetée par la ville de Cassel.

que du côté de sa mère, semblaient désigner à Gerhard la carrière qu'il avait à suivre; l'étude de la théologie avait toujours été en honneur chez ses ancêtres (1). Aussi ses parents auraient-ils vivement désiré que ses goûts se fussent portés dans cette direction; quant au père, il aurait préféré faire entrer son fils dans la carrière de la diplomatie.

Mais rien ne pouvait détourner le jeune Gerhard de ses études favorites, ni l'indifférence, ni même l'opposition qu'il rencontrait chez ses parents, ni les malheurs de la guerre qui, à cette époque, désolait la Silésie.

Les premières années de sa jeunesse se passèrent d'une manière assez triste; il se plaignait de ne pas rencontrer le moindre encouragement; parmi ses camarades, il n'y en avait pas un seul qui partageât son goût pour les fortes études. Plus tard, il rencontra dans Auguste Wernicke (2) et dans Moriz Meier (3) des amis et des condisciples qui travaillaient comme lui et soutenaient son courage et son zèle.

Bientôt Gerhard se rendit à Berlin où, depuis l'année 1814, il suivit plusieurs cours, ceux de Savigny, de F.-A. Wolf, d'Im. Bekker, de Bœckh, de Buttmann, etc.

Bœckh était alors occupé de ses grands travaux et, entre autres, de son édition de Pindare. Le célèbre épigraphiste montra de l'affection pour le jeune Gerhard et il lui proposa de se charger des scolies et d'une partie des commentaires.

(1) Son grand-père, David-Golfried Gerhard, mort en 1808, avait joui d'une grande considération comme prédicateur et théologien. Son grand-père maternel, Jean Auguste Nösselt, était également un pasteur protestant très considéré.

(2) Mort en 1819.

(3) C'est à Meier qu'en 1843, il dédia une dissertation : *Pictura urceoli fictilis in Volcentium sepulcris eruta*, Berol., 1843, in-4°.

L'étudiant accepta et se mit avec ardeur à rechercher et à collationner plusieurs manuscrits des scolies de Pindare (1). Sa vue eut à souffrir cruellement de ce travail pénible, et dès sa première jeunesse, il perdit presque complétement l'usage d'un de ses yeux.

Gerhard travailla également à un autre grand ouvrage de Bœckh, à son recueil d'inscriptions grecques (*Corpus inscriptionum græcarum*) (2).

Mais la nouvelle du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, en 1815, fut sur le point de briser la carrière scientifique du jeune Édouard; dans un élan de patriotisme, il voulut partir pour l'armée; bientôt cependant le calme se rétablit dans son esprit; il reprit ses études, et vers la fin du mois de juillet 1815, il subit ses examens à l'université de Berlin et fut reçu docteur à la faculté de philosophie.

C'est à cette occasion, en quittant les bancs de l'école, qu'il écrivit sa thèse intitulée : *Lectiones Apollonianæ*, Leipz., 1816, in-8°, travail de mérite, écrit avec art et sûreté, et qu'il dédia à son illustre maître Auguste Bœckh.

Étant allé à Breslau en 1816, Gerhard entra dans la carrière de l'enseignement. Il instruisait les jeunes gens tant à Breslau qu'à Posen, et pour s'exercer il se mit à écrire dans plusieurs revues de philologie. Aidé de quelques amis, il avait l'intention de fonder un journal critique et littéraire, dont il parut à Breslau, en 1817, deux livraisons sous le titre de :

(1) Voir la préface de Bœckh, datée du 10 novembre 1818. — Dissen se chargea plus tard de finir les commentaires, quand Gerhard eut été obligé de renoncer à ce travail.

(2) Voir la préface de ce recueil dont le premier volume porte la date de 1828.

Philologische Blätter et avec l'épigraphe : μαθόντες ἄκραντα γαρύετον. Cette publication, qui n'eut pas de suite, causa beaucoup d'ennuis et de déceptions à l'auteur. Mais il faut dire aussi que Gerhard s'attirait ces ennuis par l'âpreté de ses critiques. Ceux qui, comme moi, n'ont connu Gerhard que lorsqu'il approchait de l'âge de quarante ans, sont tout étonnés de lire dans sa biographie des détails sur les premières années de sa jeunesse ; on le dépeint comme ayant un caractère agressif et impétueux ; il ne ménageait ni ses maîtres, ni ses condisciples. Plus tard, par ses voyages, par ses nombreuses relations, par son long séjour en Italie, mais surtout par l'énergie de son caractère, il parvint à dompter ces impatiences et cette âpreté. Gerhard était l'homme le plus doux, le plus conciliant du monde, à tel point que tous ceux qui l'ont véritablement connu lui rendent cette justice, c'est qu'il n'avait pas un seul ennemi.

En mai 1819, il se rendit aux eaux de Pyrmont où il passa deux mois, ayant lié des relations d'amitié avec le naturaliste Menke et sa femme. Il resta fidèle à ces amis jusqu'à la fin de leur vie, et chaque fois que ses voyages le ramenaient vers les bords du Rhin, il ne manquait jamais de s'arrêter pendant quelques jours à Pyrmont. Madame Menke, femme d'esprit et d'imagination, avait su apprécier le caractère de Gerhard et avait remarqué la maturité de ses idées. Jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1834, Gerhard entretint une correspondance avec elle.

Mais la santé délicate du jeune savant exigeait des soins ; des travaux nombreux, de longues veilles, un zèle et une ardeur au-dessus de ses forces avaient fini par produire une maladie nerveuse. Ce fut vers l'automne de 1819 qu'il se décida à entreprendre un voyage en Italie, voyage rêvé, désiré depuis

des années. Et quand on songe aux difficultés de toute nature qu'il eut à vaincre, à l'opposition qu'il rencontrait chez ses parents, à l'absence de toute protection, de tout encouragement, enfin aux peines infinies qu'il eut, dans sa modeste position, à se procurer l'argent nécessaire à une telle entreprise, on reste frappé d'étonnement en présence de ce courage qui ne recule devant aucun obstacle.

Après avoir parcouru la Suisse et le midi de la France, Gerhard alla s'embarquer à Marseille. Il s'arrêta pendant quelques jours à Florence, et ce ne fut que vers le milieu de janvier 1820 qu'il arriva à Rome. La visite des musées et des galeries occupait une grande partie de son temps, mais il ne pouvait guère songer à la lecture ni écrire beaucoup. Au commencement d'avril, il se rendit à Naples, et après avoir visité les ruines de Pæstum et les sites de quelques autres villes anciennes de la Grande-Grèce, il alla s'embarquer à Reggio pour se rendre en Sicile dont il parcourut les côtes, s'arrêtant dans les endroits les plus célèbres, Messine, Syracuse, Girgenti, Sélinonte, Ségeste, Palerme, etc. Il fit aussi l'ascension du mont Etna. S'étant rembarqué, il retourna à Naples où, pendant la belle saison, il fit un séjour assez prolongé, afin d'y prendre les bains de mer que les médecins lui avaient prescrits, mais non sans visiter les délicieux environs de cette capitale, Sorrente, Amalfi, etc. Il alla aussi à Ischia où il passa quelques semaines; à son retour, le 7 juillet 1820, il trouva la ville de Naples en révolte; on venait d'y proclamer une constitution, et le peuple était dans une grande effervescence. Malgré l'agitation qui régnait partout, Gerhard ne quitta le midi de l'Italie qu'au mois de septembre et se rendit à pied de Naples à Rome, visitant sur sa route les anciennes villes où existent encore des enceintes pélasgiques, San Germano, Sora, Anagni, Cori, Palestrine; il s'arrêta aussi à

Subiaco et à Tivoli. Le 10 novembre, Gerhard partit de Rome pour retourner en Allemagne, et après avoir passé quelques jours à Florence, Venise, Milan et Munich, il arriva chez ses parents le 12 janvier 1821.

On a dit que Gerhard avait parcouru l'Italie en simple touriste et non en savant. Il est difficile de croire que le jeune homme qui, depuis des années, songeait à entreprendre ce voyage, ait visité les beaux sites, les ruines, les monuments, les collections de l'Italie et de la Sicile, comme « les oisifs dont les voyages sont stériles et les richesses sans emploi (1). » La suite de sa vie prouve le contraire. S'il n'avait vu que superficiellement le pays, les habitants, la nature et les œuvres d'art, il conserva toutefois une vive impression de ce premier voyage en Italie. Il avait senti ses forces renaître, il avait compris combien un séjour prolongé dans les pays classiques pouvait être utile à ses études. Son père aurait désiré le voir rentrer dans la carrière de l'enseignement; mais Gerhard ne pensait qu'à reprendre le chemin de l'Italie. S'étant rendu à Berlin, il obtint du gouvernement la promesse d'une somme d'argent pour faire un nouveau voyage dans un but scientifique. Satisfait de cette perspective qui répondait si bien à ses goûts, il passa l'été dans plusieurs villes d'Allemagne et se rendit à Paris au mois de septembre 1821, accompagné d'un ami, le libraire Gerstäcker, qui aimait et savait apprécier les objets d'art, et qui lui avait persuadé qu'un voyage à Paris, avant de retourner à Rome, lui serait très-utile. Les deux amis visitèrent ensemble les musées et les collections de la grande ville et y prolongèrent leur séjour pendant environ un mois. Des difficultés s'étant présentées au

(1) E. Beulé, *Éloge de M. Hittorff*, prononcé dans la séance publique de l'Académie des beaux-arts de Paris, le 12 décembre 1868, p. 8.

retour de Gerhard, ce ne fut qu'au mois de septembre 1822 qu'il lui fut permis d'entreprendre son second voyage en Italie, où il résida pendant quatre années de suite jusqu'à l'automne de 1826. Ce fut ce second voyage du jeune érudit qui décida de sa vocation et fixa le sort de sa vie tout entière.

Il avait passé l'hiver précédent partie à Bonn, partie à Breslau, et dans l'intervalle qui s'était écoulé depuis son retour de Paris, il s'était rendu à Weimar où il avait été présenté à Goethe.

Avec quel enthousiasme ne remit-il pas le pied sur le sol de l'Italie! Ses lettres témoignent de cette joie qui ne sait plus se contenir. Aux approches de Rome, il saute de voiture et il entre à pied dans la ville éternelle. C'était le 18 octobre 1822.

Une fois établi à Rome, il se mit à travailler d'une manière sérieuse, à voir les œuvres de l'art antique, surtout les marbres, et à étudier la topographie de la ville. Il entra aussi en relation avec les archéologues romains, Amati, Biondi, Cancellieri, les frères Cardinali, Guattani, Carlo Fea, Nibby, Filippo Visconti. Ses relations avec Amati l'initièrent aux études de l'épigraphie latine et lui firent apprécier dans la suite les travaux de Borghesi. Ce ne fut que quelques années après qu'il fit la connaissance de l'illustre savant de Saint-Marin, avec lequel il entretint une correspondance active, qui lui donna les moyens d'obtenir des notions sur la numismatique romaine et d'étendre ses connaissances épigraphiques.

A cette époque vinrent successivement à Rome des savants, des voyageurs, des artistes de divers pays, entre autres le célèbre historien Niebuhr, qui n'eut pas de relations directes avec Gerhard, Ch. Bunsen, le ministre de Prusse, Bröndsted, l'envoyé de Danemark, le baron de Stackelberg, Fr. Thiersch, Auguste Hagen, L. Schorn, Dodwell, Gell, Kestner, l'envoyé de Ha-

novre, Vollard, le secrétaire du prince Henri de Prusse, Riepenhausen, Martin Wagner, Thorwaldsen, le célèbre sculpteur danois, qui en ce moment était occupé à la restauration des marbres d'Égine, etc.

Les relations de Gerhard avec Schorn lui fournirent l'occasion d'écrire plusieurs articles dans le *Kunstblatt* et dans le *Morgenblatt*, deux revues que ce savant publiait à Stuttgart et à Tübingen.

Ses études sur la topographie de Rome, poursuivies pendant plusieurs années, eurent pour résultat l'impression d'un grand ouvrage, la description de la ville de Rome (*Beschreibung der Stadt Rom*) en trois volumes in-8°, divisés en six parties, avec cartes et plans, ouvrage auquel travaillèrent avec Gerhard, E. Platner, Ch. Bunsen et W. Röstell, sans compter Niebuhr, dont le nom cependant ne figure pas sur le titre. Cette description de Rome ne fut imprimée que plusieurs années après, en 1830; le dernier volume porte la date de 1842. Le catalogue des marbres du Vatican qui se trouve dans le second volume est un travail des plus estimables, fait avec soin et conscience et dû à Gerhard et à Platner. Aux travaux sur la topographie de Rome, se rattache la dissertation sur la Basilique Julia, que notre auteur adressa en 1823 sous forme de lettre à Filippo Aurelio Visconti (1). Filippo Visconti était un des protecteurs du jeune savant et lui avait ouvert généreusement sa bibliothèque, où il trouvait beaucoup de livres utiles à ses études.

Au mois de février 1823, Gerhard fit une excursion dans les montagnes de la Sabine et quelques semaines après, en avril, il visita Ostie et de là dirigea sa course vers les monts Albains.

Au mois de juin, il se rendit à Naples par la route des marais

(1) Extrait des *Effemeridi letterarie di Roma*, nov. 1823.

Pontins; en passant, il voulut visiter Monte-Circello; il s'arrêta aussi à Santa-Maria di Capua et de là il alla à pied à Castel-Volturno, Patria et Pouzzoles. Mais ces courses d'un endroit à l'autre, où il semblait quelquefois revenir sur ses pas, (*strade tortuose sfornito di vettura*) éveillèrent l'attention soupçonneuse de la police; il fut arrêté, mis en prison et conduit à Naples, où il ne fut remis en liberté qu'à 11 heures du soir, grâce à l'intervention de la légation de Prusse, dont il avait réclamé la protection.

Pendant son séjour à Naples, il fit la connaissance de tous les savants qui s'occupaient de recherches archéologiques, Arditi, Jorio, Carelli, Avellino, Selvaggi, Quaranta, etc.

Ce fut vers l'époque du couronnement du pape Léon XII (5 octobre 1823) que Gerhard retourna à Rome. Là, il reçut la visite d'un jeune savant allemand, Théodore Panofka (1), qui lui apportait des lettres de Bœckh et qui bientôt devait être un de ses amis et de ses collaborateurs les plus fidèles et les plus zélés. Gerhard, logé d'abord au palais Caffarelli au Capitole, puis au Pincio, passa l'hiver à Rome, tout occupé de ses recherches topographiques.

Dans l'été de 1824, on le voit se rendre à Florence, parcourir les anciennes villes de l'Étrurie, lier des relations avec les savants de la Toscane, Zannoni et Inghirami. Ce dernier, connu par ses nombreux travaux sur les Étrusques, avait une imprimerie et un atelier pour la gravure à Fiesole, où il habitait (*Poligrafia Fiesolana*). Gerhard y fit imprimer en 1826 sa dissertation intitulée : *Venere-Proserpina*, avec l'épigraphe :

(1) Voir la notice que j'ai publiée sur Th. Panofka, dans l'*Annuaire* de 1859, pp. 177 et suiv.

Γιμὶ δὲ Γηράνθης, ὃς τήκεται ἐν νεότητι,
γήραϊ δ' ἀνθήσει διὸ καὶ λέγομαι Γηράνθης,

et qui, une année auparavant, avait été publiée en allemand dans le *Kunstblatt*.

Au mois d'août 1824, Gerhard quitte la Toscane, ne s'arrête que peu de jours à Rome et se rend avec Panofka à Naples, où les deux amis arrivent le 17 du même mois. Toujours activement occupé de recherches, il examina avec soin les sculptures antiques du musée des Studj, mais ce qui attira particulièrement son attention, ce furent les vases peints. Outre la magnifique collection conservée au musée, il y avait alors à Naples des amateurs qui s'étaient plu à rassembler des vases; on citait, entre autres, la collection du baron Koller et celle du comte Ingenheim (1). Mais bientôt il fut pris d'un accès de fièvre et tomba malade; ses travaux furent, sinon complétement interrompus, du moins forcément ralentis.

Gerhard passa l'hiver suivant à Rome, où, malgré sa mauvaise santé, il trouva encore moyen de s'occuper de ses études et de poursuivre ses recherches. Il s'était de nouveau logé au mont Pincio, et le soir, il assistait à des réunions de savants où l'on faisait des lectures en commun et où l'on commentait quelque poëte grec. Cette petite réunion à laquelle prenaient part Stackelberg, Kestner, Panofka et plusieurs autres savants, avait donné naissance à la Société hyperboréo-romaine, dont le souvenir est conservé dans deux volumes in-8° publiés par Gerhard (2) et de laquelle est sorti l'Institut de correspondance archéologique dont j'aurai bientôt occasion de parler.

(1) Achetées quelques années après par le musée de Berlin.

(2) Ces deux volumes ont paru l'un en 1833, l'autre en 1852 sous le titre de *Hyperboreisch-Römische Studien für Archäologie*.

Au mois de mai 1825, Gerhard fit un nouveau voyage en Étrurie et visita la plupart des localités où l'on avait fait des fouilles. Le 25 juillet suivant, il se trouvait à Naples où il prenait les bains de mer; Panofka était avec lui; les deux savants employèrent très-utilement leur temps à décrire les monuments antiques du musée. Cette description fut imprimée en 1828, sous le titre de *Neapels antike Bildwerke beschrieben von E. Gerhard und Th. Panofka*, Stuttgart und Tübingen, in-8° (1).

L'Académie d'Herculanum l'ayant nommé correspondant, il fit paraître sa dissertation mythologique, intitulée : *Del dio Fauno e di suoi seguaci*, Nap., 1825, in-8°.

Le 18 novembre 1825, Gerhard rentra à Rome, avec la conviction que c'était le dernier hiver qu'il allait passer dans la ville éternelle. Aussi se mit-il à terminer les travaux qu'il avait commencés et en même temps à prendre les mesures nécessaires pour retourner en Allemagne. C'est dans le courant de cet hiver qu'il travailla avec un soin assidu à faire paraître son recueil ayant pour titre : *Antike Bildwerke*, ouvrage qu'il préparait depuis plusieurs années et pour lequel il avait rassemblé un nombre considérable de dessins. Grâce à la libéralité du libraire Cotta qui s'était chargé de cette entreprise, les premières livraisons virent le jour en 1827. D'après le plan de l'auteur, ce recueil devait être un ouvrage fondamental pour l'étude de l'antiquité figurée; il avait l'idée d'y exposer des principes pour l'intelligence des monuments, qu'il partageait en plusieurs classes, d'après un ordre méthodique. Mais bien des obstacles vinrent dans la suite s'opposer à ses projets, et

(1) Cet ouvrage n'a pas été terminé; il n'en a paru qu'un seul volume.

cette entreprise, comme malheureusement il n'arrive que trop souvent, trop vaste, trop compliquée, resta inachevée (1).

Depuis bien des mois, les parents de Gerhard lui écrivaient et le pressaient de quitter l'Italie. D'un autre côté, le roi avait fait connaître ses vues; il voulait qu'on retînt Gerhard à Rome, dans l'intérêt de la science. Mais comme aucun ordre formel n'arrivait de Berlin, comme tous les préparatifs de départ étaient faits, Gerhard, d'accord avec le ministre de Prusse, Charles Bunsen, se décida à se mettre en route pour l'Allemagne.

Quand il partit avec Panofka, le 17 août 1826, vers le soir, ce fut pour ainsi dire d'une manière clandestine, et l'on voit dans sa correspondance avec quel regret et quelle anxiété il abandonnait Rome. C'est que Rome était devenue pour lui une seconde patrie. Il écrit le 24 août : « Florence est une belle ville, renommée pour ses antiques, ses tableaux, ses palais, attrayante par la vie agréable qu'on y mène; en ce moment, elle a peu de charmes pour moi, parce qu'elle se trouve sur la route qui m'éloigne de Rome. »

Il avait espéré trouver quelques exemplaires de sa dissertation : *Venere-Proserpina*. Mais une partie du manuscrit avait été perdue, et il fut obligé de passer trois semaines à Florence, au milieu des ennuis que lui causait cette affaire, pour suppléer à ce qui manquait à son travail. Enfin il lui fut permis de se remettre en route, et après avoir traversé Gênes, Turin et Milan, il prit congé de Panofka qui partait pour Paris, et se rendit par le Splügen à Munich où il fut reçu avec amitié par Thiersch

(1) Le recueil, ayant pour titre *Antike Bildwerke*, devait être composé d'environ 400 planches in-folio; il n'en a paru que 140, avec une livraison en plus grand format, 12 planches, sous le titre de *Mysterienbilder*.

et par Schorn. Mais de nouveaux ennuis l'attendaient; on avait négligé de commencer l'impression des ouvrages qu'il avait envoyés d'Italie. Enfin, le 19 décembre, jour anniversaire de la naissance de son père, il arriva sans être attendu à Breslau, chez ses parents. Là, il put se reposer de ses fatigues, et au mois de février 1827, il partit pour Berlin dans le but de s'informer si le gouvernement avait fait quelque chose pour lui. Ce ne fut que vers Pâques qu'il lui fut permis d'offrir au roi Frédéric-Guillaume III les premières planches de ses *Antike Bildwerke*. Après plusieurs mois d'attente et de contrariétés, mois pendant lesquels il fut souvent malade, il obtint une mission pour voyager en Italie pendant deux années, en qualité d'envoyé du musée de Berlin. Mais avant de passer les Alpes, il alla visiter les collections de Brunswick, de Hanovre, de Cassel, d'Arolsen, de Munich. Il s'arrêta surtout dans cette dernière ville pour corriger des épreuves et donner suite aux publications dont s'était chargé Cotta.

Vers la fin de janvier 1828, il partit de nouveau pour l'Italie. C'est à ce troisième voyage que se déploie réellement la grande activité scientifique de Gerhard. Il avait commencé par étudier les écrivains de l'antiquité; Homère, Hésiode, Pindare, les tragiques lui étaient familiers; des travaux purement philologiques avaient été son début. Rien, dans les premières années de sa jeunesse, n'annonçait chez lui une disposition particulière pour l'étude de l'antiquité figurée; mais avoir acquis des connaissances étendues en philologie, en histoire, en géographie, c'était là une préparation excellente, c'était une voie sinon directe, du moins sûre et naturelle pour arriver par la suite à connaître et à apprécier les œuvres de l'art chez les anciens. Son séjour prolongé à Rome fit de Gerhard un archéologue. Car vivre au milieu des monuments, c'est apprendre à

les connaître; faire des comparaisons, rapprocher les compositions diverses d'un même sujet, tout en tenant compte de la nature des monuments, c'est là un moyen infaillible pour arriver à comprendre les lois qui ont présidé à leur exécution, pour saisir les intentions des artistes. Aussi Gerhard s'est-il servi dans un de ses ouvrages (1) d'une épigraphe qui semble un paradoxe : *Monumentorum artis qui unum vidit, nullum vidit, qui millia vidit, unum vidit.* Dès son premier voyage en Italie, la vue des chefs-d'œuvre de l'art avait produit sur son esprit une vive et forte impression. Un séjour de quatre ans, de 1822 à 1826, dans les pays classiques, n'avait fait qu'entretenir et développer chez lui ce goût pour les monuments antiques. Aussi à son retour en Allemagne, en 1826, avait-il acquis de vastes connaissances que d'année en année il sut étendre par ses études, ses travaux et ses voyages. Il ne reculait devant aucun travail, quelque pénible qu'il fût. Examiner les grandes aussi bien que les petites collections, jusque dans leurs moindres détails, en dresser autant que possible des catalogues, telles étaient ses occupations habituelles, tant que l'usage de ses yeux lui permit de se livrer à ce genre de travail. Il acquit ainsi une telle pratique des monuments anciens que tout ce qui existait dans les musées publics et dans les collections particulières lui était connu et, comme il était doué d'une mémoire prodigieuse, en toute occasion il se rappelait les villes, les musées dans lesquels chaque monument de quelque importance était conservé.

Rapprocher les textes et les monuments figurés, rétablir la vie des anciens en montrant leur culte, leurs usages, leurs mœurs, tracer des règles pour étudier la mythologie et l'ar-

(1) *Annales de l'Institut. arch.*, t. III, 1831, p. 111.

chéologie, chercher à connaître le style des monuments et leur âge, apprécier leur travail : c'était là le but qu'il se proposait (1).

La Symbolique de Creuzer, livre qui eut un grand retentissement, très-connu en France, grâce à la traduction de M. Guigniaut, ce livre, dis-je, exerça une influence marquée sur les idées de Gerhard; mais tout en sachant tirer parti de l'ouvrage de Creuzer, il ne se crut pas condamné à en accepter toutes les conséquences. Sa pensée était qu'il faut remonter à des sources éloignées pour retrouver ce qui est exprimé dans les mythes, le culte, la poésie et l'art des anciens, que ce n'est pas dans l'histoire altérée, dans des systèmes philosophiques, dans des récits inventés par les prêtres, que c'est dans la nature humaine que se développent les systèmes religieux plus ou moins parfaits.

Les deux volumes publiés en 1854 et 1855 à Berlin, sous le titre de *Griechische Mythologie*, avec l'épigraphe : Μωμήσεταί τις μᾶλλον ἢ μιμήσεται, sont en quelque sorte le résumé des travaux mythologiques de l'auteur.

Gerhard se tenait en garde contre les interprétations systématiques et tous ses travaux témoignent de la prudence, de la circonspection et de la modération de son caractère. D'abord on le voit s'occuper exclusivement des Grecs, des Étrusques, des Romains; ses idées sont exclusivement empreintes d'hellénisme; il n'arrive que lentement et par degrés à comprendre et à accepter l'influence de l'Orient sur l'art des Hellènes. Mais une fois sa conviction acquise à ces idées, il entre hardi-

(1) Voir son travail : *Grundzüge der Archäologie*, dans le premier volume des *Hyperboreisch-Römische Studien für Archäologie*, Berlin, 1833, et aussi *Gründriss der Archäologie*, Berlin, 1833.

ment dans cette voie et en admet toutes les conséquences (1).

Toujours au courant des progrès de l'archéologie, on le voit dans le *Bulletin de l'Institut archéologique* et plus tard dans la *Gazette archéologique de Berlin*, résumer chaque année l'état de la science, faire connaître les nouveaux ouvrages, les accroissements des musées, donner, en un mot, le bilan des progrès.

Mais si Gerhard semblait uniquement occupé de ses travaux scientifiques, il n'était pas absorbé par l'étude des choses anciennes au point de rester indifférent à ce qui se passait autour de lui. Pour ceux qui l'ont connu, ils savent quel intérêt il prenait aux événements politiques et combien il tenait à rester au courant des nouvelles.

Je reviens à son troisième voyage.

Il arriva à Rome avec un savant des bords du Rhin, M. Corn. Bock, le 12 février 1828, ayant voyagé très-rapidement, car il était parti de Berlin vers la fin de janvier.

Charmé de se retrouver encore une fois à Rome, où il était connu et où ses ouvrages, nouvellement publiés, devaient lui assurer une position parmi les archéologues, il eut le déplaisir par suite de la négligence de Cotta de ne pas recevoir un seul exemplaire de ses publications. De plus, la faiblesse de ses yeux arrêta sa grande activité. Cependant, au mois de mai, il fit une excursion en Toscane, accompagné de Stackelberg et de Kestner. La vue des tombeaux de Corneto, découverts quelques

(1) Voir son article : *Sur les vases pseudo-phéniciens*, dans le tome XIX, 1847, des *Annales de l'Inst. arch.*, p. 408; son mémoire : *Ueber die Kunst der Phönicier*, 1848, dans le recueil des *Mémoires de l'Académie de Berlin*; et son article : *Persische Artemis*, dans l'*Arch. Zeitung* de 1854, p. 177.

années avant cette époque, lui inspira l'idée de publier les peintures qui décorent les parois intérieures de ces tombeaux; ce projet ne fut pas mis à exécution (1).

Au mois de juin il partit pour Naples. « Le mauvais état de ses yeux le fait végéter, » écrit-il; mais chargé par Bunsen de faire des acquisitions de vases peints pour le musée, il fut tir de cette espèce de torpeur, étant obligé d'aller examiner des objets antiques chez les marchands de Naples. Et comme le gouvernement prussien avait mis à sa disposition une somme d'argent destinée à faire dessiner les monuments anciens, il profita de cette faveur pour enrichir ses portefeuilles, aussi bien pendant son séjour à Naples que dans un nouveau voyage en Toscane, entrepris au mois de septembre, en compagnie du dessinateur C. Ruspi. Au 15 octobre suivant, Gerhard rentra à Rome pour y passer l'hiver.

Un événement allait se produire. C'est dans l'hiver de 1828 à 1829 qu'eut lieu la fondation de l'Institut de correspondance archéologique, et l'on peut dire que c'est une des gloires de Gerhard d'avoir attaché son nom à la fondation de cette société, qui a établi des liens et des relations entre les savants de tous les pays, sans aucune distinction de race ni de nationalité, véritable société cosmopolite qui, depuis quarante ans, par ses publications, a rendu et rend encore tous les jours les plus grands services à la science.

Vers la fin d'octobre 1828, arriva à Rome le prince royal de Prusse, cet ami de la science, ce protecteur des savants, depuis roi sous le nom de Frédéric-Guillaume IV. Gerhard eut l'occasion non-seulement de voir le prince, mais encore de lui servir

(1) Les peintures de Corneto ont été publiées par l'*Institut archéologique*.

de guide dans la visite des monuments et des galeries de Rome. Il l'accompagna ensuite à Naples. Le prince prit goût à l'archéologie ; il admirait les connaissances variées de Gerhard, qui l'étonnait par sa profonde érudition, par sa grande mémoire, par son habileté à expliquer les monuments anciens, par l'intérêt qu'il savait répandre sur toutes les questions scientifiques. Il aurait été difficile, en effet, de trouver un guide plus instruit, plus en état de parler d'histoire, de mythologie, de topographie, etc. Ce fut au milieu du marché de Pouzzoles que Gerhard décida le prince à prendre sous sa protection la nouvelle société (1). Le duc de Luynes, qui se trouvait en Italie à la même époque (1828), prit une part sérieuse à la fondation de l'Institut archéologique; tout le monde sait les services rendus à la science par l'illustre archéologue dont « toute la vie fut consacrée à la recherche du bien et du beau (2). »

Le 21 avril 1829, jour où l'on célèbre la mémoire de la fondation de Rome, eut lieu au Capitole la séance solennelle dans laquelle fut proclamée la création de l'Institut de correspondance archéologique (3).

Mais j'oublie de parler d'un voyage que Gerhard fit au mois

(1) Otto Jahn (*Eduard Gerhard, ein Lebensabriss*, p. 79, note) a publié une lettre du prince, adressée à Gerhard le 31 janvier 1832.

(2) Discours de M. Adr. de Longpérier, prononcé aux funérailles de M. le duc de Luynes, le 28 décembre 1867. — Voir *Revue numismatique* de 1867, p. 468. — Voir aussi les *Notices* consacrées à la memoire du duc de Luynes, par MM. Guigniaut et Huillard-Bréholles.

(3) Cf. *Annuaire*, 1859, p. 182. — Voir Lepsius, *Memorie dell' Instituto arch.*, t. II, p. IX, et la *Notice* déjà plusieurs fois citée d'Otto Jahn, p. 78 et suiv.

de mars de la même année, voyage qui eut les résultats les plus féconds et les plus heureux. Il s'était rendu de nouveau en Toscane; accueilli avec faveur par le prince de Canino, il se mit à étudier avec le plus grand soin les vases peints que l'on venait de retirer par milliers de la nécropole de Vulci, ville à peine connue dans l'histoire et dont le nom, à partir de 1828, eut un immense retentissement dans le monde savant. Cette excursion, à laquelle se rattachent d'autres voyages entrepris au mois de juin 1829 avec Kestner, en mai 1830 et en 1831, donna lieu à la publication d'un des plus beaux titres à la renommée de Gerhard, le *Rapporto Volcente*, imprimé en 1831 dans le troisième volume des Annales de l'Institut archéologique, avec une épigraphe empruntée à Tacite : *Quod hodie exemplis tuemur, intra exempla erit* (1).

Depuis la fondation de l'Institut, le nom de Gerhard était devenu célèbre; en Italie, *Signor Odoardo* était connu partout; il n'y avait pas de village, décoré d'un nom classique ou recommandé à l'attention des voyageurs par quelque vestige des temps anciens ou par quelque découverte, qui n'eût entendu prononcer le nom de l'illustre savant; les plus modestes, les plus obscurs antiquaires le connaissaient. Les nombreuses excursions de Gerhard, la correspondance étendue qu'il entretenait ou faisait entretenir par les secrétaires de l'Institut, le mettaient en rapport avec tous les savants, tous les amateurs, tous les négociants d'antiquités L'aménité de ses manières, sa complaisance inépuisable, les encouragements qu'il savait prodiguer aux plus humbles collectionneurs, lui avaient acquis par-

(1) Cf. *Arch. Zeitung*, 1855, *Anzeiger*, p. 100. — Voir aussi la lettre que le prince royal de Prusse écrivit en cette occasion à l'auteur. *Notice* d'Otto Jahn, p. 86, note 2.

tout des relations. Gerhard, tant qu'il vécut à Rome, fut l'âme et la tête de l'Institut; son départ, en 1832, fit un tort considérable aux publications, on ne peut pas se le dissimuler, car le même esprit ne pouvait plus y présider, et malgré le zèle et l'activité de ceux qui furent préposés par lui à ces importants travaux, l'Institut, pendant plusieurs années, eut à souffrir de l'absence de celui qui en avait été le fondateur, le directeur et l'administrateur.

Au mois d'octobre 1829, Gerhard fit un voyage dans la Basilicate et poussa son excursion jusqu'en Calabre pour visiter Tarente, dans le but d'étudier les vases de la Grande-Grèce, de voir de près les tombeaux desquels on les tire, et aussi pour établir des relations et des correspondances utiles au nouvel Institut.

Son père vint à mourir le 29 novembre de la même année, après une courte maladie. Gerhard était retourné à Rome quand il reçut cette triste nouvelle, dont il fut profondément affecté.

L'hiver suivant (1829-1830) fut entièrement employé à des travaux de tout genre, interrompus par quelques excursions entreprises au printemps. Plus tard, dans l'automne de 1831, après avoir achevé son *Rapporto Volcente*, il se rendit de nouveau à Naples, où il ne fit qu'un séjour peu prolongé, car peu de temps après il retourna à Rome, sa résidence de prédilection

Le 23 juin 1832, le savant archéologue quitta Rome. Ses amis l'attendaient à Ponte-Molle pour lui souhaiter un bon voyage. Il s'arrêta dans un grand nombre de villes, visitant les collections, les marchands d'antiquités, les amateurs. A Florence, il retrouva Inghirami, et fit la connaissance de Migliarini et du baron de Reumont; à Pise, il rendit visite à l'égyp-

tologue Rosellini. Il passa quelques jours à Trieste, où il logea chez Fontana, le célèbre collectionneur de médailles (1). En Allemagne, il alla voir plusieurs de ses anciens amis et noua des relations avec des savants qu'il n'avait pas encore rencontrés. Il se présenta chez le prince de Metternich, à Vienne; à Munich, il trouva Schorn; quant à Thiersch, il était parti pour la Grèce. A Heidelberg, il passa quelques jours agréables avec Creuzer et Stackelberg. Puis, ayant descendu le Rhin, il trouva une cordiale hospitalité à Bonn, chez son vieil ami Welcker « dont la conversation scientifique était inappréciable pour lui », comme il le dit dans une de ses lettres. Il passa ensuite dix jours chez ses amis, M. et Mme Menke, à Pyrmont, rencontra Meier à Halle, et arriva à Berlin le 1er novembre 1832.

Gerhard passa un hiver tranquille et agréable à Berlin, et alla voir sa mère à Breslau.

Vers l'automne de 1833, on le voit encore une fois reprendre le chemin de l'Italie, ayant été nommé au mois de mars archéologue du musée, avec la mission de voyager pour les progrès de la science. Il arriva à Rome, avec Émile Braun, le 5 novembre.

Braun était un jeune homme qui, ayant abandonné l'étude de la médecine, avait commencé à s'occuper d'archéologie à Gœttingue, sous la direction de Carl Ottfried Müller, puis à Munich, sous les yeux de Schorn. Il fit ensuite la connaissance de Gerhard, prit de plus en plus goût aux études archéologiques, en lisant les ouvrages de l'illustre savant, et s'attacha à lui pour l'aider dans ses travaux.

Pendant l'hiver (1833-1834) Gerhard s'occupa activement des affaires de l'Institut archéologique, qu'il trouva dans un état florissant; il assistait régulièrement aux séances hebdomadaires et mettait Braun au courant de l'administration.

(1) Voir *Bulletin de l'Institut arch.*, 1832, p. 193 et suiv.

Au commencement du mois de juin 1834, il partit avec le jeune archéologue pour Naples, afin de se délasser de ses occupations, et il put encore une fois jouir de toutes les beautés de ce pays de délices. Après des séances prolongées au musée, vers le milieu du mois de juin, Gerhard s'embarqua pour faire un second voyage en Sicile. La tournée dura quatre semaines; cette excursion ne fut pas sans profit pour la science (1). Mais il faut le dire, ce voyage lui avait été imposé et il ne l'avait entrepris que malgré lui, d'après des ordres venus de Berlin. De retour à Naples, il fut obligé, le 15 juillet, d'y laisser son compagnon de voyage qui était tombé malade. Il partit donc seul pour Rome, où il eut une entrevue avec Bunsen; puis, le 1er septembre, il alla s'embarquer à Civita-Vecchia, mais toujours avec l'espoir de revoir Rome. Débarqué à Marseille, il parcourut le midi de la France et, après avoir visité les collections d'antiquités et les villes les plus intéressantes, où se trouvent ces belles ruines de l'époque romaine qui font l'admiration des voyageurs, il arriva à Paris vers le milieu du mois de septembre 1834 (2). Depuis plusieurs années, occupé avec Th. Panofka des affaires de l'Institut archéologique, j'étais en correspondance avec Gerhard. Ce fut en 1834 que j'eus pour la première fois l'occasion de le voir et de m'entretenir avec lui. Pendant les quinze jours qu'il passa à Paris, il employa son temps à visiter les musées et les collections particulières, et presque tous les jours je l'accompagnai dans ces visites. Je me rappelle encore avec quel plaisir j'écoutais le savant archéologue; sa conversation avait un charme tout particulier; on apprenait tant de choses dans ces courses et les

(1) Voir *Annales de l'Inst. arch.*, tome VII, 1835, p. 26. — Cf. *Intell. Blatt*, 1834, p. 53.

(2) Voir *Intell. Blatt*, 1834, p. 74.

heures s'écoulaient avec rapidité en présence des monuments. Gerhard, pendant son séjour à Paris, s'occupa aussi, avec le duc de Luynes, Millingen et moi, de mettre de l'ordre dans les affaires de l'Institut archéologique.

Parti de Paris, le 28 septembre, il se rendit par Bonn et Halle à Berlin, où il passa l'hiver. Une de ses sœurs, Mlle Agnès Gerhard, vint habiter avec lui et bientôt il y fut rejoint par son ami Th. Panofka. Un peu plus tard, les deux savants devinrent confrères à l'académie, collègues au musée et à l'université. Ils reprirent leurs travaux et, pendant plusieurs années, ce furent eux qui entretinrent à Berlin le goût pour les études archéologiques.

Au printemps de 1835, l'Académie royale des sciences de Berlin admit Gerhard au nombre de ses membres. Déjà, depuis l'année 1832, il était correspondant de cette savante compagnie.

La même année, il se rendit aux bains de mer de Scheveningue près de La Haye et ensuite il visita Londres pour la première fois. Les richesses rassemblées au musée britannique, les collections du colonel Martin Leake, du poëte Rogers, de Burgon, de Hope attirèrent son attention et lui fournirent de nouveaux éléments d'étude. De Londres il se rendit à Paris, où il arriva peu de jours après l'attentat de Fieschi. Il n'y resta que huit jours, qu'il employa à visiter avec moi les musées et les collections, entre autres, la célèbre collection de vases peints et d'antiquités de tout genre, rassemblée par le chevalier E. Durand qui venait de mourir à Florence (1).

Le 9 août suivant il se trouvait à Bonn chez Welcker. Bientôt après il retourna à Berlin, en passant par Stuttgart, Munich et Dresde.

(1) Voir mon *Catalogue Durand.* Paris, 1836.

C'est à partir de l'année 1836 que Gerhard commença la publication de ses grands ouvrages écrits en allemand, en donnant d'abord au public un catalogue des marbres et des vases peints du musée de Berlin, avec une épigraphe empruntée à Tacite : *Quis porro Italia relicta Germaniam peteret, nisi si patria sit!* On sent encore une fois la vivacité des regrets qu'il éprouvait de quitter l'Italie. Ce catalogue eut plus tard plusieurs suppléments, car les collections du musée, grâce aux acquisitions intelligentes de Gerhard, prenaient de rapides accroissements. Dès 1833, il avait été attaché au musée pour faire des voyages dans un but scientifique, pour acheter des monuments antiques, pour rassembler des dessins. Plus tard, il chercha à rendre utiles les collections publiques par des descriptions et des catalogues. Ainsi ce qu'il avait fait pour tant de collections particulières, il l'entreprit pour celles qui avaient été confiées à sa garde. En 1836, il obtint la place de Levezow qui avait été conservateur des vases peints et des terres cuites, et en 1855 il fut nommé conservateur des sculptures, section à laquelle se rattachait la collection des plâtres.

C'est également à partir de l'année 1836 que Gerhard commença dans le recueil de l'Académie de Berlin, dont il était un des membres les plus laborieux, la publication d'une série de mémoires, presque tous accompagnés de planches.

Dès l'année 1830, soutenu par l'Académie, il avait commencé à faire faire de nombreux dessins, surtout d'urnes étrusques. La publication de ces monuments n'a pas eu lieu; plus tard, M. Henri Brunn a été chargé par l'Institut archéologique de poursuivre ces recherches et de compléter cette collection de dessins qui, si l'on se décide à la publier, offrira un grand intérêt à tous ceux qui s'occupent d'études archéologiques.

Mais avant de parler des grands ouvrages publiés par l'émi-

nent professeur de Berlin, il me reste, pour suivre l'ordre des temps, à dire quelques mots des voyages qu'il entreprit successivement.

Le 1er août 1836, chargé de nouveau d'une mission qui avait pour but d'acheter des monuments antiques, il partit encore une fois pour l'Italie. C'était son cinquième voyage. Après avoir passé par Dresde, Munich, la Suisse et le midi de la France, il alla s'embarquer à Marseille. Il s'arrêta pendant quelque temps en Corse et débarqua à Livourne, d'où il se rendit par Florence à Rome. Il trouva les affaires de l'Institut en ordre, selon ses désirs, et auprès de Bunsen, le ministre de Prusse, un grand nombre de jeunes savants allemands. Mais, malgré toute la satisfaction qu'il éprouvait de se retrouver encore une fois à Rome, il commençait à sentir que ce n'était pas dans la ville éternelle qu'il pouvait établir sa demeure.

Le 9 décembre 1836, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Winckelmann, il donna un banquet à ses amis et à un grand nombre de savants et d'artistes. Cette fête eut lieu le soir, à la lueur des flambeaux, à la villa Albani; le souvenir en resta longtemps dans la mémoire de la petite colonie de savants allemands établie au Capitole. Le 14 mars 1837, les amis de Gerhard voulurent, à leur tour, lui offrir un banquet, et le sculpteur E. Wolf, qui venait de terminer le buste de l'éminent archéologue, saisit cette occasion pour lui en faire hommage (1).

Immédiatement après cette fête, Gerhard partit pour faire un voyage en Grèce. Il trouva à Athènes le professeur L. Ross,

(1) Telle était la modestie de Gerhard, que ce buste resta pendant des années renfermé dans une caisse qui avait été reléguée dans un coin de la maison qu'il habitait à Berlin, sans que Mme Gerhard se doutât de son existence.

connu par ses voyages, Gropius, l'ami de Stackelberg, le baron de Prokesch-Osten, Brandis et Ernest Curtius. Le 21 avril, il y eut un banquet dans une villa voisine de l'emplacement où se trouvait l'Académie de Platon. On y célébra l'anniversaire de la fondation de l'Institut archéologique (1). Seul, mais muni de tous les renseignements nécessaires, grâce à L. Ross, il entreprit un voyage pénible dans l'intérieur de la Grèce et visita successivement la Béotie, Delphes, Argos, Tirynthe, Mycènes, Mantinée, Tégée, Sparte, Mégalopolis et Phigalie (2).

A son retour de Grèce, Gerhard fut obligé d'éviter les îles Ioniennes où régnait le choléra; il fit quarantaine à Livourne, et le 17 juillet il se rendit à Rome; il y resta trois jours seulement et passa ensuite trois jours à Frascati. Le savant professeur ne pouvait se résoudre à quitter l'Italie sans avoir revu encore une fois Rome.

Arrivé en Allemagne il se rendit à Breslau, et décida sa mère, son frère Hermann et ses deux sœurs, à venir habiter avec lui à Berlin; il passa un hiver tranquille, tout livré à ses travaux.

En 1838, Gerhard ne s'éloigna pas de l'Allemagne. Au mois de juin, je le vis à Berlin, où je fus reçu par lui et par Panofka de la manière la plus cordiale. Vers l'automne il fit un petit voyage sur les bords du Rhin et poussa son excursion jusqu'à Baden-Baden.

Dans l'été de 1839, un voyage dans les pays du Nord lui fournit l'occasion de visiter Copenhague et Londres et d'étudier les collections d'antiquités de ces deux capitales.

(1) On peut voir des détails sur cette fête dans le journal grec : Ὁ Ἑλληνικὸς ταχύδρομος, 1837, n° 83. — *Annales de l'Inst. arch.*, t. IX, 2, p. 150.

(2) Gerhard rendit compte de ce voyage dans les *Annales de l'Inst. arch.*, t. IX, 2, pp. 103 et suiv. — *Arch. Intell. Blatt*, 1837, p. 78.



Gerhard avait cherché à rassembler un grand nombre de dessins; parmi ces dessins, il y avait une collection extrêmement riche de miroirs étrusques. Il se proposait de faire un vaste recueil de cette classe de monuments, peu remarqués autrefois et qui pourtant ont un grand intérêt L'illustre savant entreprit la publication de cet ouvrage en 1839 (1). Ces sortes de disques métalliques offrent, d'un côté, une surface polie et recouverte d'une couche argentine et luisante et, de l'autre, des compositions gravées qui ont trait à la mythologie étrusco-grecque. Les nombreuses inscriptions qui souvent accompagnent ces sortes de compositions jettent un grand jour sur l'épigraphie étrusque. A cette classe de monuments se rattachent les cistes ou coffrets de toilette que l'on ne trouve que dans les tombeaux de l'antique Préneste (2). Le recueil des miroirs publié par Gerhard est un de ses plus beaux et de ses plus importants ouvrages. L'auteur a eu souvent l'occasion de résoudre plus d'un problème de la religion des Étrusques.

Au mois de septembre 1840, le désir de revoir Rome fit entreprendre à Gerhard un voyage dans le Midi. Il traversa Turin et s'embarqua à Gênes pour se rendre à Civita-Vecchia. Arrivé à Rome, il alla loger chez Émile Braun, à la Roche Tarpéienne,

(1) Quatre volumes in-4°. Le premier volume porte la date de 1843. Le quatrième et dernier volume a été terminé par les soins d'Otto Jahn en 1867, après la mort de l'auteur.

(2) Gerhard n'a publié qu'un très-petit nombre de cistes, parce qu'à l'époque où il commença son recueil, on n'en possédait encore que de rares spécimens. Plus tard, de nouvelles découvertes firent sortir de terre plusieurs cistes extrêmement remarquables, qui ont été publiées dans les *Monuments inédits de l'Institut archéologique*. Une nombreuse collection de cistes est conservée au palais Barberini à Rome.

c'est-à-dire à l'endroit même où siége l'Institut archéologique. C'est de là qu'on jouit d'une des plus belles vues de Rome. Les regards embrassent le Colysée, le Palatin et l'Aventin. Quoique se réjouissant de se retrouver à Rome, là où il avait passé les plus belles, les plus agréables années de sa vie, on voit par sa correspondance que, dans certains moments, il se laissait aller à la tristesse et à l'abattement. Il ne retrouvait plus ses anciens amis, ceux de la petite société hyperboréo-romaine; les jeunes savants qui avaient pris leur place ne pouvaient pas faire oublier à Gerhard ceux que la mort avait moissonnés. « Je sais parfaitement que je ne saurais rester ici, dit-il, mais où puis-je, où dois-je fixer ma résidence? »

Après une excursion à Naples, Gerhard retourna à Berlin au mois de mai 1841.

La découverte en 1828 de la nécropole de Vulci, qui lui avait fourni l'occasion d'écrire son remarquable rapport sur les vases peints (*Rapporto Volcente*), lui fit concevoir le dessein d'entreprendre un ouvrage bien plus vaste. Il ne s'était pas contenté de prendre des notes et de décrire les nombreux sujets mythologiques retracés sur les vases; il avait fait dessiner avec soin tout ce qui pouvait offrir quelque intérêt, avant que cette masse considérable de vases eût été dispersée par le commerce. Plus tard, il avait cherché à compléter cette riche collection de dessins, en y faisant entrer ceux des vases qu'il rencontrait dans les collections publiques et particulières.

Il ne pouvait pas songer à publier tous les vases trouvés en Étrurie; cela aurait dépassé les bornes d'un recueil et n'aurait offert, en somme, qu'un intérêt médiocre; on aurait eu bien des répétitions, quoiqu'il soit excessivement rare de rencontrer dans cette classe de monuments des compositions parfaitement identiques.

Le gouvernement et l'Académie lui vinrent en aide pour faire cette importante publication, dont les premières livraisons parurent en 1840 (1). Le recueil se compose de quatre volumes in-4°, enrichis de 330 planches en couleur, mais ne donnant que des reproductions réduites des peintures originales; or, la réduction des dessins nuit presque toujours à l'exactitude et ne permet pas de se former une idée du style (2).

Les commentaires qui accompagnent ce beau recueil donnent non-seulement des éclaircissements sur chaque sujet, mais encore, grâce aux textes anciens et aux rapprochements avec des compositions analogues, font ressortir tout l'intérêt qui se rattache à ces sortes de monuments antiques.

Il faut également citer au nombre des grandes publications allemandes de Gerhard, celles qui ont fait connaître au monde savant la riche collection de vases peints conservée au musée de Berlin : d'abord, en 1840, les coupes grecques et étrusques; en 1843, les vases étrusques et campaniens; en 1845, les vases apuliens; en 1848 et 1850, les coupes et vases du musée de Berlin et de quelques autres collections. Tous ces ouvrages in-folio sont des publications de luxe, enrichies de planches en couleur.

(1) *Auserlesene griechische Vasenbilder hauptsächlich etruskischen Fundorts*. Le premier volume porte la date de 1840 et le quatrième celle de 1858.

(2) De toutes les publications et de tous les essais qui, jusqu'à ce jour, ont été faits pour reproduire les vases peints d'une manière exacte et fidèle, je ne connais pas de planches plus parfaites que celles du beau recueil publié par mon ami Adrien de Longpérier : *Musée Napoléon III. Choix de monuments antiques pour servir à l'histoire de l'art en Orient et en Occident*, Paris, 1868 et années suiv., gr. in-4°.

Au mois d'août 1841, Gerhard se rendit à Francfort, dans le but d'examiner la collection de vases de la princesse de Canino, collection qui était à vendre (1). Mais, tandis qu'il attendait des ordres de Berlin, Thiersch, envoyé par le roi Louis de Bavière et muni de pleins pouvoirs, arriva de son côté à Francfort dans le courant du mois de septembre, et fit l'acquisition des vases les plus remarquables qui, aujourd'hui, font une des richesses de la Pinacothèque de Munich.

Gerhard rencontra à Francfort ce qu'il n'était pas venu y chercher, une compagne digne de lui, capable de comprendre et d'apprécier ses travaux et ses études. Il était reçu chez M. R. de Sydow, chargé d'affaires de Prusse, qu'il avait connu à Rome, où il remplissait les fonctions de secrétaire de légation. Ce fut dans cette maison hospitalière qu'il fit la connaissance de Mlle Émilie de Riess, fille d'un diplomate hessois. Jusqu'à ce moment, satisfait de sa vie errante, laborieuse et libre, il n'avait guère songé à se marier. Mais il venait de rencontrer une personne qui, quoique beaucoup plus jeune que lui, devait lui offrir tout le bonheur qu'il pouvait désirer. Le mariage fut célébré à Francfort le 5 juillet 1842. Après un petit voyage en Suisse et dans le nord de l'Italie, Gerhard retourna avec sa jeune femme à Berlin, où il fut affectueusement reçu par sa mère et par ses sœurs.

Sa vie était très-réglée. Dans les premières années qui suivirent son mariage, il recevait beaucoup de monde; son salon était le rendez-vous de tous les savants, de tous les artistes. La renommée de Gerhard était universelle; les archéologues de

(1) Voir *Réserve étrusque du prince de Canino*, Londres, 1838, et mon *Catalogue de vases peints provenant des fouilles de l'Étrurie*, Paris, 1837.

tous les pays le reconnaissaient depuis de longues années comme un maître de la science; aussi le consultait-on de toutes parts.

En 1841, Gerhard, aidé par ses amis, avait fondé à Berlin une société archéologique. Tous les ans, le 9 décembre, jour où l'on célébrait une fête en l'honneur de Winckelmann, lui, Panofka, ou un autre membre se chargeait de publier un programme destiné à illustrer un monument remarquable (1). Le savant archéologue portait un vif intérêt à la prospérité de cette société, que l'on peut considérer en quelque sorte comme une section de l'Institut archéologique de Rome. Les réunions mensuelles entretenaient et continuent à entretenir le goût de l'antiquité parmi ses membres.

En 1843, il commença, sous les auspices de cette société, la publication de sa Gazette archéologique (*Archäologische Zeitung*), un des plus beaux, des plus savants, des plus utiles recueils périodiques qui aient été consacrés à la science de l'antiquité figurée. Déjà en 1833, avec l'aide de Moriz Meier, il avait cherché à rattacher une feuille archéologique à la Gazette littéraire de Halle (*Archäologisches Intelligenzblatt*), feuille qui a paru pendant cinq ans (1833-1837). C'est cette publication, antérieure de plusieurs années à la Gazette archéologique de Berlin, qui inspira plus tard à Gerhard l'idée de fonder le recueil que l'illustre archéologue continua pendant vingt-cinq ans avec un zèle, une science et un dévouement qu'on ne saurait assez admirer. C'est que Gerhard avait à cœur tout ce qu'il entreprenait. En quelle haute estime ne tenait-il pas la science! Et je me rappelle qu'un jour il m'écri-

(1) Cette publication, commencée par Gerhard en 1841, a continué tous les ans.

vait : « Ne nous préoccupons pas de misérables questions de personnes, songeons uniquement aux avantages et aux progrès de la science. » Comme je l'ai déjà dit au commencement de cette notice, Gerhard ne vivait que pour la science. Il aimait à la voir entourée de considération et il regardait comme un devoir de provoquer et d'encourager toutes les mesures qui pouvaient contribuer à son développement. Il ne se contentait pas de servir les études archéologiques par ses propres travaux, il tenait à ce que, dans les universités, on préparât quelques philologues à suivre ces études. Il s'assurait des protecteurs pour encourager les commençants et, quand il rencontrait chez de jeunes étudiants des dispositions pour ces sortes de travaux, il songeait à entretenir et à soutenir ces dispositions. C'est que l'archéologie était sa passion; il la regardait comme la compagne de sa vie.

Comme nous l'avons déjà fait observer, il prenait un vif intérêt aux collections publiques et à leur accroissement et il cherchait à préserver de la destruction et de l'oubli tout objet antique qui offrait quelque intérêt. Ses voyages qui, dans l'origine, n'avaient pas eu pour but l'acquisition de monuments anciens, lui fournissaient, grâce à ses relations avec les marchands, l'occasion d'acheter et de publier une foule d'antiquités du plus grand intérêt. Les objets nouvellement découverts se trouvent la plupart du temps chez les marchands; il est donc indispensable pour un archéologue d'entrer en relation avec ceux qui font le commerce des antiquités, et souvent, pour obtenir la faveur de voir, de décrire et de faire dessiner un objet, est-on forcé d'en faire l'acquisition. En effet, il arrivait plus d'une fois que Gerhard achetait, pour son propre compte et à ses risques et périls, des monuments d'une grande valeur, de peur de laisser échapper des occasions favorables. Les relations avec

les marchands donnent le goût des collections, et Gerhard finit par posséder des séries d'objets de différents genres qui, pour la plupart, ont été successivement acquises par le musée de Berlin. Ainsi tous ses miroirs étrusques, qu'il aurait pu vendre très-avantageusement en Angleterre, sont devenus la propriété du musée; le savant qui n'avait en vue que la splendeur des collections publiques confiées à sa garde, sacrifiait sans la moindre hésitation ses propres intérêts à l'accroissement de ces collections. Il avait aussi rassemblé des vases peints, des pierres gravées et des pâtes antiques. Je pense que ces collections ne seront pas perdues pour la science, et qu'elles prendront également place au musée de Berlin. Ces goûts peuvent entraîner à de grandes dépenses, mais Gerhard, grâce à ses habitudes d'ordre et d'économie, sut encore garder des sommes d'argent pour fonder, après la mort de sa veuve et de ses sœurs, des bourses à l'université et des prix à décerner par l'Académie.

Au mois d'août 1843, je rencontrai Gerhard à Francfort où il se trouvait en même temps que mon ancien maître et ami Th. Panofka. Dans l'automne de la même année, il partit avec sa jeune femme pour l'Italie, passa le Simplon et se dirigea par Milan et Gênes et de là par mer sur Rome où il passa trois semaines. Il semblait, tant qu'il n'avait pas montré la ville éternelle à sa femme, qu'il manquât quelque chose à son bonheur. Il retourna en Allemagne par Florence, Venise, Padoue, Vérone et le Tyrol.

A la mort de Hirt arrivée en 1843, Gerhard avait obtenu la place de professeur extraordinaire à l'université; en 1844, il fut nommé professeur ordinaire. Il devait lui sembler dur, a-t-on dit, d'exposer les éléments de l'archéologie à des jeunes gens peu préparés à cette étude; il se tira de cette position difficile en prenant pour sujet de son cours le Manuel d'archéo-

logie de Carl Ottfried Müller, et de cette manière il trouva le moyen de faire une suite de leçons des plus instructives et des plus intéressantes. Il attirait même un public assez nombreux à ses cours; son heureuse mémoire lui fournissait le moyen de rattacher à chaque paragraphe du Manuel, des détails sur divers monuments de l'antiquité figurée, qu'il connaissait si bien, ainsi que les sources littéraires, car il savait par cœur une foule de citations empruntées à Homère, à Pindare, aux tragiques et aux autres poëtes. Otto Jahn donne un aperçu de ces leçons et cite des exemples étonnants de sa mémoire, dont moi-même, dans plusieurs circonstances, j'ai été émerveillé.

En 1844, ayant laissé sa femme aux eaux de Wildbad, il fit un voyage à Londres avec Welcker et Émile Braun. Ensuite il se rendit avec Meier à Dresde pour assister au congrès des philologues (1).

Mais le séjour excessivement court qu'il avait fait à Rome en 1843 lui donnait un vif désir de retourner dans cette capitale. Ses aspirations le portaient toujours vers l'Italie. Le 31 août 1845, il était à Francfort chez son beau-père, M. de Riess. Bientôt après, il partit avec sa femme pour se rendre par le Saint-Gothard en Italie. C'était son neuvième voyage. Il ne resta que pendant peu de jours à Rome et se rendit à Naples pour assister à un congrès scientifique; après trois semaines de séjour dans cette ville, il revint à Rome pour y passer l'hiver. logé à la Roche Tarpéienne, où son ami Welcker vint habiter aussi, ce qui ajouta au charme de se retrouver encore

(1) Il prit part également aux congrès des philologues à Iena en 1846, à Berlin, en 1850, à Gœttingue en 1852, à Altenburg en 1854, à Breslau en 1857, à Francfort en 1861, à Heidelberg en 1865.

une fois à Rome. Mais Mme Gerhard tomba gravement malade. Le séjour à Rome se prolongea jusqu'au mois d'avril 1846; à cette époque, il retourna en Allemagne. Ce fut là, à son grand regret, son dernier voyage en Italie. Il avait, pendant plusieurs années, conservé le plus vif désir et nourri le plus grand espoir de revoir Rome, mais diverses circonstances vinrent mettre obstacle à ses projets, et je me souviens que le 19 janvier 1867, au moment où moi-même je me disposais à partir pour la ville éternelle, Gerhard, déjà malade, m'écrivait de Berlin : « Je me sens comme électrisé, mon cher et fidèle ami, à la pensée que vous allez partir pour l'Italie ! »

En 1847, Gerhard vint à Paris vers la fin du mois d'août. J'étais à la campagne à Billy, département de Loir-et-Cher; sur ses instances, je me rendis, de mon côté, à Paris, pour passer quelques jours avec lui. Ce fut en cette même année que l'Académie royale de Belgique le nomma associé de la classe des beaux-arts (1).

En 1849, Gerhard visita la Hollande, le musée de Leyde et celui de Carlsruhe.

En 1851, il fit un voyage à Londres et à Paris et me donna rendez-vous à Bruxelles au mois de septembre.

En 1852, il se borna à faire une excursion à Munich.

En 1854, il alla avec Welcker visiter Vienne.

En 1856, il visita Paris et quelques villes des départements, entre autres Rouen, où il se trouvait le 15 août. Puis il parcourut quelques villes de l'Allemagne du sud pour étudier les musées (2).

(1) Voir plus bas les autres titres académiques de Gerhard.

(2) Gerhard a donné lui-même des détails sur ces voyages dans sa *Gazette archéologique*. Voir *Anzeiger*, 1849, p. 81; 1851, p. 25; 1852, p. 209; 1854, p. 443; 1855, p. 87; 1857, pp. 37 et 41.

A son retour à Berlin, l'état de ses yeux fit craindre qu'il ne perdît complétement la vue. Les médecins le condamnèrent à l'inaction et au repos; il dut se renfermer chez lui et rester dans sa chambre, privé de lumière. Il fut obligé de se servir de secrétaires, et plusieurs jeunes savants, parmi lesquels je nommerai MM. H. Heydemann et R. Kekulé, vinrent l'aider dans ses travaux, qui ne furent jamais interrompus.

On est émerveillé de l'activité et de l'immense érudition de Gerhard, car ses ouvrages embrassent toutes les branches de l'archéologie, excepté toutefois la numismatique, source si féconde pourtant pour les progrès des connaissances historiques et géographiques. Mais quoiqu'il ait fait usage assez souvent des monuments de la glyptique, il est probable que le mauvais état de ses yeux ne lui a pas permis d'étudier avec soin les monnaies anciennes.

Aucun savant n'a livré à l'étude de tous une telle masse de monuments inédits. Son recueil intitulé : *Antike Bildwerke*, devait contenir 600 dessins (il n'en a paru que 140 planches, comme nous l'avons déjà dit). Ses vases peints sont un recueil de 330 planches, ses miroirs étrusques sont composés de 430 planches et sa *Gazette archéologique* en contient plus de 300. Et ici nous ne parlons pas de ses autres publications de vases peints, ni de ses nombreux mémoires imprimés, en grande partie, dans le recueil de l'Académie de Berlin et presque tous accompagnés de planches, ni des gravures publiées dans les huit volumes in-folio des monuments inédits de l'Institut archéologique. On ne comprend pas qu'un homme d'une santé très-délicate, qui était continuellement en voyage, ait pu produire autant d'ouvrages, surtout quand on songe au temps que demandent les travaux d'érudition.

En 1860, à la mort de Borghesi, l'Académie des inscriptions

et belles-lettres de l'Institut de France lui donna le titre d'associé étranger, honneur auquel il fut très-sensible, comme le témoignent ses lettres (1).

Dans la même année 1860, après la mort de Bunsen, il fut nommé secrétaire général de l'Institut de correspondance ar-

(1) Il était correspondant de l'Institut de France depuis 1834.

Voici, par ordre chronologique, les principaux titres académiques de Gerhard :

Correspondant de l'Académie d'Herculanum (1823).

— de l'Académie *de' sepolti* d'Arezzo (1827).

— de l'Académie royale des sciences de Berlin (1832); membre (1835).

— de l'Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres (1834); membre associé étranger (1860).

— de la Société des antiquaires du Nord, à Copenhague (1834).

— de la Société royale des sciences de Gœttingue (1835).

— de l'Académie impériale et royale des beaux-arts de Vienne (1836).

— de la Société archéologique d'Athènes (1838).

— de l'Académie des sciences et arts *degli ardenti* de Viterbe (1838).

— de la Société royale de littérature de Londres (1840).

— de l'Académie pontificale d'archéologie (vers 1840 ou 1841).

— de l'Académie pontanienne de Naples (1841).

— de l'Académie royale des sciences de Bavière (1843).

Associé de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, classe des beaux-arts (1847).

Correspondant de l'Académie royale de Stockholm (vers 1847 ou 1848).

— de la Société archéologique de Moscou (1865).

Gerhard était, en outre, membre ou correspondant d'un très-grand nombre d'Académies et de Sociétés savantes d'Allemagne, d'Italie, de France, etc.

chéologique. Ses confrères ne pouvaient reconnaître d'une manière plus digne les services que l'éminent archéologue avait rendus à la science en créant cet Institut, car on peut avec toute justice regarder Gerhard comme son fondateur.

A partir de l'année 1861, Gerhard fut contraint de renoncer à ses voyages scientifiques; ses excursions eurent un tout autre but. Il fallut songer à la santé de sa femme qui, depuis plusieurs années, souffrait de douleurs névralgiques. Les bains de mer avaient été ordonnés par les médecins, et c'était tantôt à Norderney, dans le Hanovre, tantôt à Wyk, en Hollande, tantôt en Belgique, qu'il allait passer quelques semaines aux bords de la mer. En septembre 1862, à son retour de Blankenberghe où il avait fait un séjour, j'allai voir Gerhard à Gand, où il fut cordialement reçu par notre ami commun, M. le professeur Roulez.

Cette existence tranquille et pourtant toujours laborieuse eut encore un jour de fête. Le 1er août 1865, ses amis qui se trouvaient à Berlin lui offrirent un banquet pour célébrer le cinquantième anniversaire de sa promotion au doctorat ès lettres. Les universités, les académies, les sociétés savantes lui envoyèrent des félicitations et des adresses; ses confrères, ses élèves lui firent parvenir des dissertations qui lui étaient dédiées; l'Institut de correspondance archéologique lui offrit un beau volume de *Mémoires* dans lequel sont réunis les articles d'un grand nombre de savants de tous les pays. La société archéologique de Berlin lui envoya, en souvenir de la Société hyperboréenne, un griffon de bronze avec une dédicace en vers grecs. Enfin l'illustre professeur Bœckh qui, cinquante ans auparavant, lui avait fait subir ses examens et l'avait proclamé docteur ès lettres, vint lui-même le féliciter. Rien ne manqua à cette fête littéraire, véritable fête de famille. Aussi Gerhard

fut-il on ne peut plus touché de ces hommages si justement dus à sa vaste science et à sa renommée. Il voulut en laisser un souvenir dans sa *Gazette archéologique* (1), par un article où, après avoir donné une courte notice sur sa vie et sur ses travaux, il se plaît à énumérer les honneurs et les témoignages d'affection qu'il reçut en ce jour solennel et à nommer tous ceux qui, de loin comme de près, prirent part à cette fête. « Il m'est impossible, dit-il, d'exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont adressé des félicitations, je ne puis songer à écrire à tous. Les Grâces au trône de Jupiter font agréer au souverain des dieux les témoignages de reconnaissance des mortels. Puissent ces gracieuses déesses être les interprètes de ma reconnaissance ! »

En cette même année 1865, le roi de Prusse accorda à Gerhard la décoration de l'Aigle rouge de deuxième classe (*mit Eichen-laub*) (2).

Le savant archéologue venait de passer quelques semaines avec Mme Gerhard aux bains de mer de Norderney dans le Hanovre, quand, au mois de septembre 1865, je me rendis à Cologne à sa rencontre, accompagné de mon fils Raymond. Gerhard me conduisit à Bonn pour faire ensemble une visite à Welcker et revoir le musée de l'université. De là nous nous rendîmes avec M. le baron de Reumont à Rolandseck, où nous

(1) *Arch. Anzeiger*, octobre 1865, p. 97. *Des Herausgebers litterarischer Lebenslauf, Jubiläum und Danksagung*, Norderney, den 19 August 1865.

(2) Il était déjà chevalier de l'Aigle rouge en 1838.

Autres décorations :

Sainte-Anne de Russie, 3me classe, 1837 ; du Sauveur de Grèce, 1838 ; du Danebrog, 4me classe, 1841.

nous arrêtâmes pour dîner, dans un des sites les plus pittoresques des bords du Rhin.

Ce fut là notre dernière entrevue. Le soir il fallut se séparer. Mon ami retournait dans l'intérieur de l'Allemagne, tandis que je reprenais la route de la Belgique. Mes relations avec Gerhard dataient de plus de trente ans et quand je le vis pour la dernière fois, je ne m'aperçus d'aucun changement sensible dans son extérieur. Jamais il n'avait eu plus de bonne humeur, plus d'entrain que ce jour-là. Encore sous l'impression de son jubilé récemment célébré à Berlin, il en parlait avec une grande animation et une profonde reconnaissance.

Otto Jahn, qui rencontra Gerhard quelques jours plus tard, crut remarquer une certaine altération dans ses traits (1); mais ce ne fut qu'en 1866 qu'il tomba sérieusement malade, pour ne plus se relever.

Jusqu'aux derniers moments de son existence, Gerhard conserva la plénitude de ses facultés intellectuelles; épuisé par une longue maladie, mais sans souffrir, sachant parfaitement qu'il n'avait plus que quelques jours à vivre, il s'intéressait encore à la science, à l'Institut archéologique; il pensait à ses amis, à sa correspondance. « Il réglait, il terminait ses affaires, comme un négociant qui met ses comptes en ordre, avant d'entreprendre un long voyage. Reconnaissant envers Dieu pour tout ce que la vie lui a offert de bon et d'heureux, il quitte la terre sans trouble, sans regrets, sans douleurs. » C'est ainsi que s'exprimait M. Richard Lepsius dans une lettre qu'il m'écrivait le 7 mai 1867, quelques jours seulement avant la mort de Gerhard, qui expira le 12 mai, à l'âge d'environ 72 ans.

Je ne veux établir ici aucune comparaison entre les travaux

(1) *Notice* citée, p. 116.

de Gerhard et ceux des savants qui l'ont précédé. Mais quel que soit le jugement que dans la suite des temps on portera sur ces travaux, il n'en restera pas moins certain que Gerhard est un des hommes qui ont rendu le plus de services à l'archéologie ; son nom sera toujours cité parmi les archéologues les plus distingués du XIXme siècle. Cet hommage d'admiration et de regrets rendu à une des gloires les plus pures de la science, est l'expression sincère des sentiments de respect et de vénération que j'ai voués à la mémoire de cet homme illustre par sa vaste érudition et par la noblesse de son caractère !

J. DE WITTE.



NOTICE

SUR

PRUDENS VAN DUYSE (1),

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE,

né à Termonde le 17 septembre 1804, décédé à Gand le 13 novembre 1859.

L'académicien dont nous allons chercher à retracer la vie et les travaux, naquit à Termonde le 17 septembre 1804. C'était aux jours où la France dominait l'Europe, alors que la Flandre, écrasée sous le poids du système de centralisation, comme toutes les provinces conquises par la République ou l'Empire, subissait de plus la honte de voir sa langue étouffée.

Van Duyse reçut l'instruction primaire et moyenne dans la maison paternelle, instruction toute nationale dirigée par un père qui maniait également bien la plume dans l'idiome du pays et dans la langue de Cicéron et de Virgile. Pendant les années d'humanité, qu'il finit en 1823, il n'avait eu qu'un seul compagnon d'étude, mais digne de lui sous tous les rapports, c'était sa sœur unique, Nathalie, charmante et intelligente per-

(1) Le portrait de Van Duyse a été publié dans l'*Annuaire* de 1862.

sonne, à qui il consacra plus tard un beau poëme élégiaque portant le nom de cette sœur bien-aimée.

Van Duyse n'avait pas fini sa rhétorique qu'il passa un brillant examen de notaire. Toutefois le notariat ne dut pas trop lui sourire, car après un court séjour comme clerc à Laeken, il alla à Louvain dans le but d'étudier le droit. Inscrit dans la faculté de philosophie, il passa ses heures entre l'étude, la poésie et la culture de la musique et de la peinture; il se sentit au comble de ses désirs en faisant marcher de pair des connaissances si conformes à ses penchants et les rêveries de poëte aidées des frémissants accords de l'archet et des couleurs variées de la palette. Dans ces jours, Van Duyse maniait le pinceau avec facilité et passait pour un virtuose sur le violon.

Le goût des beaux-arts ne remplissait cependant qu'une place secondaire dans l'idée que Van Duyse se forma de son avenir. La renaissance de la langue et de la littérature flamandes était le but vers lequel il dirigea ses efforts. Ce fut en 1825 que, pour la première fois, il prit part à une de ces luttes littéraires si nombreuses et si populaires en Flandre dans la première moitié de notre siècle. La Société littéraire de Deerlyk, gros bourg près de Courtrai, avait annoncé pour sujet de concours poétique les effets pernicieux de l'orgueil. Le jeune homme engagea la lutte avec les principaux parmi les poëtes en titre du pays. Van Duyse obtint le second prix. L'année suivante, il remporta la palme à Furnes.

Bientôt cet horizon fut jugé trop étroit à l'ambition du triomphateur et le succès obtenu trop modeste. Depuis l'organisation du royaume des Pays-Bas, des sociétés littéraires, à l'instar de celles d'Amsterdam, de Leyde et d'autres ville de la Hollande, s'étaient organisées dans les principales villes de la Belgique flamande. C'étaient autant de points de mire pour la verve am-

bitieuse du poëte. Déjà en 1824, la Société royale de Bruges décerna sa grande médaille à Van Duyse pour un poëme sur la valeur héroïque des Flamands sous Guy de Dampierre contre les Français. En 1827, la Société *Concordia*, de Bruxelles, fit un appel aux littérateurs belges pour chanter l'éloge de la langue flamande. Van Duyse gagna la palme. Dans cette pièce de vers, le jeune poëte montra qu'il avait devancé de beaucoup la plupart de ses compatriotes, tant sous le rapport de la noblesse du style que de la connaissance de la langue. Il s'était inspiré, un peu trop peut-être, des grands auteurs modernes de la Hollande, surtout de Helmers, le chantre favori de ces jours, mais modèle dangereux pour un jeune poëte.

Après quelques années de concours, Van Duyse se décida à reprendre un libre essor. De Louvain il était allé à Gand continuer ses études. C'est dans cette dernière ville qu'au commencement de 1830 il publia un poëme satirique en quatre chants intitulé : *De Wanorde en omwenteling op den Vlaamschen Zangberg,* c'est-à-dire : le désordre et la révolution sur le Parnasse flamand. Le sujet était riche d'actualité, appliqué surtout à la partie de la Flandre située entre la mer et la Lys, où chaque canton comptait une réunion d'artistes dramatiques au moins, où chaque ville possédait sa société littéraire, où chaque bourg se glorifiait de son poëte en titre.

Cette œuvre, dont le but était fort louable, fut accueillie avec beaucoup de réserve. Les uns y voyaient un effet de jalousie, les autres l'inopportunité, les plus modérés y trouvaient par-dessus tout un fatras d'érudition obscurcissant le fond du tableau déjà trop rembruni. C'est l'anathème ordinaire jeté sur les écrits de ce genre Il est incontestable qu'à toute autre époque l'œuvre n'eût pas manqué d'avoir une action salutaire sur la marche de la littérature du pays.

Mais la révolution de septembre éclata et l'œuvre de Van Duyse subit le sort de tout ce qui, à cette époque, portait le cachet flamand. Le temps était venu qu'un livre flamand, réputé hollandais, méritait l'insulte à celui qui oserait l'acheter en public.

Indigné que du jour au lendemain la langue nationale des Flamands fût écartée de l'école comme de l'administration et de l'armée, trop faible pour résister à un mouvement aveugle, Van Duyse voulut au moins par un acte protester contre un état de choses en opposition aux notions les plus simples de bien-être social. Sans autre ressource que son courage aventureux d'étudiant, il prit la route des provinces septentrionales. Errant de lieu en lieu, il noua des relations avec les principaux littérateurs du pays, parmi lesquels il suffit de citer Tollens, lui-même Flamand par son aïeul. Il trouva un ami et un Mécène dans un libraire également homme de lettres distingué : un recueil de poésies parut en 1831 à la Haye chez Immerzeel. Ces poésies furent reçues avec certaine faveur, comme expression d'une jeune intelligence désavouant la nouvelle séparation de provinces jadis réunies contre l'oppression de l'étranger. Le poëte eut cependant la bonne inspiration de ne pas s'engager dans le différend actuel, à part ses justes observations à l'endroit de la nouvelle situation faite en Belgique à la langue des Flamands.

Van Duyse ne resta que peu de mois éloigné de son pays. Il reprit ses études à Gand et passa docteur en droit le 14 août 1832. Bientôt il eut une part active aux luttes littéraires qui recommencèrent avec une nouvelle force sur le sol flamand : une phrase jetée par lui dans un poëme fut distinguée du public et servit d'enseigne à la Société littéraire de Gand, *de Taal is gansch het volk* (la langue c'est toute la nation). Cela eut lieu

en 1836. Quelques mois après, il fut nommé professeur à l'athénée de Gand, poste qu'il changea en 1838 contre celui d'archiviste de la même ville.

C'est à dater de cette époque que le nom de Van Duyse se popularisa par toute la Belgique flamande. Une activité remarquable, aidée d'une vaste mémoire et d'une rare facilité d'élocution toujours fleurie, une insatiable ambition de se produire jointe à un patriotisme incontestable, poussèrent Van Duyse vers toutes les grandes réunions comme l'homme de la situation. On le rencontra devant la tombe du modeste ouvrier comme du grand artiste, comme de l'honorable magistrat, au pied du monument du grand citoyen, qu'il fût homme d'épée ou de plume, adhérant de Genève ou de Rome; à tous il voua sa parole ou ses accents harmonieux. Pas de canton, presque pas de commune dans le pays flamand qui n'acclamât avec joie le poëte toujours prêt à se porter au-devant de désirs bien légitimes de voir rehausser l'éclat des fêtes par l'entraînement que produit l'inspiration. Pas un concours littéraire où Van Duyse ne parût soit comme concurrent, soit en qualité de juge. A toute fête séculaire ou nationale en l'honneur d'un individu ou en commémoration d'un événement, on trouva Van Duyse ou un poëme de lui.

On conçoit que tout n'était pas chef-d'œuvre, et mainte de ces pièces de circonstance dut perdre beaucoup de sa valeur à une lecture calme et réfléchie. Plus d'une fois c'était plutôt une improvisation plus ou moins cohérente échappée à un noble sentiment du poëte; car Van Duyse possédait cette faculté à un haut degré, et on peut hardiment lui appliquer un rang honorable parmi les poëtes improvisateurs de l'Europe centrale.

Il ne pouvait manquer de faire des essais dans l'art dramatique : ses relations assidues avec les sociétés de rhétorique, ces

restes séculaires de l'art en Flandre, l'y conduisirent. Il avait déjà préludé à ces essais par la réimpression d'un drame fortement retouché par lui, le *Willem Tell* de Wauters (1836), et par un poëme didactique sur l'influence du théâtre. Pour réussir dans ce genre de littérature, il manquait à Van Duyse le calme nécessaire pour bien observer les hommes et les choses, que d'ailleurs il n'avait pas appris à connaître suffisamment durant son isolement dans la maison paternelle. Aussi abandonna-t-il le parti après quelques essais. Il ne lui revient pas moins une part dans la reconstitution de cette partie de notre littérature en stimulant le zèle et les talents de Van Peene, le créateur de la scène flamande moderne, alors chef d'une troupe d'amateurs qui s'amusaient à représenter des traductions de vaudevilles français.

Quelques années plus tard, Van Duyse eut la haute main dans une vaste association qui, malgré de grands obstacles qu'elle rencontra dès son principe, n'eut pas moins une influence marquée sur la Belgique artistique. Il fut un des fondateurs du *Duitsch-Vlaamsch Zangverbond*, association pour le perfectionnement du chant choral en Belgique. Il fut l'âme de cette brillante fête de cinq jours donnée à Gand au mois de juin 1847, et à laquelle assistèrent cinquante-deux sociétés allemandes et cinquante sociétés belges. Si courte que fût sa durée, le *Zangverbond* donna chez les Flamands le réveil au chant national, qui avait eu un temps de gloire sous le règne de Charles-Quint, mais depuis s'était affaibli de siècle en siècle jusqu'à extinction. Van Duyse, aidant de son mieux, enrichit la littérature d'un grand nombre de cantates et de chants lyriques qui servirent de textes aux premiers compositeurs du pays. Il composa, en outre, quelques romances françaises, la plupart accompagnées de ses propres mélodies.

Tout cela était à peine un passe-temps pour cet homme d'une activité fiévreuse, mais un passe-temps cadrant à merveille avec le tableau de ses aspirations, auxquelles il donna lui-même la signification comme devant résumer dans une seule idée Dieu, la patrie et la famille.

Ce qu'il avait jusqu'alors consacré à la patrie fut publié en 1840 en trois volumes sous le titre de *Vaderlandsche poëzy* (poésies nationales). Sous les formes les plus variées, le poëte y chante un glorieux passé et jette un regard confiant vers l'avenir.

Comme appendice à cette odyssée nationale, parut en 1842 *Godfried, of de Godsdienst op 't veld* (la religion aux champs) poëme didactique en six chants dont le but principal est la tolérance en matières religieuses.

Il y eut un intervalle de sept ans depuis la publication de ce dernier poëme avant que Van Duyse recueillît ses impressions comme père. En 1849, il publia un petit volume de poésies à l'usage des enfants (*Gedichten voor kinderen*). C'est une série de jolis petits tableaux de genre, expansions de cœur exprimées dans des moments heureux d'observation ou de réflexion paternelle. Favorablement accueilli par tous les juges compétents, ce volume fut bientôt suivi d'un second recueil qui fut moins bien reçu.

Entre ces trois manifestations de son idée, Van Duyse publia bon nombre de pièces tant en prose qu'en vers appartenant à l'une ou l'autre de ces catégories ou s'en éloignant essentiellement. Nous avons déjà observé qu'il s'occupa pendant quelque temps d'écrire pour le théâtre. En 1842, sa verve satirique fut aiguillonnée par les débats d'un congrès linguistique auquel il avait pris part, ce qui nous valut le poëme héroï-comique *de Spellingsoorlog* (la guerre d'orthographe). L'année suivante, il

publia presque simultanément les traductions de *Paul et Virgenie* et de *Vert-Vert*. Dans *Groentje* surtout il a su reproduire avec bonheur la grâce et la finesse de l'auteur français.

En 1848, parut le *Klaverblad* (feuille de trèfle), gros recueil de légendes empruntées à différents pays et à différentes croyances, que l'auteur voulut pourtant faire cadrer avec sa « poésie nationale. »

Son goût pour les concours ne se borna pas à la poésie. Il se mêla de bonne heure dans les discussions linguistiques et littéraires; sa profonde connaissance de la langue et son immense érudition l'y poussèrent. Un arrêté royal du 7 septembre 1836 avait prescrit un concours concernant l'orthographe de la langue flamande qui, depuis la révolution de 1830, était tombée dans une véritable anarchie. L'œuvre de Van Duyse fut signalée parmi les plus méritoires, mais il n'obtint pas de prix. Le sort fut plus propice à l'infatigable auteur quelques années plus tard. En 1848, l'Institut royal des Pays-Bas mit au concours l'histoire de la versification néerlandaise. Van Duyse obtint la palme et son mémoire fut publié aux frais du gouvernement hollandais. A la fin de sa carrière, il présenta à l'Académie deux mémoires qui furent tous deux couronnés, l'un traitant de l'influence qu'a eue le poëte hollandais Cats sur la littérature en Flandre, l'autre en réponse à la question : « Quelle a été l'influence littéraire, morale et politique des sociétés et des chambres de rhétorique dans les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liége? »

On s'étonne à juste raison de tant d'activité, et pourtant nous ne nous trouvons en face que d'une partie des travaux de Van Duyse publiés dans les vingt dernières années de sa vie. Le professeur et l'archiviste eurent aussi leur part dans la vie intellectuelle comme le poëte et le philologue. Vers 1849, il composa,

en collaboration de Dautzenberg, un livre de lecture pour la jeunesse : *Volksboek*, qui fut accepté pour les écoles primaires et moyennes. De 1843 à 1857, il mit à la disposition du public trois volumes de l'inventaire analytique des archives de la ville de Gand. Il publia les œuvres de d'Hulster et de Willems, et à un an de distance il honora dans des volumes en prose et en vers les mémoires du jésuite Hosschius et de Simon Stevin. Et entre tous ces travaux plus ou moins de longue haleine, la presse périodique et les annales de sociétés savantes ne cessèrent de nous communiquer de ses productions. Plusieurs de ces travaux épars ont trait aux beaux-arts : depuis quelques années, Van Duyse était nommé professeur d'histoire à l'Académie des beaux-arts, à Gand.

Tant d'activité devait miner une santé qui n'était pas absolument robuste. Depuis plusieurs mois, Van Duyse présentait quelque chose de désordonné dans ses allures, une précipitation irrégulière dans sa marche. Le 13 novembre 1859, il se plaignit de malaise : lorsque les hommes de l'art arrivèrent devant son lit, Van Duyse avait cessé de vivre.

Il venait de publier un poëme épique en huit chants, dont le héros était Jacques Van Artevelde, et une traduction des églogues de Virgile; un recueil de mélanges poétiques intitulé : *Nazomer* (arrière-été), était sous presse. Il avait fondé grand espoir sur ces trois ouvrages pour la consolidation de sa réputation littéraire. Il n'avait pas mal auguré : le prix quinquennal de littérature flamande, pour la période de 1855 à 1859, fut décerné à la poésie de Van Duyse représentée par le *Jacob Van Artevelde* et le *Nazomer*.

Van Duyse a eu une influence incontestable sur le mouvement littéraire et national dans la Belgique flamande; à défaut d'autres titres, son activité seule lui donnerait droit à une place

distinguée parmi les soi-disant flamingants. Mais il était de plus poëte dans le vrai sens du mot. Le sentiment du beau était inné en lui, une imagination vive et brillante, jointe à une immense mémoire, ne lui faisait jamais défaut. A une connaissance profonde des ressources de sa langue, il associait de vastes études des littératures anciennes et modernes.

Mais ces qualités naturelles ou acquises lui causèrent autant de mal que de bien. Sa mémoire venait souvent en travers de son imagination; la grande mobilité de ses facultés instinctives lui firent parfois perdre de vue le sujet, entraînant l'auteur dans un dédale de phrases incidentes. Cette mobilité et la précipitation dans le travail lui enlevèrent en partie la précision de vue, si nécessaire aux travaux de longue haleine. Aussi réussit-il mieux dans l'ode que dans le poëme épique, dans l'épigramme que dans la satire. Doué d'un sens musical exquis, il composa nombre de vers qui peuvent compter parmi les plus harmonieux de notre littérature. Cette belle qualité le rendit capable de doter son pays de traductions dignes des originaux; mais, d'un autre côté, elle l'excita à lire les poésies des autres, la plume corrective en main, mutilant parfois la pensée d'un auteur.

Van Duyse avait épousé Mlle Sophie Wouters, avec qui il eut cinq enfants, trois fils et deux filles. L'aîné, M. Florimond Van Duyse, avocat du barreau de Gand, s'est déjà fait connaître comme habile compositeur. Van Duyse était chevalier de l'ordre de Léopold; il fut nommé membre correspondant de la classe des lettres de l'Académie, le 7 mai 1855. Ses restes reposent au cimetière de *Sint-Amandsberg* où ses amis et admirateurs lui érigèrent un beau monument, à quelques pas de ceux de ses émules, Willems et Ledeganck.

F.-A. Snellaert.

LISTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES

DE M. VAN DUYSE (1).

POÉSIES.

De verderfelijke gevolgen van den hoogmoed. Kortryk, 1823.

Tafereel van den heldenmoed der Vlamingen tegen de Franschen onder het bestuur van den graaf Guy van Dampière. Dendermonde (1825).

Griekenland, lierzang. — *Waterloo*, kantate. Brussel, 1826.

Lofdicht op de Nederlandsche taal. Brussel, 1829.

Pius VII, gedurende zijne banning in Frankrijk. Gent, 1830.

De wanorde en omwenteling op den Vlaamschen Zangberg, in vier zangen, met eeuwigdurende aanteekeningen. Gent, 1830.

Gedichten. 's Gravenhage, 1831.

Willem Tell, treurspel. Antwerpen, 1836.

De invloed des tooneels op de volksbeschaving, in vier zangen. Geeraerdsbergen, 1838.

Tooneelbundeltje. Gent, 1838.

Vaderlandsche poëzy. Gent, 1840; 3 vol.

Rubens' menschlievendheid, tooneelspel. Antwerpen, 1840.

Antoon Van Dyck, of de reis naer Italie, blijspel. Antwerpen, 1841.

Nathalia, elegiën. Gent, 1841.

De Spellingsoorlog, luimig heldendicht in vier zangen, met aanteekeningen. Gent, 1842.

(1) La liste complète des œuvres de Prudens Van Duyse a été publiée par M. Frans De Potter. Gand, De Busscher et frères, 1861. Elle compte 248 numéros, outre 64 numéros d'ouvrages périodiques et autres contenant des productions en prose ou en vers de l'auteur.

Godfried, of de godsdienst op 't veld, in vyf zangen. Gent, 1842.

Groentje, in vier zangen, met andere luimige gedichten na Gresset. Antwerpen, 1845.

Philips de Goede en de dronkaerd, blyspel. Antwerpen, 1842.

Brugge, ter gelegenheid van de inhulding des standbeelds van Simon Stevin, bekroond zangstuk. Brugge, 1845.

Vader Adam Vlaminc, ene scone sproke. Gent, 1847.

Het klaverblad, romancen, legenden, sagen. Brussel, 1848.

Gedichtjes voor kinderen. Gent, 1849.

Nieuwe kindergedichtjes. Gent, 1849.

Dichtbespiegeling na Thomas à Kempis, gevolgd van *Nathalia*, in vier zangen. Dendermonde, 1850.

Vrolijkheid, poëzy. Leeuwarden, 1853.

Leopold I, vijf-en-twintig jaren koning van Belgie, ode bekroond door het staatsbestuur. Gent, 1857.

Jacob van Artevelde, episch verhael in acht zangen. Gent, 1859.

Virgilius herderszangen, in dichtmaet vertaeld. Gent, 1859.

Nazomer, dichtbundel. Gent, 1859.

David Teniers te Grimbergen, komisch zangspel. Gent, 1860.

PROSE ET REPRODUCTIONS.

Belegering van Dendermonde, door Lodewijk XIV, historisch verhael. Gent, 1842.

Inventaire analytique des chartres et documents appartenant aux archives de la ville de Gand. Gand, 1843–1857; 3 vol.

Herinneringen aen het feest gevierd te Merckem, den 20 augustus 1844, ter eere van Sidronius Hosschius. Gent, 1845.

D'Hulster's lettervruchten. Gent, 1845.

Keizer Karel, gezien langs de keerzyde der medalie. Gent, 1845.

Simon Stevin, naer Voorduin's bekroond werk, met eenige dichtstukken. Brussel, 1846.

Het eerste verjaringsfeest van het Vlaamsch - Duitsch Zangverbond. Gent, 1847.



Volksleesboek (avec la collaboration de Dautzenberg). Gent, 1849.

Verhalen uit de geschiedenis van Belgie (avec la collaboration de Dautzenberg). Gent, 1856.

Over de namen der straten van Gent in het fransch overgebragt. Gent, 1849.

Verhandeling over den Nederlandschen Versbouw. 'S Gravenhage, 1854; 2 vol.

Nalatenschap van J.-F. Willems, met inleiding, bydragen en aanteekeningen. Gent, 1856.

Middelnederlandsche poëzie, deels hersteld, deels voor 't eerst uitgegeven. Amsterdam, 1858.

Cats' invloed op de Vlaemsche letterkunde.

Verhandeling over den drievoudigen invloed der rederijkkameren, voorafgegaan door een overzicht harer geschiedenis.

Ces deux derniers ouvrages, couronnés par l'Académie, ont été publiés dans ses mémoires couronnés. Tome XI de la collection in-8°.





Ch. de Beriot

imp [illegible] et Mommen

NOTICE

SUR

CH.-AUG. DE BÉRIOT,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

Né à Louvain le 20 février 1802, décédé à Bruxelles le 8 avril 1870

Fonder une école dans les sciences et dans les arts est une mission réservée à peu d'hommes, parce qu'il en est peu qui, au savoir, au talent acquis, unissent l'originalité de pensée et de sentiment qui s'impose. La Belgique a eu la bonne fortune de donner le jour à quelques savants et artistes doués de ces heureuses facultés, lesquels n'ont pas moins illustré leur patrie que leurs noms. Pour ne parler ici que de la musique, entre une multitude de Belges qui se sont rendus célèbres dans cet art, on distingue deux chefs d'école, à savoir, Jean Ockeghem au quinzième siècle, Adrien Willaert au seizième : les musiciens les plus illustres de ces deux époques ont été leurs élèves et tous ont marché dans les voies ouvertes par ces maîtres. De là la grande renommée de l'ancienne école belge de compositeurs.

Aux temps modernes, les talents d'exécution ont acquis une grande importance dans le même art, et pour cette partie de la

musique, qui consiste dans l'interprétation des œuvres des maîtres, il y a eu aussi des chefs d'école : plusieurs artistes ont fondé les admirables écoles de chant de l'Italie; l'orgue et le clavecin ont eu les écoles de Bach, de Scarlatti et de Clementi ; le violon, celles de Corelli, de Tartini, de Viotti et de Baillot; mais, jusqu'à nos jours, la Belgique n'avait point pris sa place parmi les contrées qui ont donné naissance aux brillantes écoles d'instrumentistes : c'est à Charles De Bériot, c'est à Servais, qu'était reservée la gloire de placer les écoles belges du violon et du violoncelle parmi les plus célèbres dans les deux mondes. Leurs nombreux élèves ont démontré partout, dans ces derniers temps, l'excellence des principes sur lesquels repose la renommée de ces écoles fécondes en beaux résultats.

Né à Louvain, le 20 février 1802, Charles-Auguste De Bériot reçut le jour dans une famille ancienne et considérée. Dès ses premières années se manifesta son heureux instinct pour la musique. Orphelin dès l'âge de neuf ans, il trouva, dans un ami de sa famille qui lui avait été donné pour tuteur (1), un guide rempli de zèle qui ne négligea rien pour le mettre dans la bonne voie où devait se développer plus tard son talent. Déjà ses progrès avaient été assez rapides pour qu'il pût jouer dans un concert un des solos les plus difficiles de Viotti, avant d'avoir accompli sa neuvième année. Son habileté précoce et relative excita l'enthousiasme de ses compatriotes. Ces sortes d'épreuves prématurées sont souvent funestes aux enfants les mieux doués; l'intérêt inspiré par le jeune âge en assure toujours le succès, et l'exagération des applaudissements persuade presque toujours à ces virtuoses en herbe qu'ils ont un talent lorsqu'ils en sont encore à indiquer une organisation de bon augure; heureuse-

(1) M. Tibi, professeur de musique à Louvain.

ment la nature du jeune De Bériot était plus méditative qu'enthousiaste : il ne s'émerveillait pas de lui-même et recherchait volontiers les conseils. La nature lui avait donné le sentiment d'une exquise justesse d'intonation qui le préserva toujours des défauts où tombent les jeunes violonistes qui veulent faire étalage d'adresse dans de grandes difficultés, où l'oreille est mise à de rudes épreuves.

Envoyé à Paris par son tuteur à l'âge de douze ans, pour y continuer ses études de violon sous la direction de Baillot, il y obtint l'accessit au concours de 1814, après avoir fréquenté le cours de ce célèbre professeur pendant huit mois seulement. De retour à Louvain après l'entrée des alliés à Paris, il y resta pendant plusieurs années, développant par ses propres efforts les qualités qu'il avait reçues de la nature. Doué d'un esprit méditatif et n'ayant aucun modèle qu'il pût imiter dans ce qui l'entourait, il cherchait en lui-même le principe du beau dans l'exécution dont il ne pouvait avoir de notions que par l'action spontanée de son individualité. C'est peut-être ici le lieu d'examiner ce qui a donné lieu au bruit généralement répandu alors qu'il avait été l'élève de Jacotot. Ce fait, accrédité par l'auteur de l'*Enseignement universel* et par les déclarations de De Bériot lui-même, exige une explication. L'attention des habitants de la Belgique était fixée, depuis plusieurs années, sur les résultats qui paraissaient avoir été obtenus par cette méthode; les progrès en toute chose tenaient, disait-on, du prodige. De Bériot voulut savoir quels avantages il pourrait retirer pour lui-même des procédés de cette méthode : il eut des entretiens avec son inventeur et n'en apprit guère que deux choses, à savoir que la persévérance triomphe de toutes les difficultés, et qu'en général on ne veut pas résolûment tout ce qu'on peut. Je dis qu'il n'en apprit que cela, parce que toute la méthode Jacotot,

dont on fit si grand bruit pendant un certain nombre d'années, ne contient pas autre chose. Le jeune artiste comprit ce qu'il y avait de vrai dans ces propositions et son intelligence sut les mettre à profit. C'est ainsi que De Bériot fut l'élève de Jacotot : il ne pouvait pas l'être autrement; car il n'est pas certain que le professeur eût pu destinguer si le violoniste jouait juste ou faux. Quoi qu'il en soit, une heureuse organisation morale et physique, une éducation bien commencée et le travail le mieux réglé, ne tardèrent pas à conduire De Bériot jusqu'à la possession d'un talent très-remarquable auquel il ne manquait que le contact de grands talents d'autre genre, particulièrement des chanteurs renommés de cette époque, pour acquérir les qualités du style, en coordonner les diverses parties et prendre un caractère original.

De Bériot avait dix-neuf ans lorsqu'il quitta sa ville natale pour se rendre à Paris; il y arriva vers le commencement de 1821 et se fit entendre dans quelques salons où il obtint le genre de succès par lesquels commencent les réputations d'artistes. Son premier soin avait été de chercher l'occasion de jouer devant Viotti, alors directeur de l'Opéra; plusieurs amateurs et artistes lui avaient promis de faire, pour cette audition, les démarches nécessaires, mais les jours et les semaines s'écoulaient sans que De Bériot vît se réaliser l'effet de ces promesses : fatigué d'une vaine attente, il prit un jour une résolution héroïque et, sans introducteur, il se rendit chez l'illustre artiste. Introduit près de lui, il exposa avec assurance et simplicité le sujet de sa visite et dit que l'épreuve à laquelle il demandait à se soumettre lui paraissait devoir décider du sort de sa vie. Touché de la franchise de cette démarche et des termes dans lesquels la demande était faite, Viotti se déclara prêt à entendre le jeune violoniste. Après l'avoir écouté avec attention, il lui dit :

» Vous avez de grandes qualités, attachez-vous à les perfec-
» tionner; entendez tous les hommes de talent, profitez de tout
» et n'imitez rien. » Cet avis semblait impliquer celui de ne point prendre les leçons d'un maître; néanmoins De Bériot crut devoir se mettre sous la direction de Baillot et il entra de nouveau au Conservatoire. Il ne tarda pas à reconnaître que déjà son talent avait un caractère propre qu'il eût été difficile de modifier sans que son originalité en souffrît. Il ne resta donc que peu de mois dans les classes du Conservatoire, et, rentré sous sa propre direction, il s'attacha à l'étude du style des habiles chanteurs italiens qui brillaient alors à Paris: parmi ceux-ci étaient la célèbre Mme Fodor, Pellegrini et Garcia.

Ce fut en 1822 que De Bériot fit son début dans les concerts publics; il s'y fit entendre dans ses thèmes originaux variés, compositions élégantes, gracieuses et remplies de formes nouvelles: elles obtinrent un succès de vogue et devinrent bientôt le répertoire habituel de la plupart des violonistes. Interprétés par lui, ces thèmes variés avaient un charme inexprimable: bientôt il n'y eut plus de concert dont le talent du violoniste belge ne fût une des attractions principales. Dans l'année suivante, l'arrivée de Rossini à Paris fut l'occasion d'un accroissement de réputation pour De Bériot, le célèbre *maestro* ayant exprimé, en plusieurs circonstances, une opinion très-favorable sur son talent. Un violoniste qui chantait sur son instrument, comme pouvait le faire une belle voix bien exercée, ne pouvait manquer de plaire à un maître qui a toujours placé l'art de chanter au-dessus de tous les autres genres de talents. L'opinion du maître de Pésaro mit le comble aux succès du jeune artiste; il n'avait pas dépassé l'âge de vingt et un ans, et déjà sa renommée égalait celle des solistes éprouvés dans un long exercice de leur art.

Une intime amitié unissait dès lors De Bériot au harpiste Labarre, dont le talent n'était pas moins remarquable, quoiqu'il fût seulement dans sa dix-neuvième année. Ils écrivaient en collaboration des morceaux concertants pour la harpe et le violon sur des thèmes d'opéras de Rossini et se faisaient admirer tous deux lorsqu'ils les exécutaient dans les concerts ou dans les salons. En 1824, les deux amis se rendirent à Londres où, d'abord, ils rencontrèrent une active opposition chez les amis des harpistes Dizi et Costa ainsi que chez ceux du violoniste Mori : cependant la lutte ne pouvait être longue ni sérieuse entre ces artistes et les jeunes virtuoses dont la supériorité était trop évidente. Dès leur second voyage à Londres, dans l'année suivante, l'accueil qu'ils y reçurent fut aussi enthousiaste qu'il peut l'être chez des Anglais. Engagé à plusieurs reprises au concert de la Société philharmonique, De Bériot y obtint de véritables triomphes. Il fut aussi choisi comme soliste pour plusieurs des festivals qui ont lieu chaque année dans quelques grandes villes d'Angleterre. Sa renommée acquérait dans ce pays plus d'éclat de jour en jour. Je ne puis mieux faire comprendre la vogue dont jouissait son talent chez les Anglais, qu'en rapportant une anecdote dont je fus témoin. En 1829, je passai quelques mois en Angleterre pour des recherches au Muséum britannique et dans les bibliothèques d'Oxford et de Cambridge : j'étais logé à Londres dans la même maison que Labarre, mon ancien élève pour la composition, et De Bériot. Un jour, vers minuit, un domestique vint dire à mon jeune compatriote qu'un gentleman demandait à lui parler : l'heure était singulièrement choisie pour une conversation; toutefois De Bériot se rendit au parloir. Quelques minutes après, il sonna pour se faire apporter deux violons. La curiosité que nous inspirait cette singulière visite nous détermina à en attendre la fin au lieu d'aller

nous coucher. Une demi-heure après, De Bériot nous revint riant aux éclats. Le gentleman dont il s'agit était venu lui demander des leçons de violon; le prix étant convenu à une guinée, De Bériot demanda à son nouvel élève quel jour il voulait choisir pour sa première leçon : *tout de suite*, répondit notre homme. — *Comment! à présent?* — *Oh! yes.* — *Soit.* C'est alors que De Bériot sonna pour qu'on lui apportât des violons. L'amateur jouait horriblement faux ; il se fatigua des efforts que lui faisait faire le maître pour replacer ses doigts et son archet dans de meilleures positions et finit par lui demander de jouer lui-même l'étude sur laquelle il lui donnait la leçon, ce que fit le professeur. Quand il eut fini, son original élève mit gravement sur la cheminée un souverain et un schelling, puis il prit son chapeau, s'en alla et l'on ne le revit plus. Quelque temps après, De Bériot apprit qu'une personne, dont on lui fit le portrait, se disait son élève; il reconnut l'homme à la guinée. Celui-ci, en effet, avait voulu prendre une leçon du violoniste, alors le plus renommé en Angleterre, pour avoir le droit de se dire son élève.

A la même époque, De Bériot voulait donner un concert, entreprise toujours difficile à Londres : il désirait y faire entendre une cantatrice de grand talent, et sachant que j'exerçais quelque influence sur les résolutions de Mme Malibran, que j'avais vue naître, étant ami de son père, il me pria d'obtenir d'elle la promesse de chanter à ce concert. J'eus quelque peine à réussir dans ma mission, parce que la grande cantatrice avait appris que De Bériot avait applaudi avec enthousiasme le talent de Mlle Sontag. *Pourquoi donc*, me dit-elle, *ne s'adresse-t-il pas à celle qui l'a si bien charmé? Ce sont deux talents bien purs, bien polis qui sont faits l'un pour l'autre ; le mien est trop sauvage!* Je laissai passer cette boutade et finis par obtenir ce que je voulais. Ce concert fut l'occasion qui éveilla chez les deux

artistes une affection réciproque, sanctionnée plus tard par une union trop tôt rompue, hélas! par la mort.

De retour dans sa patrie, déjà signalé par une brillante renommée, De Bériot avait été présenté au roi des Pays-Bas, Guillaume Ier, qui, bien qu'il aimât peu la musique, comprit la nécessité d'assurer l'indépendance d'un jeune artiste qui promettait d'honorer son pays et lui accorda une pension de 2,000 florins avec le titre de premier violon de sa musique particulière. La révolution de 1830 vint enlever ces avantages au virtuose. Après cet événement qui changea le sort de la Belgique, il retourna à Paris. Devenu l'ami de Mme Malibran, il voyagea avec elle en Italie, en Angleterre, en Belgique, et partout s'associa par son talent à ses succès. Les fréquentes occasions qu'il avait d'entendre cette femme inspirée exerçaient sur lui-même la plus heureuse influence; aux qualités spéciales et si précieuses de son exécution s'ajouta dès lors l'élévation du style. Dans un concert donné au théâtre Saint-Charles, à Naples, en 1834, il fit naître l'enthousiasme de l'auditoire, effet très-rare alors chez les Italiens qui, passionnés pour le chant, accordaient peu d'attention aux instruments. Depuis cette époque, ils se sont transformés et ont porté leur ardeur accoutumée vers la musique instrumentale, privés qu'ils étaient de chanteurs remarquables.

Devenu l'époux de Mme Malibran, le 29 mars 1836, il revint avec elle à Bruxelles le lendemain : tous deux s'y firent entendre, la première fois dans un concert au bénéfice des Polonais, la seconde, dans un autre qu'eux-mêmes donnèrent au théâtre royal de la Monnaie. Au sein de l'enivrement de ses succès, Mme Malibran-De Bériot n'apercevait qu'un avenir de fortune et de gloire; cependant elle approchait du terme de sa carrière d'agitations et de triomphes. Arrivée à Londres à la fin du mois d'avril,

elle fit une chute de cheval dont les suites eurent les conséquences les plus funestes. Traînée sur le pavé à une longue distance, elle eut le visage déchiré et reçut à la tête de violentes contusions dont elle ne se remit pas. Son énergie sembla d'abord surmonter le mal ; elle revint à Bruxelles et de là se rendit à Aix-la-Chapelle, où elle donna deux concerts avec De Bériot ; mais elle n'était plus la même, son caractère avait changé et, pour ses amis, il était évident que son cerveau avait reçu quelque lésion. Un engagement la rappelait au mois de septembre en Angleterre pour le *festival* de Manchester : elle s'y rendit et s'y fit entendre le premier jour ; mais le lendemain elle s'évanouit après avoir chanté un duo d'*Andronico* avec Mme Caradori. Il fallut l'emporter. A peine arrivée chez elle, des convulsions la saisirent ; on la saigna ; mais le mal fit d'effrayants progrès, et le 23 septembre 1836, elle expira dans les douleurs aiguës d'une fièvre nerveuse, à l'âge de vingt-huit ans. Telle fut la fin prématurée de la cantatrice la plus étonnante dont il soit fait mention dans l'histoire de la musique. Des obsèques magnifiques lui furent faites à Manchester, et sa dépouille mortelle, transportée à Bruxelles, fut inhumée avec pompe dans le cimetière de Laeken. De Bériot y a fait élever un mausolée et la statue de l'illustre artiste y a été placée.

Fixé à Bruxelles après ce triste événement, De Bériot ne se fit plus entendre pendant plusieurs années ; ce ne fut qu'en 1840 qu'il se décida à faire un voyage en Allemagne. Arrivé à Vienne, il s'y arrêta quelque temps et y donna plusieurs concerts. De retour dans la capitale de la Belgique, au printemps de l'année suivante, il y vécut quelque temps, occupé principalement de composition pour son instrument. Nommé professeur du perfectionnement pour le violon, au conservatoire de Bruxelles, en 1843, il se fit connaître alors sous un nou-

veau point de vue par l'excellence de son enseignement. Je suis encore plein du souvenir de l'intérêt qu'il m'inspirait par ses leçons lorsque, traversant quelquefois le corridor où était sa classe, je m'arrêtais près de la porte, admirant la lucidité de ses explications toujours suivies de la démonstration pratique sur son instrument, laquelle n'offrait jamais à ses élèves que le modèle de la perfection. Pour bien comprendre toute la valeur du talent de De Bériot, et comme virtuose et comme professeur, il faut l'avoir entendu aux diverses époques de sa carrière, ainsi que cela a été donné à celui qui écrit cette notice, et, de plus, il faut l'avoir suivi dans son enseignement, car il n'a pas été moins remarquable fondateur d'école qu'exécutant, soit dans sa musique, soit dans celle des maîtres. Parvenu à sa maturité, son talent offrait la réunion des qualités les plus précieuses, à savoir, le plus beau son, une justesse invariable dans laquelle il n'a eu d'autre rival que Lafont, un goût d'une rare distinction, un style personnel, enfin le charme, dans lequel il n'a été surpassé, peut-être même pas égalé par un autre. La critique, qui ne perd jamais ses droits, a reproché autrefois à De Bériot de joindre un peu de froideur à sa pureté; cette critique lui a été utile, car la chaleur du style et la vigueur d'archet ne furent pas dans la suite moins remarquables dans son jeu que la justesse, l'élégance et le goût. On se plaignait aussi de ce que, bornant d'abord l'essor de son talent à composer et à jouer des airs variés, il se renfermait dans un cercle trop petit; il s'est justifié de ce reproche par la composition de *neuf concertos* où il a introduit des formes nouvelles, imitées ensuite par d'autres artistes. Toute sa musique est remplie d'idées charmantes, naturelles, soutenues d'une harmonie élégante sans être prétentieuse et sans ces recherches pénibles auxquelles les compositeurs de musique ont aujourd'hui recours

pour détourner l'attention de la pauvreté des idées. Les trois derniers concertos de De Bériot ont été composés pour ses élèves.

Des altérations fréquentes de sa santé avaient commencé à se produire vers 1846; elles lui avaient fait prendre la résolution de ne plus se faire entendre, si ce n'est de ses élèves et de quelques amis. N'ayant jamais connu que les succès les plus brillants lorsqu'il jouait dans les concerts, la présence d'une assemblée nombreuse avait néanmoins toujours été pour lui la cause d'une émotion invincible : il en éprouvait des affections nerveuses très-pénibles et des névralgies douloureuses. Plusieurs fois, il avait dû avoir recours aux eaux thermales les plus renommées pour ce genre d'affections, particulièrement aux bains de Kreuznach; mais il n'en résultait que des améliorations momentanées. Des atteintes plus graves survenues à sa constitution, dans un âge qui n'est pas celui des infirmités, l'obligèrent à donner, en 1852, sa démission de professeur au Conservatoire. Peu de temps après, il alla se fixer à Paris, où bientôt un malheur imprévu vint le frapper : une paralysie du nerf optique le priva tout à coup de la vue. Les médecins crurent d'abord que l'accident ne serait que passager; mais tous les moyens employés furent impuissants : la cécité devint complète. De Bériot supporta ce malheur avec une admirable résignation : ses amis le retrouvèrent toujours le même, bon, affable, bienveillant pour les jeunes artistes, et toujours occupé de son art avec passion. Bien qu'un asthme, dont il souffrait beaucoup, fût venu se joindre au malheur qu'il avait eu de perdre la vue et qu'il eût aussi des douleurs nerveuses dans la colonne vertébrale, il ne se livrait pas moins à la composition, et son talent d'exécution avait conservé tout son charme. Doué d'une mémoire prodigieuse, il pouvait même faire de la musique d'ensemble comme s'il eût eu la musique sous les yeux et qu'il eût

pu la lire. C'est ainsi que je lui ai entendu jouer avec Mme Pleyel des duos de piano et violon : c'était merveille que d'entendre ces deux grands talents réunis interpréter les œuvres des maîtres avec une perfection inouïe.

La rare intelligence de De Bériot s'appliquait à tout avec une facilité qui tenait du prodige. N'ayant eu que quelques principes de dessin dans son enfance et n'ayant jamais manié l'ébauchoir du sculpteur, il fit à Milan, en 1834, un buste de Mme Malibran, très-ressemblant, dont il fut tiré quelques plâtres pour sa famille et ses amis. A une autre époque, préoccupé de quelques idées de modifications pour les instruments à archet, il fit un violon comme aurait pu le faire un luthier dans son atelier. Déjà aveugle depuis plusieurs années, il avait acheté un terrain à Ems; il y fit bâtir un châlet dont il fit le plan et dirigea lui-même les travaux. Il en fut de même pour une grande maison qu'il avait achetée à Bruxelles dans la Vallée de Josaphat ; il la fit abattre et rebâtir sur un nouveau plan tracé par lui, dirigeant lui-même les ouvriers et jugeant par le toucher de l'exécution des détails, comme aurait pu le faire en les voyant l'architecte le plus expérimenté. Éprouvant, par les atteintes de son asthme, une grande difficulté de respirer lorsqu'il était couché, il imagina un lit mécanique qu'il pouvait transformer en fauteuil par l'action d'une manivelle, sans se lever. Bien qu'aveugle, il en dessina si exactement toutes les parties, que le mécanicien et l'ébéniste purent exécuter le meuble sans difficulté. Ce lit existe et fonctionne avec une grande précision. Enfin, De Bériot, n'ayant cessé de composer jusqu'à sa dernière année, éprouvait souvent l'ennui des difficultés pour dicter ses compositions depuis qu'il était privé de la vue : il voulut s'affranchir de cette gêne et inventa une machine à l'aide de laquelle il écrivait toute sa musique avec autant de facilité que d'exactitude.

Une grande énergie de volonté se cachait chez De Bériot sous son aménité habituelle : ce qu'il avait conçu, il l'exécutait, quels que fussent les obstacles; ce qu'il avait résolu, rien ne pouvait l'empêcher de le réaliser. Le voyage qu'il fit en Russie, aveugle et atteint de plusieurs maladies douloureuses, est une preuve très-remarquable de cette vérité. Le prince Youssoupoff l'avait invité a passer quelques mois dans son palais à St-Pétersbourg, où il trouverait un orchestre pour accompagner ses concertos. Cette perspective séduisit l'artiste qui, nonobstant les représentations de sa famille et de ses amis sur les dangers d'un pareil voyage dans la situation où il se trouvait, se mit en route avec un secrétaire et un domestique, arriva à St-Pétersbourg, y passa un hiver entier, et réalisa son désir de rejouer tous ses concertos, accompagné par un orchestre qu'il dirigeait, sans être obligé d'avoir un auditoire. De retour de cette dangereuse excursion, De Bériot vivait alternativement à Paris et à Bruxelles. Un dernier malheur vint le frapper dans ses trois dernières années : son bras gauche fut frappé de paralysie et dès lors il ne put plus jouer du violon. Bien que ce fût la privation de la seule jouissance qui lui était restée, sa sérénité n'en fut point troublée La première fois que je le revis après cet accident, je lui demandai si le mal était assez considérable pour qu'il ne pût jouer jamais de son instrument ? *Je puis encore en jouer,* me dit-il en souriant, *comme un amateur de quatrième force.*

Cependant son esprit avait besoin d'un aliment : il composait encore. Son dernier ouvrage est un caprice pour violon et piano où brillent la jeunesse des idées, la fantaisie et le charme. Il a eu la satisfaction de l'entendre exécuter avec une remarquable habileté par M. Collyns, jeune professeur du Conservatoire de Bruxelles, qu'il appelait gracieusement son successeur. La poésie occupa aussi les dernières années de De Bériot : il a

laissé quelques fables où l'on distingue la justesse de l'expression et le tour aisé. A la fin de sa carrière, il s'était épris de passion pour la philosophie et se faisait lire les ouvrages de Cousin, de Jules Simon et de quelques autres philosophes des derniers temps. Une si courageuse existence, longtemps si brillante, a trouvé sa fin à Bruxelles, le 8 avril 1870, lorsque la paralysie s'est étendue jusqu'au cerveau. Ainsi s'est éteint un grand artiste, dont la Belgique s'honorera toujours. Chevalier de l'ordre de Léopold, De Bériot eut le titre honorifique de premier violon solo de la musique du roi des Belges. Il fut nommé membre de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, le 1er décembre 1845.

Les principaux élèves de De Bériot sont MM. Vieuxtemps, membre de l'Académie, Lauterbach, maître de concerts de S. M. le roi de Saxe, Gleichauff, premier violon solo du grand théâtre de Lyon, Monasterio, professeur de violon au Conservatoire de Madrid, Schreurs, professeur à l'Académie de musique d'Édimbourg, Ten Haven, premier violon solo de la société *Felix Meritis* d'Amsterdam, les sœurs Milano et Mlle Fréry, talents d'élite.

Au nombre des plus belles productions de notre célèbre confrère doit être placée sa *Méthode de violon*, résumé lumineux de son cours de cet instrument au Conservatoire de Bruxelles. L'analyse de cet ouvrage, dont le titre est si bien justifié, exigerait seule une longue notice : je me bornerai à dire que tout y est prévu, approfondi, et qu'à la lecture seule de ces observations si fines, si délicates, sur toutes les parties de l'art de jouer du violon, on reconnaît non-seulement un virtuose de premier ordre, mais le chef d'une grande école de cet instrument.

F.-J. Fétis.

OUVRAGES DE CHARLES-AUGUSTE DE BÉRIOT.

Concertos.

1. Premier concerto pour violon et orchestre (en *ré*) Paris, Brandus.
2. Deuxième *idem* (en *si*), œuvre 32e, *ibid.*
3. Troisième *idem* (en *mi*), œuvre 44e, *ibid.*
4. Quatrième *idem* (en *ré* mineur), œuvre 46e, *ibid.*
5. Cinquième *idem* (en *ré*), œuvre 55e, *ibid.*
6. Sixième *idem* (en *la*), œuvre 70e, *ibid.*
7. Septième *idem* (en *sol*), œuvre 75e, *ibid.*
8. Huitième *idem* (en *sol*), œuvre 82e. Paris et Bruxelles, Schott.
9. Neuvième *idem* (en *la* mineur), œuvre 87e, *ibid.*

Airs variés.

10. 1er air varié pour violon, avec quatuor ou piano, œuvre 1re. Paris, Brandus.
11. 2me *idem* (en *ré* majeur), *idem*, œuvre 2e, *ibid.*
12. 3me *idem* (en *mi* majeur), *idem*, œuvre 3e, *ibid.*
13. 4me *idem* (air montagnard, en *si* bémol) avec orchestre, œuvre 5e, *ibid.*
14. 5me *idem* (en *mi*), avec orchestre, œuvre 7e, *ibid.*
15. 6me *idem* (en *la*), *id.*, œuvre 12e, *ibid.*
16. 7me *idem* (en *mi*), *id.*, œuvre 15e, *ibid.*
17. 8me *idem* (en *ré*), *id.*, œuvre 43e, *ibid.*
18. 9me *idem* (en *ré*), *id.*, œuvre 52e, *ibid.*
19. 10me *idem* (*Souvenir d'amitié*, en *ré*), *id.*, œuvre 69e, *ibid.*
20. 11me *idem* (en *la*), *id.*, œuvre 76e. Paris et Bruxelles, Schott.

Études.

21. Dix études ou caprices pour violon seul, œuvre 9e. Paris, Brandus.

22. Six études brillantes pour violon avec accompagnement de piano, œuvre 27e, *ibid.*
23. Trois études caractéristiques, *idem*, œuvre 37e, *ibid.*
24. Trois grandes études pour deux violons, œuvre 43e, *ibid.*
25. *Premier guide du violoniste*, 20 études élémentaires, en 2 suites, œuvre 76e, *ibid.*
26. *Le Tremolo*, caprice pour violon et orchestre, œuvre 30e, *ibid.*

Sonates et duos.

27. Trois duos concertants pour deux violons, œuvre 67e, *ibid.*
28. Première sonate concertante pour piano et violon, œuvre 68e, *ibid.*
9. Fantaisie sur le *Siége de Corinthe* pour harpe et violon, avec Labarre, œuvre 9e, *ibid.*
30. *Idem* sur *Moïse, ibid.*, avec Labarre, œuvre 8e, *ibid.*
31. Souvenir de la *Muette de Portici*, *idem*, avec Labarre, œuvre 10e, *ibid.*
32. Fantaisie sur les motifs du *comte Ory*, pour piano et violon, avec Osborne, œuvres 11e et 13e. Paris, Brandus.
33. Grandes variations sur un thème original, pour piano et violon, avec Osborne, œuvre 14e, *ibid.*
34. Fantaisie sur les motifs de *Guillaume Tell,* pour piano et violon, œuvre 16e, *ibid.*
35. Variations sur *la Fiancée*, avec H. Herz, *idem*, œuvre 17e, *ibid.*
36. Duo brillant sur *la Sonnanbula*, avec Benedict, *idem*, œuvre 18e, *ibid.*
37. Duo brillant (en *mi* bémol), œuvre 19e, *idem*, *ibid.*
38. Fantaisie sur *la Norma*, œuvre 28, *idem*, *ibid.*
39. *Le fruit de l'Étude*, six duos faciles pour violon et piano, œuvre 35e, *ibid.*
40. *Le progrès*, six duos, *idem*, œuvre 41e, *ibid.*
41. Grand duo sur la *Semiramida*, avec Thalberg, œuvre 47e, *ibid.*
42. Grand duo sur *les Huguenots*, œuvre 82e, *ibid.*

43. Fantaisie brillante sur *Le Pré-aux-Clercs*, œuvre 20e, *ibid.*
44. Duo brillant sur *I. Puritani*, œuvre 22e, *ibid.*
45. Nocturnes sur *les Soirées* de Rossini, œuvre 33e, *ibid.*
46. Duo sur les motifs de l'*Ambassadrice*, œuvre 24e, *ibid.*
47. Duo sur un thème original (en *si* bémol), œuvre 25e, *ibid.*
48. Duo sur le *Domino noir*, œuvre 31e, *ibid.*
49. Deuxième Fantaisie sur *Guillaume Tell*, œuvre 53e, *ibid.*
50. Grand duo sur *le Barbier de Séville*, œuvre 56e, *ibid.*
51. Grand duo sur la *Gazza-Ladra*, œuvre 60e, *ibid.*
52. Duo brillant sur *la Favorite*, œuvre 68e, *ibid.*
53. Duo brillant sur *le Pirate*, œuvre 72e, *ibid.*
54. Duo sur *Giralda*, œuvre 74e, *ibid.*
55. Duo brillant sur l'*Enfant prodigue*, œuvre 77e, *ibid.*
56. Grand duo brillant sur *la Reine de Chypre*, œuvre 79e, *ibid.*
57. Grand duo sur des airs Styriens et Hongrois, œuvre 81, *ibid.*
58. Duo brillant sur *Zanetta*, avec Wolff, œuvre 33e, *ibid.*
59. Grand duo sur *Les Diamants de la couronne*, œuvre 38e, *ibid.*
60. Six morceaux de salon sur des Thèmes originaux, œuvre 45e, *ibid.*
61. Souvenirs de Boulogne, deux duos, œuvre 48, *ibid.*
62. *Les intimes*, deux duos, œuvre 49e, *ibid.*
63. Duo concertant sur *la Part du Diable*, œuvre 51e, *ibid.*
64. Duo brillant sur *la Sirène*, œuvre 54e, *ibid.*
65. Grand duo sur *la Muette de Portici*, œuvre 61e, *ibid.*
66. Duo brillant sur *Le Val d'Andorre*, œuvre 62e, *ibid.*
67. Grand duo brillant sur *la Donna del Lago*, œuvre 63e, *ibid.*
68. Duo brillant sur *Haydée*, œuvre 64e, *ibid.*
69. Duo brillant sur *le Prophète*, œuvre 65e, *ibid.*
70. Grand duo sur la *Cenerentola*, œuvre 66e, *ibid.*
71. Grand duo sur *Robert le Diable*, œuvre 73e, *ibid.*

Trios.

72. Trios pour piano, violon et violoncelle sur *Robin des bois*, œuvre 1e, *ibid.*

73. Premier trio pour piano, violon et violoncelle, œuvre 58e, *ibid.*
74. Deux trios, *idem*, œuvre 71e, Paris, Brandus.
75. *Souvenirs dramatiques* en 12 livraisons, trios pour piano, violon et violoncelle. Paris et Bruxelles, Schott.
76. *Fantaisie-ballet* pour violon et orchestre, *ibid.*
77. Dernier air varié pour violon et orchestre, *ibid.*
78. *Méthode de violon en trois parties*, *ibid.*, 1 vol. gr. in-4°.

Cet ouvrage, le plus important parmi les productions de l'âge mûr de De Bériot, a été publié en 1858. La première partie renferme les éléments et traite des positions; la deuxième contient la théorie de l'archet et ses diverses applications: on y trouve aussi une instruction sur les sons harmoniques. La dernière partie traite du style. Les trois divisions de ce livre renferment une ample collection d'études pour la mise en pratique des préceptes.



NOTICE

SUR

G.-A. NERENBURGER,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Né à Amsterdam, le 23 avril 1804, mort à Bruxelles, le 19 mars 1869.

Appelé par le vœu de la classe des sciences à retracer la vie du lieutenant général Nerenburger, de l'homme qui, pendant trente-cinq ans, a été successivement mon professeur, mon chef, mon collègue, mon ami, je n'ai pu me refuser à rendre ce dernier hommage à sa mémoire, quoique mon cœur dût saigner plus d'une fois au souvenir de ces douces relations si cruellement rompues. Bien d'autres de mes confrères eussent certainement fait ressortir, avec plus de talent et d'éloquence, les travaux et les qualités de l'homme éminent que nous regrettons; mais pour moi, qu'une longue intimité avait identifié avec le fond de son caractère, je ne vois qu'une seule manière de rendre à sa mémoire un hommage que sa simplicité et sa modestie ne repousseraient pas : c'est de parler de lui dans un langage simple et modeste.

Guillaume-Adolphe Nerenburger naquit à Amsterdam, de parents français, le 23 avril 1804. Sa mère, Antoinette-Louise

de Fernig, était sœur de ces deux jeunes filles intrépides qui, pendant la campagne de Dumouriez en Belgique, servirent dans l'armée française avec leur père et leur frère, et furent attachées en qualité d'aides de camp à l'état-major général.

Il passa les premières années de sa jeunesse en Hollande et en France; puis il fut placé comme interne à l'athénée royal de Bruxelles où il suivit un cours d'humanités. Ses succès y furent brillants, surtout en mathématiques, et j'ai sous les yeux un certificat de son professeur, M. Quetelet, constatant que « le » jeune Nerenburger, par ses progrès rapides dans les sciences » exactes, méritait d'être regardé comme un des meilleurs élè- » ves qu'eût formé l'établissement. »

Après avoir terminé ses humanités, il songea à se créer une carrière; et, comme il était Français, il se proposa d'entrer soit à l'École polytechnique, soit à l'École spéciale militaire de St-Cyr. Deux de ses oncles, le lieutenant général comte Guilleminot et le général comte de Fernig, occupaient alors en France des positions élevées, et cette parenté fut très-utile au jeune candidat qui n'avait à Paris aucune autre relation. Admis à St-Cyr, il entra dans cette école le 1er octobre 1822, avec un très-bon rang qu'il sut conserver pendant toute la durée de ses études Aussi, lorsqu'il fut nommé sous-lieutenant d'infanterie le 30 septembre 1824, put-il passer immédiatement à l'école d'application du corps royal d'état-major, d'où il sortit, avec le grade de sous-lieutenant d'état-major, le 31 janvier 1827.

Malheureusement, l'arrêté qui le nommait officier d'arme spéciale l'envoyait en même temps servir dans un régiment d'infanterie, tenant garnison dans une petite ville du Midi, et le genre de vie de ses camarades n'était conforme ni à ses goûts studieux, ni à son caractère réfléchi. Il prit donc la résolution de se retirer du service, et fut démissionné sur sa demande le 28 avril 1827.

Revenu à Bruxelles, il se lia d'amitié avec son ancien professeur, M. Quetelet, qui s'est toujours plu à protéger les jeunes gens studieux, et à les pousser dans la voie de la science ; et sous la direction de cet habile maître, il put se livrer à son goût naturel pour les sciences exactes. En même temps qu'il donnait des leçons de mathématiques, il publiait ses premiers essais, qui parurent dans la *Correspondance mathématique et physique*, de 1827 à 1830.

Lorsque éclata notre révolution, Nerenburger s'empressa d'offrir ses services à la Belgique : il fut nommé capitaine d'état-major le 26 octobre 1830, et attaché au commissariat de la guerre.

En 1831, il fut placé à l'état-major général de l'armée, sous les ordres du général Despretz, et prit part aux opérations de la campagne et au siége de la citadelle d'Anvers. Sa belle conduite en cette circonstance lui valut la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold, qu'il reçut de la main du Roi, en venant lui annoncer la reddition de la citadelle.

Lorsque notre École militaire fut fondée, en 1834, le capitaine Nerenburger fut chargé d'y professer le cours de géométrie descriptive. Il faisait partie du jury d'admission pour la première promotion, et c'est alors que j'eus le bonheur de le voir pour la première fois. Avec quel calme et quelle bienveillance il interrogeait les candidats! Avec quel tact il savait graduer la difficulté de ses questions, de manière à inspirer peu à peu de la confiance à l'élève, et à le mettre enfin dans la pleine possession de ses moyens! Suivant les circonstances, un mot d'indulgence, d'encouragement, d'approbation établissait un courant sympathique entre lui et le candidat : ce n'étaient pas, comme cela a lieu trop souvent, deux adversaires qui se trouvaient en présence ; c'étaient deux interlocuteurs, dont l'un paraissait

uniquement occupé de fournir à l'autre l'occasion d'une heureuse réplique. Aussi, lorsque le jeune récipiendaire, arrivé à la fin d'un examen dans lequel il avait fait preuve d'intelligence et de travail, se retirait joyeusement, on voyait l'examinateur le suivre avec un regard d'intérêt et de satisfaction, et l'on aurait eu peine à décider lequel des deux, de l'interrogateur ou de l'interrogé, se félicitait davantage du résultat de l'épreuve.

Sous le rapport des qualités du professeur, peu d'hommes ont été doués aussi heureusement que notre confrère. Son extérieur grave et simple, plein de modestie et d'aisance, lui conciliait, à première vue, la sympathie de ses auditeurs, tout en attirant leur respect. Son organe était pur, son accent agréable, sa diction élégante et correcte. Il exposait ses idées avec clarté et avec ordre; et si la hauteur des vues, la généralité et la fécondité des méthodes n'étaient pas le caractère dominant de son enseignement, ses leçons, toujours préparées et étudiées avec un soin scrupuleux, étaient toujours parfaitement au niveau des intelligences auxquelles il s'adressait. Il savait saisir avec un tact particulier l'instant où l'attention de ses auditeurs commençait à se fatiguer, et alors il la réveillait par quelques-uns de ces mots heureux et spirituels dont il avait le secret, ou bien il la soulageait en s'arrêtant, et reprenant sous une nouvelle forme la théorie qu'il venait d'exposer.

Le talent dont il était doué pour le dessin graphique ne contribuait pas peu à donner à ses leçons de géométrie descriptive le cachet de perfection que ses élèves admiraient; les épreuves sorties de son tire-ligne, les lavis dus à son pinceau, que l'on exposait comme modèles dans nos salles, étaient des chefs-d'œuvre de correction et d'élégance

Nommé major en 1837, Nerenburger continua ses fonctions de professeur à l'École militaire jusqu'à l'époque de sa promo-

tion au grade de lieutenant-colonel, en 1843. Il fut alors attaché au dépôt de la guerre, dont la direction générale lui fut confiée à la fin de 1845.

C'est ici que commence la partie la plus belle et la plus utile de sa carrière : je veux parler du travail relatif à la carte de la Belgique.

Sous ce rapport, notre pays était alors très-arriéré; on peut même dire que la Belgique était la seule nation de l'Europe qui n'eût pas sa carte.

Des opérations trigonométriques partielles avaient bien été exécutées chez nous depuis plus de deux siècles; mais aucune d'elles n'était coordonnée à un plan d'ensemble, aucune surtout ne présentait les garanties d'exactitude suffisantes pour être digne de figurer dans le réseau géodésique qui couvre aujourd'hui la plus grande partie de l'Europe.

La triangulation de Snellius, la première qui ait été faite sur le continent, n'avait poussé que quelques triangles dans le nord de la Belgique. Celle de Cassini n'avait eu pour but que de procurer des points de repère aux ingénieurs géographes français, chargés de lever le terrain conquis chez nous par les armées de Louis XV, de 1745 à 1748 Cette triangulation fut utilisée en 1770 par le général comte de Ferraris, pour l'exécution de la carte des Pays-Bas autrichiens. On ignore comment Ferraris suppléa aux lacunes que présentait le travail de Cassini; mais il est reconnu que sa carte, très-belle pour l'époque à laquelle elle a été dressée, laissait à désirer sous le rapport de l'exactitude géodésique.

La triangulation de Krayenhoff vers les frontières nord et ouest de la Belgique; celle du colonel Tranchot dans la Campine, satisfont, à un degré égal, à la condition de pouvoir servir à coordonner les éléments d'une carte topographique; mais leur

précision n'est pas du même ordre que celle des opérations géodésiques modernes, et elles ne peuvent, de concert avec celles ci, concourir à la détermination scientifique des formes de notre globe.

Il en est de même de la triangulation plus complète conduite, de 1814 à 1830, dans les provinces méridionales des Pays-Bas, par un officier du corps du génie néerlandais, le capitaine Krzey. Celle-ci a fait l'objet d'un examen très sérieux, de la part d'une commission instituée, en 1846, par le ministre de la guerre, et composée de quatre de nos confrères, MM. Quetelet, Dandelin, Nerenburger et Meyer. Il résulte du rapport de la commission, que cette œuvre géodésique n'offrait pas toutes les garanties d'exactitude qu'on est en droit d'exiger d'un travail de cette importance.

C'est à l'occasion des recherches dont il fut chargé par cette commission, que le directeur de notre dépôt de la guerre eut l'heureuse idée de se mettre en rapport avec le savant distingué qui dirigeait le bureau trigonométrique de Berlin. Le lieutenant général Baeyer, élève de l'illustre Bessel, puis son collaborateur et son ami, avait acquis, à l'école de ce grand maître, une science profonde, et la connaissance des méthodes géodésiques avancées dont l'Allemagne est le berceau. En ouvrant ces relations, le directeur de notre dépôt de la guerre ne pouvait qu'y puiser d'utiles enseignements, de précieux conseils, un concours efficace : c'est ce que l'expérience ne tarda pas à confirmer

Bessel avait imaginé un appareil très-ingénieux pour mesurer les bases géodésiques avec promptitude, facilité et précision. Frappé des avantages que présentait l'emploi de ce système, Nerenburger résolut de l'appliquer à la mesure des bases de la triangulation belge. Mais une copie de l'appareil de Bessel

eût exigé beaucoup de temps et entraîné de grandes dépenses; il était plus avantageux, sous tous les rapports, de pouvoir faire usage de l'appareil original lui-même. Les talents et la prudence de Nerenburger avaient su inspirer tant de confiance à l'étranger, que le gouvernement prussien n'hésita pas à confier à notre dépôt de la guerre l'appareil de Bessel avec tous ses accessoires, y compris le comparateur pour l'étalonnage des règles. Ces instruments arrivèrent à Bruxelles à la fin de 1847.

Les événements politiques forcèrent le gouvernement belge à suspendre les opérations géodésiques pendant les années 1848 et 1849; mais ils n'empêchèrent pas Nerenburger de se livrer activement à l'organisation du bureau des dessinateurs et des graveurs, en même temps qu'il poursuivait avec persévérance un travail important, la réduction des plans parcellaires du cadastre. Une section spéciale, composée d'officiers et de sous-officiers, avait été chargée en 1847 de ce long et minutieux travail, qui dura l'espace de sept années.

En 1850, le directeur de notre dépôt de la guerre put reprendre les travaux géodésiques, et son premier soin fut de faire l'essai de l'appareil prussien, par la mesure d'une petite base de 580 mètres. L'opération fut effectuée dans le voisinage de Bruxelles, sur le plateau de Linthout.

Cet essai, entrepris dans le seul but d'expérimenter les règles, et d'apprendre à les manœuvrer, attira l'attention de Nerenburger sur quelques points qui étaient susceptibles d'amélioration. Comme observateur, il était véritablement l'homme de la précision : doué d'un coup d'œil sûr, d'un jugement calme, d'une patience à toute épreuve, il ne négligeait aucun des mille petits détails qui doivent contribuer à la perfection de l'ensemble. Une fois son attention portée sur une difficulté, il pensait nuit et jour aux moyens de la lever, se livrait à des es-

sais, consultait toutes les personnes dont il croyait pouvoir tirer quelques lumières ; et sa modestie était telle, qu'on aurait pu lui reprocher parfois de sacrifier avec trop de facilité ses propres idées, pour se rallier à celles d'un contradicteur qui n'était ni plus compétent, ni plus expérimenté que lui

Parmi les améliorations essentielles apportées par Nerenburger aux procédés employés jusqu'alors pour le mesurage des bases, on doit citer en première ligne son appareil pour marquer les fins de journée Avant lui, on faisait usage du fil à plomb pour projeter sur le sol l'extrémité de la dernière règle posée pendant la journée. Ce procédé est incommode, car le fil à plomb est d'une mobilité extrême, et il est presque impossible, en plein air, de l'avoir complétement au repos. Le plomb d'ailleurs n'est jamais parfaitement centré, c'est-à-dire que sa pointe n'est jamais exactement dans le prolongement de l'axe du fil. Aussi peut-on dire que c'est dans l'opération des fins de journée que résidait la principale cause d'inexactitude du mesurage des bases.

L'appareil imaginé par Nerenburger pour remplacer le fil à plomb se compose essentiellement d'un lourd support en fonte, que l'on pose sur une plate-forme en maçonnerie, construite d'avance aux endroits prévus pour les fins de journée. Sur la face supérieure du support se trouve une réglette d'acier, qui peut glisser dans deux collets, et y être fixée par des vis de pression. Cette réglette, terminée par deux biseaux comme les grandes règles de Bessel, se place à la suite de la dernière règle de la journée, et constitue pendant la nuit un repère invariable, à partir duquel le mesurage peut être repris le lendemain, avec précision et facilité.

Les perfectionnements apportés par Nerenburger aux chevalets destinés à supporter les règles, et à la construction des

plates-formes sur lesquelles reposaient les chevalets; l'appareil très-précis qu'il imagina pour obtenir, avec une exactitude égale à celle des procédés de mesurage, la distance entre l'extrémité antérieure de la dernière règle et le centre du terme d'arrivée; les dispositions qu'il prit pour fixer d'une manière précise et permanente les extrémités des bases, tout cela constitue de véritables inventions, sur lesquelles je dois d'autant plus insister, que notre excellent confrère, avec sa modestie habituelle, a négligé de se les attribuer.

C'est qu'il n'était pas de ces hommes qui, dans les comptes rendus des travaux auxquels ils ont présidé, affectionnent les phrases où ils sont à la fois le sujet, le verbe et l'attribut. Le Moi était antipathique à sa nature simple; il n'aimait à attirer l'attention publique que sur les travaux de ses collaborateurs; mais alors on sentait qu'il le faisait de tout cœur, et qu'il éprouvait un véritable plaisir à s'effacer lui-même, pour mettre mieux en relief les services d'autrui.

Dans l'intention de Nerenburger, le réseau géodésique belge était destiné à s'appuyer sur trois bases, dont les positions paraissaient indiquées par la configuration triangulaire que présente l'ensemble de nos frontières. Si la possibilité de mesurer une base à chaque sommet était reconnue, on devait relier les bases entre elles par trois chaînes de triangles recouvrant tout le territoire. Deux de ces bases furent mesurées, l'une dans la province de Limbourg, non loin du village de Lommel, l'autre près d'Ostende. Quant à la troisième, on devait en rechercher l'emplacement dans la partie méridionale de la province de Luxembourg; mais les circonstances n'ont pas permis de la mesurer du vivant du général. Espérons que notre réseau géodésique recevra bientôt ce complément qui, s'il n'est pas absolument indispensable, sera cependant de nature à fournir des vérifications très-utiles.

La question de la longueur à donner à ses bases préoccupa longtemps Nerenburger, et, en effet, les savants ne sont pas d'accord sur ce point. Les Français ont préféré en général les grandes bases, de 12,000 à 14,000 mètres; et celle qu'ils ont mesurée en Bavière, près de Goldach, a même une longueur de près de 22,000 mètres; les Anglais et les Russes ont donné à leurs bases une longueur moyenne, variant de sept à neuf mille mètres; les Allemands enfin sont descendus jusqu'à 2,000 mètres, et même au-dessous. Ce sujet a donné lieu à des discussions approfondies, et le raisonnement ainsi que l'expérience paraissent avoir donné raison aux Allemands qui, grâce à leurs excellents instruments goniométriques, passent rapidement d'une base de 2,000 mètres à des côtés de triangles ayant une longueur d'une quarantaine de mille mètres. Comme Nerenburger s'était assuré, par expérience, que les moyens d'observation et les méthodes de calcul dont il disposait lui permettaient de déduire un grand côté d'une petite base, avec une exactitude à peu près égale à celle d'une mesure directe; comme il était d'ailleurs décidé à suivre, autant que possible, dans la triangulation primordiale de notre pays, les procédés de l'école allemande, il adopta également ces procédés en ce qui concerne la longueur la plus avantageuse à donner aux bases. La longueur de la base de Lommel est de 2,300 mètres, et celle de la base d'Ostende ne s'élève pas à 2,300 mètres.

La première fut mesurée en 1851; mais des scrupules qui prouvent combien Nerenburger était ami de la précision l'engagèrent à recommencer ce travail en 1852 : la différence entre les deux mesures ne s'éleva pas à 3 centimètres. La base d'Ostende fut mesurée en 1853.

Je rappellerai, à cette occasion, qu'une base topographique, de 4,600 mètres environ, avait déjà été mesurée en 1841, sous

la direction de Nerenburger, dans les environs de Ramillies. L'appareil de règles en bois, dont il disposait alors, était imparfait, et cependant, grâce aux excellentes dispositions prises par lui, la différence entre deux mesures successives de cette base ne dépassa pas sept centimètres.

Comme les règles de Bessel, qui avaient servi à la mesure des bases de Lommel et d'Ostende, devaient être restituées au gouvernement prussien en 1854, Nerenburger, avant de les renvoyer, résolut de procéder à leur étalonnage. Cette opération importante et délicate avait pour objet : 1° de comparer les règles entre elles; 2° de comparer l'une d'elles à la toise étalon; 3° de déterminer leurs coefficients de dilatation.

Une commission nommée par le ministre de la guerre, et présidée par Nerenburger, s'occupa de ce travail, dont notre confrère rendit compte, avec sa modestie habituelle, dans un mémoire volumineux publié en 1855. Les séances de cette commission, dont j'eus le bonheur de faire partie avec un autre de nos confrères, M. Stas, étaient pour nous de véritables fêtes. Réunis chez notre président, nous passions à conférer ensemble de longues soirées qui nous semblaient toujours trop courtes. Avec lui, aucun travail n'était fatigant, car il avait un fond inépuisable de raison et de gaieté, qu'il savait communiquer à tous ceux qui l'entouraient. Exposant ses idées avec un ordre lucide, en même temps qu'avec une bonhomie charmante; provoquant les objections et les recevant de bonne grâce; s'adressant avec tact à la spécialité de chaque membre en particulier, il obtenait de ses collègues, sans paraître leur assigner aucune tâche, de longues recherches, des travaux pénibles, auxquels tous se livraient à l'envi pour répondre à la confiance du président. Aussi le mémoire que rédigea Nerenburger au sujet de l'étalonnage des règles de Bessel est-il regardé, avec raison, comme réalisant ce qu'il y a de plus parfait dans ce genre.

Les procédés qu'avait suivis Bessel laissaient, en effet, à désirer sous plusieurs rapports. Chaque règle pèse 80 kilogrammes, et cependant ces règles si lourdes doivent être présentées au comparateur un grand nombre de fois; il faut les y placer avec justesse, et les enlever ensuite sans ébranler l'appareil, de peur d'altérer la distance des biseaux fixes qui, dans le comparateur de Bessel, faisaient partie du bâti en charpente. D'autre part, l'opération d'ôter les toises du bain dans lequel elles prennent leur température, puis de les y remettre; enfin la rapidité avec laquelle il est nécessaire d'opérer, pour que la température du métal reste constante pendant la durée d'une expérience, tout cela présentait des inconvénients réels Aussi, Nerenburger crut-il devoir modifier profondément les moyens d'exécution employés par Bessel, tout en conservant intactes ses méthodes d'observation et de calcul. La description du comparateur qu'il fit construire ne peut trouver place ici : je me bornerai à signaler les trois points principaux qui le distinguent du comparateur allemand.

1° Les biseaux de repère furent fixés sur deux pilastres en pierre de taille, du poids de sept à huit cents kilogrammes, établis sur un terrain très-solide.

2° Les quatre règles furent placées côte à côte sur un chariot porté par deux rails, et mis en mouvement par une vis sans fin.

3° Les règles et la toise étalon furent amenées entre les biseaux fixes du comparateur, tout en restant plongées dans le milieu auquel elles empruntaient leur température.

Grâce à ces dispositions intelligentes, les règles furent comparées entre elles et à la toise étalon, avec une précision qui n'avait pas encore été atteinte jusque-là dans ce genre d'observations. Leurs coefficients de dilatation, qui avaient déjà été

déterminés en 1834 et en 1846 par Bessel et Baeyer, furent déterminés de nouveau, et le résultat mit en évidence un fait remarquable, déjà pressenti par Baeyer : c'est la diminution lente et progressive qu'éprouve, dans certaines circonstances, le coefficient de dilatation des métaux.

A partir de 1851, le directeur du dépôt de la guerre avait fait commencer l'observation des angles de notre réseau géodésique de premier ordre. Il fut admirablement secondé dans ce travail par un officier d'état-major dont il se plaisait à faire ressortir, en toute occasion, le talent et le dévoument, par le colonel Jacques Diedenhoven, qu'une mort prématurée enleva malheureusement à la science. J'accomplis, j'en suis certain, un vœu de notre confrère, en payant ici en son nom un tribut de reconnaissance à son infatigable collaborateur.

Nerenburger aimait les officiers studieux, qui cultivent la science, et utilisent ainsi noblement les loisirs de la paix. « Ces » officiers, dit-il dans un de ses ouvrages, n'en servent pas » moins bien leur pays sur le champ de bataille, chaque fois » que la guerre vient les arracher à leurs modestes travaux..... » Pour ce qui concerne l'arme de l'état-major en particulier, » ajoute-t-il ailleurs, il serait certainement regrettable qu'un » trop grand nombre d'officiers se livrât à la culture des » sciences d'observation, parce que ce corps n'est destiné à » former ni des mathématiciens, ni des astronomes, mais bien » des militaires instruits dans toutes les parties de l'art de la » guerre; mais autant l'excès, sous ce rapport, serait fâcheux, » autant il serait déplorable que le corps, par sa persistance à » négliger la partie scientifique de ses attributions, laissât » tarir cette source de considération et d'estime. »

J'aime à citer ces paroles de notre regretté confrère, car il était lui-même le type de ces officiers studieux et calmes, chez

lesquels la valeur bouillante est remplacée par une froide énergie, par une ferme volonté, par un profond sentiment du devoir. Ce courage raisonné, c'est lui qui, sur le champ de bataille, a toujours le dernier mot; c'est d'ailleurs le courage des âmes fortement trempées, car il est plus difficile d'attendre la mort de pied ferme, que de courir au-devant d'elle.

Un second collaborateur, dont Nerenburger s'estima très-heureux d'obtenir le concours pour la partie astronomique, fut notre confrère M. Houzeau. En 1855, cet observateur habile et consciencieux resta installé pendant plus de quatre mois dans la bruyère de Lommel, où il détermina, avec l'aide du capitaine Adan, une latitude et un azimut à l'extrémité nord de la base calculée.

En 1856, ces deux observateurs déterminèrent les mêmes coordonnées à Nieuport, à la station géodésique de la tour des Templiers; enfin, dans le courant de la même année, un troisième azimut fut observé par eux à la tour orientale de l'église Saint-Joseph, à Bruxelles, et la latitude de ce point fut déduite de celle de l'Observatoire royal, à l'aide d'une petite triangulation.

On voit que notre pays est redevable à Nerenburger de l'organisation première d'un travail géodésique complet, ayant non-seulement pour objet de doter la Belgique d'une excellente carte topographique, mais pouvant encore fournir de précieuses lumières sur la question de la figure de la terre.

Le premier de ces deux buts peut être aujourd'hui considéré comme atteint, grâce à la bonne direction de notre dépôt de la guerre; mais le second est loin de l'être. L'organisation scientifique du travail de notre triangulation, pour l'ensemble du réseau, a été contrariée par une réunion de circonstances fâcheuses. Le général Nerenburger, nommé commandant de

l'École militaire, dut abandonner, au commencement de 1864, l'entreprise à laquelle il avait consacré depuis vingt ans tous ses soins et toute son intelligence. L'officier qui l'avait le plus puissamment secondé dans tous ses travaux, celui qui, par une longue collaboration, s'était le mieux assimilé les idées et les projets de son chef, le colonel Diedenhoven, succomba en 1866 à une cruelle maladie Enfin, le savant belge qui, par ses capacités hors ligne, était le plus capable de féconder nos travaux géodésiques, en les faisant coopérer à la détermination de la constitution mathématique et physique du globe, notre confrère M. Houzeau alla chercher en Amérique un théâtre plus large, où sa riche et active nature pût s'épancher en liberté. Espérons que notre corps d'état-major, qui renferme d'excellents éléments, pourra répondre au vœu que le vénérable représentant de la géodésie moderne, le lieutenant général Baeyer, exprimait naguère dans une lettre qu'il m'adressait : ce vœu, c'est que la partie scientifique de la triangulation belge soit amenée bientôt au point où l'on en est aujourd'hui dans presque tous les États de l'Europe centrale.

Malheureusement, les circonstances de l'avancement dans les armées entraînent, dans le personnel, de fréquentes mutations, incompatibles avec le progrès d'une science qui, comme la géodésie, exige de vastes études auxquelles on ne peut pas se livrer d'une manière accessoire. Il est toujours regrettable qu'il ne soit pas donné à ceux qui ont observé, de déduire et de coordonner eux-mêmes les résultats de leurs observations; mais cet inconvénient se manifeste surtout dans un travail aussi compliqué que l'est l'organisation complète d'un réseau géodésique.

Sous ce rapport, j'approuve les pays où la direction des triangulations est confiée à des commissions permanentes de deux ou trois savants, qui tracent le plan des opérations,

les exécutent eux-mêmes pour la plus grande part, et en déduisent tous les résultats qu'on peut en tirer, non-seulement au point de vue pratique de la description du sol, mais encore et surtout au point de vue scientifique de la forme et de la constitution de notre globe. Quant aux triangulations secondaires et aux levés topographiques, il n'y a aucun inconvénient à ce que le personnel qui y est employé soit renouvelé de temps en temps, et ces opérations peuvent être confiées avec avantage à des officiers d'état-major et d'infanterie : elles forment le coup d'œil militaire, et donnent l'habitude de juger et de représenter le terrain.

Si je me suis étendu un peu longuement sur les travaux géodésiques dirigés et exécutés par Nerenburger, c'est que ces travaux constituent son plus beau titre à la reconnaissance du pays. L'Académie en a jugé ainsi : le directeur de notre dépôt de la guerre ayant reçu la naturalisation en 1846, la classe des sciences s'empressa de l'admettre, en 1847, au nombre de ses correspondants, et en 1849 elle lui conféra le diplôme de membre effectif. L'élévation de ses sentiments, le fond de fermeté qui s'alliait si heureusement chez lui à la modestie du caractère et à l'urbanité des formes, son esprit de justice et de bienveillance, lui avaient acquis dans le sein de la classe une grande considération, dont lui seul paraissait ne pas s'apercevoir : aussi fut-il appelé deux fois aux fonctions de directeur, d'abord en 1855, puis en 1865. Les rapports qu'il a présentés, les mémoires qu'il a publiés dans nos recueils, les discours académiques qu'il a prononcés, tout ce qui est sorti de sa plume enfin, porte un cachet remarquable de pureté, d'élégance et de distinction Son style sobre et peu imagé est caractérisé surtout par la clarté, cette éloquence du savant, et par un goût sévère qui préfère un défaut de moins à une beauté de plus.

C'est que Nerenburger, bien que porté naturellement vers les sciences exactes par son caractère sérieux et réfléchi, n'en était pas moins doué d'une exquise sensibilité, qui lui permettait de goûter le charme des ouvrages littéraires. Certes, il préférait les idées aux phrases; mais il savait en même temps que la plus belle pensée reste incomplète, si elle n'est pas formulée comme elle doit l'être; il savait que les seuls ouvrages durables sont ceux qui sont bien écrits; et la dernière communication qu'il fit à l'Académie est un discours public, dans lequel il recommande l'union des lettres avec les sciences. On peut dire que, dans son discours, il a joint l'exemple au précepte, car cette pièce est aussi remarquable par l'élégance du style que par la justesse de la pensée.

J'ai déjà dit que Nerenburger avait été investi du commandement de l'École militaire au commencement de 1864. L'année précédente, il avait été nommé chef du corps d'état-major, et avait été promu au grade de lieutenant général. Les fonctions de commandant de notre premier établissement d'instruction militaire convenaient parfaitement à ses aptitudes et à ses goûts, et je fus confident de la satisfaction profonde que lui causa cette nomination. Ancien élève de l'école d'état-major, ancien professeur de notre École militaire, il réunissait à un haut degré toutes les qualités que réclame l'importante position à laquelle il était appelé.

Comme tout homme qui, après une vie pure, active et utile, peut jeter un regard serein sur le passé, et s'acheminer sans stériles regrets vers le terme de son existence, Nerenburger aimait la jeunesse, et la traitait avec indulgence et bonté. Aussi, son premier soin fut-il d'apporter d'utiles améliorations dans le régime intérieur de l'École militaire, notamment en ce qui concernait la nourriture et le bien-être matériel des élèves, l'hy-

giène des locaux, la distribution des heures d'étude, d'exercice et de récréation. Il adoucit le régime des punitions, persuadé que le meilleur moyen de nous faire remplir nos devoirs, c'est de nous les faire aimer. Du reste, il lui était facile de se faire obéir des élèves, car il avait sur eux l'autorité morale, cette qualité qui donne au chef la véritable force. Son extérieur était plein de dignité : à son aspect, on pouvait juger de son caractère ; et cet accord du physique de l'homme avec son moral est un fait plus fréquent qu'on ne pense. Il s'explique jusqu'à un certain point; car de même que les émotions passagères de l'âme viennent se peindre vivement sur la figure humaine, de même la nature habituelle de nos pensées doit se graver peu à peu sur notre physionomie, et imprimer à tout notre extérieur un cachet particulier. En outre, l'âge, le grade, la science, les services de notre confrère, tout en lui inspirait le respect, en même temps que la bonté et l'affabilité de ses manières provoquaient la sympathie.

Comme tous les chefs qui ont la conscience d'être à la hauteur de leur position, il se laissait approcher par ses inférieurs, il les écoutait, leur parlait sans jamais leur faire sentir sa supériorité ; il se rendait volontiers aux bonnes raisons qu'on lui donnait, car il n'y a que les esprits médiocres qui se blessent d'être contredits, et qui s'imaginent qu'en combattant leur opinion, on combat la raison même. Pendant les cinq années que j'ai passées sous ses ordres, en qualité de directeur des études de l'École militaire, jamais je ne me suis aperçu que j'eusse en lui un chef : nous étions deux amis travaillant ensemble à une œuvre commune, et le souvenir de ces relations journalières est un des plus doux de ma vie.

Le sentiment que j'exprime ici sera partagé, j'en suis sûr, par tous les officiers qui ont eu le bonheur de servir sous lui ou avec

lui. Les professeurs universitaires qui, sous sa présidence, ont fait partie des jurys pour la collation des grades académiques, se rappelleront aussi avec quel esprit de justice et de douce fermeté, avec quelles manières aimables et conciliantes il dirigeait leurs délibérations; ils se rappelleront en même temps la gaieté et l'abandon avec lesquels ils se reposaient ensemble des fatigues de leurs séances.

Dans ses relations d'affaires, Nerenburger était le type de l'honneur et de la loyauté; il portait la délicatesse à l'extrême, et son désintéressement était tel, qu'on aurait pu lui reprocher parfois de pousser trop loin l'oubli de ses propres intérêts Tout en lui respirait le calme d'une conscience pure, et si ceux qui l'ont connu intimement pouvaient être tentés de lui adresser un reproche, ce serait, suivant l'expression de La Bruyère, *le glorieux reproche de manquer de défauts:* en effet, dans le caractère de l'homme, certains défauts sont comme des ombres, qui font mieux ressortir l'éclàt des qualités.

D'autres ont brillé plus que Nerenburger par l'originalité des idées, par la grandeur et la hardiesse des vues, par l'entrain et la vivacité de l'action; mais peu d'hommes ont été doués d'un esprit plus droit, d'une intelligence plus lucide, d'un plus profond sentiment du devoir. L'ambition, l'amour de la lutte, le désir de se produire, étaient des passions complétement étrangères à sa nature; aussi peut-on dire que, s'il a obtenu des distinctions, c'est qu'elles sont venues le chercher; s'il est parvenu à une des positions les plus honorables du pays, c'est qu'il y a été poussé par une force constante, irrésistible, par l'intelligence unie à un travail assidu et à une moralité irréprochable.

Sans être misanthrope, notre confrère fuyait les plaisirs du monde, et aimait à passer dans l'intimité du foyer sa vie simple,

tranquille et vertueuse. A l'âge de trente-six ans. il avait épousé une demoiselle de vingt ans, Adèle Pelletier, née comme lui à Amsterdam de parents français, et dont la famille était liée avec celle de Nerenburger. Ce mariage réunissait toutes les convenances, et promettait le bonheur aux deux époux, unis par une estime et une affection réciproques; mais ils furent cruellement éprouvés par la fatalité, qui vint les frapper coup sur coup dans ce qu'ils avaient de plus cher au monde Deux de leurs enfants moururent en bas âge. Un seul, leur premier né, sur la tête duquel ils avaient concentré toutes leurs espérances, restait pour les consoler. Plein d'intelligence et doué des sentiments les plus affectueux, ce jeune homme était pour ses parents l'objet d'une tendresse pleine de sollicitude et d'anxiété, car sa santé chancelante leur causait de perpétuelles appréhensions Hélas, que peuvent les soins les plus dévoués, que peuvent tous les efforts de la science, pour sauver un organisme qui porte au dedans de lui-même le germe de sa destruction! Le jeune Edmond mourut à l'âge de vingt et un ans, et sa mort rompit le dernier lien par lequel un père et une mère infortunés se rattachaient encore à l'avenir.

Depuis cet instant, une résignation mélancolique remplaça chez notre confrère la douce gaieté qui faisait le fond de son caractère. Ses manières toutefois n'en continuèrent pas moins à rester empreintes d'une aimable cordialité, car le malheur, qui endurcit et aigrit les natures faibles, n'a d'autre effet sur les nobles cœurs que d'augmenter leur sensibilité et leur besoin d'affection.

Cinq ans s'étaient écoulés depuis ce triste événement, et Nerenburger allait atteindre l'âge de soixante-cinq ans, fixe pour la mise à la retraite des lieutenants généraux. Cette nouvelle position, si pénible à la plupart des militaires, il l'envisageait

d'un œil tranquille, car, pour les hommes d'étude, la retraite n'est pas l'oisiveté. D'ailleurs sa modeste fortune et la simplicité de ses goûts lui permettaient de trouver, dans un repos honorable, l'*aurea mediocritas* si chère aux philosophes. Tout à coup son humeur s'assombrit et sa santé s'altéra. Rien toutefois ne faisait craindre à ses amis un dénoûment fatal et prochain, lorsqu'un jour, le 19 mars 1869, vers midi, il fut subitement frappé d'une congestion cérébrale. Il était alors seul dans son cabinet de travail, et c'est là qu'il fut trouvé mourant et pouvant à peine reconnaître ceux qui l'approchaient. Ses dernières paroles furent pour recommander aux assistants de ménager la sensibilité de sa femme, et de lui apprendre avec précaution le malheur imprévu qui la frappait. Il prononça les noms de quelques-uns de ses amis auxquels son âme envoyait un dernier adieu; il exprima le souhait d'être remplacé, dans le commandement de l'École militaire, par l'officier dans lequel il avait placé sa confiance; enfin, il témoigna le désir d'avoir un entretien avec l'aumônier de l'établissement, pour invoquer avec lui le Dieu de miséricorde. Quelques heures plus tard, il avait cessé d'exister.

J. Liagre.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

Exposé général

DE L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1869.

Nous avions l'habitude, au début de l'exposé annuel de la situation de la caisse centrale, d'adresser des remercîments aux personnes qui avaient bien voulu favoriser notre institution de leurs libéralités. C'était un devoir qu'il nous était doux de remplir. Notre tâche se trouve, en cela, malheureusement très-simplifiée cette fois. Nous n'avons à remercier personne. Personne n'a rien fait pour la caisse centrale. Nous avons vu tarir une de nos principales sources de revenus, dont la suppression frappe notre institution d'un de ces coups qu'on ne peut ni prévoir ni prévenir. La commission directrice de la dernière exposition des beaux-arts de Bruxelles a cru devoir inviter le gouvernement à faire disparaître du règlement l'article par lequel un prélèvement était fait, au profit de la caisse centrale, sur les sommes provenant de ventes d'objets d'art opérées par les soins de la commission directrice. Pour demander cette réforme du règlement, la commission de l'exposition a allégué que la mesure qui attribuait à la Caisse centrale le produit de ce prélèvement était une injustice commise à l'égard des artistes qui ne faisaient point partie de l'association, et ne se souciaient pas qu'elle s'enrichît à leurs dépens.

Cependant aucune réclamation n'était parvenue ni au gou-

vernement ni à la commission directrice de l'exposition sur le prélèvement en question et sur sa destination. Les artistes trouvaient naturel, sans doute, qu'on les fît participer à la prospérité d'une institution fondée en vue de venir en aide à des confrères maltraités par la fortune et aux familles qu'ils laissent dénuées de ressources. Ils se soumettaient volontiers au payement d'un tribut dont ils ne pouvaient qu'approuver l'emploi. On leur a donné officiellement une leçon d'égoïsme, comme si cette maladie morale n'était pas assez répandue au temps où nous vivons. On leur a fait entendre qu'ils avaient eu tort de ne pas réclamer contre une mesure qui les exposait à commettre un acte de générosité et l'on est allé au-devant des plaintes qu'ils n'élevaient pas, en supprimant d'office la mesure dont il s'agit.

Si le gouvernement, avant de prendre une résolution, nous avait informés de la proposition qui lui était adressée par la commission directrice de l'exposition de Bruxelles, peut-être les observations que nous aurions été fondés à lui adresser auraient-elles paru de nature à être prises en considération.

Malheureusement le gouvernement s'est empressé d'accueillir la proposition qui devait avoir de si fâcheux résultats pour notre institution, sans nous donner la faculté de faire entendre de justes réclamations. Nous avons donc été condamnés sans pouvoir nous défendre, bien que les intérêts que nous représentons soient de ceux qui semblent ne pas devoir être sacrifiés légèrement. Non-seulement nous n'avons pas été mis à même de présenter des objections contre la mesure qui allait priver la Caisse d'une source de revenus qu'on lui croyait acquise, mais encore nous n'avons pas été informés officiellement de la décision prise par le gouvernement au préjudice de l'institution. Aucun avis direct ne nous est parvenu. Nous avons simplement appris par

les journaux que la proposition de la commission directrice de l'exposition avait reçu la sanction ministérielle

Nous sommes obligés de donner ces explications pour dégager notre responsabilité vis-à-vis des membres de l'association dont nous sommes les représentants. Il faut qu'ils sachent que si nous n'avons pas plaidé leur cause, ce n'est point par négligence, par oubli de nos devoirs, mais parce que nous n'avons pas été mis en position de pouvoir le faire.

Quelques membres du comité ont manifesté la crainte que le contre-coup de la suppression d'un prélèvement en faveur de la Caisse centrale à l'exposition de Bruxelles ne se fasse sentir à Anvers et à Gand. Nous ne saurions partager cette appréhension. Les personnes qui organisent et dirigent les expositions de ces deux villes nous ont donné trop de preuves de l'élévation et de la générosité de leurs sentiments, pour que nous redoutions de leur voir prendre un parti contraire au développement d'une institution dont elles ont témoigné depuis longtemps qu'elles reconnaissent la haute utilité. Irons-nous supposer qu'elles n'attendaient qu'un prétexte pour cesser de faire le bien ?

Du reste, nous avons la conviction qu'à Bruxelles la cause de la Caisse centrale n'est pas perdue sans retour. L'idée de lui enlever les avantages dont l'exposition triennale officielle était depuis longtemps, pour elle, l'occasion, a été mise en avant légèrement et accueillie de même. Nous espérons qu'on reconnaîtra qu'on s'est trop pressé, et que l'article du règlement qui favorisait notre association sera rétabli à la prochaine exposition. Partout on seconde l'essor des institutions de prévoyance Des sociétés ouvrières organisées à cette fin sont l'objet d'une grande sollicitude. Il n'y a pas de raison pour que celles qu'on établit en faveur des artistes soient frappées de discrédit.

Dans des pays voisins les dons affluent de toutes parts aux associations sur le modèle desquelles la nôtre a été fondée. Nous nous trouvons moins heureux, car, ainsi que nous l'avons dit au début de cet exposé, nous n'avons à remercier qui que ce soit pour aucune libéralité quelconque. La Caisse ne s'est accrue que par les intérêts de son capital placé et par les cotisations de ses membres. C'est un moment de quasi stagnation; mais il ne faut pas que cette situation se prolonge. Privé des encouragements officiels, le comité doit faire des efforts pour que la Caisse soit redevable de ses accroissements à ceux dans l'intérêt de qui elle a été instituée. Il fera, en conséquence, aux artistes un appel qui sera entendu, il n'en faut pas douter.

Les charges de la Caisse ne se sont pas accrues dans le courant de l'année. L'exposé financier communiqué par M. le trésorier de l'association et joint à ce rapport, fait connaître en détail quelles ont été ces charges en pensions fixes et en secours temporaires.

Tel est l'exposé de la situation de la Caisse centrale pour 1869. Nous espérons avoir de meilleures nouvelles à donner aux membres de l'association dans notre prochain rapport. Les institutions, de même que les hommes, ont leurs bons et leurs mauvais jours.

Le Secrétaire,

ÉDOUARD FÉTIS.



État général

DES RECETTES ET DÉPENSES EN 1869, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT.

I. — RECETTES.

Encaisse au 31 décembre 1868. . . . . fr.	185	78
Cotisations des membres (1).	1,889	»
Expositions des beaux-arts (2).	1,000	»
Intérêts des fonds placés.	6,626	25
Total des recettes . . . fr.	9,701	03

II. — DÉPENSES.

Frais d'administration et de perception. . fr.	340	»
Pensions annuelles (3).	2,100	»
Secours temporaire	100	»
Achat de rente belge à 4 1/2 p. %	6,600	28
En caisse au 31 décembre 1869	560	75
Total des dépenses . . . fr.	9,701	03

(1) Dans ce chiffre se trouve comprise une somme de 300 francs provenant de l'arriéré d'exercices écoulés.

(2) L'exposition de Gand a eu lieu en 1868; le produit des retenues n'a été encaissé qu'en 1869.

(3) Dans cette somme sont compris 300 francs pour solde de la pension d'une veuve pour l'année 1868, avancée par le comité de Gand et remboursée seulement en janvier 1869.

III. — RÉSUMÉ.

Avoir, y compris l'encaisse	151,560 75
Fonds placés	151,000 »
Intérêt annuel des fonds placés.	6,795 »

Progression sur l'année précédente fr. 290 50 de rente et en principal fr. 6,774 97.

Bruxelles, le 3 février 1870.

Le Trésorier,

L. ALVIN.

COMPOSITION DES COMITÉS.

(Année 1870.)

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la classe des beaux-arts.

MM. Ch.-A. Fraikin, directeur, président annuel du comité;
Louis Gallait, vice-directeur;
Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Membres délégués de la classe.

MM. L. Alvin, trésorier de la Caisse;
Ed. Fétis, secrétaire de la Caisse;
Fr. Fétis;
Le chev. L. de Burbure;
J. Franck;
G. Geefs;
A. Van Hasselt.

Sous-comité d'Anvers.

MM. De Keyser, président;
F. De Braekeleer;
Le chev. L. de Burbure;
J. Geefs;
N. . . . . . .

(1) Voyez article 5 du Règlement.

Sous-comité de Gand.

MM. F. Vander Haeghen, président;
Edm. De Busscher, secrétaire;
N. D'Huyvetter, trésorier.

Sous-comité de Liége.

MM. le Bon de Selys Longchamps, président;
Ul. Capitaine, trésorier;
A. Chauvin;
G. Dewalque, secrétaire;
Ét. Soubre.

Règlement.

(Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.)

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement

connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent, de solder en un seul payement leur cotisation annuelle.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

ART. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise. Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

ART. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

ART. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la classe des beaux-

arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation*.

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.

S. A. R. Mgr le Comte de Flandre 200

Membres honoraires.

	Quotité par an.
S. A. S. Mgr le Duc d'Arenberg, à Bruxelles	60
Brugmann, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
Capitaine, Ulysse, homme de lettres, à Liége	12
De Burbure, le chevalier Léon (de l'Académie), à Anvers.	12
De Hemptinne, C., industriel, à Gand.	12
De Loose, C., propriétaire, à Gand	12
D'Huyvetter, Norbert, propriétaire, à Gand.	12
De Rossius-Orban, industriel, à Liége	12
De Senzeille, le baron, propriétaire, à Bruxelles	12
Fortamps, sénateur, avenue de la Toison d'Or, 38, à Ixelles.	50
Liedekerke-Beaufort (le comte Ad. de), propriétaire, à Bruxelles	25
Loos, ancien bourgmestre d'Anvers.	12
Vander Belen, inspecteur honoraire des beaux-arts, rue de l'Infirmerie, 8, à Bruxelles	12
Vander Haeghen, Ferd., à Gand	12
Verbessen, Charles, à Gand.	12
La Société Philharmonique de Bruxelles	25
La Société libre d'Émulation de Liége.	25

Membres effectifs.

Alvin (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue du Trône, 43, à Ixelles 12
Andries, Jean, professeur au Conservatoire, à Gand . . . 12
Balat (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles 12
Batta père, professeur au Conservatoire, rue de la Régence, 24, à Bruxelles 12
Blaes, Arnold-Joseph, professeur au Conservatoire, rue Joseph II, 10, à Bruxelles 12
Bosselet, P. (de l'Académie), professeur au Conservatoire, rue St-Philippe, 66, à St-Josse-ten-Noode. 12
Bovie, Félix, peintre, rue du Commerce, 44, à Bruxelles . 12
Brown, Henri, graveur, professeur à l'Academie des beaux-arts, rue de la Couronne, 245, à Borgerhout-lez-Anvers. 12
Canneel, Théodore-Joseph, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
Capronnier, J.-B., peintre sur verre, rue Rogier, 246, à Schaerbeek 12
Chalon, R. (de l'Académie), rue de la Senne, 40, à Bruxelles. 12
Clays, Paul-Jean, peintre, à l'Observatoire, à Bruxelles . . 12
Cluysenaar, Jean-Pierre, architecte, boulevard de Waterloo, à Bruxelles. 12
Conrardy, J.-L.-J., professeur au Conservatoire de Liége . 12
Daussoigne-Méhul (de l'Académie), directeur honoraire du Conservatoire, à Liége 12
De Biefve, P. (de l'Académie), peintre, rue de Marnix, 9, à Bruxelles. 12
De Block, Eug., peintre, rue Impériale, 20, à Schaerbeek . 12
De Braekeleer, Ferd. (de l'Académie), peintre, à Anvers. 12
De Busscher, Edm. (de l'Académie), archiviste communal, à Gand 12

Gallait, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek 12

Geefs, Guillaume (de l'Académie), statuaire, rue des Palais, 22, à Schaerbeek 12

Geefs, Jos (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers 12

Goossens, Hom., professeur au Conservatoire, rue de Ruysbroeck, à Bruxelles 12

Grandgagnage, F.-C.-J. (de l'Académie), rue St-Gilles, à Liége. 12

Heinevetter, ancien chef de musique du 2me régiment de chasseurs à cheval, à Roubaix. 12

Hemleb, professeur de musique, à Namur 12

Henne, Alex., secrétaire de l'Académie des beaux-arts, rue de l'Hôpital, 16, à Bruxelles 12

Hofman, J., architecte-ingénieur, rue des Sœurs-Noires, 15, à Gand 12

Humblet, chef de musique aux sapeurs-pompiers du Grand-Hornu (Hainaut) 12

Jacob-Jacobs, professeur à l'Académie des beaux-arts, Petite Montagne aux Corneilles, 14, à Anvers 12

Jacquet, Joseph, statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Charles-Quint, à Bruxelles 12

Jones, Adolphe, peintre, rue de l'Association, à Schaerbeek. 12

Lammens, Jean-Charles, peintre, à Gand. 12

Lamorinière, peintre, à Anvers. 12

Lauters, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de l'Arbre Bénit, 38, à Ixelles 12

Leclercq, Julien (de l'Académie), directeur de l'Académie des beaux-arts de Lokeren 12

Lemmens, Jacq., professeur au Conservatoire, rue des Petits-Carmes, à Bruxelles 12

Le Roy, Ét.-Vict., peintre, rue des Douze-Apôtres, à Bruxelles 12

LEROY, W., peintre, à Ixelles 12
MADOU (de l'Académie), peintre, chaussée de Louvain, 8, à St-Josse-ten-Noode 12
MAILLY, Ed. (de l'Académie), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode . . . , ... 12
MEGANCK, Jos., peintre, rue des Petits-Carmes, 27, à Bruxelles. 12
MELSENS, M. (de l'Académie), professeur à l'école vétérinaire, rue de la Grosse-Tour, 29, à Ixelles. 12
MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, place du Petit-Sablon, 15, à Bruxelles 12
MOLS, Florimond, peintre, rue Vanschoonbeke, section 5, à St-Laurent, lez-Anvers 12
MOYSARD, Louis, chef de musique pensionné, du 2e régiment de lanciers, rue de la Fontaine, 14, à Bruxelles. . . . 12
MUSSELS, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12
NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. (de l'Académie), rue du Prince Royal, 38, à Ixelles 12
PARTOES, H.-L.-F. (de l'Académie), architecte, rue des Arts, 33, à Bruxelles 12
PARTOES, Alexis, architecte, rue des Cendres, 20, à Bruxelles. 12
PLATTEEL, Jean, peintre, rue de l'Abricot, 30, à Bruxelles . 12
PLATTEEL, François, artiste-musicien, rue Philomène, 30, à Schaerbeek 12
PORTAELS, Jean (de l'Académie), peintre d'histoire, rue Royale, 35, à Bruxelles 12
QUETELET, Ad. (de l'Académie), directeur de l'Observatoire, à Bruxelles. 12
QUINAUX, Jos., peintre, rue Rogier, 228, à Schaerbeek . . 12
ROBERT, Alexandre (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, chaussée de Louvain, 8, à St-Josse-ten-Noode 12
ROFFIAEN, Fr., peintre, chaussée de Wavre, 31, à Ixelles . 12
ROSAR, Henri-Ant., chef de musique du 6e régiment de ligne, à Charleroi. 12

Sacré, L.-J., musicien compositeur, Avenue d'Auderghem, 5, à Etterbeek. 12

Saemen, Ant.-Franç., maître de chapelle à St-Jacques sur Caudenberg, rue de la Régence, 30, à Bruxelles . . . 12

Schadde, Jos., professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Meirsteeg, 18, à Anvers 12

Schaefels, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers. 12

Schubert, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12

Schubert, F.-J., professeur de solfége au Conservatoire, rue d'Édimbourg, 78, à Ixelles 12

Simonis, Eug. (de l'Académie), statuaire, directeur de l'Académie des beaux-arts, chaussée de Jette, à Koekelberg. . 12

Siret, Adolphe (de l'Académie), commissaire d'arrondissement, à St-Nicolas. 12

Soubre, Étienne, directeur du Conservatoire, à Liége. . . 12

Stas, J.-S. (de l'Académie), Commissaire des Monnaies, rue Joncker, 13, à St-Gilles 12

Stobbaerts, artiste-peintre, à Anvers. 12

Stroobant, François, peintre, rue Van Aa, à Ixelles . . . 12

Taymans, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . 12

Thiberghien, Louis, peintre, rue de l'Arbre-Bénit, 92, à Ixelles 12

Thomas, Alexandre, peintre, rue des Palais, 4, à Schaerbeek. 12

Vanden Bogaerde, chef de musique du 9e régiment de ligne, à Bruxelles. 12

Vanderplaetzen, professeur de dessin, à Gand 12

Vandervin, J.-E., professeur à l'Athénée de Gand, rue aux Barres, 9, à Gand. 12

Van Gobbelschroy, B., peintre, rue Ste-Barbe, 21, à Louvain. 12

Van Hasselt, A. (de l'Académie), inspecteur de l'instruction primaire, rue St-Lazare, 29, à St-Josse-ten-Noode . 12

Vanhoeksen, P. J., professeur au Conservatoire, rue du Petit-Village, 15, à St-Josse-ten-Noode 12

Vankersbilck, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles 12
Van Kuyck, Louis, peintre, rue d'Hérenthals, 62, à Anvers. 12
Van Lamperen, M., profess au Conservatoire de Bruxelles. 12
Van Lerius, Jos., professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers 12
Van Moer, Jean-Baptiste, peintre, rue Wiertz, à Ixelles. . 12
Van Severdonck, J., peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Progrès, 34, à Schaerbeek 12
Van Volxem, J.-B., professeur au Conservatoire, rue Philippe de Champagne, 5, à St-Josse-ten-Noode 12
Van Wedingoen, professeur de musique, rue des Sœurs-Noires, 11, à Bruxelles 12
Venneman, Ch., peintre, rue St-Michel, à Anvers . . . 12
Verboeckhoven, Eug. (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, 184, à Schaerbeek 12
Verplancke (Bern.), professeur à l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
Verwée, Louis-P., peintre, rue Van Dyck, 49, à Schaerbeek. 12
Wante, Constant, professeur de dessin à l'École moyenne de Gand. 12
Watelle, Ch.-Henri, professeur de musique, rue du Canon, 33, à Bruxelles 12
Weiser, Bernard, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers 12

Domicile des membres, correspondants et associés de l'Académie habitant la province.

Bellynck (le Rév. père), au collége de la Paix, à Namur.
Blommaert (Ph.), à Gand.
Borgnet (Ad.), rue Nysten, 16, à Liége.
Bormans (J.-J.), à Liége.
Briart (Alb.), à Chapelle lez-Herlaimont, près de Mariemont.
Candèze (E.), à Glain, près de Liége.
Catalan (Eugène), rue Nysten, 21, à Liége.
Chapuis (Félic.), place des Récollets, à Verviers.
Coemans (Eugène), place St-Pierre, 6, à Gand.
Daussoigne-Méhul (J.), boulevard de la Sauvenière, 18, à Liége.
De Braekeleer (Ferdinand), boulevard Léopold, 83, à Anvers.
De Burbure (le chev. Léon), rue Vénus, 17, à Anvers.
De Busscher (Edm.), rue Savaen, 42, à Gand.
De Keyser (N.), place du Musée, 19, à Anvers.
De Koninck (L.-G), rue Bassenge, 44, à Liége.
De Laveleye (Émile), rue Courtois, 38, à Liége.
De Selys Longchamps (Edm.), boulev. de la Sauveniere, 34, à Liége.
De Smet (J.-J.), à Gand.
De Tilly (J.-M.), rue Geefs, 42, à Schaerbeek.
Dewalque (Gust.), rue Devant-la-Madeleine, 13, à Liége.
De Witte (le baron J.), au château de Wommelghem, lez-Anvers.
D'Omalius (J.-J.), à Halloy, par Ciney.
Donny (F.), rue Neuve-St-Pierre, 91, à Gand.
Duprez (F.), cour du Prince, 34, à Gand.
Folie (F.), rue Bois-l'Évêque, 10, à Liége.
Geefs (Joseph), rue Léopold, 45, à Anvers.

GILBERT (Ph.), rue Notre-Dame, 20, à Louvain.
GLOESENER (M.), rue des Augustins, 55, à Liége.
GRANDGAGNAGE (F.-C.-J.), à Liége.
HAUS (J.-J.), rue Savaen, 36, à Gand.
HENRY (L.), place de l'Université, 10, à Louvain.
HOUZEAU (J.-C.), à Kingston, Jamaïque (Antilles).
LAFORET (N.-J.), montagne du Collége, 3, à Louvain.
LAMARLE (Ern.), à Gand.
LECLERCQ (Julien), à Lokeren.
LE ROY (Alph.), faubourg St-Gilles, 139, à Liége.
MALAISE (C.), professeur à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
MORREN (Ed.), Boverie, 1, à Liége.
NÈVE (Félix), rue des Orphelins, 52, à Louvain.
NOTHOMB (le baron J.), à Berlin.
NYPELS (G.), quai d'Avroy, 94, à Liége.
PLATEAU (J.), place du Casino, 15, à Gand.
POELMAN (Ch.), rue des Dominicains, 4, à Gand.
POLAIN (M.-L.), à l'Université de Liége.
ROULEZ (J.), place du Casino, 11, à Gand.
SCHWANN (Théodore), quai de l'Université, 11, à Liége.
SERRURE (C.-P.), à Moortzele lez-Gand.
SIRET (Adolphe), à St-Nicolas (Waes).
SNELLAERT (F.-A.), rue Merlebeek, 2, à Gand.
SPRING (Antoine), rue Beeckman, 32, à Liége.
STECHER (Charles), rue de Brabant, 20, à Gand.
THONISSEN (J.-J.), rue des Orphelins, 42, à Louvain.
VALERIUS (H.), rue de l'Agneau, 16, à Gand.
VAN BENEDEN (Ed.), rue Vinave-d'Ile, 25, à Liége.
VAN BENEDEN (P.-J.), rue de Namur, 93, à Louvain.
VAN DE WEYER (Sylvain), à Londres.
WAPPERS (le baron G.), à Paris.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06565 8950
Digitized by Google

